



Rapport de l'étude sur la perception des migrants de la migration sûre, ordonnée et régulière

Table des matières

1.	<i>Mise en contexte en lien à la migration sûre, ordonnée et régulière.....</i>	7
1.1	Bref aperçu sur la migration haïtienne vers la République Dominicaine	7
1.2	Le sens de la frontière	9
2	<i>Mandat de l'équipe et objectifs de l'étude.....</i>	10
3	<i>Modalités de réalisation de l'étude.....</i>	11
3.1	L'enquête socio-anthropologique correspond à l'étude de perceptions demandée.	12
4	<i>Relation des migrant-e-s à la frontière.....</i>	13
5	<i>Présentation de l'existant : options de trajectoires, typologie et profils des migrants, générations de migrations, mobiles et vécus des migrant-e-s.....</i>	21
5.1	Options de trajectoires des migrants	21
5.2	Typologies et profil des migrants	23
5.3	Les générations de migrations	25
5.4	Les mobiles et vécus des migrations.....	27
6	<i>La gouvernance binationale de la migration haïtienne vers la République Dominicaine</i>	28
6.1	Bref historique des relations haïtiano-Dominicaines.....	28
6.2	L'émergence de la migration comme question binationale	29
7	<i>Perceptions des populations à partir des points frontaliers officiels d'Anse-à-Pitres, Belladère ,Malpasse et Ouanaminthe de la migration sûre, ordonnée et régulière suivant la matrice Valeurs, Attitudes, Attente et Besoins (VAAB).....</i>	35

7.1	Les valeurs associées au projet de migration	35
7.2	Les attitudes des migrant-e-s au projet de migration.....	37
7.3	Les attentes des migrant-e-s par rapport au projet de migration.....	37
7.4	Les besoins des migrant-e-s liés au projet de migration	38
8	<i>Les rapports de sondages et d'enquêtes par questionnaire auprès de la communauté sur la migration sûre, ordonnée et régulière.....</i>	39
8.1	Indentification.....	39
8.2	Expérience de la migration	43

Table des illustrations

Liste des figures

Graphique 1	sexe des répondants.....	39
Graphique 2	Distribution d'âge	40
Graphique 3	Age suivant sexe	40
Graphique 4	Provenance des répondants	41
Graphique 5	Appartenance religieuse	42
Graphique 6	Niveau d'éducation.....	42
Graphique 7	Intégration dans la communauté dominicaine	43
Graphique 8	compagnon de voyage en RD	44
Graphique 9	Durée Déplacement.....	45
Graphique 10	Les moyens de déplacement	46

Graphique 11 Régularité du déplacement.....	47
Graphique 12 Raison du déplacement sans papier	47
Graphique 13 Motifs du retour en Haïti.....	48
Graphique 14 volonté de départ à nouveau.....	49
Graphique 15 disposition pour le nouveau départ	49

Liste des tableaux

Tableau 1 Fréquence de voyage.....	44
Tableau 2 Durée du voyage en temps exact.....	45

Résumé Exécutif

Les traversées des migrantes et migrants haïtiens vers la République Dominicaine s'inscrivent dans le cadre d'une migration de retour. Ce, dans le fil de trois grandes périodes à savoir l'ère de l'embauchage 1952 à 1986, la primatie de l'immigration clandestine après 1986 et la nouvelle immigration de 1990 à nos jours. L'option d'un projet de migration sûre, ordonnée et régulière est aléatoire en dépit de l'intégration contingentée de l'immigrant dans la société dominicaine. Les stratégies d'adaptation varient entre l'entêtement, l'accommodement, la résignation, l'assimilation à la fuite d'une part ; l'intention de régulariser son statut de migrant après de déceptions surtout liées à la déportation ; se comporter comme habitant transfrontalier ou opter pour la migration pendulaire, d'autre part.

L'entreprise de la migration sûre, ordonnée et régulière ne saurait être volontariste sinon est liée à une stratégie binationale concertée. Les référents culturels et historiques à l'encontre de la présence de migrantes et de migrants haïtiens associés à la marginalisation dans la gouvernance diplomatique haïtienne participent au blocage de l'intégration de ces migrants indépendamment des démarches de régularisation de leur statut. L'éthique devra dicter la gouvernance de la migration. Entretemps, les enquêtés ont introduit des thématiques captées de leurs témoignages par suite des entretiens individuels, focus groupe et sondages dans la communauté. Ce qui constitue la base de la sensibilisation prévue dans ce projet financé par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et conduit par le Centre de Réflexion et de Recherche sur la Migration et l'Environnement (CERREMEN). Les changements d'attitudes des migrants à une migration sûre, ordonnée et régulière tardent à s'intérioriser eu égard à une longue tradition de réflexes institués par rapport à l'entraide de fait voire complice au trafic de personnes qui s'impose et s'installe de plus en plus face au relâchement des deux gouvernements dans la gestion binationale responsable de la migration.

Introduction

Les migrations des Haïtiens et des Haïtiennes vers la République Dominicaine se réalisent pour des raisons liées au besoin de capitalisation et d'accès aux services sociaux de base qui font défaut en Haïti. De nouveaux motifs viennent s'ajouter dont le problème d'insécurité associé à une crise économique sévère. Il est un fait que les besoins de base des migrantes et migrants se sont satisfaits indépendamment de leurs déboires en termes de respect de leurs droits humains car ils ont souvent victimes de maltraitance de toutes sortes et abandonnés à leur sort du fait de l'effacement des représentants de l'État haïtien comme interlocuteur. Les disparités entre les villes haïtiennes et les villes dominicaines qui partagent la frontière sont considérables alors que ces villes dominicaines sont classées plutôt pauvres suivant les standards établis en République Dominicaine. En effet, au regard de la carte de pauvreté d'Haïti de 2004 qui est encore actuelle vu la dégradation accélérée de la situation socio-économique d'Haïti. Le classement est le suivant : Ouanaminthe occupe la 44^{ème} place sur 133 communes, avec le score faible pour l'accès aux services sociaux de base dont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement. Ganthier, vient en 65^{ème} position avec le score faible ; Anse-à-Pitres, 96^{ème}, très faible et Belladère, au 123^{ème} rang et le score extrêmement faible.

Le manque d'accès aux informations de base sur les bénéfices de la migration sûre, ordonnée et régulière alimente des mentalités à l'égard de longs déplacements malgré l'intégration contingentée imminente dans la société d'accueil. Ce qui rend vulnérables les migrants concernés mais ils tiennent quelques fois à des risques calculés en dépit des difficultés et des vulnérabilités auxquelles ils se sont exposés. Les migrants associés à la « nouvelle migration » de l'après 1990 se sont mieux accommodés dans la société dominicaine malgré tout ils sont contraints d'évoluer comme des habitants transfrontaliers ou s'adonner à la migration pendulaire. L'intégration des migrants haïtiens est contingentée par l'absence d'une intervention concertée

des deux États dans la gestion binationale des problèmes migratoires au regard des principes des droits humains.

1. Mise en contexte en lien à la migration sûre, ordonnée et régulière

La migration sûre, ordonnée et régulière telle que présentée dans les TDR de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) tient lieu des conditions et des règles d'échange de personnes d'un pays souverain à un autre. Elle se réfère au respect de procédures administratives en matière d'immigration et d'émigration tout en appliquant des protocoles de protection de migrant-e-s et de réfugiées, des législations nationales en vigueur et des conventions internationales ratifiées par les États concernés. Il s'agit entre autres du droit de protection des étrangers, des enfants et des femmes. Le respect et l'application du protocole d'accord sur le rapatriement des migrants en vigueur sont aussi indiqués pour compléter cette définition. Tout ceci tend à garantir et promouvoir les valeurs du vivre ensemble, de solidarité et de cohésion sociale entre communautés en vue du dialogue binational comme perspective. L'un des constats fait est que la migration irrégulière de personnes devient structurelle et s'impose indépendamment de toute prédisposition des migrantes et migrants à remplir des conditions pour une migration sûre, ordonnée et régulière des Haïtiens et Haïtiennes vers la République Dominicaine. À partir des enquêtes sur les perceptions, les observations et sondages auprès de la communauté, nous avons produit une dizaine de constats rapportés en fin de rapport.

1.1 Bref aperçu sur la migration haïtienne vers la République Dominicaine

Pour ce qui concerne en grande partie les migrants liés à la migration irrégulière, ils sont des indésirables bienvenus en termes d'une main d'œuvre presque servile qui compense les besoins en force de travail du fait du refus des natifs dominicains à réaliser des travaux de bas niveau et pénibles. Ce qui ne les évite pas aux migrants haïtiens d'être des sujets à abattre du fait de leur compétition déloyale face aux natifs dominicains. Mais ceci relève d'un discours dominant de la part des tenants du pouvoir pour alimenter l'anti-haïtianisme et des persécutions à l'encontre des Haïtiens en conséquence. Il y aussi des sentiments de compassion exprimés dans la communauté à l'égard des Haïtiens pour leur qualité de rude travailleur. Il n'y a que 30,000 migrants haïtiens réguliers en République Dominicaine (Smith, 2018 : 86-99). Dans son discours sur l'État de la

nation, le 27 février dernier, le président Danilo Medina affirmait que 242 000 Haïtiens en situation irrégulière avaient été déportés en deux ans, 2017 et 2018, soit plus de 20 000 par mois.

Selon les témoignages des sujets enquêtés, les migrants se situent dans la période 1971 à 2021, ils recoupent deux grands moments dont celui lié au contrat d'embauchage de travailleurs haïtiens pour la coupe de la canne de 1971 à 1986 et l'après 1986 qui met fin de fait audit contrat qui remonte déjà à 1952.

En voici la version d'un « Viejo¹ » lié à l'expérience de *l'embauchage* à partir de Ouanaminthe. Avant de rapporter les déclarations en créole, le point concerne l'organisation des travailleurs dans des Bateys² respectifs. Ils prennent l'exemple de localités en Haïti comme Fort-Liberté, Ferrier ou Terrier Rouge pour se référer aux Bateys. Le travailleur reçoit à manger, un endroit pour se reposer. Par la suite, les matériels de travail lui sont confiés soient une machette et un gallon pour son travail au lendemain.

Les périodes des déportations survenues ont généralement une justification politique dans des conjonctures électorales par exemple en termes d'effet de démonstration. Avec la fin des accords entre les deux gouvernements haïtien et dominicain pour l'embauchage de travailleurs de la canne-à-sucre, les conditions de recrutement fragilisent davantage la sécurité des migrants contactés par des passeurs par des voies détournées et illégales dans des traversées clandestines. On a enregistré même des cas de travailleurs capturés contraints de travailler dans un « Batey » donné avec des restrictions à se cantonner dans le « Batey », sans liberté de mouvement aucune. Ce qui s'apparente à de vieilles pratiques esclavagistes.

Nous avons parmi des sujets enquêtés ceux qui ont connu l'expérience *d'embauchage* régulier qu'irrégulier. Ils proviennent surtout des points frontaliers officiels de Ouanaminthe et d'Anse-à-Pitres. Ils sont victimes de déportation par la suite. Le cas de Malpasse fait état des « Anba Fil³ » qui offrent par eux-mêmes leur force de travail dans une « Finca⁴ » donnée le plus souvent à

¹ Ce terme désigne un migrant qui a vécu pendant longtemps en République Dominicaine.

² Des grosses baraques destinées à loger les travailleurs coupeurs de canne à sucre. Le plus souvent les conditions de vie sont malsaines et mal entretenues.

³ Expression utilisée par des migrant-e-s haïtien-ne-s pour expliquer la migration irrégulière.

⁴ Grosse habitation où l'on cultive de la banane ou d'autres denrées en République Dominicaine.

Barahona ou à Vicente Noble. Ils sont généralement de travailleurs agricoles accompagnés de leur compagne, qui elles-mêmes s'exercent à la fois dans le petit commerce et s'impliquent dans des activités de jardin exploitées suivant le régime de deux moitiés. Ces compagnes travaillent même dans des « finca » de café et ou de banane.

Après les années 1990, les migrants se sont dirigés vers la République Dominicaine pour des raisons d'insécurité politique et ce qui allait devenir monnaie courante depuis lors dans des conjonctures de troubles (2001-2004) et en (2018-2022), pour échapper aux violences de gangs associées à la crise économique sévère du moment. Il s'agit d'une nouvelle migration qui allait changer la géographie des occupations des migrants surtout dans les services d'hôtellerie, le tourisme, le commerce et l'éducation. Ils sont, de nos jours, pour la plupart repérés dans les centres urbains. Ils sont issus d'Anse-à-Pitres, de Ouanaminthe et de Belladère. Malpasse se réfère à une autre réalité en maintenant la tendance traditionnelle avec des immigrants présents surtout dans les jardins et quelques fois dans la construction pour ce qui concerne les hommes et les femmes plutôt dans le travail domestique ou dans les jardins.

1.2 Le sens de la frontière

Jean Marie Théodat valorise la frontière comme cadre de référence et d'intégration des habitants concernés. Les disparités entre Haïti et la République Dominicaine ont causé la traversée quotidienne et en masse de la frontière par des Haïtiens à la recherche d'une vie meilleure qui ne sont pas toujours les bienvenus ; d'autre part, les rapatriements quotidiens de migrants clandestins, dont 200 à 300 sont rapatriés en Haïti.

La frontière d'une longueur de 360 km, séparant les deux États joue un grand rôle dans la politique des deux pays, notamment celle de la République Dominicaine en matière de rapatriement d'Haïtiens. Elle a participé dans la construction de l'identité dominicaine en repoussant les Haïtiens tout en évoquant tous types de préjugés. Les autorités baptisent l'opération de dominicanisation de la frontière qui a eu tout son sens qu'à partir des années 1940 (Denis, 2021). L'axe Belladère-Elias Pinas en est le type idéal et quant à l'axe de Ouanaminthe et Dajabón, il n'est sans moindre importance. Entretemps, Malpasse et Jimaní, soit le principal point officiel, s'il n'est pas concerné par une histoire liée au fort sentiment de dominicanisation,

il fait état d'un passage très restrictif. Anse-à-Pitres constitue un point frontalier mais moins achalandé. Il existe un barrage binational entre cette commune frontalière haïtienne et la ville de Pedernales, du côté dominicain.

Outre, de 1991 à 1996, de 1997 à 2010 et 2011 à 2020, plusieurs vagues de rapatriement se sont effectués sur la frontière Haïtiano-Dominicaine.

Pour Senarclens, la délimitation et le contrôle des frontières relèvent d'un acte de souveraineté absolu soutenu par le droit international. Gabriel, quand l'État pour garantir sa souveraineté est garant de la sécurité et de la liberté des citoyens. Ce qui n'empêche pas de zones incontrôlables de la sphère de l'État comme les villages frontaliers, abandonnés par les pouvoirs centraux respectifs ont développés au cours des siècles des moyens de subsistance, à travers un système de troc, de commerce informel et d'occupation de terres.

La ville frontalière d'Elias Pinas est celle par où l'idée de la dominicanisation de la frontière est ancrée (Denis, 2021). Entretemps, les perceptions des enquêtés de Belladère ne leur prêtent pas à considérer la République Dominicaine comme un pays étranger. Ils évoquent des considérations liées à l'extension géographique immédiate des deux pays qui facilite le transport par voie terrestre. Cette vision est largement partagée en dépit des différenciations de géographie physique apparemment établies. Ce qui n'est pas le cas pour les trois autres points frontaliers officiels.

On relève une position ambivalente dans les attitudes des migrants préoccupés de leur déportation mais aussi considèrent la République Dominicaine comme une communauté affective et que la frontière soit pour eux un espace imaginaire. À ce propos, ils se disent bien accueillis. Ils ont une position partagée par rapport aux référents culturels et historiques qui ont alimenté la discrimination à l'encontre des Haïtiens. La réalité dans l'axe Ouanaminthe-Dajabón est toute différente de celle de Belladère par rapport à un problème de fond qui soit la perception de la République Dominicaine comme pays étranger.

2 Mandat de l'équipe et objectifs de l'étude

Dans le présent TdR, il est question de la Formulation et implémentation de la campagne de sensibilisation binationale sur une migration sûre, ordonnée et régulière pour sensibiliser sur l'aspect positif de la migration, le vivre ensemble et la cohésion sociale entre communautés, dans le cadre du projet « Renforcement du dialogue binational entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la cohésion sociale dans la zone frontalière ». L'Équipe de CERREMEN a pris connaissance du document et les livrables demandés par l'OIM. Nous sommes en mesure de les produire et de permettre à l'organisation d'atteindre les objectifs fixés. Notre compréhension de la mission consiste à produire un rapport sur les enquêtes de perception des changements de mentalités des bénéficiaires du projet à travers de sondages, enquêtes d'opinion, pulse Survey en Haïti et République Dominicain. Dans la deuxième phase, la réalisation des ateliers binationaux avec les acteurs haïtiens et dominicains travaillant sur la frontière dans les domaines de la migration et des droits humains y sera procédée afin de dégager une compréhension mutuelle des enjeux dans le but développer la campagne de sensibilisation adaptée aux réalités des deux peuples. L'organisation de la campagne de sensibilisation binationale sur une migration sûre, ordonnée et régulière et pour sensibiliser sur l'aspect positif de la migration, le vivre ensemble et la cohésion sociale entre communautés.

3 Modalités de réalisation de l'étude

Nous tenons déjà à rappeler la démarche méthodologique indiquée dans les lignes qui suivent. Le rapport sur l'étude ex-ante comme la première phase du travail est l'objet de notre échange. En effet, l'étude ex-ante contient : la réalisation de quatre focus group auprès des informateurs clés, acteurs haïtiens œuvrant dans le domaine de la migration ou de la défense des droits de migrant-e-s des deux côtés de la frontière, la réalisation de 40 entretiens qualitatifs semi-dirigés auprès des acteurs clés sur la frontière haïtiano-dominicaine, la réalisation de quatre ateliers de travail sur la migration sûre, ordonnée et régulière des deux côtés avec les acteurs clés et la réalisation de quatre visites d'observation sur la frontière haïtiano-dominicaine. Et un questionnaire d'enquête hybride (Googleforms et auprès des communautés frontalières) a été passé pour collecter des données des deux côtés de la frontière. Un effectif d'environ mille personnes ont été enquêtées (en raison de quatre départements respectifs).

L'enquête porte sur trente-neuf entretiens individuels semi-dirigés dont 17 femmes et 22 hommes et quatre focus groupes dans les quatre points frontaliers officiels Anse-à-Pitres, Malpasse, Belladère et Ouanaminthe. L'axe de Belladère sert de transit à des sujets en provenance d'autres régions contrairement aux autres axes dont les sujets à la migration évoluent dans les mêmes régions données. À Belladère, nous avons rencontré les migrants majoritairement mâles, soient les plus jeunes et aussi mieux formés ; tout de suite, viennent ceux d'Anse-à-Pitres relativement jeunes. À Malpasse, ce sont des adultes tandis que les sujets de Ouanaminthe sont davantage vieux, avec une présence féminine dominante.

3.1 L'enquête socio-anthropologique correspond à l'étude de perceptions demandée.

Elle est associée à l'évaluation diagnostique en guise d'évaluation ex-ante pour formuler le problème. Les instruments appropriés sont construits en conséquence tels les guides d'entretiens individuels semi-dirigés, les guides de focus groupe et l'animation de groupe focalisé, les guides de visite d'observation, les rapports de retranscriptions des focus groupe et les carnets de prise de notes complémentaires. Nous nous sommes partis d'une matrice construite autour des catégories telles que Valeurs, Attitudes, Attentes et Besoins ; ce, pour orienter les instruments de base de l'enquête.

À la phase d'analyse du premier moment du travail, nous nous référons à d'autres outils dont l'approche d'analyse par entretien. Nous avons ainsi capté les thèmes des entretiens pour constituer la logique qui caractérise l'ensemble de la charpente du matériel de retranscription par rapport à la migration comme processus. Le corpus matériel se base de la structure des réponses liées à chaque repère des guides d'entretien. Tout tient compte de la retranscription fidèle des entretiens individuels dans la langue alors utilisée, soit le créole. L'unité de découpage consiste en des fragments de discours qui ont une signification. Les entretiens se réfèrent alors aux hypothèses établies. Suivant l'entretien, le mode de découpage est varié. Dans certains cas de fragments d'un ou de plusieurs paragraphes sont mis en exergue et dans d'autres cas le sens peut faire appel à une ou plusieurs phrases, voire une expression. Un résumé synthétique est lié à chaque moment d'analyse d'entretien en tenant compte du cadre conceptuel, des indicateurs et paramètres définis. Le matériel de découpage est distribué à la fois à l'intérieur du texte pour

intégrer le rapport et se présente en annexe. Ce sous forme de verbatim. Des thématiques sont aussi identifiées à partir de cette démarche d'analyse.

Aussi la consultation du matériel des focus groupes relaissés dans les quatre zones frontalières concernées (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres) nous a -t-elle orienté à poser deux grandes hypothèses, à savoir :

- a) Les projets individuels de capitalisation à des fins d'une migration de retour ont justifié les longs déplacements des Haïtiens et Hattiennes vers la République Dominicaine tant par de procédés de migration sûrs, ordonnés et réguliers que dans l'installation contingentée prévue dans la société d'accueil indépendamment du profil socio-économique des personnes migrantes.
- b) Les besoins en termes de migration sûre, ordonnée et régulière s'inscrivent dans le renforcement des capacités des migrantes et migrants dans la formation technique adaptée et le savoir-vivre, la reconnaissance de leurs droits et devoirs de migrantes ou de migrants et l'accès à des services de base en liens à des initiatives et à l'éthique de gouvernance binationale.

La lecture flottante du matériel constitué à partir des retranscriptions fidèles des entretiens individuels et focus groupes nous a guidé à faire quelques constats spécifiques. Ce qui nous a porté à formuler les deux principales hypothèses en question.

Nous prenons aussi le soin d'associer aux constats quelques caractéristiques à portée de variables et indicateurs. Dans cette démarche, nous sommes en mesure de faire dégager des thématiques subséquentes au rapport d'analyse de contenu des matériels d'entretien et de focus groupe réalisés.

Les principaux constats spécifiques constituent l'orientation de notre rapport enquête à la phase ex-ante de l'étude. Ils sont au nombre de dix (10) et évoqués dans les lignes qui suivent.

4 Relation des migrant-e-s à la frontière

Il y en a qui se présentent comme des habitants transfrontaliers en entreprenant des activités commerciales dans l'espace frontalier binational. Ce qui ressort dans certains témoignages à

Anse-à-Pitres. On peut noter les opportunités d'exploiter un terrain dans le régime de deux moitiés en République Dominicaine dans les proximités de la frontière, soit le cas de certains sujets à Fond Parisien. Le témoignage d'un sujet de Ouanaminthe ayant une expérience de « Braceros⁵ » renseigne sur l'idée de porosité de la frontière dans le sens de celui qui se comporte comme un habitant transfrontalier. Son premier voyage remonte à 1971. En voici la déclaration filtrée en français pour être par la suite reproduite fidèlement. Le migrant fait de la traversée un mode de vie habituel. S'il est contré par des gardes vu sa situation de migration irrégulière, il les rétribue. Aussi le séjour en République Dominicaine correspond au temps défini par le contrat. Si c'est une durée d'une année, on le respecte. On en profite pour envoyer des transferts à sa femme à partir de son salaire mensuel.

Un deuxième sujet, encore à Ouanaminthe, intervient dans le même sens. C'est une femme qui y a été en 2011. Elle a étudié le tourisme et eu une expérience de travail. Elle traverse librement la frontière. En voici une séquence de sa déclaration dans les lignes qui suivent. Il s'agit de se renseigner sur le temps de séjour du migrant qui varie, plus de six mois, deux ans, un an, voire trois ans. La dernière traversée remonte à 2011 par la frontière d'Elias Pinas au lieu de Ouanaminthe.

Il est à noter l'accommodement ou l'assimilation de ceux ou de celles ayant un niveau élevé d'éducation et qui évoluent le plus souvent dans les secteurs de services comme l'hôtellerie, le tourisme ou le commerce. Ce qui ne suppose pas une option pour la migration sûre, ordonnée et régulière sinon ceux-là inscrivent leurs déplacements dans le cadre d'une migration plutôt pendulaire ou se présenter comme habitant transfrontalier. Dans l'intentionnalité des migrants, les traversées de la frontière quelle que soit la voie devraient aboutir à une migration de retour sitôt ils connaissent une certaine mobilité sociale et économique par l'effet de la capitalisation dans le travail. Ce groupe ne connaît pas l'expérience de la déportation.

Un troisième cas de Ouanaminthe fait référence à une femme de 27 ans de profession cosméticienne qui a d'abord utilisé la voie de la migration sûre, régulière et ordonnée pour l'abandonner par la force des choses eu égard à l'institutionnalisation par le système des

⁵ Noms attribués aux coupeurs de canne migrants haïtiens en République Dominicaine au XXème siècle.

mécanismes détournés en matière d'immigration et d'émigration. Il y a une attitude d'assimilation chez le sujet en question. Elle s'accommode et ne vit la discrimination contre les Haïtiens, culpabilise de préférence les Haïtiens par leur manque de savoir vivre.

Le quatrième cas est un homme âgé de 49 ans qui a été en République Dominicaine en 1983. Il est lié aux activités de braceros. Il se sacrifie bien qu'il soit conscient des vulnérabilités qu'ont connues les sans papier. Il a eu plusieurs voyages en dehors des procédures régulières. En voici sa version en la circonstance ainsi captée. **Le quatrième témoignage est encore lié à la pratique des traversées des migrants** qui est souvent fréquente en dépit de sa déportation en trois occasions, il persiste dans le même sens. Il s'attache à ses avoirs laissés au moment de la déportation et qu'il est contraint d'aller les récupérer pour être utilisés pour payer l'écolage des enfants. Il poursuit pour indiquer les séquences de ses diverses traversées. Il eut sa première traversée en l'année 1983. La dernière fois, il avait le visa expiré et avait profité de l'occasion pour se simuler comme un Dominicain ayant aussi le teint clair. Il sait déjà semer la confusion auprès des gens. Aussi a-t-il été aidé par quelqu'un pour lui passer les valises. Il s'est faufilé facilement sans présenter son passeport lors des contrôles d'autant plus qu'il s'est exprimé alors habilement en espagnol.

La situation n'est pas différente à Anse-à-Pitres pour ce qui concerne la perception de la migration sûre, régulière et ordonnée. Nous voudrions rapporter le témoignage d'un sujet homme qui a été impliqué dans l'activité de braceros. Il est âgé de 44 ans. Accompagné de sa femme, ils étaient arrivés en 1994 en République Dominicaine. Le migrant, dans ses témoignages, a fait état de onze années passées en République Dominicaine avec sa femme. Rentrés en 1994 pour prester ses services dans les plantations de canne à sucre puis dans la construction avant d'être déporté. Il a fait beaucoup de traversées. Il a été pointé du doigt par ses patrons de la firme de construction au service de l'immigration sans avoir eu le temps de recevoir son salaire le même jour du vendredi qu'il a été déporté. Il a utilisé ses stratagèmes après avoir été dans sa localité à Jacmel pour retourner à nouveau en République Dominicaine en utilisant l'aide d'un passeur. Il a rejoint sa femme là-bas puis s'investit encore dans le travail. Déporté, par la suite, il est conscient de sa vulnérabilité et a décidé volontairement de regagner Haïti. Ils ont donc abandonné l'option de la migration irrégulière vu les persécutions à l'encontre des sans-papiers.

Peu importe la situation peu favorable que se trouve le migrant à son retour il consent tous déboires en conséquence. Il ne peut pas tenter d'accéder à la voie de régularisation de sa situation de migrant indépendamment de bénéfices à tirer éventuellement vu les obstacles bureaucratiques existants et l'enracinement d'un système parallèle de gestion de la migration qui implique des mécanismes détournés et des prébendes de passeurs, de militaires et d'agents corrompus du service de l'immigration des deux pays.

Un deuxième cas à Anse-à-Pitres, soit une femme de 44 ans qui a son cousin là-bas qui donne aussi sa version quant à sa relation à la migration. Elle est arrivée en 1994 pour revenir en Haïti en 2015. La migrante a eu un bébé la même année 1993 qu'elle a été déportée. C'était alors une vaste opération. Elle allait rebrousser chemin grâce à l'aide d'un cousin déjà installé en République Dominicaine qui domine les trajectoires détournées pour des voyages clandestins par des routes poussiéreuses. Elle a été d'abord emmenée chez le cousin à Pedernales pour se refaire en profitant pour se laver les pieds, manger puis se reposer pour poursuivre sa destination finale au lendemain. Elle a été déportée à Anse-à-Pitres avec sa maman précise-t-elle en reprenant le fil des événements déjà évoqué. Les difficultés encourues ne dévient pas des migrants de l'objectif de réunification familiale. Les réseaux familiaux et d'amis existants facilitent la poursuite de leur projet.

Un troisième cas concerne encore une femme de 28 ans qui est allée pour des études en sciences infirmières en République Dominicaine en 2018-2019 qu'elle n'a pas pu terminer. Elle n'a bouclé que deux ans d'études. Elle a des réseaux familiaux là-bas. Elle a poursuivi en hôtellerie à l'université et travaille dans cette profession à Pedernales. Elle est un habitant de la frontière, elle a une vision des Dominicains qui soit partagée. Elle ne perçoit pas des Dominicains comme étant foncièrement racistes vis-à-vis des Haïtiens. En voici sa conception de la migration. La migrante a été voyageée et a exploré la situation pour devenir un habitant transfrontalier car elle travaille à Pedernales comme sa dernière limite. Elle a eu le statut régulier lors du premier voyage dont les démarches en sa faveur ont été assumées par sa maman qui vivait en Haïti. Elle a emprunté la route en autobus qui a alors subi une vingtaine de contrôles à partir des postes militaires. Elle a suivi les procédures de contrôle de la douane. Des frais de 20 dollars américains ont été alors perçus par le service de l'immigration.

Nous avons un homme à charge de 5 enfants installé en 2003, soit le quatrième cas. Il a évolué dans un champ de canne à sucre puis dans la construction. Vit avec sa compagne. Il a atteint le niveau NS3. Il a été déporté en deux occasions. En voici son rapport à la migration transposée de la sorte en français. Il a été une seule fois. Il a connu un peu de capitalisation pour assurer sa permanence en Haïti. La réunification familiale caractérise généralement les projets de migration. Le niveau d'éducation n'habilite pas nécessairement à évoluer dans une sphère d'activité valorisante du point de vue social. Le statut régulier du migrant est surtout déterminant pour son assignation à des postes cotés dans les centres urbains importants et dans la capitale, le plus souvent dans le tourisme, l'hôtellerie ou le commerce.

Nous avons la version d'un migrant de 28 ans de l'aire de Belladère qui fait la part des choses de sa relation à la migration. Il a passé 7 ans stable en République Dominicaine avant être déporté en 2022. Il est de la génération de la « nouvelle immigration » (Silie et al., 2002) cité dans (Beaudry, 2018 : 87). Il s'est exercé dans le commerce dans le centre urbain principal de la capitale qui est Duarte. La présence d'un immigrant dans la capitale tient lieu de privilège par rapport à la logique du travail segmenté. Le plus souvent ce lieu est fréquenté par ceux qui détiennent leur passeport avec un visa valide. Pour revenir à ce migrant, il n'a traversé la frontière qu'une seule fois de manière irrégulière. Il ne conditionne tout retour en République Dominicaine que dans le cadre d'une migration sûre, ordonnée et régulière à savoir être muni de passeport et de visa valide. Il devra être aussi doté de l'argent nécessaire pour investir dans le commerce. Le statut légal lui garantit une fois pour toutes l'exercice de ses activités de commerce. Il y a une conscience des bienfaits de la migration sûre, ordonnée et régulière en termes de bénéfices d'intégration et de relations harmonieuses dans la communauté dominicaine. Cette attitude ne se démarque pas d'un élan de frustration pour quelqu'un qui a attendu 7 ans avec un statut irrégulier comme migrant. L'entêtement des migrants dans l'illégalité est parfois contre par des difficultés dans la gestion migratoire qui tendent à décourager la migration irrégulière. Ce migrant ne se défait pas de son projet de retour sinon dans des conditions régulières. Ce qui 's'inscrit dans un processus de changement d'attitude en tant que migrant.

Nous avons un deuxième cas à Belladère, soit un homme de 52 ans qui a été la première fois sans papier. Il a été invité par son frère lui-même avec des liens avec la République Dominicaine.

Il a passé 16 ans en République Dominicaine. Il a travaillé à la fois dans les jardins et dans la construction. Il a fait malgré tout une expérience de déportation en 2016. En voici sa relation à la migration. De Port-au-Prince, il s'est rendu au Cap-Haïtien avant de traverser la frontière haïtiano-dominicaine aidé d'un passeur en date du 30 décembre 2005. Il vient d'être déporté ce mercredi après avoir été identifié comme migrant irrégulier par les agents de l'immigration qui l'a emmené jusqu'à la frontière d'Elias Piñas. Des démarches pour retourner en République Dominicaine restent infructueuses. Des contacts de Bavaro pour financer une éventuelle traversée se sont renforcés mais les investissements ont été réalisés à fonds perdus depuis lors par rapport au renforcement du contrôle de la frontière. Le bureau de GARR de Belladère a été contacté pour l'orienter et l'aider à retourner au Cap Haïtien et delà il saura quoi faire, voyager ou non. L'entêtement dans la migration irrégulière semble s'inscrire dans une culture de migration. Le migrant a déjà passé 16 ans là-bas sans avoir à changer d'attitude.

Les conditions de déportation sont généralement dégradantes mais n'ont pour autant d'effet significatif à en prendre conscience des méfaits de la migration irrégulière. Le migrant a eu le privilège d'évoluer à Bavaro. Il a aussi des liens familiaux là-bas. Il ne semble pas renoncer au projet de retourner en république Dominicaine sans faire allusion pour autant à des démarches pour régulariser éventuellement son statut de migrant. Cette attitude a été affirmée par les migrants indépendamment de leur profil socio-économique et éducatif et du sexe. Toute particularité tend à renvoyer au statut du migrant à son premier voyage. Dans certains cas, le migrant est muni de son passeport assorti d'un visa valide. Ce qui n'implique pas une continuité dans la démarche par rapport au coût administratif des services d'immigration aussi bien que des freins relatifs aux pratiques détournées des passeurs associées à l'intervention d'autres acteurs institutionnels ou de particuliers dans la chaîne du trafic de personnes au niveau de la frontière qui s'imposent en lieu et place de la migration sûre, ordonnée et régulière.

Le troisième cas est celui d'une jeune femme qui a traversé la frontière illégalement, invitée par son ami déjà installé là-bas. Elle portait alors un bébé. Elle allait avoir un autre enfant cette fois - ci né en République Dominicaine. Elle a subi beaucoup de maltraitance de son ami. Elle ne travaille pas là-bas. En voici sa version de la traversée en 2019. Elle a été invitée par son ami à traverser la frontière sans papier avec un bébé, accompagnée d'un chauffeur de moto. La traversée

lui a coutée 9 mille pesos. Elle devait être accueillie d'abord par son frère qui y était déjà installé à Palma de Ocoa pour être raccompagnée par son ami revenu de la capitale à Cebico.

Un jeune universitaire a été en République Dominicaine en 2020 pour être déporté en 2022. Il a raconté son histoire avec beaucoup d'émotions. Il avait effectué plusieurs voyages dans le cadre sportif et comme touriste en République Dominicaine là où il y a déjà beaucoup de contacts et de réseaux. Il a eu à travailler dans un centre d'appel. En voici sa version de la frontière. Par ailleurs, il ne considère pas République Dominicaine comme un pays étranger par rapport à Haïti. Le pays étranger implique un peuple différent d'un autre. En fait, les peuples sont de teints différents. Aussi le territoire que les peuples occupent est-il différent ? Les deux pays partagent le même territoire. Au regard de l'histoire, la République Dominicaine a été occupée par des Espagnols et les Haïtiens sont de tradition plutôt africaine. Le fait de partager la même île aurait justifié que la République Dominicaine n'est pas un pays étranger. On parle de l'île d'Haïti qui réunit la République d'Haïti et la République Dominicaine. Aussi, la surpopulation des Haïtiens vivant en République Dominicaine défie toute idée de pays étranger conférée à la République Dominicaine. On pourrait conclure que ce sont les Haïtiens qui composent la population en République Dominicaine. Il renchérit que sans la présence des Haïtiens, la République Dominicaine est sensée ne pas exister. Cette conception ne tient pas lieu du respect des différences. Ce qui justifie un confort fragile dans le statut irrégulier de migrant. Le changement d'attitude de migrant peut tarder dans ces conditions où les perceptions s'accordent à l'idée d'un prolongement de son territoire.

Le témoignage d'une femme de 65 ans a fait montre d'une volonté délibérée de traverser la frontière sans des papiers dans l'aire de Fond Parisien. Elle avait voulu rejoindre son mari, accompagnée de ses six enfants. Elle est consciente que le montant correspondant au voyage pourrait contribuer à se procurer de documents légaux comme le passeport. Elle avait bénéficié des démarches de son frère déjà installé en République Dominicaine après avoir été renseigné de sa situation de misère. Un premier passeur dépêché pour assurer la traversée des six enfants et du couple avait abandonné le projet malgré qu'il se soit déjà engagé en ce sens et ait perçu de l'argent. Ce dernier a refusé la présence du mari à dessein de posséder la femme éventuellement. L'argent a été dérobé. Il a fallu l'aide d'un second passeur pour réaliser le projet. Le deuxième

passer a encaisse 5,000 gourdes pour organiser la traversée de la famille.6,500 gourdes pour fiancer cette traversée convenait à l'époque pour se procurer des papiers légaux. Le leitmotiv à une migration familiale dans des conditions irrégulières est le nœud gordien de la question de la migration sûre, ordonnée et régulière. La perspective d'une migration de retour est aléatoire à défaut d'attaches en Haïti. Toutefois les migrants en général sont conscient des vulnérabilités liées à la migration irrégulière et une intégration contingentée dans la société dominicaine.

Un jeune homme de 34 ans a été en République Dominicaine comme « anba fil » en 2008. Il a travaillé comme commerçant à Duarte, soit un centre commercial important de la capitale. Le jeune à sa première traversée, cela lui a coûté une durée de cinq jours de marche. Le contrôle de la frontière n'était pas aussi renforcé qu'aujourd'hui. Pour apaiser sa grande soif après cette longue marche, il se rafraîchit de l'eau dans laquelle se sont trempées les pattes de bœufs avant d'atteindre péniblement la capitale comme destination finale. Il est passé par le point frontalier de Ouanaminthe. Il était accompagné de facteurs venant de l'Artibonite en lieu et place de passeur qui lui était inconnu. Il a traversé en deux occasions. La première fois, il y est resté jusqu'à six mois tandis que la deuxième fois, 2 ans 8 mois, à la capitale.

Un troisième témoignage vient d'une femme non voyante qui a été la première fois en 1990.Elle a passé 15 ans là-bas. Elle est allée la première fois le 10 aout 1990. Le migrant a décidé de traverser la frontière sans papier pour avoir été persécuté dans son voisinage lié à un différend pour un jardin. La trajectoire avait la forêt des Pins comme point de départ. Elle s'est réalisée dans une longue marche. Le couple a passé 15 ans en République Dominicaine pour revenir en Haïti. Puis retourné pour 3 autres années. Ce qui totalise 18 années. Elle voulait se soigner là-bas à défaut de services de soins de santé adéquats en ophtalmologie dans sa localité.

Le quatrième témoignage est d'un migrant de sexe masculin âgé de 29 ans. Il a atteint le niveau NS2. Il y était en octobre 2021. Il a travaillé dans la construction, la charpente et la maçonnerie à Duarte. Il a passé d'abord 6 mois lors de son premier voyage puis 1 mois, dans une deuxième occasion. C'était en 2021. Il est parti le dernier samedi du mois d'octobre de 2021 pour revenir en mars de l'année suivante. Il a pris un mois, soit jusqu'au mois de mai, pour régler des démarches pour se procurer de son passeport et bénéficier d'un visa. Il a eu son premier voyage sans avoir de passeport ni de visa. Il lui manque des moyens financiers pour remplir cette

formalité en la circonstance. Il a été traversé grâce à l'aide d'un passeur contacté directement par son ami qui vit déjà en République Dominicaine. Les frais de 6 mille pesos de la traversée ont été consentis par cet ami lui-même pour être par la suite remboursé sitôt qu'il ait accumulé de l'argent. C'est à Fond Bayard qu'il a eu cet ami qui lui a entraîné à migrer à la recherche du bien-être. Conscient des pressions du service d'immigration à l'encontre des migrants sans papier, il est revenu en Haïti pour détenir un passeport. Par la suite, son passeport a été déposé pour une demande de visa depuis le mois d'avril. Le visa n'est pas encore délivré. Il rappelle que son premier voyage s'est réalisé sans difficultés. Il a passé une nuit dans un hôtel de Jimani puis a pris le bus à 1 heure du matin pour la capitale. Il est arrivé là-bas à 5h 30 de l'après-midi.

5 Présentation de l'existant : options de trajectoires, typologie et profils des migrants, générations de migrations, mobiles et vécus des migrant-e-s

5.1 Options de trajectoires des migrants

Le rapatrié qui avait laissé son pays pour fuir la misère et les conditions infernales liées à la situation économique, politique et sécuritaire, à son retour la situation actuelle est similaire à celle antérieure au voyage, parfois même pire, qui donc, n'a pas vraiment changé ! Il y en a qui ont subi une décapitalisation après avoir investi dans un voyage incertain. Certaines fois, c'est un investissement à fonds perdus dans la mesure où s'établissent des filets d'insécurité et d'escroquerie par des acteurs divers dont les passeurs ou « buscones », le « migrit », le facteur, certains agents militaires, des migrants eux-mêmes qui sont des « viejos » impliqués dans une entraide complice aux passeurs. Le financement des traversées est de diverses sources. Ainsi intervient-il l'apport d'un membre de la famille qui défait un bien, soit la vente de bétails ou d'un terrain. Il peut aussi contracter des prêts de proches. Le concerné ou la concernée assume lui-même les dépenses dans les mêmes conditions précédemment évoquées pour ce qui concerne l'apport du membre de la famille du migrant ou de la migrante. Invité par un ami, le migrant ou la migrante se voit sa traversée assurée financièrement par la personne avec l'engagement de rembourser la somme une fois qu'il ou elle ait accumulé la somme requise par son travail.

Le migrant ou la migrante peut aussi être contracté par un patron ou une patronne soit pour le travail domestique, pour une finca ou dans la construction. En pareilles situations, son voyage est pris en charge par ce patron ou cette patronne en question. On organise des « Via »,

diminutif de « Viaje » qui réunit entre une trentaine et une cinquantaine de personnes contractantes sous la conduite d'un buscon ou d'un passeur puis aidé par le mégit, soit un facilitateur du côté dominicain. C'est un réseau de transactions qui implique une chaîne d'acteurs utilisant des mécanismes détournés de migration.

Les cas les plus classiques s'inscrivent dans le cadre des contrats de braceros liés à un accord entre les deux États pour l'échange de travailleurs dans des périodes régulières au moyen de l'opération d'embauchage.

Nous disons traversée en lieu et place de voyage pour un groupe de migrants voués à l'aventure comme des itinérants. La réalité dans l'aire de Malpasse-Jimani présente en partie cette caractéristique. Il s'agit de la bande frontalière parmi les points officiels la plus exposée à des vulnérabilités. Entretemps, dans les autres points tels que Belladère, Ouanaminthe et Anse-à-Pitres, il existe aussi la catégorie concernée par la traversée. La décantation étanche entre le voyage et la traversée ne saurait être mécanique car des sujets peuvent alterner ces deux formes à un moment ou un autre. Le système cautionne ces pratiques indépendamment des projets individuels. Bien souvent, c'est cette option qui s'impose face au manque d'éthique dans la gouvernance binationale de la question migratoire. On se demande pourquoi le Plan National de Régularisation des Étrangers (PNRE) n'est-il pas renouvelé ?

Vu l'insécurité et l'incertitude de la traversée ou des voyages, le migrant peut se trouver dépossédé par des bandits de grand chemin communément appelés « tigele ». Dans d'autres cas, le migrant ou la migrante est exploité par son patron à qui il ou elle confie la valeur du cumul de ses mois de salaire pour le remettre à son retour en Haïti. Le travailleur ou la travailleuse se garde de l'insécurité et de l'escroquerie qui sévissent dans le cadre des opérations des bandits de grand chemin, de certains agents militaires qui dépossèdent les gens. Car il/elle ne jouit pas du droit de se doter régulièrement d'un carnet d'épargne ni d'une carte de débit ou de crédit. Souvent les patrons utilisent des astuces pour accaparer l'avoir du travailleur en provenance du travail souvent pénible qu'il/elle fournit. Le migrant est impuissant malgré lui car dans l'intentionnalité du système les sans-papiers se reproduisent pour les besoins d'une économie spéculative qui priorise des mécanismes détournés dans la gestion migratoire par les deux gouvernements des deux États en question.

L'insécurité perdure quand la gestion des rapatriements est laissée aux fantaisies des autorités dominicaines. Nous avons parlé de fantaisie du fait qu'aucune règle n'est établie au regard des conventions sur le droit de protection des migrants, des prescrits diplomatiques et à l'entente dans l'esprit de la formation de la commission mixte haïtiano-dominicaine de 1999. Le respect des règles minimales est exclu des opérations de rapatriements convertis en déportations. Les migrants et migrantes vivent cette ambiance comme une forme de persécutions. Les agents de l'immigration violent même l'espace privé du domicile où évolue le migrant ou la migrante. Les migrants sacrifient leur droit de circulation en quête de survie. Car bien souvent, ils évoquent l'accès aux besoins immédiats telle la nourriture, puis le logement dans leur expérience de migration ; ce qui n'est pas le cas quand ils/elles se trouvent en Haïti. Tout laisse croire dans des témoignages que certains migrants consentent même une situation précaire dans laquelle ils végètent du fait de la misère qui sévit en Haïti. Ce discours provient surtout de ceux ou celles de l'aire de Malpasse- Jimani qui occupent le plus souvent des activités dans les jardins de café, de bananes ou dans le commerce.

Ils vivent dans l'isolement et ne socialisent qu'avec la peur. Ils se sont obligés par la force des choses à se résigner. Les conditions objectives dans lesquelles ils évoluent leur rendent inaperçues les discriminations anti-haïtiennes. Ils ne pointent que les exactions des « tigele » comme ceux qui leur créent tout le malaise. Dans d'autres cas, si les violations des patrons sont évoquées, elles sont secondaires juste pour assurer la survie du migrant ou de la migrante. Ces derniers migrants, le plus souvent, sont accompagnés de leur partenaire. Ils sont dans une situation de traumatismes face aux menaces de déportation imminentes chaque jour. Ceux du secteur de la construction se voient victimes de viol de confiance de la part des patrons qui les dénoncent auprès des agents d'immigration pour accaparer injustement en retour leur paie.

5.2 Typologies et profil des migrants

Aussi peut-on rencontrer à côté des itinérants, des « pobladores », soient ceux ou celles qui s'établissent au prix d'une capitalisation apte à garantir une mobilité socio-économique ou leur survie. Ils projettent d'avoir un pied à terre en terre dominicaine. Il y en a qui défrichent de la terre sous forme de deux moitiés là-bas. D'autres, du fait de la présence de réseaux familiaux ou des contacts, ils entreprennent des activités comme le commerce ou s'exercent comme

habitants transfrontaliers. Les « viejos » ont maintenu une présence là-bas malgré enclins aux persécutions des agents de l'immigration et des militaires. Ils ont acquis certains biens même non sécurisés par la loi. Ils ont des enfants nés sur le sol dominicain sans avoir eu droit à la nationalité dominicaine depuis l'arrêt de 2013. Il y en a qui ont bénéficié de l'éducation en fréquentant l'école fondamentale. D'autres se sont inscrits à l'université, voire gradués. Les « pobladores » se retrouvent dans les bateys, dans la construction ou dans le petit commerce. Ce groupe ne s'est pas muni de passeport sinon il y en a qui avait adhéré au programme de PNRE. Mais qui n'est pas renouvelé depuis 2015. Les migrants de Ouanaminthe et d'Anse-à-Pitres pour la plupart sont les plus concernés.

Pour ce qui concerne en grande partie les migrants liés à la migration irrégulière, ils sont des indésirables bienvenus en termes d'une main d'œuvre presque servile qui compense les besoins en force de travail du fait du refus des natifs dominicains à réaliser des travaux de bas niveau et pénibles. Ce qui ne les évite pas à être une proie à abattre pour la compétition déloyale face aux natifs dominicains. Mais ceci relève d'un discours dominant de la part des tenants du pouvoir pour alimenter l'anti-haïtianisme et des persécutions à l'encontre des Haïtiens en conséquence.

Les migrants dans la construction et les champs sont repérables pour toutes opérations de déportations. Ils sont avant tout assignés à un espace géographique d'activités spécifiques. La logique dessinée par les autorités veut que des sans papier soient localisés de la sorte. Ils sont interdits d'entreprendre des activités d'échange par le commerce auxquelles on s'attend que les sujets soient munis de passeport dote d'un visa régulier valide pour 30 jours et renouvelé dans les délais requis. Cette considération est aussi valable pour ceux ou celles qui évoluent dans le secteur du tourisme et des services en général. Ils sont beaucoup plus présents dans des centres urbains attractifs et importants. Ce groupe fait appel à des hébergés qui sont ceux ou celles accueillies dans le système en bénéficiant d'un certain niveau d'intégration sans pour autant habilités pleinement des droits de propriété, de travailler dans l'administration publique et de mettre en place une entreprise. Ils ou elles peuvent s'associer à un Dominicain pour l'aval. Certains, après la 9^e année fondamentale, ne peuvent poursuivre leurs études par rapport aux restrictions du système. Entretemps, les exigences pour avoir la résidence dominicaine sont

difficiles à accomplir sinon par des hommes ou des femmes d'affaires qui ne sont pas concernés par notre échantillon qui se limite plutôt aux migrants.

Les sujets de Ouanaminthe ont le statut civil partagé entre célibataires et mariés. Ils sont majoritairement de confession chrétienne (évangéliste, catholique et adventiste). Ils vivent avec leur partenaire et sont à charge d'enfant, Quelques-uns ont des liens familiaux tels que déjà relatés. La religion n'a pas participé comme facteur d'intégration dans la société dominicaine. Ils ne pouvaient pas librement pratiquer par peur d'être exposés aux agents d'immigration. Ils sont à la fois limités dans leur liberté de circulation que celle des cultes. La grande majorité n'a pas connu d'expériences de déportation mais manifestent le désir de retourner en Haïti. Le projet de retour en République Dominicaine est partagé. Ceux qui ont une profession sont davantage favorables au retour en République Dominicaine.

Dans le cas des sujets d'Anse-à-Pitres, ils sont aussi de confession chrétienne avec les mêmes spécificités décrites pour ceux de Ouanaminthe. Beaucoup plus sont des mariés tout en identifiant quelques veufs/veuves. Ils sont à charge d'enfant et vivent avec leur partenaire pour la plupart. Ils ont tous connu l'expérience de déportation. Ils ont exprimé leur refus de retourner en République Dominicaine. On peut noter des va et vient à Pedernales dans quelques cas. Les gens ont un certain niveau d'éducation acceptable. Des liens familiaux sont aussi confirmés. Il y en a qui ont des enfants nés sur le sol dominicain.

A Belladère, les immigrants ont des liens avec des parents déjà établis en République Dominicaine. Ils ont connu des expériences de déportation. Mais, en majorité, ils projettent de retourner en République Dominicaine. Les sujets de Malpasse, eux-mêmes sont les plus exposés à l'attentisme. Les expériences de déportation sont criantes et les humiliations ont été fortement vécues.

5.3 Les générations de migrations

Les typologies de migrants suivant leur projet d'itinéraire sont établies. Elles sont au nombre de cinq dont quatre d'entre elles nous concernent dans le cadre de la présente étude. Elles recoupent deux grands moments soit une migration traditionnelle dans le cadre de l'échange régulier de « braceros » pour la canne à sucre notamment et des recrutements

informels des représentants de compagnies de « finca » de café, de banane ou autres produits. Nous situons ce moment avant les années 1990. Après 1990, se développe une nouvelle migration identifiée dans les études des chercheurs dont ceux de la Faculté Latino-Américaine avec la présence de professionnels, de gens mieux formés, des investisseurs. D'autres viennent pour des études et en transit pour d'autres destinations comme fut le cas de la migration vers les pays de l'Amérique du Sud (Chili, Brésil, Equateur, Surinam).

Dans le contexte de la migration traditionnelle, les travailleurs sous contrats sont retournés en fin de contrat jusqu'à ce qu'on organise un prochain embauchage. Quelques-uns restent au-delà de la durée du contrat et se retrouvent, de ce fait, illégaux. Ils continuent à travailler pour la même entreprise ou bien pour d'autres, voire changer de sphère d'activité. Ce groupe est rejoint par des « anba fil » plutôt aidés par des passeurs ou de proches qui sont de « viejos ». Les déportations qui ont eu lieu s'inscrivent généralement dans les temps morts où il y a un excédent d'offre de main d'œuvre. Certaines entreprises privées dans le secteur de la canne à sucre plus précisément cautionnent le travail des sans papier. Cette séquence de témoignage renseigne sur la situation de ceux qui restent au-delà du terme des contrats. Elle est exprimée par un viejo qui a été en République Dominicaine le 22 décembre 1971 à partir de Ouanaminthe.

Des migrants haïtiens qui ont participé dans le staff lors des embauchages restent au-delà du terme du contrat. Ils ont refusé de retourner en Haïti. D'autres se sont réunis au point de rassemblement à Barahona pour regagner leur lieu d'origine. Ils n'ont préalablement aucune information sur les démarches déjà entamer pour formaliser ses voyages. Paradoxalement les Dominicains sont confortables avec des sans papier pour se tirer d'affaires dans des voyages clandestins et pour se procurer de faux documents comme un acte de naissance par exemple. Ils se présentent pour dominicains en faisant l'usage de faux. Les papiers sont détruits si les autorités découvrent de telles fraudes.

Durant les périodes électorales, des déportations survenues s'apparentent à un effet de démonstration. Avec la fin des accords entre les deux gouvernements haïtien et dominicain pour l'embauchage de travailleurs de la canne, les conditions de recrutement fragilisent davantage la sécurité des migrants contactés par des passeurs par des voies détournées et illégales. On a enregistré même des cas de travailleurs capturés contraints de travailler dans un « batey » donné

avec des restrictions à se cantonner dans le « batey », sans liberté de mouvement aucune. Ce qui s'apparente à de vieilles pratiques esclavagistes. Nous avons parmi des sujets enquêtés ceux qui ont connu l'expérience d'embauchage régulier qu'irrégulier. Ils proviennent surtout des points frontaliers officiels de Ouanaminthe et d'Anse-à-Pitres. Ils sont victimes de déportation. Le cas de Malpasse fait état des « Anba Fil » qui offrent par eux-mêmes leur force de travail dans une finca donnée le plus souvent de Barahona ou de Vicente Noble. Ils sont généralement de travailleurs agricoles accompagnés de leur compagne, à la fois dans le commerce et des activités de jardin exploitées par le régime de deux moitiés. Des compagnes travaillent même dans les fincas de café et ou de bananes.

Après les années 1990, les migrants se sont dirigés vers la République Dominicaine pour des raisons d'insécurité politique et ce qui allait devenir monnaie courante depuis lors dans des conjonctures de troubles (2001-2004) et en (2018-2022), pour échapper des violences de gangs associées à la crise économique sévère du moment. Il s'agit d'une nouvelle migration qui constitue une géographie de l'emploi surtout dans les services d'hôtellerie, le tourisme, le commerce et l'éducation. Ils sont pour la plupart repères dans les centres urbains. Ils sont issus d'Anse-à-Pitres, de Ouanaminthe et de Belladère. Dans ce contexte, les chiffres des déportations défient les chroniques. Elles se font presque journalièrement et simultanément les déportés reprennent la route de retour en République Dominicaine par des voies détournées et illégales la même semaine et dans certains quelques heures seulement après leur déportation. Nous avons des cas familiers à de telles pratiques à Ouanaminthe et Anse-à-Pitres.

La première génération de migrants compte 7 sujets parmi les 39 enquêtés. Ce sont des hommes braceros, au nombre de 4 puis 3 femmes, dans le commerce et le travail domestique. Ces femmes ont accompagné leur mari déjà installé comme « viejo braceros » dans les plantations en République Dominicaine. La présence d'un d'entre eux remonte en l'année 1971. À l'exception du point de Belladère, ce groupe part des autres points officiels : Ouanaminthe, Anse-à-Pitres et Malpasse. Il faut souligner que Belladère constitue surtout une zone de transit où se concentrent des migrants concernés par le mouvement appelé la nouvelle migration des Haïtiens en République Dominicaine après les années 1990.

5.4 Les mobiles et vécus des migrations

L'effet d'entraînement justifie un bon nombre de traversées au prix d'aventures dictées par l'accès à des informations filtrées et biaisées sur les conditions de vie des migrants. La fascination du bien être sert de motivation aux jeunes migrants par méconnaissance de leurs droits et de la réalité seront introduits dans un cycle où ils se socialisent dans une ambiance de trafic et de maltraitance. Ils s'impliquent dans l'entraide complice aux agents du système de voyage détourné notamment les passeurs. La propagande des passeurs laisse aux gens non avisés qu'il convient d'opter pour des procédés contraires à la migration sûre, régulière et ordonnée. Ainsi les migrants récidivent dans leur choix de voyages et de traversées irrégulières en dépit des risques encourus et du vécu des conditions de maltraitance dans des expériences antérieures.

Les déportations n'ont pas toujours dicté de leçons aux migrants en général. Des sentiments de déception combinés aux insatisfactions liées à de courtes expériences dans des conditions précaires ne motivent pas fermement à œuvrer dans la préparation de voyages vers la République Dominicaine, Malgré toutes les attitudes sont partagées entre l'idée d'un retour qui s'impose pour assurer la survie et l'hésitation de revivre les menaces de déportations, les violences des « tigele » et la maltraitance dans le travail. On compte en partie quelques-uns qui ont la ferme conviction à pouvoir conditionner leur voyage en République Dominicaine en empruntant la voie régulière en la possession d'un passeport valide dans lequel est apposé un visa régulier. C'est une voie jugée aussi difficile à suivre. Ceux qui ont des traumatismes plus importants du fait de l'humiliation et de viols subis ont exprimé un refus beaucoup plus catégorique quant à un projet migratoire. Ils ne nient pas pour autant des avantages et des opportunités de bien être dans la société d'accueil mais conscients de leur vulnérabilité avec un statut de migrants sans papiers.

L'intégration des migrants outre de facteurs institutionnels de blocage, elle est préjudiciable par rapport à la faible socialisation dans le système. S'il existe des réseaux de parents installés comme « viejos » cela ne garantit pas pour autant la liberté de circulation des migrants qui s'isolent.

6 La gouvernance binationale de la migration haïtienne vers la République Dominicaine

6.1 Bref historique des relations haïtiano-Dominicaines

La migration est devenue un problème crucial en Haïti dans le cadre de l'occupation américaine de cet État de 1915 à 1934. Elle s'inscrit dans un double mouvement, centripète et centrifuge dans la mesure où la modernisation amorcée à la fin du 19^{ème} siècle et plus précisément dans les années 1930 a engendré une désagrégation du mode paysan face à une urbanisation montante mais rachitique. Entretemps, les pressions exercées sur les villes avec le déferlement d'une masse de main d'œuvre excédentaire allaient être favorable pour alimenter la force de travail nécessaire au fonctionnement des industries agricoles en expansion à Cuba, République Dominicaine notamment.

Il s'agit d'une migration internationale provoquée alors pour les besoins du capital international. La crise des années 1930 vient donner lieu à des rebondissements dans la société haïtienne émettrice de migrants qui assure l'échange de travailleurs braceros dans les industries sucrières en question. En cette conjoncture, s'initient les premières grandes vagues de rapatriements de Cuba ainsi que des mesures extrêmes contre des travailleurs indépendants, des artisans et des professionnels haïtiens par le massacre orchestré en 1937 en République Dominicaine plus précisément dans sa bande Nord, du côté de la frontière Ouanaminthe-Dajabón. Cet évènement tragique s'est survenu paradoxalement en un moment où il y avait de relations cordiales entre les deux gouvernements mais ce n'était qu'une façade (Denis, 2021). Il se profilait même l'idée d'une intégration haïtiano-Dominicaine, voire en s'associant avec Cuba et Porto Rico (Price Mars, 2004).

Il en résulte la mise en place de colonies agricoles à Ferrier, à Forêts des Pins, à Osmond pour limiter les flux migratoires des Haïtiens vers la République Dominicaine. Haïti s'inscrit dans une politique migratoire implicite apparentée au laissez faire. La République Dominicaine procède à la dominicanisation de la frontière soit un moyen pour contrôler la pression migratoire haïtienne vue comme une menace, à savoir même une « invasion pacifique ». Des lors, les migrants sont appelés à payer des frais beaucoup plus importants que d'autres migrants de préférence de blancs caucasiens. Ce, pour favoriser une politique de blanchiment de la population dominicaine. Des travailleurs espagnols étaient plutôt invités à venir travailler dans des colonies agricoles en 6.2 L'émergence de la migration comme question binationale.

6.2 L'émergence de la migration comme question binationale

Aussi en 1952, se réalisa le premier accord entre l'État haïtien et l'État dominicain sur l'échange de braceros destinés aux industries sucrières fonctionnant en République Dominicaine. La relation entre les deux États s'est surtout centrée sur l'échange périodique de travailleurs agricoles. Ces pratiques se poursuivent régulièrement jusqu'en 1986 pour être détournées face aux pressions populaires contre l'embauchage après les années 1986. Les travailleurs continuent à alimenter les industries sucrières et d'autres champs d'activités comme le café, le riz et la banane. De là interviennent un réseau d'acteurs ou des passeurs ou des *buscons* ont joué un rôle clé à côté des agents militaires associés aussi à des fonctionnaires dominicains et des agents haïtiens. Aucune mesure n'est envisagée par les deux États pour sévir contre ce trafic sur ses points frontaliers officiels.

Il s'opérait unilatéralement de la part de l'État dominicain des rapatriements le plus souvent massifs. Les relations tendues ont occasionné les plus grandes opérations, la première notée a eu lieu en juin 1991 pour donner suite à une dénonciation du président haïtien d'alors contre l'irrespect des droits humains par la République Dominicaine à l'encontre des immigrants haïtiens.

La faible capacité de l'État haïtien a suscité l'intervention des associations de la société civile, Organisations non Gouvernementales et des Églises.

La création de la commission mixte haïtiano-dominicaine a été un mécanisme de gestion des relations et des différends entre les deux États notamment sur la question migratoire. Il y a lieu de souligner les perspectives du programme de Lomé ACP visant à promouvoir un programme régional et un programme national concernant les deux États. Ce, pour faciliter le rapprochement, l'échange, la compréhension mutuelle et la prévention de la migration en mettant en place des activités communes sur les frontières dont les marchés binationaux, les zones franches et autres services sociaux. La Commission mixte ne tarde pas être inopérante sinon dans les conjonctures de crise telle sa réactivation après la promulgation de l'arrêt 114-1 sous les gouvernements de Lamothe-Martelly et Medina en 2013.

6.3 Evolution du problème migratoire et Perceptions des migrants de la gouvernance binationale de la migration haïtienne vers la République Dominicaine

Le désengagement de l'État haïtien prime en matière de gestion migratoire pour ce qui concerne les mouvements des Haïtiens vers la République Dominicaine. C'est ce qui ressort des premiers témoignages d'un sujet de Malpasse. Le contrôle du côté haïtien est bien délaissé quand l'Immigration Dominicaine traite de manière discriminée même des enfants haïtiens non accompagnés. La nécessité d'une politique migratoire de type communautaire a été exprimée. Ce qui pourra être centré sur l'emploi.

Les autorités haïtiennes ne font pas prévaloir le principe d'un traitement digne aux haïtiens comme une ligne de la diplomatie haïtienne face aux violations des droits des migrants haïtiens. Les cas de déportation le témoignent. La dénationalisation est un accroc à la dignité des femmes haïtiennes qui enfantent sur le sol dominicain avec un père qui soit de nationalité dominicaine. La défense du côté des autorités haïtiennes fait défaut.

À Anse-à-Pitres, il a été révélé que la politique en matière d'État civil est une défaite. Une bureaucratie est préjudiciable à ce que les Haïtiens jouissent de ce droit. Cela donne lieu à alimenter structurellement des prébendes à pouvoir délivrer des documents d'identité et d'État civil. Les deux États se coïncident dans l'existence de manœuvres qui nuisent l'éthique de la gestion binationale de la migration (passeport, visa, acte de naissance, carte électorale). L'État cautionne ces choses.

La migration régulière est traitée comme lettre morte. Des frais sont perçus tant à la sortie de son pays qu'à la rentrée. Dans ce dernier cas, c'est comme une absurdité. La frontière est une source de prébendes en termes de gestion migratoire, Le réseau est important avec beaucoup d'intermédiaires, des agents du service d'immigration, des passeurs, les gardes et autres agents assimilés.

Aucun souci manifeste n'a été noté pour régulariser la situation des sans-papiers et que les enfants nés sur le territoire dominicain viennent allonger la liste en se transformant dans le statut d'apatrides.

L'immixtion du service d'immigration dans la sphère privée de la personne est un abus en termes d'irrespect de droits humains et de ceux des migrants plus précisément. Ce qui se fait délibérément sans l'interface de l'État haïtien en la circonstance. Des enfants sont séparés de leurs parents dans certaines occasions. Ce qui est une autre violation non dénoncée par l'État haïtien. Entretemps n'est-il pas un acte incongru d'user à l'insu de l'État dominicain des services de santé dans les référencement faits par des services de santé du côté d'Anse-à-Pitres. Les Dominicains priorisent davantage le vocabulaire du Binational en laissant le soin d'approprier les initiatives au niveau national.

La relation haïtiano-dominicaine ne marche pas à défaut d'un État interlocuteur auprès de l'État dominicain sur le traitement de ces migrants de la part de l'État dominicain. Des ententes minimales en termes de libre circulation lors des jours de marché binational ne sont pas appelés à être respectés.

La consolidation des dossiers des enfants dans l'échange dans le domaine de l'éducation est un manquement. Les élèves haïtiens ont des problèmes d'État civil non assistés par l'État haïtien pour intégrer pleinement le système scolaire dominicain.

La prise en charge des enfants haïtiens non accompagnés est un point de l'agenda de la gouvernance binationale de la migration haïtienne vers la République Dominicaine, L'institut de Bien Être social et de Recherche intervient quelques fois dans la chaîne de protection de l'enfant pour des enfants itinérants et ceux violés à Pedernales plus précisément. Les enfants sont souvent victimes de violence physique sans être protégés ni défendus par des instances publiques concernées.

Il advient de se procurer de faux documents et de s'adonner à la fraude due à la démission de l'État haïtien. La traite est une pratique presque ouverte.

Des instances non étatiques interviennent dont des ONG. Mais l'IBESR sait faire le suivi de tels cas. La négociation du retour de cadavres à l'État haïtien est un autre point de l'agenda de la gouvernance binationale on s'en prend contre des pratiques de trafic d'organe subséquentes. Il y a le projet des habitants transfrontaliers par le biais de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui est un projet pilote à l'intention de 100 à 150 personnes principalement des commerçants haïtiens avec le droit de circulation dans l'aire de la frontière. L'intégration communautaire attire l'attention quand des gardes se restaurent du côté haïtien de la frontière et des enfants haïtiens fréquentent surtout l'école de los Palios en République Dominicaine.

A Ouanaminthe, l'État haïtien a-t-il accordé un intérêt à la question frontalière aussi bien que la migration. Des vulnérabilités sont visibles et doivent être objet d'analyse. Malgré la pression migratoire dans les points tant officiels que non la présence de la Police frontalière est bien déficitaire alors que des violations sont flagrantes causant même des cas de morts. Les sites ne sont pas contrôlés pour ce qui concerne la protection et la surveillance. Les violations touchent même les personnes en règle dans le cadre d'une migration ordonnée. La régulation des échanges des étudiants se présente comme l'une des priorités de la gouvernance binationale en matière de migration des Haïtiens vers la République Dominicaine.

L'absence des services de maternité est une préoccupation. D'où une attention à ce point dans la même gouvernance. La nécessité d'une coopération ouverte entre les deux pays est un besoin exprimé par rapport à d'autres suggérés dans l'agenda de gouvernance.

L'attention aux enfants et spécialement les filles peuvent s'inscrire aussi. En fait les étudiants internationaux et les femmes en quête de service de maternité sont à encadrer. Une politique de sécurité régionale s'impose pour des voyages clandestins d'haïtiens et de dominicains vers Porto Rico. L'OIM aide dans l'interface en ces circonstances. L'absence d'interface et de médiation alimente des relations de conflits entre les deux peuples. L'État est invité à assumer sa charge en ce domaine.

Le PNRE est une stratégie partagée qui a aidé à gérer le problème migratoire dans une certaine mesure. Les enfants ont un problème d'État civil et de documentation en général pour

avoir accès à l'école dans certains cas, on enregistre la perte de documents au moment du voyage précipité.

À présent, une opération de déportation menace les Haïtiens migrants soit l'opération Gabion de la part unilatérale de l'État dominicain. Les violations augmentent de plus en plus comme des maltraitances systématiques. Les autorités et les entrepreneurs doivent se différencier dans leur intervention dans la maltraitance surtout lors de privations associées aux déportations de la part des militaires sous les ordres des agents de l'immigration. Les déportations sont assimilées à des persécutions. Elles n'ont pas de limites à l'Hôpital, dans l'usine, dans l'espace privé, dans la rue. Aucun protocole n'est considéré d'autant plus il n'a pas été encore ratifié. C'est une référence datée de 1999 qui est souvent soulevée par les autorités haïtiennes sans motif. Il a été réactivé comme référence lors de l'arrêt de 2013 relatif à l'apatridie. Les conventions internationales en matière de droit de migrant sont aussi une base. Les migrants ont un traitement ind discriminé par rapport aux autres migrants présents comme les Chinois, les vénézuéliens.

Lors d'une rencontre binationale, on a fait État des difficultés et des mécanismes établis pour décourager les migrants irréguliers par les mauvais traitements comme étant une démarche indiquée du respect des droits humains avec le libre cours vu l'effacement ou l'entraide complice des autorités haïtiennes dans cette entreprise.

La sensibilisation est l'option la plus recommandée vu l'ampleur du problème migratoire. L'État haïtien comme interface est passif face aux pratiques des maltraitances qu'ont aussi les migrants haïtiens. L'instance internationale est celle qui joue le rôle d'arbitre par rapport à l'impuissance de l'État haïtien. La violation du territoire haïtien par des soldats dominicains est monnaie courante. Ils sont remis jusqu'à Ferrier.

À Belladère, l'IBSR qui fait partie de la chaîne de protection sociale intervient dans la question des enfants non accompagnés et le plus souvent ceux victimes de violence et de viols et de traite. Des démarches de réunification familiale sont à l'ordre du jour de même que des poursuites judiciaires contre des fautivefs et de violeurs. Les parents ont bénéficié de l'AGR pour prévenir les cas d'enfants non accompagnés. L'appui et le support psychologique font partie aussi du paquet.

Les violations et les homicides de citoyens haïtiens sont restés sans suivi de la part des autorités haïtiennes, les gardes frontalières se révèlent puissants dans le système. Le représentant haïtien est plutôt passif face aux problèmes administratifs en matière de gestion migratoire. Des tromperies dominent les services sous prétexte de vérification de visa et de passeport valides. La fermeture des barrières se fait par fantaisie du côté dominicain sans recours aucun de la part des autorités haïtiennes. La fraude est institutionnalisée dans l'affaire de faux visa émis sans enquête aucune des autorités malgré la clameur publique à ce sujet. L'assistance des autorités haïtiennes aux rapatriements est considérablement faible. C'est l'OIM qui intercède bien souvent. Les autorités haïtiennes ne se manifestent pas à inscrire dans leur agenda l'accompagnement et la défense des migrants rapatriés en dehors du respect de leurs droits. Les rares interventions n'ont pas de suivi réussi ONG se sont substituées dans le rôle de l'État (GARR, OIM à côté de l'ONM)

7 Perceptions des populations à partir des points frontaliers officiels d'Anse-à-Pitres, Malpasse, Belladère et Ouanaminthe de la migration sûre, ordonnée et régulière suivant la matrice Valeurs, Attitudes, Attente et Besoins (VAAB)

7.1 Les valeurs associées au projet de migration

L'intégrité, le sens de l'honnêteté et de la dignité ont été exprimés dans les témoignages en termes de valeur intériorisée. Ce qui est un facteur d'acceptation dans la communauté. Cependant, il se garde de l'accommodement étant indigne des relations dégradantes quelques fois en tenant compte des scènes de maltraitance. Conscient des vulnérabilités liées à l'installation contingentée des migrants haïtiens en République Dominicaine. L'attache à Haïti est une projection qui tient lieu de mécanisme de défense.

Outre Belladère où ont été consignées ces réactions, à Anse-à-Pitres, c'est la même préoccupation qui donne lieu à l'affirmation du sens d'appartenance nationale et le culte de la dignité humaine. La migration de retour est un recours même pour une courte durée par rapport à la régularisation du statut de migrant. Cette option est dictée surtout par un sentiment

d'indignation associe plutôt à une conscience alertée ou précritique. Il a été exprimé le sens de l'estime de soi comme attitude défensive face à la dévalorisation du migrant haïtien. Le recours à l'isolement en est une forme de défense comme le repli sur soi. Entretemps, il y a lieu de noter des élans au fatalisme, à l'accommodement, l'auto-culpabilisation, la résignation. D'où un contraste existant en même temps eu égard aux valeurs humanistes relevées, aux attitudes revendicatives, à l'autonomie, les valeurs familiales et la promotion des traditions et de l'identité aussi bien que la tendance au féminisme.

Les manquements dans l'intégration et les relations humaines font évoquer cependant, à Belladère des valeurs de savoir vivre et de sociabilité non intériorisée par des migrants. Ce point de vue est manifeste de la perspective d'un groupe de migrants le plus jeune et le plus éduqué. Ces deniers sont en général en transit par le point frontalier de Belladère. Ce qui est différent à Anse-à-Pitres. À Malpasse, il s'agit d'une clientèle plutôt adonnée à la survie et à l'accommodement et au refoulement. Ils sont plutôt déçus par rapport aux attentes de bien-être et de mobilité socio-économique. Ils sont victimes de la violence et de la criminalité exercées par des « tigele », soit le terme « *tigre* » en espagnol ainsi déformé dans le langage populaire. Persécutés et inquiets dans ce climat d'insécurité quotidienne, ils sont aussi indignés de leur sort. C'est le groupe le plus marginalisé par rapport à ceux des trois autres points frontaliers officiels. Ils sont toutefois conscients des opportunités liées au statut régulier de migrant.

Le cas d'Anse-à-Pitres se réfère beaucoup plus à la valeur de savoir vivre comme l'un des facteurs déterminants pour l'acceptation et l'intégration des migrants par le travail et l'attitude ouverte. Les valeurs chrétiennes ont aidé dans cette dynamique et les gens ont fait montre d'élan humaniste à l'égard de la protection des enfants et du refus de la violence contre les femmes migrantes et la discrimination existant à l'encontre des Haïtiens en général. Les besoins de régularisation sont une préoccupation pour l'intégration et l'accès à quelques services de base. Des valeurs humanitaires et de solidarité sont inculquées parmi ces migrants.

À Ouanaminthe, des valeurs de solidarité et le sentiment d'appartenance sont de mise ainsi que le culte de la dignité humaine face à la maltraitance subie par des migrants haïtiens. La promotion du respect des différences, du sens d'ouverture et de solidarité et le sens de discipline. L'estime de soi et le sens de dignité ainsi que le principe de protection de l'enfant. L'auto-culpabilisation

ne manque pas comme valeur. La valeur morale contre des pratiques de prostitution juvénile est aussi de la partie.

Le savoir-faire, l'assimilation et le refoulement tendent à contrebalancer des prédispositions aux relations humaines.

7.2 Les attitudes des migrant-e-s au projet de migration

Les attitudes varient suivant le groupe de migrants en question. De l'attentisme à l'opportunisme dans certains cas à spécifier plus loin dans l'exposé. L'entraide complice aux réseaux parallèles de gestion de la migration. Des astuces sont mises en exergue, l'accommodement aux difficultés sont parmi les stratégies explorées ou le sens du refoulement. Bien souvent, ils sont conscients des vulnérabilités dues au statut régulier. Le savoir vivre et la sociabilité s'inscrivent parmi les stratégies. La motivation au travail sert de moyen d'accommodement. Il se présente des attitudes d'indignation face aux mauvais traitements subis. L'acharnement à la maltraitance a aussi sa place aussi bien que l'attitude à la réalisation de soi. Imbu de l'insécurité et de la criminalité, les migrants sont défensifs. L'inquiétude face aux menaces de maltraitance est de l'ordre de persécution. Il y a une attitude d'insatisfaction. La désillusion est manifeste chez certains. L'isolement et l'accommodement voire la résignation, l'estime de soi reviennent comme attitudes. L'entêtement à la capitalisation est noté. Le vivre ensemble avec des Dominicains est aussi de mise. Dans certains cas, la valorisation du dominicain et du sens de rapprochement des Haïtiens est à l'ordre du jour. Il y a aussi des répliques contre l'exploitation de la force de travail et le viol de confiance de la part des patrons.

7.3 Les attentes des migrant-e-s par rapport au projet de migration

Les attentes sont multiples soient par exemple la recherche d'emploi et la promotion de l'éducation des enfants. Le travail s'associe généralement contre le sacrifice de l'estime de soi, soit à Belladère. La stabilité dans l'emploi est un acquis. On peut y ajouter la capitalisation et la promotion sociale. Les attentes à l'emploi sont capitales. Le sens d'ouverture et d'acceptation chez les Dominicains est noté. Quant à l'intégration dans la société dominicaine, elle est à l'ordre du jour.

La protection et la sécurité affective des adolescents à la grossesse rencontre la sensibilité de certains migrants tandis que d'autres sont en faveur de la réalisation de soi. Le bien être est la finalité pour tous mitigée par rapport aux objectifs limités à la survie. Le renforcement de la sociabilité d'un large groupe de migrants haïtiens est souhaité pour prévenir des relations conflictuelles et garantir le vivre ensemble.

7.4 Les besoins des migrant-e-s liés au projet de migration

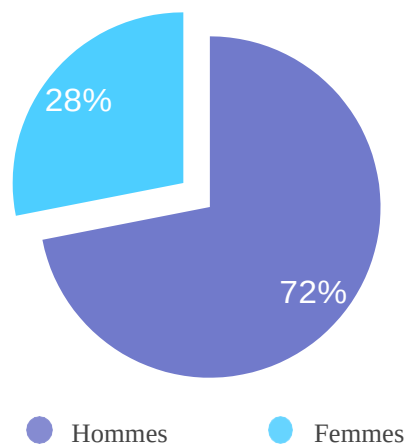
Quant aux besoins, ils se convergent vers la quête du travail et l'accès aux services sociaux de base dont la maternité et aux besoins élémentaires qui soient la nourriture et le logement. Des catégories de migrants tiennent à leur pleine intégration même quand d'autres se limitent aux opportunités de capitalisation liée à une mobilité socio-économique. Il ressort un fort leitmotiv à la nourriture et l'accès au travail ou à une activité quelconque génératrice de revenus. Il y a d'autres besoins exprimés dont la réunification familiale, besoin de sécurité et d'émancipation, le besoin d'un statut régulier, intégration et respect de sa dignité.

Les niveaux de besoins varient d'un point à l'autre mais les plus essentiels sont communs. Il reste à distinguer les besoins d'émancipation et de pleine intégration aux groupes les plus cotés des points frontaliers réputés ou parmi les migrants qui ont opté pour les études universitaires et la finalité d'intégration.

8 Les rapports de sondages et d'enquêtes par questionnaire auprès de la communauté sur la migration sûre, ordonnée et régulière

8.1 Indentification

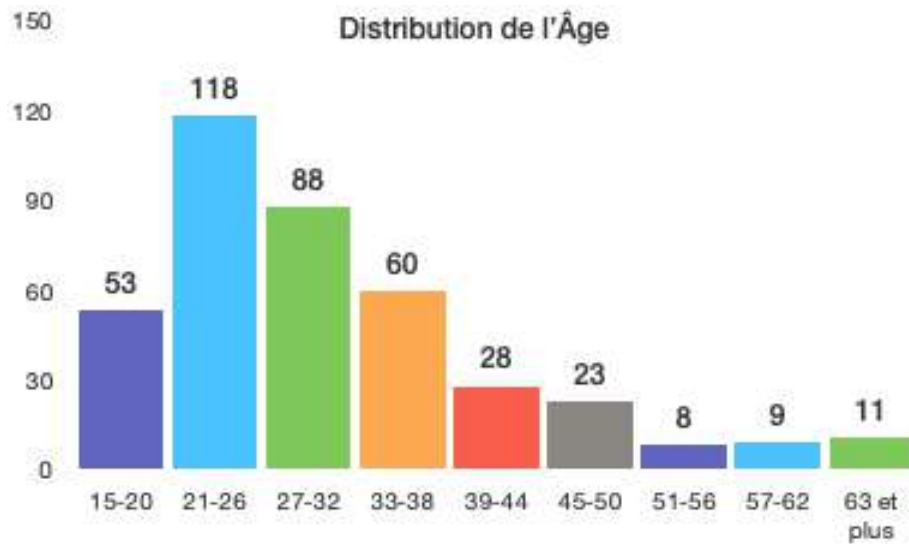
Graphique 1 sexe des répondants



Source : Cerremen

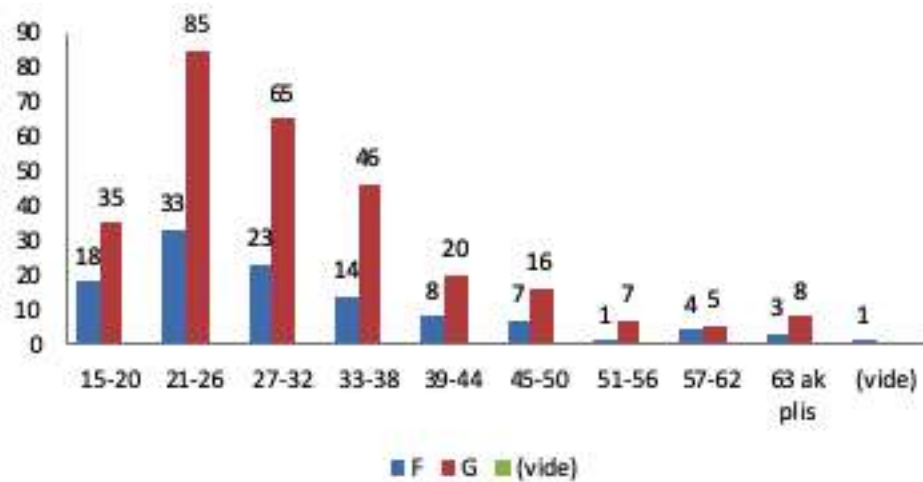
Sur 399 individus interrogés, 28% dont 112 sont des femmes et 72% dont 287 sont des hommes.

Graphique 2 Distribution d'âge



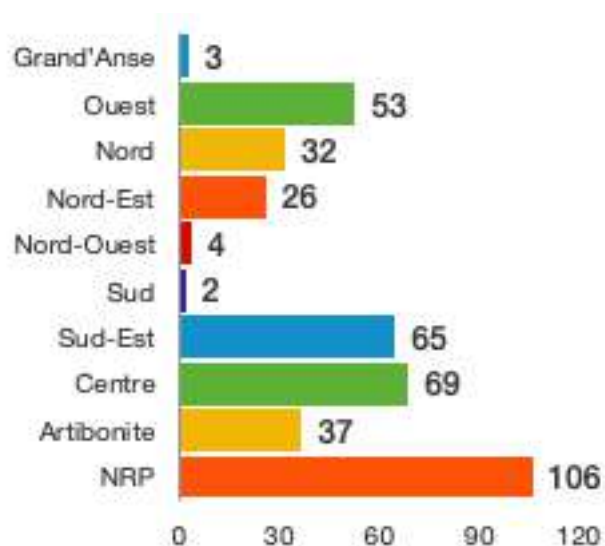
source : Cerremen

Graphique 3 Age suivant sexe



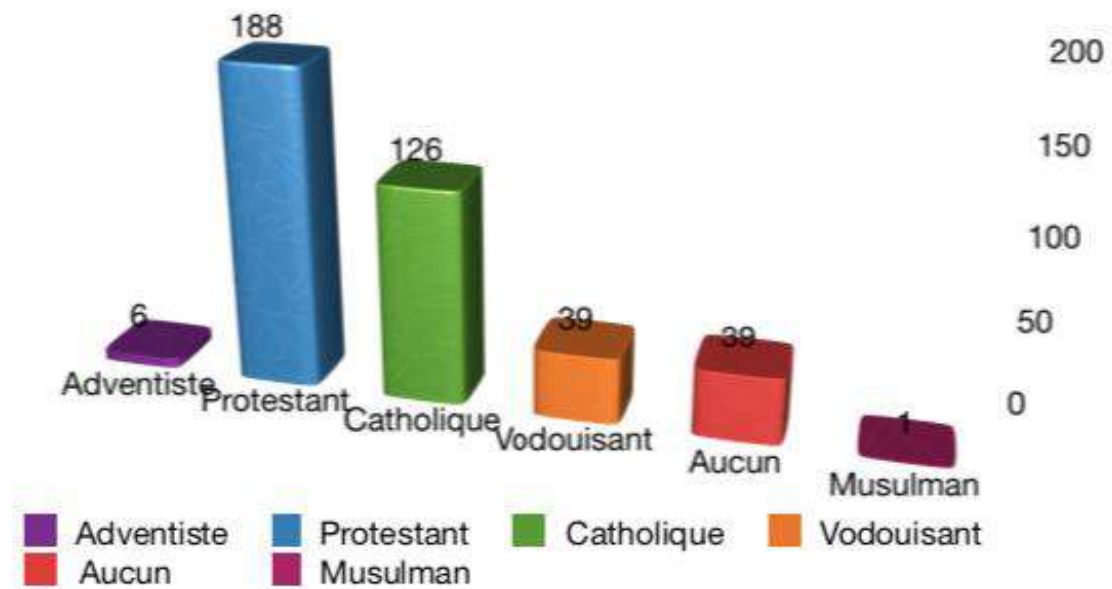
Comme mentionné par le graphique 2, 118 personnes ont entre 21 et 26 ans, ce qui représente 29% à lui seul de l'échantillon. On remarque que notre échantillon composé de 399 individus est un échantillon très jeune, plus de 64% sont âgés de moins de 35 ans, et seulement 7% ont plus de 50 ans.

Graphique 4 Provenance des répondants



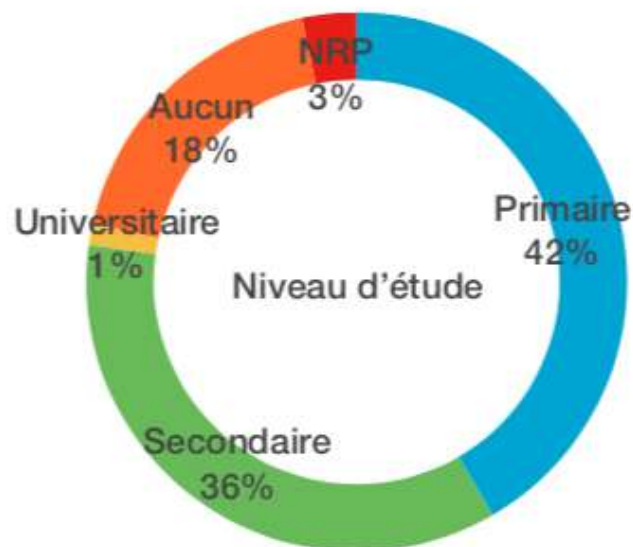
Parmi les 399 individus interrogés, 69 individus sont originaires du Centre soit 17% de l'échantillon. 65 sont en provenance du Sud-Est, soit 16% de l'échantillon. 53 individus sont originaires de l'Ouest, soit 13% de l'échantillon. 37 sont originaires de l'Artibonite, ce qui représente 9% de l'échantillon observé. 32 individus viennent du Nord, 26 du Nord-Est, 4 du Nord-Ouest, 3 de la Grand'Anse, et 2 du Sud.

Graphique 5 Appartenance religieuse



Des 399 individus interrogés, 47% soit 188 sont des protestants, 32% soit 126 individus sont catholiques, 10% sont vodouisants, 10% n'ont pas de religion et 1% sont adventistes.

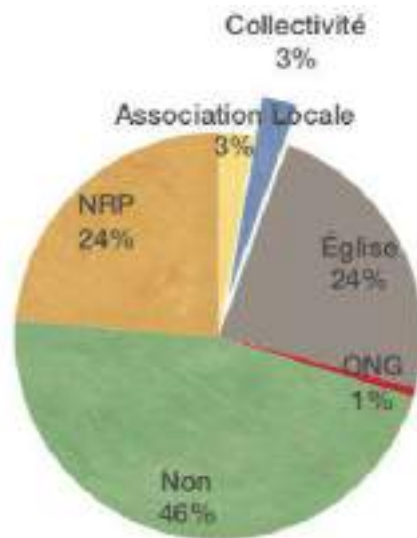
Graphique 6 Niveau d'éducation



L'échantillon observé est majoritairement instruit, 79% ont été scolarisés. 42% ont un niveau d'étude Primaire, 36% ont un niveau d'étude Secondaire et seulement 1% se sont rendus à l'université. Toutefois, 18% de l'échantillon interrogé n'ont pas été à l'école.

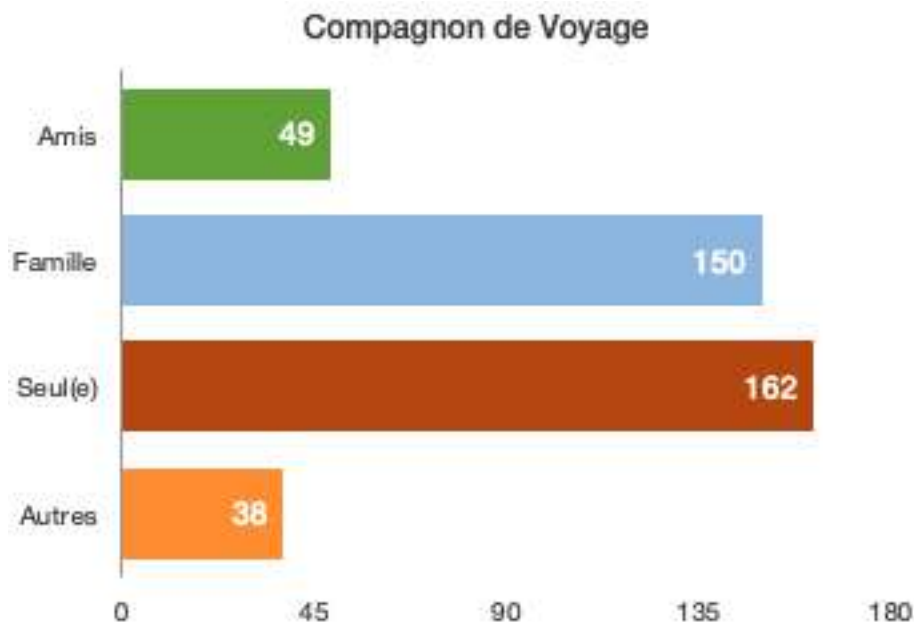
8.2 Expérience de la migration

Graphique 7 Intégration dans la communauté dominicaine



Dans le graphique 7 Des 399 personnes interrogées, 46% soit 185 individus ne se sont pas intégrées dans leur nouvelle communauté en migrant vers la République dominicaine. 23% soit 94 individus sont parvenus à prendre part à des activités organisées par des églises, 6% ont pris part aux activités d'une collectivité ou encore d'une association locale et seulement 1% ont pris part à des initiatives d'une ONG.

Graphique 8 compagnon de voyage en RD



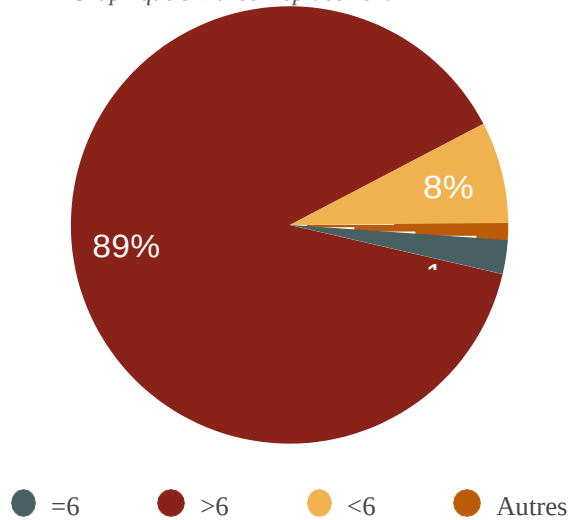
Dans le graphique 8 on retrouve 162 enquêtés des 399 qui voyagent seuls pour la République Dominicaine, 150 des 399 voyagent accompagnés d'un membre de leurs familles, 49 des 399 personnes interrogées voyagent avec des amis ou en groupe. Et 38 n'ont pas été interrogés sur la question dont 3 natifs de la République Domicile déportés pour absence de papier en circulant dans les rues

Tableau 1 Fréquence de voyage

Fréquence de voyage	
Temps minimal	1
Temps moyen	4
Temps maximal	25

La quantité de fois que les individus ont voyagé varie entre une fois et 25 fois, en moyenne un individu vivant sur une zone frontalière d'Haïti voyage 4 fois pour la République Dominicaine selon le tableau 1. Le graphique suivant concerne la durée du déplacement

Graphique 9 Durée Déplacement



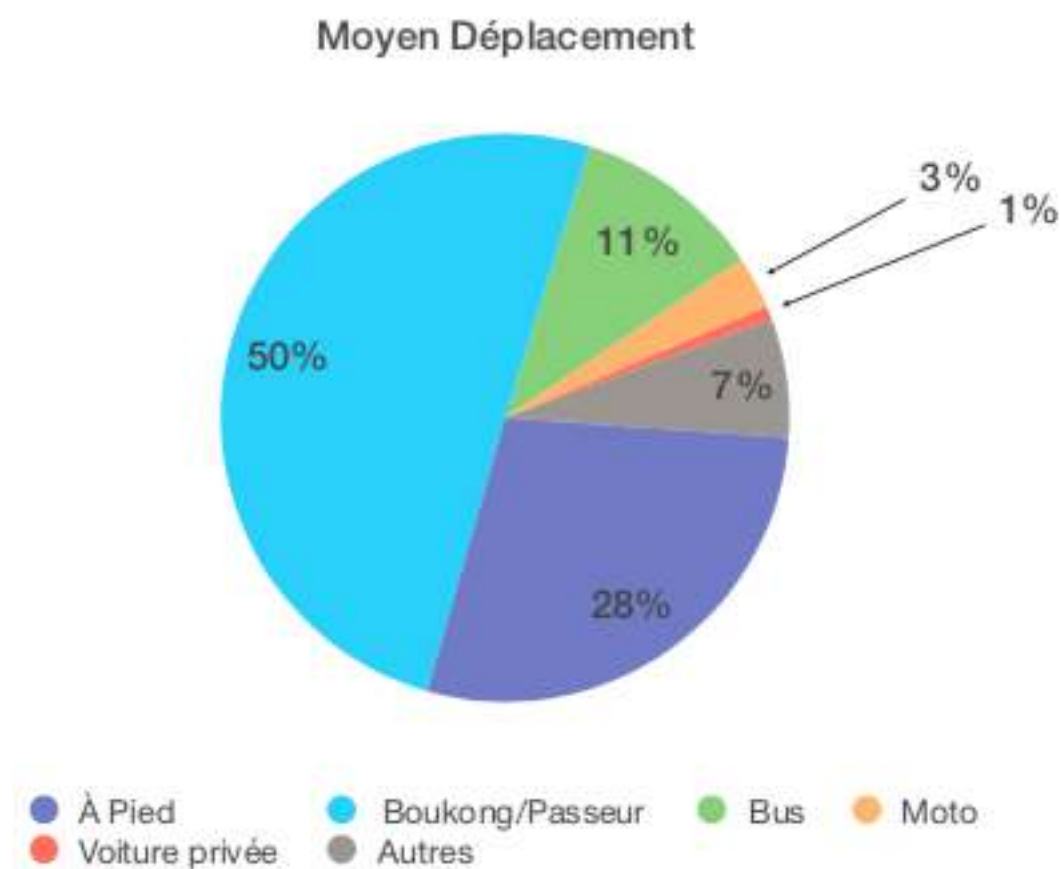
La durée de déplacement selon le graphique 9 est supérieure à 6 mois regroupe 89% des réponses à la question Est ce que votre déplacement pour la République Dominicaine dure plus de 6 mois généralement. Et 8% des réponses sont des durées de déplacement inférieures à 6%, 2% sont des durées égales à 6 mois.

Tableau 2 Durée du voyage en temps exact

Durée du voyage	
Temps minimal	0 an
Temps moyen	4 ans
Temps maximal	36 ans

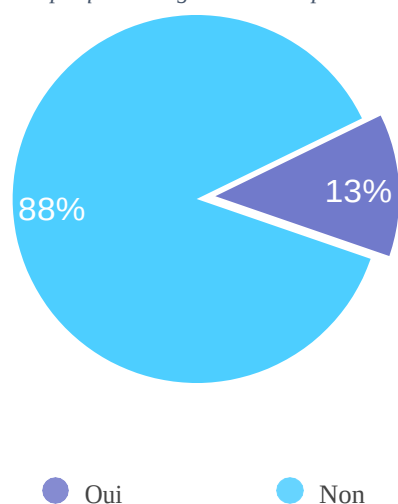
Le séjour des enquêtés à Saint Domingue varie entre 0 an et 36 ans. En moyenne un individu vivant sur l'une des zones frontalières d'Haïti avec la République Dominiquaise séjourne 4 ans en République.

Graphique 10 Les moyens de déplacement



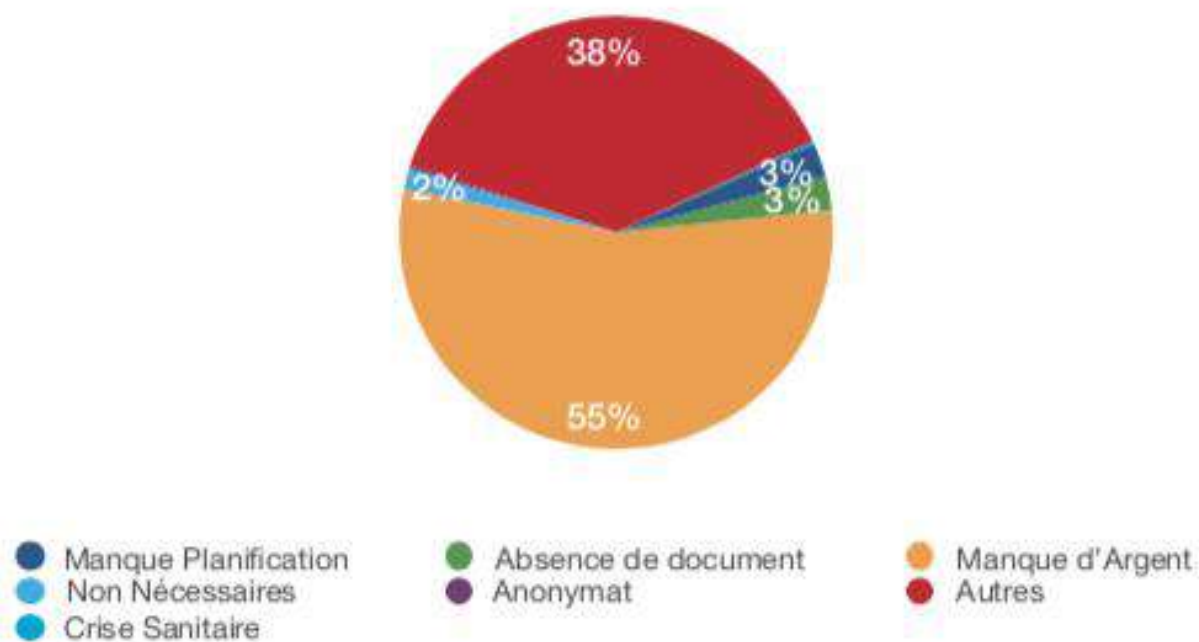
Selon le graphique 10, 50% des enquêtés, soit 201 personnes voyagent illégalement avec l'aide de passeurs soit à pied, soit en voiture, où les passeurs les cachent pour passer la frontière pour la plupart, 28% voyagent seuls à pied car ils connaissent les chemins à travers les bois pouvant leur permettre d'atteindre leur destination. Seulement 11% voyagent de façon régulière en bus en passant par une agence de voyage, 4% voyagent avec leurs propres moyens de transport (moto ou voiture privée).

Graphique 11 Régularité du déplacement



Des 399 personnes interrogées, 88% ont entrepris des voyages pour la République Dominicaine illégalement. 12 % ont l'ont fait légalement.

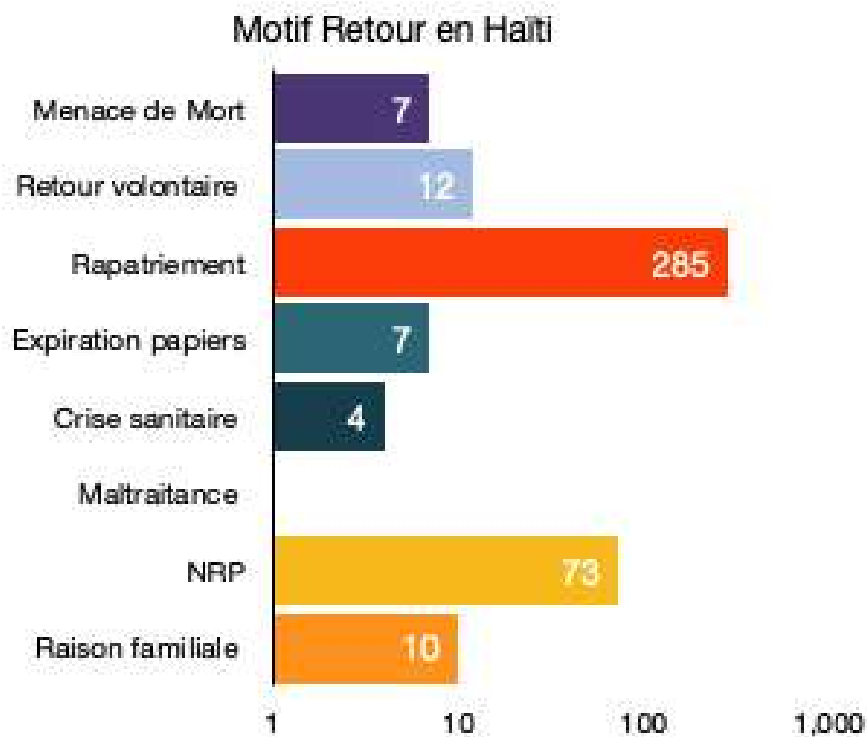
Graphique 12 Raison du déplacement sans papier



Les raisons pour lesquelles les individus interrogés voyagent sans papiers sont nombreuses. En effet, 55% le font parce qu'ils n'ont pas de moyens pour répondre aux formalités de

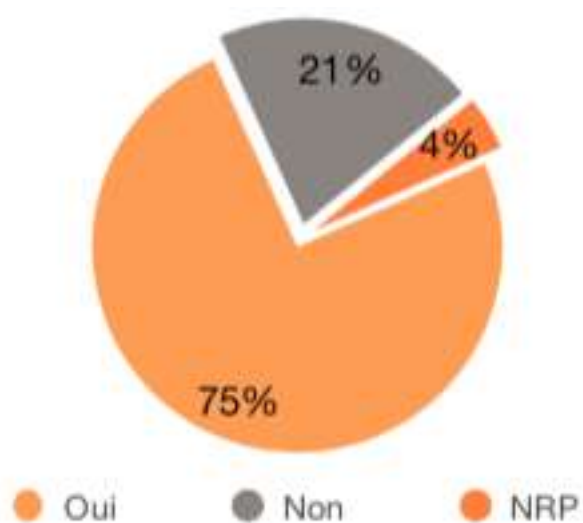
voyage, 3% ne voyagent pas légalement parce qu'ils n'ont aucun document (acte de naissance, pièce d'identité) nécessaire aux formalités du voyage.

Graphique 13 Motifs du retour en Haïti



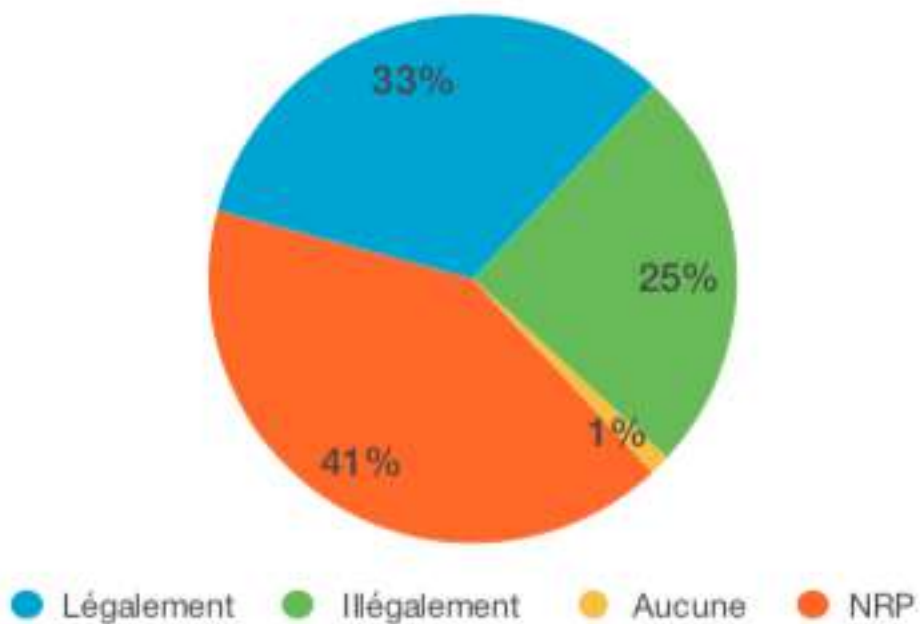
Les motifs de retour en Haïti sont divers pour nos enquêtes, en effet, 285 personnes sur 400 sont rapatriées en Haïti en raison de manque de papier légal pour séjourner en République Dominicaine. Seulement 12 des 400 ont fait un retour volontaire au pays, 7 sont retournés vivre en Haïti parce que leurs papiers ont expiré, 7 personnes également sont retournes vivre Haïti en raison de menace de mort. Et 10 personnes sont revenues pour des raisons familiales.

Graphique 14 volonté de départ à nouveau



Des 399 personnes interrogées, 75% comptent repartir pour Saint Domingue ou pour un autre pays et 21% n'entendent pas laisser le pays pour l'heure. Et les disposition prise pour ce nouveau départ sont mentionnées dans le graphique suivant

Graphique 15 disposition pour le nouveau départ



Les dispositions à prendre pour ce nouveau déplacement, 33% comptent le faire légalement. De ces 33%, certains individus qui avaient déjà effectué des voyages illégaux pour la République Dominicaine comptent le faire légalement et d'autres dont les papiers de formalités avaient atteint leur date d'expiration qui le feront renouveler, et d'autres qui avaient déjà leurs visas et passeports qui continueront à s'en servir. 25% des individus interrogés referont le voyage illégalement et 1% ne savent pas encore les dispositions qu'ils prendront. Et 41% des enquêtés n'ont pas répondu à la question.

IX-Quelques constats de l'équipe de recherche.

Les constats partent de la lecture des rapports d'entretiens et de focus groupe. Ils sont au nombre de dix. Des indicateurs se sont aussi associés aux constats. En voici ces constats.

- 1) Le manque d'accès aux informations de base sur les bénéfices de la migration sûre, ordonnée et régulière alimente des mentalités à l'égard de longs déplacements malgré l'intégration contingentée imminente dans la société d'accueil. (Information filtrée, désinformation, fascination, ignorance, absence de sensibilisation, distorsion de l'information, tromperie, instrumentalisation, suivisme de proches sans condition, abus de confiance absence d'accompagnement et de vulgarisation) (bénéfices à savoir accès à emploi stable, protection de la personne, accès aux services de base, accès à citoyenneté, location de maisons, participation dans les affaires commerciales, admission à l'école, éligible à mener une entreprise).
- 2) La méconnaissance des migrants de leurs droits associée aux mécanismes institutionnels détournés réglementant les échanges entre les deux peuples renforce des conditions de conflits, de maltraitance et d'exploitation dans la société d'accueil. (Ignorance des droits de migrants, abus d'autorité contre la préservation de l'intimité et de la dignité, traitement spécial pour des personnes à besoins spéciaux dont les enfants, les femmes, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, rançonnement par des agents officiels, filet de personnes dans des pratiques de contrebande et de trafic de personnes, duplication dans les tarifs excessifs pour le voyage, services d'immigration informalisés, déconsidération des formes

d'identification régulière , séquestration de migrants en dehors de rançon, laxisme dans la gestion de services d'immigration et d'État civil).

- 3) La migration irrégulière de personnes devient structurelle et s'impose indépendamment de toute prédisposition des migrantes et migrants à remplir des conditions pour une migration sûre, ordonnée et régulière des Haïtiens et haïtiennes vers la République Dominicaine. (Socialisation des personnes dans les activités de passeurs, implication dans les services d'immigration informatisés pour contourner les obstacles administratifs desquels services, accommodement aux détournements des services d'immigration et d'État civil liés à la surtaxation ou le rançonnement, considération spéciale de passeurs pour de voyages à crédit, bonification de voyages sur recommandation d'un nombre de voyageurs).
 - 4) Les migrations des Haïtiennes et des Haïtiens vers la République Dominicaine sont un effet d'entraînement des suggestions de ceux ou celles qui ont déjà une expérience de migrants sur les opportunités de bien être dans la société d'accueil. (Conseils ou invitation de proches à voyager, l'accès à l'emploi comme appât, l'accès à l'alimentation, informations sur les conditions de vie meilleure, omission des désavantages liés à la migration
 - 5) Les projets individuels de capitalisation à une migration de retour ont justifié les longs déplacements des Haïtiens et haïtiennes vers la République Dominicaine tant par de procédés de migration sûrs, ordonnés et réguliers que l'incertitude de l'installation des personnes migrantes. (Les attentes de bien être après une migration de travail à son retour, les conditions irrégulières de migration sont secondaires par rapport au mobile de travail ou de la migration conditionnée, les conditions d'hébergement des migrants se sont sacrifiées pour l'attrait au travail et aux services de base).
- 5.1** Les personnes migrantes ont emprunté la République Dominicaine en attente d'une mobilité socio-économique quelle que soit l'option de la migration sûre, ordonnée et régulière ou non.
- 5.2** La mobilité socio-économique des personnes migrantes vers la République Dominicaine est contingentée en marge de la migration sûre, ordonnée et régulière.

6) Les personnes migrantes vers la République Dominicaine sont conscientes des vulnérabilités liées à un projet de longs déplacements en marge d'une migration sûre, ordonnée et régulière. (Avisés des scènes de maltraitance, d'exploitation, d'abus ou de violations des droits humains, informés des dépossessions liées aux voyages illégaux).

6.1 Les migrants sacrifient leur sens de dignité humaine dans l'action de se déplacer pour une longue durée vers la République Dominicaine en échange du projet de survie et s'assurent d'une socialisation dans ce processus.

7) L'intégration des migrants haïtiens dans la société d'accueil de la République Dominicaine se négocie suivant le profil de ces migrantes ou migrants relatif aux facteurs favorables combinés à savoir être doté d'une profession technique, l'accès à une langue étrangère ou l'espagnol, le niveau de formation, le jeune âge, le genre, l'appartenance à un réseau d'accueil et/ ou le statut régulier.

8) Les référents culturels et historiques à l'encontre de la présence de migrantes et de migrants haïtiens associés à la marginalisation dans la gouvernance diplomatique haïtienne participent au blocage dans l'intégration de ces migrants indépendamment aux démarches de régularisation de leur statut.

9) La migration dans son caractère de genre en termes de la participation des femmes dans les échanges commerciaux est discriminée au regard de carences d'appui dans l'accompagnement en défense de droits de la personne humaine.

10) Les besoins en termes de migration sûre, ordonnée et régulière s'inscrivent dans le renforcement des capacités des migrantes et migrants dans la formation technique adaptée et le savoir-vivre, la reconnaissance de ses droits et devoirs de migrantes ou de migrants et l'accès à des services de base en liens à des initiatives de gouvernance binationale.

X -Vers un cadre de compréhension des thématiques de sensibilisation

Les thématiques et sous thématiques associées à la question de la migration et de l'intégration des migrantes et migrants haïtiens en République Dominicaine.

Les thématiques tirées des témoignages, focus groupe et sondages auprès de la communauté se sont transposées en activités de vulgarisation pour les besoins de sensibilisation. Nous les présentons ainsi sous forme de couple en prenant le soin de mettre en gras l'élément de vulgarisation.

- 1) Migration internationale, droits à la migration et protection des migrantes et migrants- **Information sur les droits essentiels des migrantes et migrants.**
- 2) Connaissances de la République Dominicaine et de la République d'Haïti, dans ses législations sur la migration et les opportunités d'intégration. -**Communication des lois et des conventions régissant les rapports entre la République d'Haïti et la République Dominicaine.**
- 3) Éducation à la citoyenneté et prestation des services publics. -**Formation sociale et modalités d'accès aux services publics.**
- 4) Culture et identité collective haïtiano-dominicaine -**Partage des aspects communs d'identité collective.**
- 5) Initiatives créatives et migration sûre, ordonnée et régulière. Informations sur les modalités de fonctionnement des activités frontalières.
- 6) Migration internationale et intégration familiale. - Informations sur les droits et les conditions de réunification familiale.
- 7) Alphabétisation économique aux candidates et candidats à la migration. - **Information sur les droits du travail en République Dominicaine.**
- 8) Pratiques de savoir vivre et migration haïtiano- Dominicaine. -**Éducation sur les principes de bienséance.**
- 9) Gouvernance et respect des droits humains -Communication et Plaidoyer sur le respect des droits humains pour les migrantes et migrants à l'attention des gouvernements haïtien et dominicain.
- 10) Genre et migration haïtiano-dominicaine. -Informations sur les traitements indiscriminés aux hommes et aux femmes migrants.

Rapport validé par :

Programme Manager



Rapport Intérim à l'OIM

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES JEUNES FEMMES ET HOMMES HAÏTIENS DANS LA TRANSFORMATION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS

Section 1 : Informations Basiques

Nom du partenaire : Université Quisqueya

Identification du projet : (Code du projet OIM)

Nom du projet (ou numéro, si pertinent) : Renforcement des capacités des jeunes femmes et hommes haïtiens dans la transformation des conflits transfrontaliers

Couverture géographique du projet (pays/région) : Haïti/ Zone frontalière

Zone du projet (si pertinent) : Zone frontalière

Période de rapportage : 27 mai 2022 au 30 septembre 2022

Date de début du projet : 27 Mai 2022

Date de fin prévue du projet : 14 décembre 2022

Date de soumission : 15 octobre 2022

Budget total du projet confirmé : 35,000.00 USD

Modalité d'assistance : subvention de Trente-cinq mille USD (35,000.00)

Section 2 : Les 8 questions fondamentales

1. Performance globale

Dans le cadre du programme visant à renforcer les espaces de dialogue binational pour promouvoir la coopération au niveau communautaire et institutionnel entre la République d'Haïti et la République dominicaine financé par les Fonds pour la Consolidation de la Paix des Nations Unies, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont lancé le projet de « Renforcement du dialogue binational entre la République d'Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la cohésion sociale dans la zone frontalière ». C'est dans ce contexte que l'Université Quisqueya (UniQ) en collaboration avec l'OIM et le PNUD mène une recherche portant sur la migration, la sécurité frontalière et le dialogue binational dans une perspective de résolution de conflits. L'objectif de l'action est de renforcer les capacités de jeunes femmes et hommes du côté haïtien dans la compréhension et la transformation des conflits transfrontaliers et la production de données adéquates informant le dialogue et la prise de décisions sur les défis migratoires, sécuritaires et frontaliers entre la République d'Haïti et la République Dominicaine.

En effet, la coopération entre les deux pays se matérialise à travers les interactions entre les différents acteurs évoluant des deux côtés de la frontière. Durant toute l'histoire des deux pays, ces interactions ont généré, entre autres, des conflits dus aux divergences d'intérêts. Ainsi, les espaces de dialogue binational se sont avérés cruciaux dans la résolution efficace des différends entre les acteurs impliqués de part et d'autre de la frontière. Pour ce mandat, l'emphasis a été mise sur les institutions de recherche haïtiennes à travers leurs chercheurs dans la production et l'actualisation des données mais aussi dans le renforcement des couloirs d'échange et de dialogue entre les universitaires sur les questions binationales République d'Haïti/République Dominicaine. L'objectif général de ce projet est donc de renforcer les capacités des acteurs haïtiens inscrits dans une dynamique binational dans la transformation des conflits transfrontaliers par des relations binationales pacifiques au moyen de la médiation, la négociation et le dialogue pour la paix. Cet objectif se décline en des actions précises qui peuvent se citer comme suit:

- Former des jeunes chercheurs et/ou étudiants d'universités haïtiennes pour l'étude des problèmes frontaliers et transfrontaliers et leur permettre d'acquérir les méthodes, les outils et les techniques de médiation, de négociation et de dialogue en situation de conflit ;
- Comprendre les conflits frontaliers République d'Haïti/République Dominicaine et proposer des

méthodologies et outils de gestion de conflits pour un dialogue pour la paix et des relations binationales pacifiques ;

- Actualiser ou collecter l'information concernant plus spécifiquement les migrations et les problèmes de sécurité sur la frontière et dans les espaces binationaux le long de la frontière.
- Fournir au Secrétariat Technique de la Commission Mixte Bilatérale (CMB) des recommandations pour mieux gérer les conflits frontaliers identifiés dans les études.

Durant les 4 premiers mois de mise en œuvre du projet (27 mai 2022 au 30 Septembre 2022) les activités se sont déroulées suivant le calendrier prévisionnel. Les résultats attendus ont été atteints. Plusieurs jeunes ont été formés sur la problématique des relations haïtiano-dominicaines et les outils et méthodes de recherche et d'enquête y afférant.

La sélection des candidats a été réalisée sur la base de leur parcours académique et professionnelle. Par ailleurs, les candidatures féminines ont été encouragées et priorisées.

Le protocole de recherche et des outils d'enquête sont produits et sont en cours de validation. La planification des activités de terrain sont en cours de planification, cependant la situation socio-politique du pays amène l'équipe de recherche à modifier sa stratégie d'opérationnalisation de actions prévues. Plus de détails est ci-dessous fournis.

2. Changements et amendements

Aucun changement n'a été enregistré pour la période rapportée. Cependant, vu la situation socio-politique qui prévaut en Haïti et les tensions exacerbées notées dans la dynamique binationale Rd'H-RD, il est à prévoir pour la prochaine période un décalage au niveau de la réalisation des activités du projet. Notamment, les enquêtes de terrain sur la bande frontalière et les ateliers des acteurs binationaux pourront éventuellement ne plus se réaliser dans le temps et les conditions initialement prévus. Pour faire face à cette situation, il a été décidé d'appliquer une autre stratégie d'enquête que celle initialement prévue.

Pour la réalisation de l'étude, il a été initialement prévu de réaliser une enquête¹ auprès des riverains de la bande frontalière du coté haïtien sur les manifestations et les changements récents observables dans

¹ Voir Annexe B Methodologie de l'étude

les relations entre la République d'Haïti et la République Dominicaine à la frontière. Deux facteurs sont retenus pour ces analyses : les migrations et la sécurité. Outre l'exploration des causes de ses évolutions, les moteurs actuels des conflits et les mécanismes de résolution des conflits (s'ils existent), tant formels qu'informels seront examinés. Les objectifs de l'étude ne vont pas changer, cependant la stratégie de collecte des données a été revisitée pour mitiger les risques liés aux problèmes ci-dessus évoqués. La méthodologie de l'enquête reste inchangée sauf qu'au lieu de faire le volet qualitatif avec les riverains pour cible, on aura des entretiens semi-dirigés avec les acteurs clés sur la frontière par téléphone ou par zoom. Le volet quantitatif de l'enquête sera donc étoffé en interviewant aussi les experts haïtiens sur les relations binationales même s'ils ne se trouvent pas sur la frontière. Voir l'annexe B sur la méthodologie de l'étude.

En accompagnement à ce rapport une lettre de demande d'avenant sera envoyée aux partenaires afin de prolonger la durée du projet. La fin de l'exécution du projet était fixée à décembre 2022, une prolongation de 3 mois sera donc demandée afin de palier aux différents retards qui vont s'accumuler dans la mise en œuvre du projet. Une copie de la lettre est disponible à l'annexe A.

3. Mesure des résultats

Niveau de Résultats	Indicateur(s)	Base de référence (avec données)	Cibles et étapes	Progrès et réalisations à ce jour		Explication de la variation	Source et méthode de vérification
Effets							
De nouvelles données sur la migration et les phénomènes de conflits sur la frontière sont produites, en particulier en regard avec la situation des femmes	Etude réalisée	0	1	Protocole de l'étude produite avec les outils	50%	S.O.	Existence du document produit et partagé avec les partenaires
Des jeunes chercheurs/étudiants, sont formés sur les méthodologies d'étude et d'analyse de la frontière et sensibilisés	25 jeunes formés	0	25 jeunes formés dont 15 femmes	29 jeunes formés dont 15 femmes	100%	Il y'a un grand enthousiasme du côté des jeunes pour la	Document de formation produit Rapport de formation contenant la

Niveau de Résultats	Indicateur(s)	Base de référence (avec données)	Cibles et étapes	Progrès et réalisations à ce jour		Explication de la variation	Source et méthode de vérification
sur les problématiques des relations binationales Haïti/ RD;						problématique binationale	liste des participants (Annexe C)
Les décideurs haïtiens sont informés des nouvelles stratégies de gestion de conflits pour un dialogue pour la paix et des relations binationales pacifiques	Ateliers réalisés	0	2	A venir	0%	S.O.	Liste de présence Rapport d'ateliers
Produits	Indicateur(s)	Base de référence (avec données)	Cibles et étapes	Progrès et réalisations à ce jour		Explication de la variation	Source et méthode de vérification
Un document-guide concernant les méthodes de recherche adaptée aux études frontalières et de conflits	Production du document de formation à l'intention des jeunes chercheurs	0	1	Réalisé	100%	S.O.	Existence et transmission du document de formation (Annexe C)
Les rapports des ateliers de formation/initiation pour les chercheurs et ou étudiants des universités des deux côtés de la frontière,	Production du rapport de la formation à l'intention des jeunes chercheurs	0	1	Réalisé	100%	S.O.	Existence et transmission du rapport de formation Liste de présence (Annexe C)
Une étude - actualisation sur les problèmes à la frontière République d'Haïti/République Dominicaine : sécurité, migrations, avec une attention sur la situation	Réalisation de l'enquête	0	1	Protocole et outils réalisés	50%	S.O.	Rapport de l'enquête
	Production du document	0	1	En cours	20%	S.O.	Existence et transmission du rapport de l'étude

Niveau de Résultats	Indicateur(s)	Base de référence (avec données)	Cibles et étapes	Progrès et réalisations à ce jour		Explication de la variation	Source et méthode de vérification
des femmes							
Un document prenant en compte les résultats des 2 actions pour une proposition de stratégies de gestion des conflits frontaliers et transfrontaliers entre la République d'Haïti et la République Dominicaine.	Production du document	0	1	A venir	0%	S.O.	Existence et transmission du document
Les rapports des ateliers avec les acteurs binationaux	Réalisation des ateliers	0	2	A venir	0%	S.O.	Liste de présence Rapport d'ateliers

4. Personnes affectées

Les activités du projet au cours de la première phase concernent essentiellement les activités de formation. Ainsi pour ce rapport intermédiaire, les informations fournies concernent la formation des jeunes chercheurs qui a lieu du 1^{er} au 6 juillet 2022 dans les locaux de l'université Quisqueya. Le rapport détaillé de la formation est fourni en annexe D, mais un tableau synthétique présentant les indicateurs importants liés à l'âge, au sexe et à la formation académique et professionnelle des participants. D'une manière générale les objectifs de la formation ont été atteints. Plus de 50% des participants ont été des femmes avec un parcours académique et professionnelle centré sur les relations diplomatiques et les sciences juridiques.

P-au-P Haïti/ Formation des jeunes chercheurs/						
Unité de mesure : Individus						
Groupe d'âge	Homme		Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<5	0	0%				

P-au-P Haïti/ Formation des jeunes chercheurs/						
Unité de mesure : Individus						
Groupe d'âge	Homme		Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
5-17	0	0%	0	0	0	0
18-49	14	48.30%	15	51.70%	29	100%
50 et plus	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14	48.30 %	15	51.70	29	100%
Prévu	10	40%	15	60%	25	100%

L'intérêt a été porté aussi sur le profil des candidats. La majorité des candidats ont une formation de base en relations internationales et sciences juridiques voir figure1 ci-dessous. La priorité a été accordée aux jeunes chercheurs qui débutaient dans la recherche et qui affirmaient un intérêt pour les relations binationales entre les deux pays.

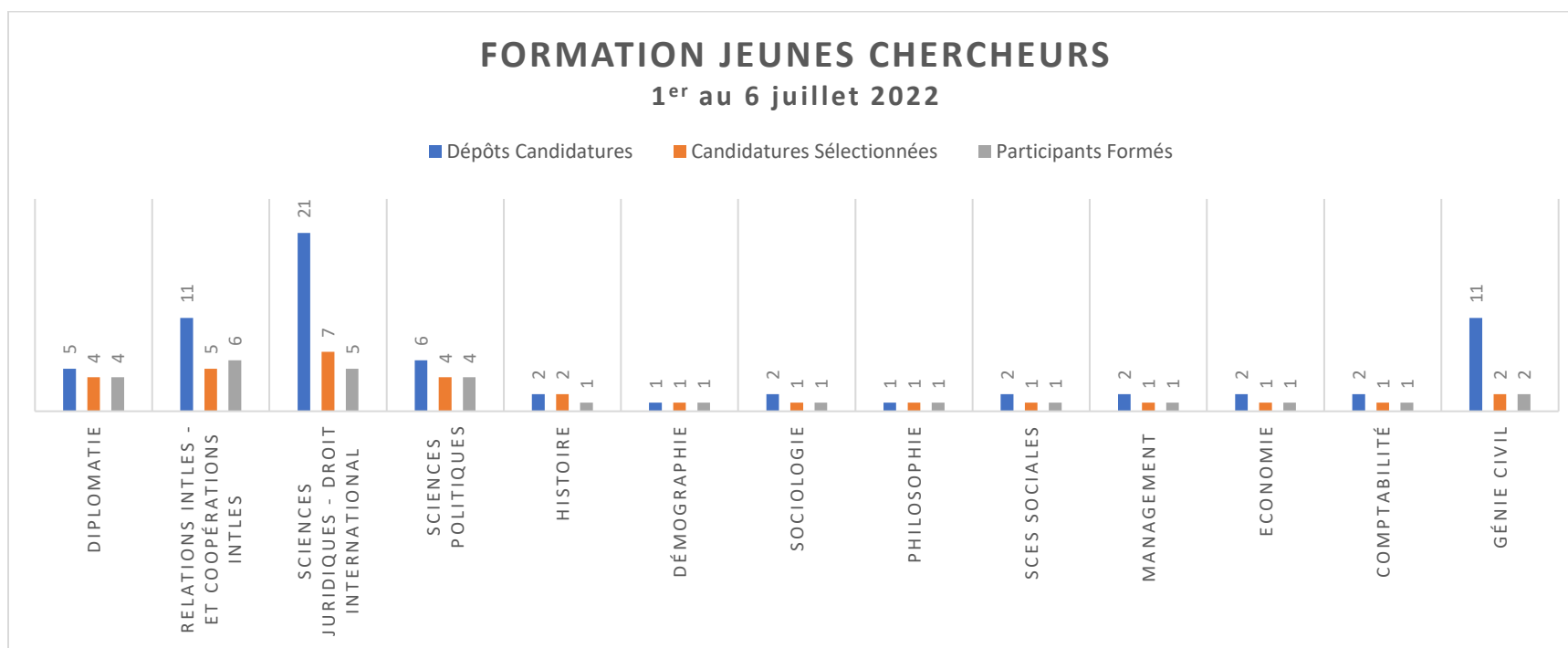


Figure 1: Profil des participants du dépôt de candidatures à la formation

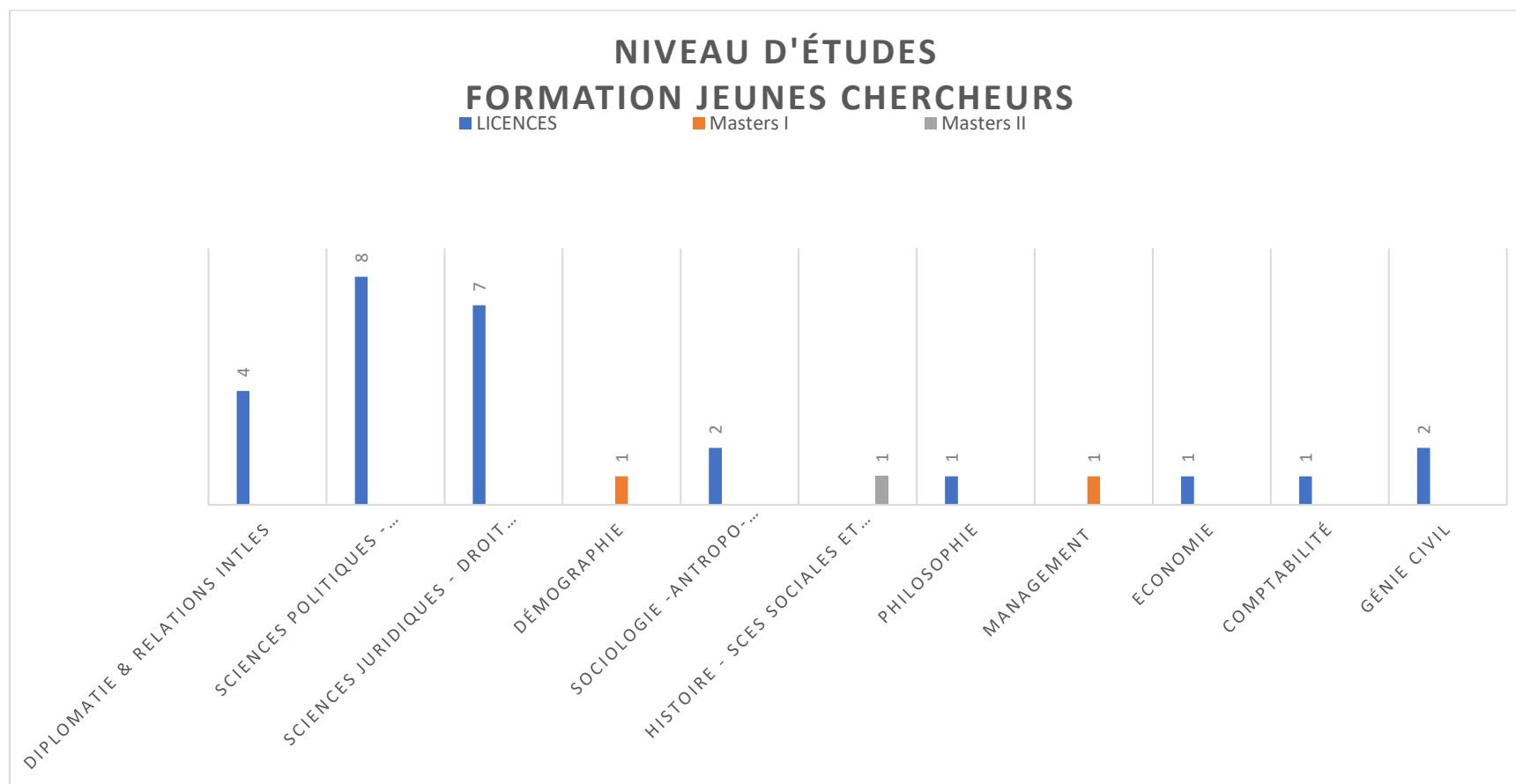


Figure 2: Niveau d'études des participants formés

Au cours de ces 4 journées de formation, 29 jeunes dont 15 femmes ont été initiés à la réalité et aux problèmes de la frontière haïtiano-dominicaine, en particulier les problèmes migratoires et les problèmes sécuritaires. Ils ont aussi été formés à appuyer des recherches de terrain à la frontière dans les thématiques abordées notamment dans les enquêtes de terrain. Ces participants ont constitué un groupe de réflexion à la fin de la formation avec pour objectif de continuer à échanger sur les problématiques vues lors des séances de formation. À la fin de la formation ces jeunes ont été aussi sélectionnés pour faire partie de l'équipe de recherche qui mènera l'étude sur le terrain notamment en tant qu'enquêteurs. Ils auront donc à participer concrètement à des activités de recherche en visitant la frontière ce qui leur permettra de mieux cerner et d'appréhender les problématiques des relations haïtiano-dominicaines discutées au cours de la formation.

5. Participation et responsabilité envers la population affectée

Ce projet regroupe plusieurs catégories de personnes qu'il convient de mentionner comme suit :

- Groupe 1 : Jeunes chercheurs

Le groupe des jeunes chercheurs qui sont considérés comme un premier groupe de bénéficiaires direct du projet. Car, ils sont les récipiendaires de la formation sur les relations haïtiano-dominicaines notamment sur la migration et la sécurité frontalière.

En ce sens, les réseaux universitaires ont été utilisés grandement pour faire passer l'appel à candidature (voir Annexe C). Des affiches ont été mises dans plusieurs facultés, partagées dans les groupes virtuels grandement utilisées par les jeunes. Ce qui nous a amené à récolter plus de deux cents candidatures. Cependant, seulement une centaine a pu être analysée car les autres ont été reçues au début de la formation.

Tout au long de la formation, il a été constaté une participation active des participants et un intérêt confirmé de ces jeunes pour les problématiques abordées. Ils ont à l'unanimité manifesté le désir de continuer l'apprentissage avec l'Université et les formateurs. C'est ainsi qu'un groupe WhatsApp a été créé afin de maintenir les liens entre les formateurs et les participants et entre les participants eux-mêmes. Ce groupe sera bien entendu mobilisé lors de la mise en œuvre de l'étude et invité à

participer dans les ateliers d'échanges avec les acteurs impliqués ou concernés par les relations haïtiano-dominicaines.

Un questionnaire d'appréciation de la formation et de la démarche de l'étude a été partagé à la fin de la formation avec les participants, ce qui a permis de recueillir leur feedback et de pouvoir envisager la suite en tenant compte de leurs propositions (voir Annexe C). L'une des recommandations phares qui en est ressortie est de poursuivre la série de formation avec cette cohorte pour une meilleure connaissance des problématiques des relations haïtiano-dominicaines et une meilleure capacitation de leur part dans l'implication universitaire pour une amélioration des relations haïtiano-dominicaines en égard des conflits existants entre les deux pays.

Groupe 2 : Les acteurs et décideurs du côté haïtien

Les activités qui vont impacter ce groupe seront réalisées au cours de la phase 2 et 3 du projet. Il s'agit de l'étude et des recommandations et des ateliers d'échanges autour de ces actions. Ce point sera développé au cours de la phase suivante.

Groupe 3 : La population de la bande frontalière du côté haïtien

Les activités qui vont directement impacter ce groupe sont les études à réaliser qui se feront au cours des phases 2 et 3. Les enquêtes de terrain permettront de recueillir un ensemble d'information sur les problèmes réels que confrontent les populations de ces zones. Cependant il faut noter que les actions mises en œuvre avec le groupe 2 auront en bout de chaîne des répercussions sur le groupe 3 et sur la population haïtienne en général. Ce point sera développé au cours de la phase suivante.

6. Gestion des risques

Les risques envisagés qui pourraient impacter le projet sont de deux ordres. Les risques liés au Covid-19 et les risques liés à la situation socio-politique et économique du pays.

Les risques liés au covid-19 n'ont eu jusqu'à présent aucun impact considérable sur le déroulement du projet. Cependant les risques liés à la situation socio-politique et économique du pays ont impacté le projet de deux manières :

- a- La disponibilité et la mobilisation des chercheurs et des acteurs locaux (en lien avec la situation socio-politique du pays) se révèlent être les risques majeurs pouvant entraver le bon déroulement du projet.

En effet dès la signature du contrat par les deux parties le 27 Mai 2022, l'équipe a rapidement tout mis en œuvre pour la réalisation de la première activité du projet qui est la formation des jeunes chercheurs. Environ un mois plus tard les jeunes chercheurs ont été formés et les certificats de participation remis. Cela a été une très bonne stratégie car dès le début de la deuxième semaine du mois de juillet, des troubles ont été enregistrés dans la capitale pour s'étendre à tout le pays et pour déboucher sur une crise multi-dimensionnelle paralysant le fonctionnement du pays. Ainsi, les deux grandes mesures de mitigation qui ont été appliquées lors du déroulement du projet sont :

- 1- La célérité et la proactivité : Quand la situation le permet avancer le plus que possible avec les objectifs du projet et les actions à mettre en œuvre.
- 2- L'utilisation des technologies virtuelles de rencontre et de travail : Pour faciliter l'avancement de travail des chercheurs, les plateformes WhatsApp, Zoom et Google Meet ont été utilisées pour les rencontres et les séances de travail entre les chercheurs, un lien google drive est utilisé pour le partage et l'édition des documents.

La mobilisation des acteurs locaux en lien avec la situation socio-politique du pays ne permet pas de mener les enquêtes de terrain telles que prévues. Est-ce pourquoi, la stratégie de l'enquête a été modifiée en s'appuyant sur les plateformes de rencontres virtuelles pour atteindre les experts des relations binationales, les institutions et les acteurs clés de la frontière.

- b- L'adéquation entre les activités prévues et les montants prévus pour leur réalisation : Cet aspect sera développé dans la section 9.

7. Stratégie de sortie et durabilité

En ce qui a trait à ce projet, il est mieux approprié de souligner les stratégies à mettre en œuvre pour la durabilité du projet.

- Les jeunes qui ont suivis la formation sur les problématiques des relations hatiano-dominicaines forment déjà un groupe d'échanges sur les questions binationales. Il est prévu de les intégrer aux actions à mettre en œuvre par le ST-CMB dans le domaine de la formation. Il faut aussi souligner que

la formation a suscité de nouvelles orientations de carrière chez les jeunes. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir entreprendre des études ou des recherches sur les problématiques des relations Rd'H-RD.

- L'une des autres valeurs ajoutées de ce projet est non seulement la formation des jeunes chercheurs mais aussi l'actualisation de données factuelles sur la migration et la sécurité frontalière dans le cadre des conflits binationaux. À travers les ateliers, les acteurs concernés auront l'opportunité de discuter et de découvrir de nouvelles pistes de solutions pouvant contribuer à la résolution des conflits existants entre les deux nations notamment ceux manifestés sur la frontière.

8. Leçons apprises

Les prochaines étapes à mettre en œuvre dans le projet sont :

- La réalisation de l'étude

Pour la réalisation de l'étude le protocole d'enquête est déjà prêt et les outils en phase de finalisation. Les drafts de ces documents sont partagés en annexe à ce rapport.

- La réalisation des ateliers

Deux ateliers sont prévus pour la divulgation et les échanges autour de l'étude. Le mode virtuel sera priorisé et une stratégie de regroupement par zone sera favorisée afin de permettre aux acteurs qui sont un peu partout de pouvoir participer et prendre connaissance des informations fournies par l'étude.

L'un des défis de ce projet est le caractère tripartite de la convention donnant naissance au projet. Il est difficile de faire coïncider les temps de réaction de tous les partenaires en fonction d'une action commune. Les premiers mois de mise en œuvre du projet ont permis de comprendre que dans un contexte comme celui qui prévaut actuellement il faut prioriser le plus que possible le mode virtuel tout en restant fidèle aux objectifs fixés par le projet.

9. Dépenses et utilisation des ressources

Les dépenses engagées dans ce projet ont été faites en conformité avec les besoins du projet. Cependant il faut souligner que le projet est mis en œuvre grâce à la coopération de trois partenaires, OIM, PNUD et UniQ. Les fonds alloués par le PNUD initialement prévu en USD ont été finalement donnés en gourdes haïtiennes, ce qui a occasionné un déficit énorme à combler dans l'opérationnalisation du projet. De Mai 2022 à septembre 2022, Haïti a subi une inflation énorme et une paralysie quasi-totale des activités économiques. D'un taux de change moyen de 109.14 HTG pour 1 USD à 116.04 HTG pour 1 USD en passant

par un pic moyen de 121.33 au cours du mois d'Aout 2022². Il faut bien noter que ces données sont des taux moyens fictifs qui ne sont pas en fait représentatifs des taux pratiqués par les institutions commerciales. En réalité le taux moyen pratiqué par les institutions commerciales est pour le mois d'octobre 2022 autour de 135 HTG pour 1 USD. Tout ceci a des incidences directes sur la valeur marchande des biens et services pratiquées par les institutions commerciales. De 25.9 % en mars 2022, l'inflation annuelle en Haïti s'est établie, en mai 2022, à 27. 8 %, indique la Banque de la république d'Haïti (BRH ou Banque centrale, dans une note sur la politique monétaire couvrant la période allant du mois d'avril à juin 2022 et le taux d'inflation en rythme mensuel est passé de 1.6 % en mars 2022 à 1.9 % en mai 2022, sur le territoire national (AlterPresse, Aout 2022)³. Il faut souligner que pour plusieurs postes budgétaires les montants prévus n'ont pas pu réaliser les activités y afférentes, des ajustements ont dû se faire à l'intérieur du budget prévisionnel (voir le rapport financier).

Section 3 : Questions supplémentaires (sélectionnez jusqu'à « 3 »)

1. Visibilité : Décrivez comment le soutien à ce projet/programme a été communiqué au public.

Une seule activité publique a été pour l'instant réalisée. Voir les photos annexées. Toutes les activités du projet sont partagées sur le site de l'UniQ et pour les activités publiques la presse est invitée. Il est entendu aussi que les partenaires du projet l'OIM et le PNUD utilisent les supports de visibilité produits comme les photos et les vidéos pour alimenter leurs canaux respectifs de communication et de visibilité. Les prochaines étapes du projet notamment les ateliers et les entretiens d'enquête feront l'objet d'actions de visibilité et de communication (photos, reportage et vidéos à publier sur le site de l'UniQ et des partenaires) .

2. Partenaires:

² BRH

<https://www.brh.ht/wp-content/uploads/2122.pdf>

³

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article28503#:~:text=Le%20taux%20d'inflation%20en,%C3%A0%2025.2%25%20en%20f%C3%A9vrier%202022.>

Ce projet regroupe à la base 3 partenaires, l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et l'Université Quisqueya (UniQ).

L'OIM s'est engagé pour un financement de trente-cinq mille (35,000.000) USD et le PNUD s'est engagé pour un financement de huit million cinq cent mille (8,500,000.00) HTG soit environ 63,000.00 USD.

L'UniQ s'engage à utiliser ces montants à la réalisation du projet avec les objectifs ci-dessus présentés.

L'UniQ a donc mobilisé un ensemble de chercheurs, dont les profils sont présentés à l'annexe E, pour mener à bien la mission.

Annexes

ANNEXE A : Lettre de transmission du rapport et de demande d'avenant

ANNEXE B : Méthodologie de l'étude

ANNEXE C : Dossier de formation des jeunes chercheurs

ANNEXE D : Équipe de chercheurs mobilisés au cours de la phase 1 du projet – Mai à Septembre 2022.

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES JEUNES FEMMES ET HOMMES HAÏTIENS DANS LA
TRANSFORMATION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS**

Étude sur la sécurité et la migration

NOTE MÉTHODOLOGIQUE¹

L'étude prévue sur la sécurité et la migration sera réalisée en deux temps complémentaires: un travail documentaire et une collecte d'informations sur le terrain.

La collecte d'informations sur le terrain portera sur les manifestations et les changements récents observables dans les relations entre Haïti et la République Dominicaine à la frontière. La cueillette de données se fera auprès des Haïtiens de profil diversifié. La réalisation de l'enquête comme son traitement se feront sur la base d'instruments et de techniques systématiques (échantillons raisonnés, traitement informatique). Deux facteurs seront retenus pour ces analyses : les migrations et la sécurité.

Les principaux conflits récents seront identifiés avec les acteurs impliqués. Outre l'exploration des causes de leurs évolutions, nous examinerons les moteurs actuels des conflits et les mécanismes de résolution ayant été mobilisés (s'ils existent), tant formels qu'informels. Le traitement des informations collectées se fera à partir de démarche quantitative et qualitative. Le lien entre les deux thématiques (sécurité et migration) sera documenté et la place des femmes dans les conflits sera étudiée.

Le livrable qui sera produit comportera des données actualisées sur les deux thématiques, assorties de recommandations sur ces mécanismes et de propositions nouvelles, le cas échéant. L'ensemble de l'étude capitalisera sur les connaissances et informations déjà disponibles dans les différentes instances (administration, associations, autres groupes intéressés par la question frontalière).

¹ Cette note est en cours de révision pour être adaptée à la réalité socio-politique du pays et de la bande frontalière

Questions de recherche sur les migrations :

- Quels sont les facteurs à l'origine des conflits en matière de migration entre les deux pays ?
- Quelles sont les évolutions en matière de flux migratoires ? intensité ? modalités ?
- Quels sont les profils actuels de migrants ?
- Comment opère l'administration frontalière en matière migratoire ?
- Quels sont les principaux problèmes confrontés par les autorités administratives concernant le contrôle des flux de migrants à la frontière ?
- Comment évoluent les tensions et conflits migratoires depuis les trois dernières années ?
- Y-a-t-il des ressources (institutionnelles, administratives) disponibles pour faciliter la résolution pacifique des conflits ?
- Quels sont les acteurs impliqués dans les conflits ? Quel est le rôle des femmes ?

Questions de recherche sur la sécurité : Quels sont les moteurs de l'insécurité sur frontière et la zone frontalière ? Quels types d'insécurité sont les plus susceptibles de se produire ? Existe-t-il un mécanisme pour prévenir l'escalade sécuritaire ? Quelles institutions haïtiennes, publiques et privées, responsables des résolutions de conflits aux frontières ? Quelle est la participation des femmes (madan Sarah, commerçantes, associations locales, etc.) ?

Méthodologie

Ces questions de recherche déterminent la méthodologie de cette étude. Elle est à la fois qualitative et quantitative.

Le volet **qualitatif** sera alimenté par :

- Une revue de la littérature pertinente (scientifique et technique, en valorisant la connaissance disponible sur d'autres pays, et également l'expérience des organisations d'aide aux victimes)
- Des entrevues semi-structurées avec les principales structures et autorités en charge à la frontière (sur la base des questions de recherche).

ANNEXE B_NOTE MÉTHODOLOGIQUE

- Trois groupes de discussion (focus group) réunissant : (i) des femmes) : (ii) des autorités locales ; (iii) des rattachés. Ils verseront davantage sur les opinions et/ou le vécu des acteurs ainsi que leurs expériences et recommandations. Compte tenu des difficultés de mobilité actuelle dans le pays, ces rencontres peuvent être organisées en distanciel (via zoom).

Le volet **quantitatif** sera alimenté par deux sources d'informations :

- l'une portant sur des éléments de la population frontalière (résidente). Il portera essentiellement sur les expériences et les données réelles concernant les migrations et les problèmes de sécurité tels que vécus par la population.
- une autre concerne les informations officielles compilées par les agents publics en particulier. Il s'agit de capter la fréquence et la diversité des incidents, leur classement, leur traitement.

La collecte des données était d'abord conçue pour se réaliser par questionnaires et devrait se faire par le biais d'un choix aléatoire de personnes à la frontière. Un échantillon représentatif devrait être constitué sur la base des informations démographiques disponibles. Cependant, compte tenu de la situation socio-politique, la stratégie d'enquête a été modifiée.

Les bases de données disponibles dans différentes institutions seront consultées, à défaut de pouvoir compiler des données propres sur la frontière. Des entretiens semi-dirigés seront conduits avec les experts et les autorités locales de la frontière.

Les deux sources d'informations seront croisées à l'analyse afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité.

Les deux types de traitements (qualitatif et quantitatif), via des analyses de discours et des analyses statistiques serviront à alimenter les réflexions d'experts au sein de l'équipe du projet, afin de parvenir à des recommandations fondées sur des scénarios d'évolution possible de la situation. Dans la mesure du possible, les conclusions et recommandations seront soumises à la discussion/réaction des acteurs dans le cadre d'une rencontre de restitution (via zoom).

Afin de guider la collecte des informations, une liste d'acteurs (par catégorie) est en cours d'élaboration, voir annexe 2.

ANNEXE B_NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les drafts des différents outils de collecte sont attachés en Annexe 1. Il faut toutefois noter que ces outils vont être modifiés pour être adaptés à la nouvelle stratégie de l'enquête. Les logiciels Excel et SPSS seront utilisés pour saisir et traiter les données.

Revue de la littérature.

A. Relations haïtiano-dominicaines et problématique migratoire.

(Pour un cadrage des instruments de collecte)

Pour dimensionner les évolutions intervenues dans les relations haïtiano-dominicaines au cours des vingt dernières années il est utile de réviser la documentation disponible sur le sujet. Cela permet de préciser les thèmes majeurs et les principaux problèmes récurrents, et donc de formuler correctement les questions qui feront l'objet de l'enquête de terrain. La pertinence des questions est aussi balisée par l'existence déjà documentée des réalités que l'on cherche à étudier.

On peut considérer trois types de documents-source (*liste des documents consultés et disponibles en annexe*)

Les rapports d'ONG spécialisées dans l'accompagnement de migrants et la recherche sur les migrations entre les deux pays. Principalement : le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés - GARR, le Réseau Frontalier Jeannot Succès – RFJS, le Service Jésuite aux Migrants – SJM, l'Observatoire des Migrations dans la Caraïbe - OBMICA. Ce premier type de document renseigne sur les expériences, les avatars et les motivations des migrants, Certains d'entre eux étudient justement les nouvelles réalités de la migration (OBMICA). Une revue de ces documents facilitera la rédaction des questionnaires sur la migration et sur les problèmes de sécurité liés à la migration clandestine et à la traite de personnes.

Les essais/articles de spécialistes des migrations d'Haïtiens vers la République dominicaine : Wilfredo Lozano, Guy Alexandre, Bridget Wooding. Ces documents, articles et livres fournissent un éclairage concernant les causes profondes, les politiques et les enjeux de la question migratoire dans les relations entre les deux pays. Leur consultation facilitera grandement l'interprétation de certaines des données recueillies.

Les documents produits par des organismes et institutions publics, nationaux et internationaux : L'Enquête Nationale sur l'Immigration - ENI, de l'Institut National pour la Migration – INM - dominicain ; les rapports de l'Organisation Internationale pour la Migration – OIM. Ce type de document facilite

ANNEXE B_NOTE MÉTHODOLOGIQUE

l'établissement de certaines régularités dans les migrations et par la même la comparabilité entre des situations différentes dans la région.

Questions découlant du travail des ONG.

- Déportations et expulsions : les circonstances et les raisons avancées ; les modalités.
- Expulsions et respect des droits des personnes
- Profil générationnel des migrants
- Modalités les plus courantes de passage de la frontière
- Types de conflits liés aux migrations

Questions découlant des études et essais.

- Motivation des migrants
- Raisons des
- Attentes vis-à-vis du pays d'accueil RD
- Profil socio-professionnel des migrants
- Modes de recrutement
- Documentation
- Conflits liés à la frontière

Questions découlant des rapports d'institutions

- Types de contrôle à la frontière : policier, administratif
- Connaissance des lois et conventions par les instances administratives et policières
- Mécanismes de communication/dialogue entre les entités frontalières des deux pays.
- Types d'incidents entre institutions frontalières
- Mécanismes de résolution de conflits existants (connus)

Ces questions peuvent former l'ossature de trois instruments de récolte de données :

ANNEXE B_NOTE MÉTHODOLOGIQUE

- Un questionnaire a l'intention des résidents frontaliers
- Un questionnaire a l'intention des organisations et associations opérant sur la frontière
- Une grille de focus group a l'intention de groupes de femmes et de jeunes

Il y a aussi de la matière pour un canevas pour des entretiens semi-dirigés à l'intention des responsables administratifs et policiers.

ANNEXE – Documents-sources consultés

Sources ONG :

- Bulletins du GARR Années 2013-2015
- Informes anuales OBMICA – 2011

Sources études/essais

- Guy Alexandre, Pour Haiti, pour la Republique dominicane, Port-au-Prince, C3 ed., 2013
- Wilfredo Lozano, *La Paradoja de las Migraciones*, UNIBE, FLACSO, 2005
- Ruben Silié et al, *La Nueva Inmigracion Haitiana*, FLACSO Santo Domingo, 2002

Sources institutions :

Encuesta Nacional de Inmigrantes en la República Dominicana – 2012 ; 2017

Informe sobre las Migraciones en el Mundo

B. Pour le secteur de la sécurité

Cette Fiche a pour but d’offrir une vision contextualisée de la problématique de la sécurité entre Haïti et la République d’Haïti, à travers des catégories conceptuelles générées par l’observation empirique et des données théoriques émanant de la littérature académique ou institutionnelle.

D’un autre côté, elle fournit un cadre méthodologique adapté guidant les travaux de collecte des données sur le secteur, sur le milieu social, ainsi que sur les agents qu’il convient de cibler à titre d’échantillonnage représentatif pour accéder aux données les plus pertinentes, les probantes et ayant la plus grande capacité de montée en généralité.

Cadre de la recherche :

Notre recherche aura pour objectif de problématiser les rapports bilatéraux entre Haïti et la République dominicaine dans le domaine de la sécurité, en étudiant les résultats nés non seulement des interactions entre les deux pays, mais aussi de manière plus localisée entre les deux communautés frontalières.

Pour permettre à notre recherche de s'articuler autour des objectifs et livrables de la Note de cadrage, elle comprendra trois (03) dimensions :

- (1) Dans un premier temps, nos investigations sur le terrain seront d'abord destinées à identifier les principaux enjeux de sécurité qui caractérisent les deux pays au niveau de leurs frontières communes, à travers les questions de recherche suivantes :
 - Quelle est la nature des menaces de sécurité auxquelles sont exposées les frontières haitiano-dominicaines ?
 - Quels sont les mécanismes qui permettent à ces menaces de se réifier ?
 - Quels sont les acteurs institutionnels multisectoriels et binationaux qui collaborent dans les stratégies de sécurité frontalière ?
 - Quelle est l'impact de cette coopération sécuritaire multisectorielle et binationale et Quelles sont les perspectives d'amélioration?
- (2) Dans un second temps, notre recherche nous permettra de confronter avec la réalité du terrain et du vécu des communautés, le cadre conceptuel relatif à la typologie des conflits frontaliers ou transfrontaliers haitiano-dominicains théorisés par la littérature. A savoir, les Conflits territoriaux, les Conflits de sécurité, les Conflits écologiques, les Conflits de ressources, les Conflits commerciaux, les Conflits de position et les Conflits d'immigration ;
- (3) En dernier lieu, notre processus d'érudition nous permettra d'un côté de déterminer les méthodes informelles de gestion de conflits interculturels ou intercommunautaires les plus adaptées aux réalités des communautés transfrontalières et d'un autre côté d'établir les critères de choix des agents locaux susceptibles de constituer le réseau de médiateurs interculturels.

III.- Les outils de recherche :

Quoi que notre recherche soit résolument empirique, nous comptons conjuguer les deux grandes méthodes :

- (1) **Qualitative** : elle nous permettra de développer des concepts susceptibles de nous aider à mieux appréhender et simplifier les enjeux et défis de sécurité transfrontaliers dans des contextes naturels, en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue du public ou groupe cible. Au terme de cette méthode, nous comptons mobiliser les outils suivants :
 - **L'Analyse documentaire ;**
 - **L'observation directe ;**
 - **L'entretien individuel (directif, semi-dirigé et ouvert);**
 - **Le Focus groupe.**
- (2) **Quantitative** : elle nous permettra d'établir des corrélations et d'évaluer les constantes des faits à partir d'outils de collecte, tels :
 - Les Questionnaires ;
 - L'échantillonnage ;
 - L'Analyse de contenu

Canevas pour l'élaboration de deux questionnaires (A actualiser en fonction de la nouvelle stratégie de collecte d'informations – octobre 2022)

La proposition est de passer **deux questionnaires d'enquête**, l'un pour l'actualisation de l'information et un deuxième sur les vécus des résidents, dans les deux cas en matière de sécurité et de migration. Les rédactions devront être faites dans un format qui permettra un traitement systématique de l'information.

Objectifs du questionnaire 1 : Conflits et incidents frontaliers.

Il s'agit de documenter et **d'actualiser l'information** concernant les **incidents** sur la frontière tels que connus et **vécus** par la population résidente. Les éléments conflictuels peuvent se référer aux migrations, à la sécurité, aux échanges... On obtiendra ainsi des éléments concernant particulièrement nos deux thèmes d'atterrissage : la sécurité et les migrations, mais également sur les situations de tensions et de conflits en général comme entre autres, les échanges.

Ce premier questionnaire sera administré à un **échantillon stratifié** élaboré sur la base de la population totale de la section communale avec comme catégories privilégiées l'âge (tranche d'âge 25-60 ans) et le profil socio-professionnel (catégories à définir). La première catégorie vise à assurer que le répondant ou la répondante a l'âge pour savoir et se rappeler les informations dont on veut retracer l'évolution. La deuxième catégorie permet de pondérer les réponses selon la situation du/de la répondant/e car elle conditionne souvent le niveau d'information et leur appréciation. Dans l'ensemble on aura une idée précise des conflits usuels, de la façon dont ils sont vécus et de leur évolution (type, fréquence, conséquences).

Technique : Echantillon stratifié. Données informatives

Population : Sections communales de collecte.

Stratification : Age, occupation

Les questions (elles seront toutes fermées ou à choix)

ANNEXE B_NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Quels sont les principaux conflits courants sur la frontière ?

Quels en sont les protagonistes ? autorités ? résidents frontaliers ? commerçants ?

Quels sont les conflits liés au marché binational ?

Quels sont les conflits liés aux échanges commerciaux ?

Quels sont les conflits liés aux conflits inter-communautés ?

Quels sont les conflits liés aux conflits entre autorités frontalières ?

La migration illégale a-t-elle augmenté ?

Les profils de migrants ont-ils changé ? Age ? sexe ?

Combien de déportations et expulsions depuis janvier 2022 ?

Quelle est la plus récente des déportations ?

Combien de personnes ont été expulsées la dernière fois ?

Plus de femmes ? plus d'hommes ? des enfants ?

A quelle heure ont lieu les expulsions ? Toujours avant 6h pm ? Parfois ? jamais ?

Qui accueille les rapatriés ? Autorités ? ONG ? parents/résidents ?

Modalités les plus courantes de passage de la frontière : A pieds, voiture, transport en commun ?

Conflits liés à la frontière : terre ? eau ? accès aux services ?

Les relations frontalières se sont-elles- améliorées ? ont-elles empiré ?

Objectifs du questionnaire 2 : Sécurité et migrations

Technique : Echantillon aléatoire. Données d'opinion

ANNEXE B_NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Population : Autorités et préposés à la frontière et dans des institutions frontalières

Les questions (semi ouvertes)

Quelles sont les principales motivations des migrants ?

Quelles sont leurs attentes vis-à-vis du pays d'accueil RD ?

Age moyen des migrants

Profil socio-professionnel majoritaire des migrants

Migration et genre : femmes migrantes

Migration et genre : migration illégale, traite

Modes de « recrutement » : institutions, entreprises, informel (buscones) ?

Documentation des migrants

Incidents de sécurité : criminalité, délinquance

Incidents de sécurité : confrontations entre autorités

Incidents de sécurité : trafic, traite.

Surveillance de la frontière : administrative, policière, phyto/sanitaire

QUESTIONNAIRE I

Age	18-49	
	50 et plus	
Sexe	Homme	
	Femme	

Adresse/quartier-----

Occupation-----

Quels sont les principaux conflits courants sur la frontière?

- Franchissement de la ligne frontalière
- Commerce
- Différends individuels
- Différends culturels
- Délinquance/sécurité
- Autre

Quels en sont les protagonistes ?

- Les autorités
- Des résidents frontaliers
- Des commerçants
- Autres

Quels sont les conflits liés au marché binational ?

- La localisation
- L'accès pour les Haïtiens
- La gestion des marchés
- Le calendrier-les horaires
- Autre

Quels sont les conflits liés aux échanges commerciaux ?

- Les produits de la RD sont avantagés
- La qualité des produits est médiocre
- La contrebande fausse les prix
- Autre

Quels sont les conflits liés aux relations inter-communautés ?

- Les relations sociales (familles, unions)
- Les relations socio-économiques : affaires, revenus.
- Les conflits politico-culturels : nationalismes, préjugés
- Autres

Quels sont les conflits liés aux relations entre autorités frontalières ?

- Délimitation de territoires
- Prérrogatives d'intervention
- Conflits d'autorité
- Conflits de personnalités (personnels)

La migration illégale a-t-elle augmenté ?

- Oui un peu
- Oui beaucoup
- Non elle n'a pas changé
- Non elle a diminué
- Ne sait pas

Les profils de migrants ont-ils changé ? Age ? sexe ?

- Il y a davantage de femmes/filles
- Il y a davantage de jeunes/petites filles
- Il y a davantage de jeunes

Combien de déportations et expulsions depuis janvier 2022 ?

- plus de dix épisodes
- De 5 à 10 épisodes
- Moins de 5 épisodes
- Ne sait pas

Quelle est la plus récente des déportations ?

- Entre janvier et avril
- Entre avril et juillet
- Entre juillet et septembre
- Ne sait pas

Combien de personnes ont été expulsées/rapatriées la dernière fois ?

- Plus de 200
- Entre 100 et 200
- Entre 50 et 100
- Moins de 50

Quel est le profil des expulsés/rapatriés ?

- Plus de femmes ?
- Plus d'hommes ?
- des enfants ?
- Ne sait pas

A quelle heure ont lieu les expulsions ?

- Toujours avant 6h pm
- Parfois après cette heure
- Pas d'heure respectée
- Ne sait pas

Qui accueille les rapatriés ?

- Les autorités
- Des ONG ? (lesquelles)
- Des parents/résidents
- Ne sait pas

Conflits liés à la frontière

- La terre
- L'eau
- L'accès aux services

Les relations frontalières se sont-elles- améliorées ?

- Oui (en quoi)
- Non (pourquoi)
- Sans opinion

QUESTIONNAIRE I

Age	18-49	
	50 et plus	
Sexe	Homme	
	Femme	

Adresse/quartier-----

Occupation-----

Quels sont les principaux conflits courants sur la frontière?

- Franchissement de la ligne frontalière
- Commerce
- Différends individuels
- Différends culturels
- Délinquance/sécurité
- Autre

Quels en sont les protagonistes ?

- Les autorités
- Des résidents frontaliers
- Des commerçants
- Autres

Quels sont les conflits liés au marché binational ?

- La localisation
- L'accès pour les Haïtiens
- La gestion des marchés
- Le calendrier-les horaires
- Autre

Quels sont les conflits liés aux échanges commerciaux ?

- Les produits de la RD sont avantageés
- La qualité des produits est médiocre
- La contrebande fausse les prix
- Autre

Quels sont les conflits liés aux relations inter-communautés ?

- Les relations sociales (familles, unions)
- Les relations socio-économiques : affaires, revenus.
- Les conflits politico-culturels : nationalismes, préjugés
- Autres

Quels sont les conflits liés aux relations entre autorités frontalières ?

- Délimitation de territoires
- Prérrogatives d'intervention
- Conflits d'autorité
- Conflits de personnalités (personnels)

La migration illégale a-t-elle augmenté ?

- Oui un peu
- Oui beaucoup
- Non elle n'a pas changé
- Non elle a diminué
- Ne sait pas

Les profils de migrants ont-ils changé ? Age ? sexe ?

- Il y a davantage de femmes/filles
- Il y a davantage de jeunes/petites filles
- Il y a davantage de jeunes

Combien de déportations et expulsions depuis janvier 2022 ?

- plus de dix épisodes
- De 5 à 10 épisodes
- Moins de 5 épisodes
- Ne sait pas

Quelle est la plus récente des déportations ?

- Entre janvier et avril
- Entre avril et juillet
- Entre juillet et septembre
- Ne sait pas

Combien de personnes ont été expulsées/rapatriées la dernière fois ?

- Plus de 200
- Entre 100 et 200
- Entre 50 et 100
- Moins de 50

Quel est le profil des expulsés/rapatriés ?

- Plus de femmes ?
- Plus d'hommes ?
- des enfants ?
- Ne sait pas

A quelle heure ont lieu les expulsions ?

- Toujours avant 6h pm
- Parfois après cette heure
- Pas d'heure respectée
- Ne sait pas

Qui accueille les rapatriés ?

- Les autorités
- Des ONG ? (lesquelles)
- Des parents/résidents
- Ne sait pas

Conflits liés à la frontière

- La terre
- L'eau
- L'accès aux services

Les relations frontalières se sont-elles- améliorées ?

- Oui (en quoi)
- Non (pourquoi)
- Sans opinion

APPEL A CANDIDATURE

FORMATION SUR LES GRANDES PROBLÉMATIQUES DES RELATIONS BINATIONALES RÉPUBLIQUE D'HAÏTI ET RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : REGARD PARTICULIER SUR LES QUESTIONS MIGRATOIRES ET DE SÉCURITÉ

▪ Contexte

La République d'Haïti et la République Dominicaine partagent l'île d'Haïti mais elles sont très différentes tant du point de vue social et culturel que de leur développement économique et social. Ces différences se reflètent dans les rapports entre les communautés frontalières. En effet, le manque de dialogue entre les deux pays, les relations économiques inégales et l'absence d'espaces de résolution de conflits alimentent les tensions et les crises entre les deux peuples. En dépit de nombreux antécédents conflictuels, les habitants de l'île sont indéniablement interdépendants, la République d'Haïti étant l'un des principaux partenaires commerciaux de la République Dominicaine, où près d'un demi-million de migrants haïtiens vivent et travaillent. La frontière est sans doute l'espace dans lequel cette interdépendance est la plus palpable.

Le principal défi pour les deux pays est de structurer un modèle de gouvernance binationale qui inclut et reconnaît une pluralité d'acteurs et d'institutions au niveau local et national pouvant contribuer à l'amélioration des relations entre les deux pays. Une stratégie de dialogue caractérisée par une approche multisectorielle et multi acteurs permettrait de concevoir des politiques publiques adaptées à l'ensemble des défis et des opportunités que pose aujourd'hui la collaboration binationale, en reconnaissant la nécessaire contribution de l'ensemble des acteurs, publics et privés dans l'amélioration des relations entre les deux pays.

C'est dans ce contexte que l'Université Quisqueya va contribuer à la production de données sur les défis migratoires et sécuritaires frontaliers entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la coopération au niveau communautaire et institutionnel. A cet effet une cohorte de 25 jeunes chercheurs sera initiée à l'histoire, à l'évolution et aux grandes problématiques des relations binationales, avec un accent particulier sur les questions migratoires et de sécurité.

C'est dans ce cadre que l'Université Quisqueya lance cet appel à participation au bénéfice des jeunes chercheurs au niveau national intéressés par les relations bilatérales entre la République d'Haïti et la République Dominicaine.

▪ **Objectifs de la formation**

La formation a un double objectif :

- Initier de jeunes universitaires à la réalité et aux problèmes de la frontière haïtiano-dominicaine, en particulier les problèmes migratoires et les problèmes sécuritaires ;
- Habilitier les participants à mener des recherches de terrain à la frontière dans les thématiques abordées.

A cet effet, un programme de sensibilisation/formation de quatre jours est offert. Ce programme offre (i) un panorama historique et thématique de la frontière. (ii) une introduction à la problématique migratoire frontalière (iii) Une introduction aux problèmes de sécurité frontalière ; et (iv) des éléments méthodologiques pour aborder l'étude de ces questions. Le traitement de tous ces thèmes intégrera la question du genre de façon transversale.

▪ **Lieu de la formation**

La formation aura lieu à l'Université Quisqueya sise à Turgeau, Port-au-Prince, Haïti.

▪ **Éligibilité**

Les conditions de participation

- Être de nationalité haïtienne,
- Avoir un intérêt confirmé pour les relations haïtiano-dominicaines,
- Avoir au minimum un niveau licence dans les domaines des sciences sociales, sciences économiques, sciences de l'ingénieur, ...
- Être membre d'un laboratoire de recherche constitue un plus.

Le **dossier de candidature** doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une **lettre de motivation** résumant les parcours académique et professionnel ainsi que les motivations et les retombées attendues de la participation à la formation
2. Un **CV complet** sur le parcours scolaire, l'expérience professionnelle, les réalisations de recherche, la participation à des activités scientifiques et de formation, etc., (2 pages maximum)

Le dépôt de candidature se fait en envoyant le dossier de demande complet à l'adresse e-mail suivante : bdi@uniq.edu, au plus tard le 24 juin 2022.

NOTE DE CADRAGE FORMATION JEUNES CHERCHEURS

La République d'Haïti et la République Dominicaine partagent l'île d'Haïti mais elles sont très différentes tant du point de vue social et culturel que de leur développement économique et social. Ces différences se reflètent dans les rapports entre les communautés frontalières. En effet, le manque de dialogue entre les deux pays, les relations économiques inégales et l'absence d'espaces de résolution de conflits alimentent les tensions et les crises entre les deux peuples. En dépit de nombreux antécédents conflictuels, les habitants de l'île sont indéniablement interdépendants, la République d'Haïti étant l'un des principaux partenaires commerciaux de la République Dominicaine, où près d'un demi-million de migrants haïtiens vivent et travaillent. La frontière est sans doute l'espace dans lequel cette interdépendance est la plus palpable.

Le principal défi pour les deux pays est de structurer un modèle de gouvernance binationale qui inclut et reconnaît une pluralité d'acteurs et d'institutions au niveau local et national pouvant contribuer à l'amélioration des relations entre les deux pays. Une stratégie de dialogue caractérisée par une approche multisectorielle et multi acteurs permettrait de concevoir des politiques publiques adaptées à l'ensemble des défis et des opportunités que pose aujourd'hui la collaboration binationale, en reconnaissant la nécessaire contribution de l'ensemble des acteurs, publics et privés dans l'amélioration des relations entre les deux pays.

C'est dans ce contexte que l'Université Quisqueya va contribuer à la production de données sur les défis migratoires et sécuritaires frontaliers entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la coopération au niveau communautaire et institutionnel. A cet effet une cohorte de 25 jeunes chercheurs sera initiée à l'histoire, à l'évolution et aux grandes problématiques des relations binationales, avec un accent particulier sur les questions migratoires et de sécurité.

La formation des jeunes chercheurs.

Elle doit remplir deux objectifs : Initier de jeunes universitaires à la réalité et aux problèmes de la frontière haïtiano-dominicaine, en particulier les problèmes migratoires et les problèmes sécuritaires. ; les habilitier pour participer à une recherche de terrain à la frontière, sous l'égide des responsables du projet.

A cet effet, un programme de sensibilisation/formation de quatre jours est offert. Ce programme offre (i) un panorama historique et thématique de la frontière. (ii) une introduction à la problématique migratoire frontalière (iii) Une introduction aux problèmes de sécurité frontalière ; et (iv) des éléments méthodologiques pour aborder l'étude de ces questions. Le traitement de tous ces thèmes intègre la question du genre de façon transversale.

Plan de la formation (à détailler par chaque intervenant)

I. Haïti et la République dominicaine : Une histoire à démêler. (Jour 1, 6 heures)

- 1.1. Les fondements historiques et politiques de la relation entre les deux pays
- 1.2. Les trois pierres d'achoppement : frontière, migrations, économie et commerce
- 1.3. Les grandes crises : 1929, 1937, 1963, 1991, 2013 : la gestion de conflits de basse intensité depuis la fin des contrats. Un « différentiel de développement » croissant depuis les années 1970-
- 1.4. Les grands dossiers actuels : Les échanges économiques, Le mur, les statuts migratoires.
- 1.5. La frontière, le « troisième pays ».

II. Migrations : politique, conflits, crises (jours 2, 6 heures)- Sabine Manigat

- 2.1. Les migrations, creuset de la fabrication de la frontière
- 2.2. Dynamiques migratoires sans politiques publiques
- 2.3. De la crise migratoire de 1991 à la « sentencia infame » en passant par Hatillo Palma (2005)
- 2.4. Les nouvelles tendances dans les migrations et les nouvelles tensions à la frontière (profil des migrants, le mur, le durcissement des rapatriements...)

III. Sécurité frontalière et politique sécuritaire (jours 3, 6 heures)- James Boyard

- 3.1. Les multiples facettes de la sécurité : humaine, sanitaire, policière...
- 3.2. Evolution des problèmes de sécurité frontalière
- 3.3. Les préalables à une politique frontalière de sécurité
- 3.4. Les éléments actuels et les perspectives en matière de sécurité

IV. Méthodes et techniques adaptées aux recherches frontalières

- 4.1. Les méthodes existantes ; choix de la méthode
- 4.2. Choix des techniques et des outils
- 4.3. L'enquête et l'entrevue
- 4.4. La proposition de recherche

Chacun de ces quatre chapitres donnera lieu à la production d'un petit compendium dont l'ensemble formera le manuel de cette formation.



Empowered lives.
Resilient nations.



Rapport de formation

Formation sur les relations bilatérales entre la République d'Haïti et la République Dominicaine

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	2
II.	OBJECTIFS DE LA FORMATION	3
III.	PROFIL DES PARTICIPANTS.....	3
IV.	CONTENU DE LA FORMATION.....	4
V.	LES FORMATEURS.....	5
VI.	MÉTHODOLOGIE	5
VII.	DÉROULEMENT DE LA FORMATION.....	5
VIII.	ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES PARTICIPANTS.....	10
VIII.	RECOMMANDATIONS	12
	<u>ANNEXES.....</u>	13

I. INTRODUCTION

La République d'Haïti et la République Dominicaine partagent l'île d'Haïti mais elles sont très différentes tant du point de vue social et culturel que de leur développement économique et social. Ces différences se reflètent dans les rapports entre les communautés frontalières. En effet, le manque de dialogue entre les deux pays, les relations économiques inégales et l'absence d'espaces de résolution de conflits alimentent les tensions et les crises entre les deux peuples. En dépit de nombreux antécédents conflictuels, les habitants de l'île sont indéniablement interdépendants, la République d'Haïti étant l'un des principaux partenaires commerciaux de la République Dominicaine, où près d'un demi-million de migrants haïtiens vivent et travaillent. La frontière est sans doute l'espace dans lequel cette interdépendance est la plus palpable.

Le principal défi pour les deux pays est de structurer un modèle de gouvernance binationale qui inclut et reconnaît une pluralité d'acteurs et d'institutions au niveau local et national pouvant contribuer à l'amélioration des relations entre les deux pays. Une stratégie de dialogue caractérisée par une approche multisectorielle et multi acteurs permettrait de concevoir des politiques publiques adaptées à l'ensemble des défis et des opportunités que pose aujourd'hui la collaboration binationale, en reconnaissant la nécessaire contribution de l'ensemble des acteurs, publics et privés dans l'amélioration des relations entre les deux pays.

C'est dans ce contexte que l'Université Quisqueya va contribuer à la production de données sur les défis migratoires et sécuritaires frontaliers entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la coopération au niveau communautaire et institutionnel. A cet effet une cohorte de 25 jeunes chercheurs sera initiée à l'histoire, à l'évolution et aux grandes problématiques des relations binationales, avec un accent particulier sur les questions migratoires et de sécurité.

II. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a un double objectif :

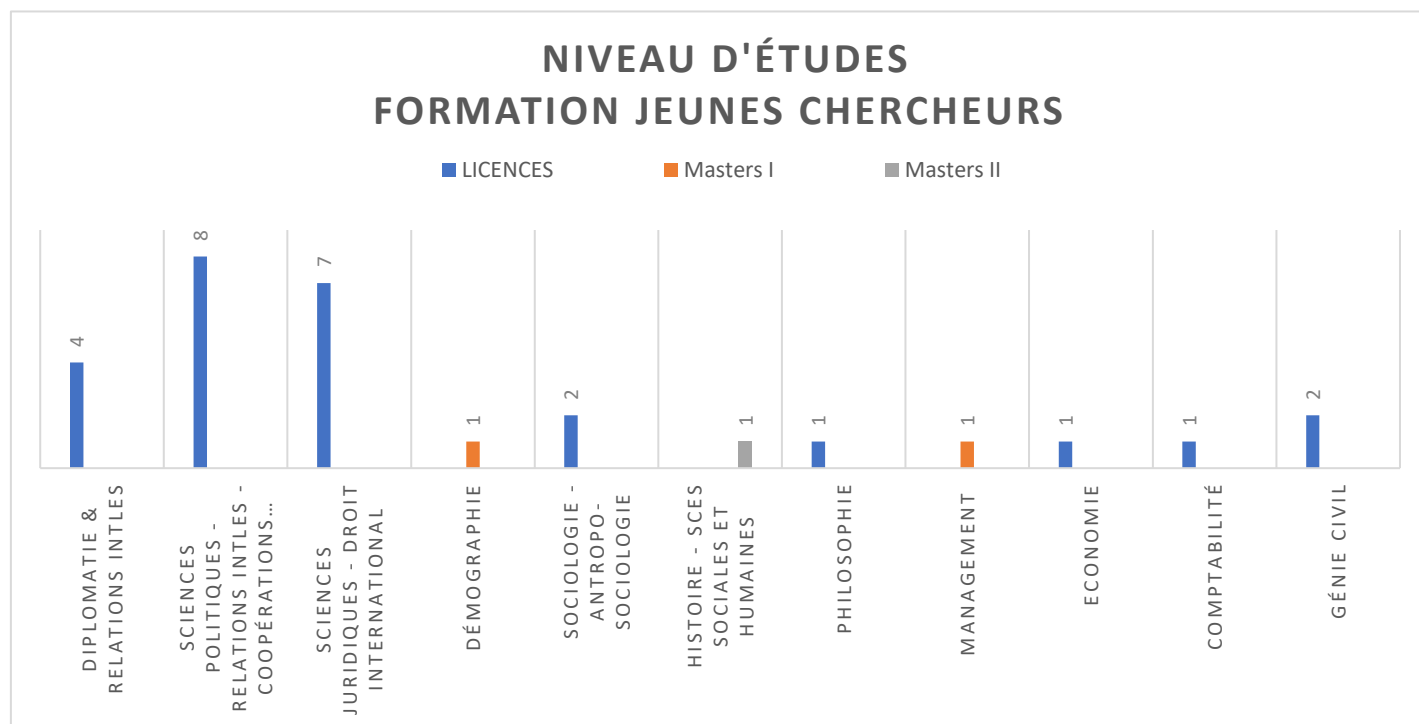
- a- Initier des jeunes universitaires à la réalité et aux problèmes de la frontière haïtiano-dominicaine, en particulier les problèmes migratoires et les problèmes sécuritaires ;
- b- Habilitier les participants à la formation à mener des recherches de terrain à la frontière dans les thématiques abordées.

III. PROFIL DES PARTICIPANTS

Les participants à cette formation sont un groupe de 29 personnes composé de 14 hommes et 15 femmes de formations académiques et professionnelles différentes. Toutefois, des critères d'éligibilité à participer à la formation avaient été établis comme suit :

- Etre de nationalité haïtienne ;
- Avoir un intérêt confirmé pour les relations haïtiano-dominicaines ;
- Avoir au minimum un niveau de licence dans les domaines des sciences sociales, sciences de l'ingénieur, sciences économiques ;
- Etre membre d'un laboratoire de recherche constitué un plus.

Après l'enregistrement des participants, nous avons relevé les profils de formation universitaire tels qu'indiqué dans le graphe suivant :



Tous les participants étaient dans les dispositions d'échanger et de débattre sur leur compréhension des différentes thématiques et leurs expériences dans leurs organisations respectives.

IV. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation a été distribué en quatre grandes sections.

I. Haïti et la République dominicaine : Une histoire à démêler. (Jour 1, 6 heures)

- 1.1. Les fondements historiques et politiques de la relation entre les deux pays
- 1.2. Les trois pierres d'achoppement : frontière, migrations, économie et commerce
- 1.3. Les grandes crises : 1929, 1937, 1963, 1991, 2013 : la gestion de conflits de basse intensité depuis la fin des contrats. Un « différentiel de développement » croissant depuis les années 1970-
- 1.4. Les grands dossiers actuels : Les échanges économiques, Le mur, les statuts migratoires.
- 1.5. La frontière, le « troisième pays ».

II. Migrations : politique, conflits, crises (jours 2, 6 heures)

- 2.1. Les migrations, creuset de la fabrication de la frontière
- 2.2. Dynamiques migratoires sans politiques publiques
- 2.3. De la crise migratoire de 1991 à la « sentencia infame » en passant par Hatillo Palma (2005)
- 2.4. Les nouvelles tendances dans les migrations et les nouvelles tensions à la frontière (profil des migrants, le mur, le durcissement des rapatriements...)

III. Sécurité frontalière et politique sécuritaire (jours 3, 6 heures)

- 3.1. Les multiples facettes de la sécurité : humaine, sanitaire, policière...
- 3.2. Evolution des problèmes de sécurité frontalière
- 3.3. Les préalables à une politique frontalière de sécurité
- 3.4. Les éléments actuels et les perspectives en matière de sécurité

IV. Méthodes et techniques adaptées aux recherches frontalières (jour 4)

- 4.1. Les méthodes existantes ; choix de la méthode
- 4.2. Choix des techniques et des outils
- 4.3. L'enquête et l'entrevue
- 4.4. La proposition de recherche.

V. LES FORMATEURS

A cette section nous présentons la liste des Chercheurs - formateurs, leur profil académique et les modules présentés. (Voir l'annexe A).

VI. MÉTHODOLOGIE

La formation était basée sur une méthode andragogique associant les participant(e)s comme acteurs (trices) de leur propre formation. Cette approche a pour principale caractéristique de s'appuyer sur les expériences (surtout professionnelles) des participant(e)s afin qu'ils puissent tirer profit des échanges et mettre en application des nouvelles pratiques dès leur retour sur leur lieu de travail, en particulier pour les futures enquêtes de terrain. La mise en œuvre de cette méthode s'est faite sur :

- Une animation s'appuyant sur l'implication des participants expérimentés pour la réalisation de certaines thématiques,
- Des applications pratiques avec des exercices pour vérifier les connaissances,
- Renforcement de capacités d'enquêteurs,
- La présentation des cas pratiques pour les partages d'expériences,
- Les partages et échanges des outils et d'approche méthodologique,
- L'utilisation systématique de support de cours (Powerpoint et autres documentations) remis aux participants pour faciliter l'exploitation après la formation.

VII. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Un programme de sensibilisation/formation de quatre jours est offert. Il s'est étalé sur le 1^{er}, 4, 5 et 6 juillet 2022 de 9 heures à 16 heures. Le programme avait pour contenu : (i) un panorama historique et thématique de la frontière, (ii) une introduction à la problématique migratoire frontalière, (iii) une introduction aux problèmes de sécurité frontalière et (iv) des éléments méthodologiques pour aborder l'étude de ces questions.

La formation s'est très bien déroulée tout au long de la période avec une implication, une participation dynamique et un intérêt manifeste des participants. Il y'a eu sur toutes les thématiques développées beaucoup d'échanges et de partages entre les formateurs et les participants. La méthodologie d'approche et la pédagogie utilisée pour véhiculer les informations sont simples et accessibles à l'ensemble des participants. Ces derniers n'ont pas manqué d'ailleurs de poser beaucoup de questions qui ont suscité des débats intéressants.

Dans les tableaux suivants, les moments clés et autres remarques pertinentes du déroulement des séances sont soulignés.

Séance 1 : 1 ^{er} juillet 2022	
Déroulé	Commentaires
Heure début : 9 heures 27 Participants présents : 26 Participants absents : 2 Formateurs : Sabine MANIGAT Elmyre CLERVIL (via Zoom) James BOYARD Pierre Karly JEAN JEUNE -Le projet en soit et le programme de formation ont été présentés par Mme Clervil. Heure de clôture : 16 heures 45	1) Les participants ont reçu les documents suivants: -Division de la gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM. -Notes de cadrage et calendrier -IOM's immigration and border governance (IBG) strategy for the Americas 2022-2027 -Module 1: Panorama historique et thématique de la frontière terrestre et des relations haïtiano-dominicaines. 2) La séance a été ouverte par M. James Boyard en l'absence de M. Karly Jean-Jeune, retardé par le trafic. 3) La chercheuse senior, Madame Elmyre Clervil est intervenue à la formation à distance, étant en dehors du territoire haïtien.
Contenu / discussions	
La première séance avait pour but d'offrir un panorama historique et thématique des relations haïtiano-dominicaines en particulier sur les frontières. Un survol du passé historique a été fait avec une présentation de l'île sans les délimitations. La question à savoir si Jean-Pierre Boyer avait en délimitant l'île, assuré une continuité de l'idéologie des pères fondateurs de la nation était au cœur de cette première séance. La deuxième partie de la 1^{ere} journée de formation a porté sur un rappel des dates et faits historiques tant pour la République d'Haïti que pour la République Dominicaine, à savoir : - 21 janvier 1929 : traité frontalier entre la République d'Haïti et la République Dominicaine - 1929 : l'idée de tracer une frontière est revenue sur le tapis lors de l'occupation américaine - Conquête par Faustin Soulouque et tentatives d'invasion - 9 mars 1936 : Protocole de révision du traité de 1929. Il a été abrogé par celui de 1936 - 14 avril 1936 : Jour de la confraternité entre RH et RD - Les massacres des haïtiens ont officiellement été enregistrés en octobre 1936, situation qui a duré une année entière. Ces massacres ont vu périr 76,000 haïtiens officiellement mais l'on a enregistré officieusement plus de 400,000 personnes tuées à l'arme blanche et celles tues par balles jetées aux requins en mer. Le président haïtien, Louis Borno a donc en compensation aux victimes, remis un chèque de 75,000.00 dollars puis 100,000.000\$ en espèces. Cependant, du cote dominicain, le président Trujillio jugeait le massacre nécessaire pour « définir ethniquement dit-il les frontières après l'avoir fait physiquement ». Pour traiter de la question des frontières, il fallait dès le début de la formation avoir un glossaire et définir avec les participants les termes les plus récurrents tels que : délimitation géographique, bornes, types de bornes et forme des bornes. Après la nomenclature des bornes a été vue et expliquée. Enfin, les quatre (4) passages officiels sur la frontière entre RH et RD ont été établis. Le tracé géographique est noté entre Ouanaminthe et Dajabon, entre Belladère et Commendador, entre Malpasse et Malpasse et entre Pointe-à-Pitre et	

Pedernales. Il existe donc des frontières dans les départements du Nord-est, de l'Ouest, du Centre et du Sud-est.

Le projet d'érection d'un mur entre les pays ne vise pas uniquement la question migratoire mais elle a une dimension administrative qui permettra à l'état dominicain d'avoir plus de contrôle sur le commerce qui se fait aux frontières en réduisant les moyens de corruption et de contrebande de marchandises.

Le dernier point abordé lors de la première séance était celui des communautés qui vivent directement sur la frange frontalière. Qu'en est-il de ces personnes qui jusqu'ici vivent dans des conditions très précaires, sans accès à l'électricité et à d'autres ressources importantes. Ce sont des marginalisés des deux côtés car que ce soit l'Etat haïtien ou l'Etat dominicain, aucun ne semble se soucier de leur bien-être.

Séance 2 : 4 juillet 2022	
Déroulé	Commentaires
Heure début : 9 heures 13 Participants présents : 27 Participants absents : 2 Formateurs : Sabine MANIGAT Elmyre CLERVIL (via Zoom) James BOYARD Bénédique PAUL (via Zoom) Pierre Karly JEAN JEUNE Heure de clôture : 16 heures 07	1) Les participants ont reçu les documents suivants: -Plan de cours -Références bibliographiques -2 textes à lire -une carte -des supports audiovisuels 2) Un atelier a été organisé autour du texte « Après Hatillo Palma » avec une répartition de participants en 3 groupes de 9.
Contenu / discussions	
La seconde séance a aussi débuté avec un listing de faits historiques car le but de ce second module était de comprendre les questions migratoires, de transmettre des informations sur les dynamiques migratoires observées (aspect sociologique, statistiques) et introduire des éléments d'observation devant guider par la suite les recherches de terrain au moment de mener les enquêtes. Historiquement, la République d'Haïti est considérée comme une terre d'asile. Aussi, se demande t'-on si cela n'a pas toujours été l'origine des exodes massifs car aucun citoyen de cette terre n'y a développé le sentiment d'appartenance à la nation. Nous nous retrouvons avec des citoyens en transit permanent et pour qui l'herbe est toujours plus verte ailleurs. La migration des haïtiens semble soutenue par des politiques d'Etat d'où la raison pour laquelle les flux migratoires deviennent de plus en plus importants au fil du temps. Cependant, les haïtiens sont les seuls migrants qui ne reçoivent aucun encadrement. Une hypothèse serait que la clandestinité / l'informalité de ces derniers offre à la République Dominicaine la main d'œuvre bon marché dont elle a besoin et elle en profite. Enfin, il y aurait dans le massacre de 1937 sous la présidence de Trujillo une sorte de politique de blanchiment, déresponsabilisant l'Etat dans ces crimes. Pourquoi de ce massacre il n'y a pas de mémoire ? La seconde journée de formation a pris fin avec un atelier autour de « Après Hatillo Palma » dont l'analyse devait être faite par les participants repartis en 3 groupes de 9 personnes. Chaque groupe devait relever respectivement i) les points critiques, ii) les faits reprochés	

aux migrants et iii) les éléments de solution. Le premier groupe prend la position du néonationalisme radical ; il prône la fin de l'immigration arguant que les migrants sont violents et s'installent où ils veulent même sachant qu'ils ne sont pas légalement résidents du pays. Le second est en opposition avec l'auteur et propose la régularisation des migrants. Enfin, le troisième groupe avance que la régularisation ne serait pas à l'avantage des entrepreneurs car l'informalité de la main d'œuvre leur est bénéfique.

Séance 3 : 5 juillet 2022	
Déroulé	Commentaires
Heure début : 9 heures 17 Participants présents : 28 Participants absents : 1 Formateurs : Sabine MANIGAT James BOYARD Pierre Karly JEAN JEUNE Heure de clôture : 16 heures 16	1) Les participants ont reçu les documents suivants: -Plan de cours (Module 3) 2) Des écarts entre les données statistiques de Mme Manigat et M. Jean Jeune devront être comblés par des documents explicatifs.
Contenu / discussions	
Ci-après les objectifs visés à la troisième séance de formation portant sur la sécurité : i) présenter les défis et menaces de sécurité auxquels sont exposées les frontières haitiano-dominicaines ainsi que les communautés frontalières, ii) déterminer la typologie des conflits frontaliers, iii) Etudier la nature et la qualité des interactions sécuritaires entre les deux pays. La séance débute sur les définitions de sécurités et de menaces. Le formateur présente les types de mesures prises par les pays en termes de sécurité afin de garantir la protection de l'Indépendance, la sécurité des citoyens et des biens au sein d'une communauté sans négliger les mesures visant à protéger les citoyens face à des phénomènes non-criminels ou non-militaires. La sécurité en Haïti est menacée de toutes parts en particulier avec la prolifération des gangs armés. Ainsi, il est nécessaire d'inclure aujourd'hui dans la liste des menaces auxquelles le pays est confronté, la notion de « terrorisme publicitaire » qui peut être définie par l'accès des gangs aux médias pour soutenir leurs actions indirectement et leur fournir une certaine légitimité car beaucoup de chefs de gangs se présentent à la société en héros, protecteurs ou entrepreneurs sociaux. Cette tendance a été observée à partir de l'an 2018 en Haïti. Du côté dominicain, les gangs constituent aussi une menace car leurs positions stratégiques et non loin des frontières haitiano-dominicaines ont poussé le gouvernement de ce dernier pays à augmenter sa présence militaire pour éviter d'éventuelles invasions, de trafic d'armes et de stupéfiants. Pour parler de sécurité, il faut aussi penser au concept de « conflit » car il existe bel et bien des conflits frontaliers aussi bien que transfrontaliers et il est important de pouvoir faire la différence entre ces deux types de conflits. Les conflits frontaliers ont la plupart à l'origine des mécontentements fonciers, des questions de délimitation de territoire qui portent sur les espaces terrestres, maritimes ou fluviaux. Les conflits transfrontaliers toutefois, réfèrent aux questions identitaires, ethniques ou raciales entre Haïti et la République Dominicaine. Ils tendent malheureusement à se perpétuer dans le temps et sont plus difficiles à résoudre.	

La troisième séance prend fin sur les questions de l'assistance qui demande à être éclairée sur les raisons qui empêchent le gouvernement haïtien à remplacer la Police Nationale d'Haïti par l'armée puisque la PNH semble inapte à assurer la sécurité sur le territoire national. L'audience souhaiterait également comprendre la raison des tensions existant entre le président dominicain SEM. Luis Abinader et le Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Claude Joseph. Il faudra classer ce dernier conflit dans l'un des sept (7) types vus lors de cette formation soit : i) conflit écologique, ii) conflit commercial, iii) ; conflit de position, iv) conflit territorial, v) conflit sécuritaire, vi) conflit migratoire et vii) conflit de ressources.

Séance 4 : 6 juillet 2022	
Déroulé	Commentaires
Heure début : 9 heures 36 Participants présents : 28 Participants absents : 1 Formateurs : Sabine MANIGAT James BOYARD Pierre Karly JEAN JEUNE Elmyre CLERVIL (via Zoom) Prosper CHARLES (via zoom) Heure de clôture : 16 heures 25	1) Les participants ont reçu les documents suivants: -Certificat de participation -Clés USB contenant les modules de formation du programme.
Contenu / discussions	
Le but de la dernière séance était de donner un aperçu des meilleures pratiques et des approches récentes pour étudier les relations transnationales. L'objectif d'apprentissage est que les participants soient capables d'identifier les différentes méthodes utilisées dans les études transfrontalières et de mener des recherches. Les points d'interaction entre le formateur et les apprenants tournaient principalement autour de la recherche, comment on la définit, ce qu'elle implique pour les enquêteurs/chercheurs, les problèmes qu'elle vise à identifier et la démarche scientifique qui l'entoure. Le formateur a présenté les étapes méthodologiques pour conduire une recherche à savoir : - Identifier les problèmes à soulever ; - Définir les questions de recherche ; - Collecter et analyser les données ; - Présenter les méthodologies appliquées ; - Proposer des solutions et faire des recommandations. Ces étapes ont été argumentées et discutées entre présentation du formateur, questions et suggestions des participants. Pour opter pour une méthodologie, il faut savoir déjà quel est le problème identifié et comment l'étudier. Il convient donc de définir un problème avec précision et spécifiquement afin de l'étudier scientifiquement. Il faudra d'abord sortir d'une définition générale du problème pour en obtenir une définition spécifique et remonter aux origines du problème. Les questions de recherche qui suivront devront être spécifiques car elles se rattachent au problème. Cette question trouve toute son importance en ce qu'elle permet de retracer les limites aux solutions envisagées. Les questions doivent argumenter les hypothèses formulées qui seront par la suite confirmées ou infirmées.	

Pour étudier les problèmes et proposer des solutions, faut-il déjà utiliser des données à jour et puiser de la littérature. Où trouver les données à traiter ? Elles existent le plus souvent dans des ouvrages que l'on appelle des éléments de recherche secondaire. Ces données doivent avoir été vérifiées et le chercheur doit démontrer comment l'utilisation de ces données peut approfondir sa réflexion et supporter les solutions qu'il compte proposer.

Les derniers points abordés tournent autour de la méthode de recherche, qui peut aller de l'observation, l'observation participative à la méthode objective. Cette dernière serait à prioriser car si l'on relève les lacunes des deux premières méthodes, on pourrait lister :

Méthode d'observation → Les entrevues peuvent être entravées par l'hostilité des personnes questionnées ; l'insertion du chercheur dans l'environnement n'est pas toujours.

Il faut toutefois noter que bien que subjective, la méthode de l'observation permet l'élaboration d'une grille d'observation avec des questions tout à fait objectives.

Méthode d'observation participative → Elle risque de fausser les résultats de l'enquête car le chercheur doit se montrer impartial et ne pas se laisser influencer par ses émotions ou ses relations avec la communauté de recherche ciblée.

Pour clore le programme, en récapitulatif, les thèmes abordés ont couvert : i) l'historicité des relations bilatérales entre la République d'Haïti et la République Dominicaine, ii) les analyses de textes sur les questions migratoires et la traite des personnes, iii) les enjeux de sécurité et menaces auxquels font face les deux pays et iv) les questions de recherche et de méthodologie de la recherche.

Bien que de courte durée, le programme de formation s'est clôt sur une affirmation positive selon laquelle, les deux pays doivent impérativement s'entendre car les actions de l'un aura nécessairement des conséquences parfois heureuses et bénéfiques pour l'autre mais aussi parfois grave et catastrophiques. Une chose est toutefois certaine, la situation de précarité que connaît Haïti en ce moment fait que la migration haïtienne vers la République Dominicaine a un poids significatif sur l'économie de ce pays.

Le programme a pris fin avec les propos de clôture de Madame Elmyre Clervil et la remise des certificats aux participants ainsi que des clés sur lesquels ont été téléversés les documents utilisés lors de la formation, les présentations des formateurs et les modules.

VIII. ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES PARTICIPANTS

La synthèse des différentes évaluations confirme que les objectifs fixés dans le cadre consacré aux applications pratiques, exercices et études de cas soit plus long en vue de garantir la maîtrise.

Les conditions d'apprentissage (salle où s'est tenu l'atelier, restauration et pause-café) répondaient selon l'avis des participants à leurs attentes et dans l'ensemble le cadre était favorable et convivial. La participation était effective sans distinction pour tout le groupe et l'ambiance conviviale et très chaleureuse observées tout au long de la formation montrent clairement le grand intérêt que les participants portaient à cette formation de sensibilisation.

Un questionnaire remis aux participants a collecté 17 réponses dépouillées selon les tableaux suivants en tenant compte des questions fermées et des questions subjectives :

Questions fermées

No.	Questions d'évaluation posées aux apprenants	Moyenne
1	Les objectifs de la formation étaient clairs.	4.88
2	Mes attentes par rapport aux méthodes utilisées ont été comblées.	4.53
3	Mes attentes par rapport aux formateurs (-trices) ont été comblées.	4.88
4	Le contenu de la formation est directement transposable à mon poste ou dans l'exercice de mes fonctions.	4.29
5	La variété des méthodes d'apprentissage est satisfaisante.	4.41
6	Les supports et matériels utilisés pendant la formation étaient adaptés à vos besoins.	4.71
7	Les formateurs (-trices) maîtrisent leur sujet.	4.88
8	Les formateurs (-trices) savent transmettre leurs connaissances.	4.82
11	Je suis satisfait(e) de l'organisation de la formation.	4.82
12	Pensez-vous participer à une prochaine formation?	4.94

Questions subjectives

9- Quelle(s) qualité(s) des formateurs (-trices) avez-vous particulièrement appréciée(s) ?	
<i>Réponses</i>	<i>Nbre de fois mentionnées</i>
Très ouverts aux questions / Ouverture d'esprit	6
Eloquence / Maîtrise du sujet	5
Attention accordée aux participants	3
Approche participative	3
Être pédagogue	3
Leurs passions pour partager leurs connaissances	3
Compréhension	2
Respect envers les participants	2
Patience	2
Ecoute	2
Convivialité	1
Dynamisme	1
Sagesse	1
Rigueur	1
10- Quel(s) aspect(s) de la performance des formateurs (-trices) pourraient être améliorés?	
<i>Réponses</i>	<i>Nbre de fois mentionnées</i>
La question du temps : durée trop courte	2
Leur mobilité afin de couvrir toute la salle de leur attention, au lieu de ne prioriser qu'un côté ou une série de personnes	2
Intégrer un peu plus les ateliers pratiques pour évaluer les participants après les séances	1
Augmentation du volume de la voix à défaut de microphone	1

Donner plus de références bibliographiques aux apprenants	1
Confrontation d'idées à la fin de la formation	1
Aspect didactique: les supports physiques ayant trait à la cartographie des lignes frontalières	1
Conception et animation / formation digitale	1
Aucune réponse	7

* *Légende du tableau question 13*

	Sujet sur les relations/rapports entre Haïti et la République Dominicaine	7 sujets
	Sujet sur l'international	5 sujets
	Sujet sur la politique et la vie publique	3 sujets
	Autres	3 sujets

VIII. RECOMMANDATIONS

Les rencontres post-activités organisées avec le task force et les formateurs sur ce projet précis, ont recueillies les recommandations suivantes :

Communication et visibilité : Au cours des prochaines phases du projet, il est important qu'une plus grande visibilité soit accordée aux activités du projet. En fait, il est prévu de mobiliser un consultant spécialisé en communication afin de mieux communiquer autour du projet et de ses résultats. Une plus grande implication des partenaires est aussi demandée sur ce volet afin de bénéficier de leurs plateformes de communication et de visibilité.

Formation :

La formation a recueilli un écho très positif auprès du public. Plus d'une centaine de candidats ont déposé leur dossier dans le temps imparti par l'appel à candidatures, dans moins de huit jours. Le bureau a continué de recevoir des dossiers de candidatures après le début et la fin de la formation. En tout plus de deux cents candidatures ont été enregistrées. Ceci démontre un intérêt par le groupe cible pour les thématiques abordées au cours de la formation. Au cours des séances de formation, les participants ont aussi témoigné de leur engouement pour ce genre d'activités et ont manifesté le désir de poursuivre leur apprentissage dans le même champ de connaissances. L'une des recommandations formelles qui en est ressortie est de poursuivre cette série de formation en allouant plus de temps et en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y avoir accès. Cette série de formation pourrait même être intégrée dans les formations régulières offertes par l'UniQ à travers son centre Pro UniQ en partenariat avec les partenaires du projet initial.

ANNEXES

Annexe A : Liste des chercheurs - formateurs

Annexe B : Galerie photos

Annexe C : listes de présence des 4 jours de formation

Annexe D : Dossier de formation des jeunes chercheurs

Annexe A

Liste des chercheurs - formateurs

No	Prénoms & Noms	Profils académiques	Affectations
1	Elmyre CLERVIL	Civil engineer, MSc., PhD's Student	Études-Recherches – Management
2	Pierre Karly JEAN JEUNE	Consultant en relations binationales entre la Rép. d'Haïti et Rép. Dominicaine	Études-Recherches
3	Sabine MANIGAT	Consultante en Sciences Sociales – Relations Intles.	Études-Recherches
4	James BOYARD	Consultant en Défense et Sécurité territoriales	Études-Recherches
5	Prospère CHARLES	Chercheur Sénior en Politique public – Statistique - Méthodologie	Études-Recherches

Annexe B

GALERIE PHOTOS



1^{er} jour de formation



2ème jour de formation



3ème jour de formation



4ème jour de formation

Annexe C

Liste de présence des participants de la formation



**UNIVERSITÉ QUIQUEYA (UNIQ)
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL (BDI)
CODE PROJET.- UNIQ-RECT-BINOP-0522 _ UNIQ
PROJET DIALOGUE BINATIONAL ENTRE RÉPUBLIQUE D'HAÏTI ET LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS POUR LA FORMATION DU 1^{ER} AU 6 JUILLET 2022

#	PRÉNOM	NOM	Email adresse	1 ^{er} juillet 2022	4 juillet 2022	5 juillet 2022	6 juillet 2022
1	Marie Dayana	THEDAL	thedalmariedayana@gmail.com	Marie Dayana	Marie Dayana	Marie Dayana	Marie Dayana
2	Marie Ange	JACQUES	jacquesmarieange@yahoo.com	MAT	MAT	MAT	MAT
3	Espère	DESIR	esperedesir@gmail.com	DESIR	DESIR	DESIR	DESIR
4	Jerry	DORSAINT	jerrydorsaint187@gmail.com	Jerry Dorsaint	Jerry Dorsaint	Jerry Dorsaint	Jerry Dorsaint
5	John Wesley	GABRIEL	jwesleygabriel88@gmail.com	John Wesley	John Wesley	John Wesley	John Wesley
6	Joclyn Towoulds	NORVAL	jtnorval@gmail.com	Norval	Norval	Norval	Norval
7	Wagner	ANDRE	wardiee26@gmail.com	Wagner ANDRE	Wagner ANDRE	Wagner ANDRE	Wagner ANDRE
8	Jennyka	FLEURANT	jennykaflorant@gmail.com	Jennyka Fleurant	Jennyka Fleurant	Jennyka Fleurant	Jennyka Fleurant
9	Murielle	BENOIT	muriellebenoit7@gmail.com	Murielle Benoit	Murielle Benoit	Murielle Benoit	Murielle Benoit
10	Arianne	FLORESTAL	florestalayou989@gmail.com	Arianne	Arianne	Arianne	Arianne
11	Gania	CHARLES	gabycharles12@gmail.com	Gania Charles	Gania Charles	Gania Charles	Gania Charles
12	Jeff	JUSTIN	justinjeff1994@gmail.com	Justin Jeff	Justin Jeff	Justin Jeff	Justin Jeff
13	Jheffmy	DESIRE	jheffmydesire@gmail.com	Jheffmy DESIRE	Jheffmy DESIRE	Jheffmy DESIRE	Jheffmy DESIRE

#	PRÉNOM	NOM	Email adresse	1 ^{er} juillet 2022	4 juillet 2022	5 juillet 2022	6 juillet 2022
14	Cynthia	JEAN LAURENT	cynthia.jeanlaurent@univ.edu	Cynthia Jeanlaurent	JL Bynt	JL Bynt	JL Bynt
15	Jean-Maïcko	AVRILUS	jeanmaickoavrilus@gmail.com	ABS	ABS	ABS	ABS
16	Marie Christie Nathanaëlle	PIERRE	mariechristie.pierre@gmail.com	Muult	Muult	Muult	Muult
17	Joana	BELIZAIRE	joanabelizaire@gmail.com	Joana Belizaire	Joana Belizaire	Joana Belizaire	Joana Belizaire
18	Esther	PRESUME	estherpresume0956@gmail.com	Esther Presume	ABS	Esther Presume	Esther Presume
19	Léclerc	FONROSE	fonroseleclerc@gmail.com	Léclerc	Léclerc	Léclerc	Léclerc
20	Evdjina	MAGOFFIE	magoffieevdjina17@gmail.com	Evdjina	Evdjina	Evdjina	Evdjina
21	Raymond Edson Christly	RENE	raychrist93@gmail.com	Raymond E.C. René	Raymond E.C. René	Raymond E.C. René	Raymond E.C. René
22	Cledia Redj- Myrmell	JULES JEAN BAPTISTE	dediarmymelljeanbaptiste@gmail.com	CRILJB	CRILJB	CRILJB	CRILJB
23	Altène	JEAN-LOUIS	bigaltene1@hotmail.com	Jean-Louis	Jean-Louis	Jean-Louis	Jean-Louis
24	Vanessa	Dorange	vanessadorange22@gmail.com	Vanessa	Vanessa	Vanessa	Vanessa
25	Obed	Sanon	obedsanon@gmail.com	Obed Sanon	Obed Sanon	Obed Sanon	Obed Sanon
26	Isaac Fiderly	Pollicard	isaacfiderly.pollicard@univ.edu	Isaac Fiderly	Isaac Fiderly	Isaac Fiderly	Isaac Fiderly
27	Dora	JOSEPH	jdora76684@icloud.com	D.J. Dora	D.J. Dora	D.J. Dora	D.J. Dora
28	Joel	JEAN	joeljean946@gmail.com	Joel Jean	Joel Jean	Joel Jean	Joel Jean
29	Renan	SAINT-JUSTIN	renan.saintjustin@gmail.com	RSJ	RSJ	RSJ	RSJ

**FORMATION SUR LES GRANDES PROBLÉMATIQUES DES
RELATIONS BINATIONALES RÉPUBLIQUE D'HAÏTI ET
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : REGARD PARTICULIER SUR LES
QUESTIONS MIGRATOIRES ET DE SÉCURITÉ**

Université Quisqueya

Ce document de formation est un produit de l'Université Quisqueya élaboré en partenariat avec l'OIM et le PNUD dans le cadre du programme de *"Renforcement du dialogue binational entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la cohésion sociale dans la zone frontalière"*

Les auteurs pour l'Université Quisqueya

James BOYARD
Prospère CHARLES
Elmyre CLERVIL
Karly JEAN JEUNE
Sabine MANIGAT



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
I. CONTEXTE	4
II. PRÉSENTATION DE LA FORMATION.....	5
II.1. Objectifs de la formation.....	5
II.2. Contenu de la formation.....	5
III. PANORAMA HISTORIQUE ET THEMATIQUE DE LA FRONTIERE TERRESTRE ET DES RELATIONS HAÏTIANO-DOMINICAINES.....	5
III.1. Plan détaillé.....	6
IV. MIGRATIONS FRONTALIERES HAÏTI/RD : SUR FOND DE PROBLEMATIQUE IDENTITAIRE : CONFLITS, CRISES, POLITIQUE.....	7
IV.1. Plan détaillé.....	7
V. ENJEUX ET DEFIS DE SECURITE HAÏTIEN-DOMINICAINE.....	8
V.1. Plan détaillée.....	8
VI. METHODES ET TECHNIQUES ADAPTEES AUX RECHERCHES FRONTALIERES	9

I. CONTEXTE

La République d'Haïti et la République Dominicaine partagent l'île d'Haïti mais elles sont très différentes tant du point de vue social et culturel que de leur développement économique et social. Ces différences se reflètent dans les rapports entre les communautés frontalières. En effet, le manque de dialogue entre les deux pays, les relations économiques inégales et l'absence d'espaces de résolution de conflits alimentent les tensions et les crises entre les deux peuples. En dépit de nombreux antécédents conflictuels, les habitants de l'île sont indéniablement interdépendants, la République d'Haïti étant l'un des principaux partenaires commerciaux de la République Dominicaine, où près d'un demi-million de migrants haïtiens vivent et travaillent. La frontière est sans doute l'espace dans lequel cette interdépendance est la plus palpable.

Le principal défi pour les deux pays est de structurer un modèle de gouvernance binationale qui inclut et reconnaît une pluralité d'acteurs et d'institutions au niveau local et national pouvant contribuer à l'amélioration des relations entre les deux pays. Une stratégie de dialogue caractérisée par une approche multisectorielle et multi acteurs permettrait de concevoir des politiques publiques adaptées à l'ensemble des défis et des opportunités que pose aujourd'hui la collaboration binationale, en reconnaissant la nécessaire contribution de l'ensemble des acteurs, publics et privés dans l'amélioration des relations entre les deux pays.

C'est dans ce contexte que l'Université Quisqueya contribue à la production de données sur les défis migratoires et sécuritaires frontaliers entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la coopération au niveau communautaire et institutionnel. A cet effet une cohorte de 25 jeunes chercheurs a été initiée à l'histoire, à l'évolution et aux grandes problématiques des relations binationales, avec un accent particulier sur les questions migratoires et de sécurité. Ce présent document présente le contenu de la formation.

II. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation comprend 4 modules de 6 heures de temps répartis sur 4 jours, soit un total de 24 heures de temps pour toute la formation. Elle offre (i) un panorama historique et thématique de la frontière, (ii) une introduction à la problématique migratoire frontalière (iii) Une introduction aux problèmes de sécurité frontalière ; et (iv) des éléments méthodologiques pour aborder l'étude de ces questions. Le traitement de tous ces thèmes intègre la question de genre de façon transversale.

II.1. Objectifs de la formation

La formation a un double objectif :

- Initier de jeunes universitaires à la réalité et aux problèmes de la frontière haïtiano-dominicaine, en particulier les problèmes migratoires et les problèmes sécuritaires ;
- Habilitier les participants à mener des recherches de terrain à la frontière dans les thématiques abordées.

II.2. Contenu de la formation

La formation comprend 4 modules :

- 1) Panorama historique et thématique de la frontière terrestre et des relations haïtiano-dominicaines ;
- 2) Migrations frontalières Haïti/RD : Sur fond de problématique identitaire : conflits, crises, politique ;
- 3) Enjeux et défis de sécurité haïtien-dominicaine ;
- 4) Méthodes et techniques adaptées aux recherches frontalières.

III. PANORAMA HISTORIQUE ET THEMATIQUE DE LA FRONTIERE TERRESTRE ET DES RELATIONS HAÏTIANO-DOMINICAINES

III.1. Plan détaillé

- Généralités – Mise en contexte
- Bref survol historique
- La frontière terrestre haïtiano-dominicaine
- Le tracé actuel
- Les résultats des travaux d'inventaire de 2002
- Administration de la frontière
- La frange frontalière
- Découpage territorial – Les Collectivités Territoriales
- Services sociaux de base
- Économie
- Les relations haïtiano-dominicaines
- Principaux éléments de comparaison entre la République d'Haïti et la République Dominicaine
- Les facteurs générateurs de crise
- Les facteurs de crise classique
- Les facteurs historiques
- Les facteurs identitaires
- Les facteurs structurels
- Les pierres d'achoppement : migration, sécurité, économie et commerce
- La gestion des grandes crises contemporaines
- Les initiatives bilatérales de coopération
- Références bibliographique.

IV. MIGRATIONS FRONTALIÈRES HAÏTI/RD : SUR FOND DE PROBLÉMATIQUE IDENTITAIRE : CONFLITS, CRISES, POLITIQUE

IV.1. Plan détaillé

- Un peu d'histoire
 - Haïti, terre d'asile et de migrations : le double effet de la révolution d'indépendance
 - Asile : Révolutionnaires (Billaud Varenne), fugitifs, rachetés.
 - Migrations : Le ressort économique ; les destinations
 - Les logiques migratoires jusqu'à la première occupation américaine.
 - La recherche de terres
 - Le complément de revenu/recherche de travail
 - Migrations entre Haïti et la République dominicaine de l'occupation au massacre
 - Les migrations et la fabrication de la frontière
 - « Pueblo rayano »?
 - Définitions frontalières et identitaires du trujillisme. Héritage de l'occupation américaine. Le massacre de 1937.
 - Dynamiques migratoires sans politiques publiques. Des embauches à la « libre » migration.
- Les migrations entre Haïti et la République dominicaine
 - Flux et statistiques
 - Les types de flux : saisonniers, réguliers, illégaux
 - Les statistiques : problèmes de définition : problèmes de mesure
 - Les ENI et la fin des mythes
 - Évolutions politique, économique et sociologique
 - De la crise migratoire de 1991 à la « sentence infâme » en passant par Hatillo Palma (2005) : le poids de la politique.
 - Les secteurs d'emploi des migrants.
 - Économie et politique : Le durcissement périodique des rapatriements.

- Les nouvelles tendances dans les migrations et les nouvelles tensions à la frontière
 - *Evolution des profils de migrants*
 - Quelques définitions
 - Ages, sexe, formation
 - Des flux frontaliers divers et risqués
 - *Le mur, une politique migratoire ?*
 - La logique qui sous-tend le mur
 - Sécurité, droits humains et le mur
 - Plus qu'une barrière, un symbole
 - *La fin du « pueblo rayano »*
 - Une nouvelle dynamique frontalière : marchés « binationaux », « carnet frontalier », conditions d'accès aux services sociaux.
 - Formalisation et séparation
 - La fin du troisième pays et les nouveaux impératifs pour une politique migratoire

V. ENJEUX ET DEFIS DE SECURITE HAÏTIEN-DOMINICAINE

V.1. Plan détaillée

- Les quatre dimensions de la sécurité :
 - « Sécurité nationale » ;
 - « Sécurité citoyenne » ;
 - « Sécurité humaine » ;
 - « Sécurité sociale ».
- Les enjeux et menaces de sécurité à la frontière Haïtiano-dominicaine :
 - *Criminalité transnationale organisée «classique» (trafic de drogue, trafic d'armes et de munitions, trafic de véhicules volés, etc.) ;*
 - Activités des gangs armés ;
 - Trafic de personnes et prostitution infantile ;
 - Contrebande de marchandise ;
 - Vols de bétails ;

- *Contrebande, corruption et blanchiment d'argent*
- La typologie des conflits transfrontaliers :
 - Conflits migratoires ;
 - Conflits territoriaux ;
 - Conflits de position ;
 - Conflits commerciaux ;
 - Conflits de ressources ;
 - Conflits de sécurité ;
 - Conflits écologiques.
- Les interactions sécuritaires entre les deux pays :
 - Les acteurs institutionnels ;
 - Les pratiques (Coopération technique, Coopération opérationnelle)
 - Les limites (absence d'une politique frontalière de sécurité/ déficit de représentation du côté haïtien)
- Les perspectives en matière de sécurité : (Haïti et la République dominicaine comme Complexe sous-régional de sécurité).

VI. METHODES ET TECHNIQUES ADAPTEES AUX RECHERCHES FRONTALIERES

- Les méthodes existantes ; choix de la méthode
- Choix des techniques et des outils
- L'enquête et l'entrevue
- La proposition de recherche



NOTE DE CADRAGE FORMATION JEUNES CHERCHEURS

La République d'Haïti et la République Dominicaine partagent l'île d'Haïti mais elles sont très différentes tant du point de vue social et culturel que de leur développement économique et social. Ces différences se reflètent dans les rapports entre les communautés frontalières. En effet, le manque de dialogue entre les deux pays, les relations économiques inégales et l'absence d'espaces de résolution de conflits alimentent les tensions et les crises entre les deux peuples. En dépit de nombreux antécédents conflictuels, les habitants de l'île sont indéniablement interdépendants, la République d'Haïti étant l'un des principaux partenaires commerciaux de la République Dominicaine, où près d'un demi-million de migrants haïtiens vivent et travaillent. La frontière est sans doute l'espace dans lequel cette interdépendance est la plus palpable.

Le principal défi pour les deux pays est de structurer un modèle de gouvernance binationale qui inclut et reconnaît une pluralité d'acteurs et d'institutions au niveau local et national pouvant contribuer à l'amélioration des relations entre les deux pays. Une stratégie de dialogue caractérisée par une approche multisectorielle et multi acteurs permettrait de concevoir des politiques publiques adaptées à l'ensemble des défis et des opportunités que pose aujourd'hui la collaboration binationale, en reconnaissant la nécessaire contribution de l'ensemble des acteurs, publics et privés dans l'amélioration des relations entre les deux pays.

C'est dans ce contexte que l'Université Quisqueya va contribuer à la production de données sur les défis migratoires et sécuritaires frontaliers entre Haïti et la République Dominicaine pour promouvoir la coopération au niveau communautaire et institutionnel. A cet effet une cohorte de 25 jeunes chercheurs sera initiée à l'histoire, à l'évolution et aux grandes problématiques des relations binationales, avec un accent particulier sur les questions migratoires et de sécurité.

La formation des jeunes chercheurs.

Elle doit remplir deux objectifs : Initier de jeunes universitaires à la réalité et aux problèmes de la frontière haïtiano-dominicaine, en particulier les problèmes migratoires et les problèmes sécuritaires. ; les habiliter pour participer à une recherche de terrain à la frontière, sous l'égide des responsables du projet.

A cet effet, un programme de sensibilisation/formation de quatre jours est offert. Ce programme offre (i) un panorama historique et thématique de la frontière. (ii) une introduction à la problématique migratoire frontalière (iii) Une introduction aux problèmes de sécurité frontalière ; et (iv) des éléments méthodologiques pour aborder l'étude de ces questions. Le traitement de tous ces thèmes intègre la question du genre de façon transversale.

Plan de la formation (à détailler par chaque intervenant)

I. Haïti et la République dominicaine : Une histoire à démêler. (Jour 1, 6 heures)

- 1.1. Les fondements historiques et politiques de la relation entre les deux pays
- 1.2. Les trois pierres d'achoppement : frontière, migrations, économie et commerce
- 1.3. Les grandes crises : 1929, 1937, 1963, 1991, 2013 : la gestion de conflits de basse intensité depuis la fin des contrats. Un « différentiel de développement » croissant depuis les années 1970-
- 1.4. Les grands dossiers actuels : Les échanges économiques, Le mur, les statuts migratoires.
- 1.5. La frontière, le « troisième pays ».

II. Migrations : politique, conflits, crises (jours 2, 6 heures)- Sabine Manigat

- 2.1. Les migrations, creuset de la fabrication de la frontière
- 2.2. Dynamiques migratoires sans politiques publiques
- 2.3. De la crise migratoire de 1991 à la « sentencia infame » en passant par Hatillo Palma (2005)
- 2.4. Les nouvelles tendances dans les migrations et les nouvelles tensions à la frontière (profil des migrants, le mur, le durcissement des rapatriements...)

III. Sécurité frontalière et politique sécuritaire (jours 3, 6 heures)- James Boyard

- 3.1. Les multiples facettes de la sécurité : humaine, sanitaire, policière...
- 3.2. Evolution des problèmes de sécurité frontalière
- 3.3. Les préalables à une politique frontalière de sécurité
- 3.4. Les éléments actuels et les perspectives en matière de sécurité

IV. Méthodes et techniques adaptées aux recherches frontalières

- 4.1. Les méthodes existantes ; choix de la méthode
- 4.2. Choix des techniques et des outils
- 4.3. L'enquête et l'entrevue
- 4.4. La proposition de recherche

Chacun de ces quatre chapitres donnera lieu à la production d'un petit compendium dont l'ensemble formera le manuel de cette formation.



MODULE I

PANORAMA HISTORIQUE ET THÉMATIQUE DE LA FRONTIÈRE TERRESTRE ET DES RELATIONS HAÏTIANO-DOMINICAINES, par Pierre Karly JEAN JEUNE

1.1.- Généralités - Mise en contexte

L'île d'Haïti est partagée entre deux pays, la République d'Haïti et la République Dominicaine. La ligne de démarcation consacrant l'existence de ces deux états est mal connue du côté haïtien car n'étant l'objet d'aucun suivi véritable dans sa structure ni dans son fonctionnement. Le but de cette séance est d'initier des jeunes universitaires intéressés par la recherche à sa réalité en leur offrant un panorama historique et thématique de ladite frontière et des relations haïtiano-dominicaines.

1.2.- Bref survol historique

Avant l'arrivée de Christophe Colomb en 1492, l'île d'Haïti était administrativement divisée en cinq (5) territoires totalement indépendants appelés Caciquats à savoir le Xaragua, le Marien, la Maguana, La Magua et Higüey avec chacun à leur tête un Cacique ou une Cacique (Reine). Au moment de la conquête espagnole, ils étaient dirigés respectivement par Bohechio et ensuite sa sœur Anacaona, Guacanagaric, Caonabo, Guacanagaric, Guarionex, Cayacoa puis sa veuve et par Cotubanama. Ces gouvernements étaient héréditaires et à pouvoir totalement absolu sur la population qui devait obéissance et soumission à son chef. C'était - des êtres à teint rouge que les espagnols appelèrent Indiens, croyant avoir atteint les Indes. Décimés sous le poids des travaux imposés par les conquérants espagnols, ils allaient être être remplacés, à partir de 1550, par les

ethnies noires arrachées des côtes occidentales de l'Afrique à travers l'acte odieux de la Traite des Noirs.

Entre temps, des pirates attirés par les richesses trouvées par le Royaume d'Espagne dans ce nouveau territoire, commencèrent d'abord à attaquer les navires assurant la liaison avec l'île et ensuite s'installèrent timidement dans la colonie. Ces pirates, pour la plupart sujets du Roi de France, sont tolérés mais non véritablement acceptés sur le territoire.



Figure 1.- Carte montrant le relief de l'île d'Haïti

Cependant, les guerres entre les puissances impérialistes de l'Europe vont modifier la donne. En effet, la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) vit signer les Traités de Ryswick (20 - 21 septembre 1697) et la cession par le Royaume d'Espagne de la partie occidentale de l'île à la France. Mais, il a fallu attendre quatre-vingts années plus tard avec le Traité d'Aranjuez (3 juin 1777) pour voir une tentative d'établissement d'une ligne de démarcation entre les deux territoires coloniaux. Ceci a conduit à la signature, le 29 février 1776, à San Miguel de la Atalaya (Saint Michel de l'Attalaye) d'une sorte d'instrument diplomatique, le Règlement de Limites, d'une part et le 28 août 1776, au Cap Français (Cap-Haïtien), d'un document contemplant la description de ladite ligne de démarcation à matérialiser sur le terrain par deux cent vingt-et-une

(221) bornes de l'embouchure de la Rivière Massacre dans l'Océan Atlantique à celle de la Rivière des Pédernales dans la Mer des Antilles. Ledit document n'avait pas fait état du parcours réel emprunté entre ces deux points quoiqu'il existe une carte administrative des années 1800 montrant un tracé intégrant le Plateau Central à la partie occupée par les Espagnols. Cette ligne ne se matérialisera pas vraiment puisque, huit années plus tard, le Traité de Bâle (22 juillet 1795) donnera la partie orientale de l'île à la France mais cette dernière n'en prendra possession qu'en 1801 avec le Général François-Dominique Toussaint dit Toussaint L'Ouverture (né Toussaint de Bréda), la colonie n'ayant en ce moment de frontières que l'océan, limites conservées dans la déclaration de constitution de l'Etat d'Haïti le 1^{er} janvier 1804. Cependant, l'administration de la partie orientale de l'île ne se matérialisera véritablement que le 9 février 1822 lorsque le Président Boyer, invité par des citoyens opposés à la création de l'état indépendant d'Haïti Espagnol par le José Nunez de Caceres le 1^{er} décembre 1821, procéda à son annexion. Ceci va se prolonger durant vingt-deux (22) années jusqu'au 27 février 1844 date à laquelle fut proclamée l'indépendance de la dominicanie qui devint un nouvel état sous le nom de République Dominicaine.



Figure 2.- Carte administrative montrant les limites fixées par le Traité d'Aranjuez (1777)

1.3.- La Frontière terrestre haïtiano-dominicaine

La frontière fonde l'Etat en lui conférant son territoire ; il n'existe donc pas d'état sans frontière. Ainsi, un Etat se définit par son territoire, par sa population et par ses autorités publiques qui exercent le pouvoir institutionnalisé. Au-delà de ses frontières, l'autorité d'un état n'est pas reconnue. Généralement, les frontières d'un état sont garanties par des traités.

Aussi, toute frontière a son histoire. Depuis le 27 février 1844, l'île d'Haïti est officiellement occupée par deux pays, à savoir la République d'Haïti dans le tiers occidental (27,750.00 km²) et la République Dominicaine dans les deux-tiers restants dans la partie orientale (48,730.00 km²), séparée par une ligne de démarcation longue de 391km654m46cm.

Cependant, dans leur proclamation d'indépendance, les séparatistes de l'est, fondateurs de la République Dominicaine, avaient voulu considérer les limites fixées dans le Traité d'Aranjuez, faisant fi du Traité de Bâle. Ceci allait provoquer trois tentatives de reconquête par le Président Rivière Hérard le 19 mars 1844, par le Président Faustin Soulouque le 9 mars 1849 et par l'Empereur Faustin 1^{er} le 15 Avril 1856 respectivement. Lors de cette dernière, les territoires de Hinche et de Lascahobas ont été repris par l'armée haïtienne.

Malgré cela, la frontière entre les deux pays restait un espace flou mais non nuisible aux relations de bon voisinage entre ces derniers. Cependant, le rejet de l'indépendance de son pays par le général Pedro Santana, natif de Hinche, au profit de son annexion au Royaume d'Espagne comme Province dudit royaume (18 mars 1861 – 1865) allait provoquer une autre réflexion chez les autorités haïtiennes puisque l'Espagne réclamait le rétablissement de l'esclavage et le retour aux limites de 1777. Le Président Fabre Nicolas Geffrad a du utiliser tous les moyens en son pouvoir pour aider les opposants dominicains à chasser les Espagnols durant la Guerre de Restauration (16 août 1863 – 15 juillet 1865). A partir de ce moment, de nombreuses discussions allaient être initiées pour une autre gestion des intérêts des deux pays. Une première Convention n'a pu être ratifiée par le Parlement haïtien à cause de troubles politiques en Haïti (26 juillet 1867). En 1874, plus précisément le 9 novembre, fut finalement signé à Port-au-Prince, sous la présidence de Michel Domingue, le premier document de coopération haïtiano-dominicaine intitulé, Traité de

Paix, d'Amitié, de Commerce, de Navigation et d'Extradition. Cette date marque aussi la reconnaissance officielle de l'état dominicain par les autorités haïtiennes.

D'autres textes mentionnèrent également la question de la frontière sous la présidence de Paul Tirésias Augustin Simon Sam tels la Convention d'Arbitrage signé à Santo Domingo le 3 juillet 1895, la Convention du 18 août 1898 signée à Santo Domingo, la Convention du Môle Saint-Nicolas du 28 mai 1899 pour interpréter l'Accord d'avril 1898 et la Convention du 17 juin 1901 signée à Santo Domingo. Il a fallu attendre l'occupation américaine des deux pays, du 28 juillet 1915 au 1^{er} août 1934 pour la République d'Haïti et du 5 mai 1916 au 13 juillet 1924 pour la République Dominicaine pour une autre approche de la délimitation et la planification du lancement des travaux y relatifs.

1.3.1.- Tracé actuel

Le tracé actuel de la frontière se trouve consigné dans les textes légaux suivants :

- le Traité frontalier haïtiano-dominicain du 21 janvier 1929 signé à Santo Domingo,
- le Traité de Paix, d'Amitié Perpétuelle et d'Arbitrage du 20 février 1929 signé à Santo Domingo,
- l'Accord Frontalier du 27 février 1935 signé à Santo Domingo
- et le Protocole de Révision signé le 9 mars 1936 à Port-au-Prince.

Suite à des désaccords survenus en 1935 sur le tracé nord de la frontière, les deux parties durent revenir à la table de négociations pour résoudre lesdites difficultés, au nombre de cinq (5), relatives :

- au point de naissance de la Rivière Libon
- au tracé de la route de la ville de Restauracion à celle de Banica
- au tracé à suivre par la frontière entre San Pedro et le Fort Cachiman
- au tracé à suivre par la frontière entre la source de la Rivière Carrizal à Mare Zéphir

- au tracé à suivre par la frontière entre Gros Mare et la source de la Rivière des Pédernales.

Dans le Protocole de Révision du 9 mars 1936, les deux pays se sont entendus pour construire une route internationale entre Tilori et Los Cacaos devant relier la partie Nord et la partie Sud du pays en lieu et place des quatre chemins existants. Les travaux de construction de ladite route commencèrent le 14 avril 1936 pour s'achever le 1^{er} juillet 1942. Ladite route consiste en un tronçon en terre battue de quarante-huit (48) kilomètres de longueur, partant de la borne jumelle numérotée 69 située sur la rive de la Rivière Libon, dans la commune de Cerca-la-Source et aboutissant à celle de même catégorie numérotée 118, située sur la berge du Fleuve Artibonite aux environs de Los Cacaos, toujours à Cerca-la-Source. Les coûts de ladite construction seraient partagés à moitié par chaque pays. Aussi, ledit protocole mentionna la cession au Gouvernement Haïtien par le Gouvernement dominicain de tout le territoire de Lamielle. Le tracé de ladite route a été réalisé mais cette dernière n'a pas été finalisée à date selon les règles de l'art.

Le Parlement dominicain ratifia ledit Protocole un petit peu plus d'un mois après sa signature soit, le 14 avril 1936 et déclara ce jour « *Jour de la Confraternité Haïtiano-Dominicaine* ».

Les travaux de terrain relatifs à la délimitation effective de la frontière ont duré du 3 juin 1929 au 1^{er} juillet 1942 et la ligne a été matérialisée par des bornes en béton de deux formes différentes (pyramidale et tronc conique) numérotées de 1 à 313 sur une longueur de 391km654m46cm et les informations officielles sont réparties dans 97 plans.



Figure 3.- Borne de forme pyramidale



Figure 4.- Borne de forme tronc conique

Les bornes de forme pyramidale correspondent à celles placées suivant la Convention de 1901, de l'embouchure de la Rivière Massacre à la ville de Ouanaminthe. Pour des raisons d'ordre historique, les Commissaires de 1929 avaient décidé de les conserver et de commencer la délimitation avec le nouveau modèle à partir du numéro 18.

Les documents officiels relatifs à la délimitation de la frontière terrestre ont été entreposés dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes (MAEC) mais depuis la destruction du local dudit ministère lors du séisme du 12 janvier 2010, personne n'est en mesure de les localiser. Nos nombreuses interventions auprès des plus hautes autorités du pays n'ont pas porté fruit à date. A notre humble avis, leur place officielle devait être dans les caves des Archives Nationales d'Haïti (ANH) ou pour plus de sécurité dans un compartiment des chambres fortes de la Banque de la République d'Haïti et des copies devraient être rendues disponibles pour consultations.

Les bornes ont été catégorisées en jumelle, alterne et commune. Ces différentes catégories sont définies dans les paragraphes suivants, à savoir :

- **bornes jumelles** : ce sont celles placées au début des cours d'eau ou dans des endroits où un cours d'eau a tendance à se dévier lors des averses orageuses ou des crues ; elles portent le même numéro avec les lettres RD du côté dominicain et les lettres RH du

côté haïtien, par exemple RH1 et RD1, RH69 et RD69, RH118 et RD118, RH311 et RD311 ;

- **bornes alternes** : elles sont placées de manière alternée, à une distance de mille (1,000.00) mètres l'une de l'autre sur les berges des cours d'eau formant la frontière, par exemple RH19, RD20 et RH21 ;
- **bornes communes** : ce sont celles placées en plein terrain sans obstacle. Elles portent sur une façade les lettres RH indiquant la partie haïtienne et sur l'autre les lettres RD indiquant la partie dominicaine, par exemple RHRD3, RHRD44 et RHRD285.

1.3.2.- Les résultats des travaux d'inventaire de 2002

En 2002, les gouvernements des deux pays ont confié à deux Commissions respectives la mission de *relocaliser et de déterminer les bornes frontalières* (côté haïtien) et *relocaliser et réparer les bornes frontalières* (côté dominicain).

Du côté haïtien, la frontière longe toujours les Collectivités Territoriales suivantes, à savoir quatre (4) Départements, seize (16) Communes et vingt-cinq (25) Sections Communales.

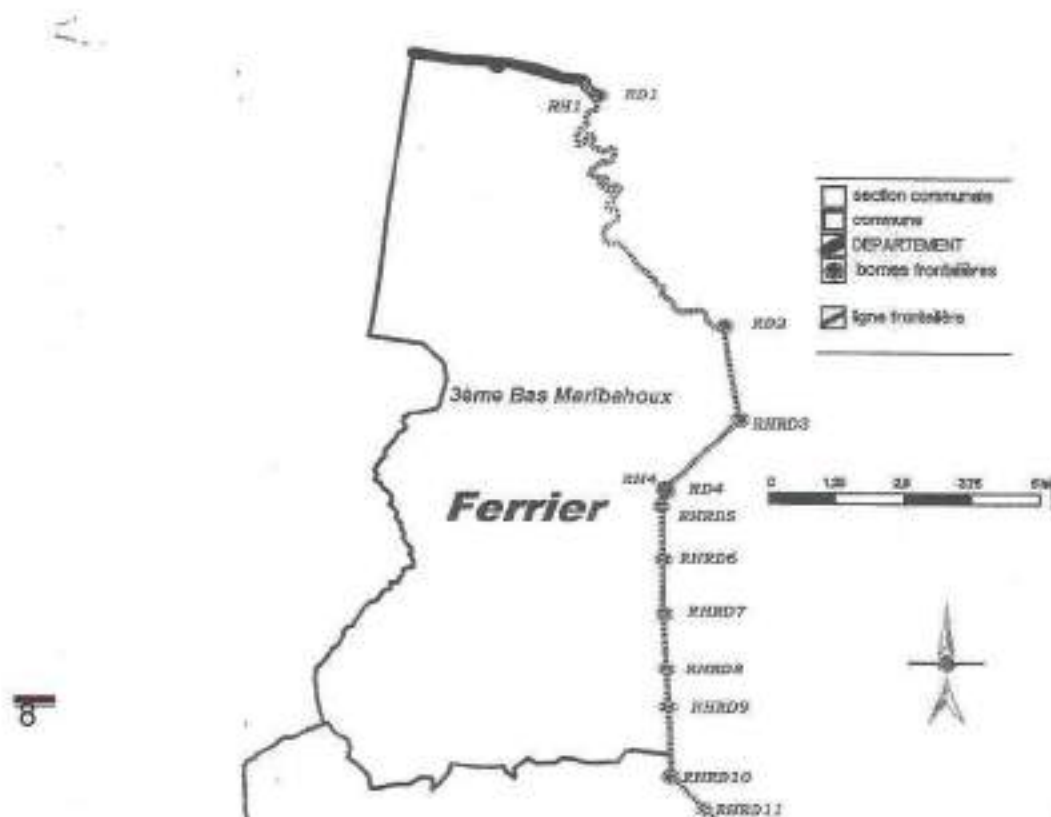


Figure 5.- Position des bornes dans les communes de Ferrier et de Ouanaminthe

Ces Collectivités Territoriales sont mentionnées dans le tableau suivant :

	Départements	Bornes (N°)	Communes	Sections Communales
1	Nord-Est	1 à 58	Ferrier	3 ^{ème} Bas Maribahoux
			Ouanaminthe	1 ^{ère} Haut Maribahoux
			Capotille	4 ^{ème} Capotille et 3 ^{ème} Lamine
			Mont-Organisé	1 ^{ère} Savanette
			Carice	2 ^{ème} Rose Bonite
	Centre	59 à 206	Cerca la Source	3 ^{ème} Lamielle et 1 ^{ère} Acajou Brûlé
			Thomassique	2 ^{ème} Lociane, 1 ^{ère} Matelgate
			Thomonde	2 ^{ème} Tierra Muscady
			Lascahobas	3 ^{ème} La Hoya
			Belladère	2 ^{ème} Roye-Sec, 1 ^{ère} Renthe Mathe
			Baptiste*	
			Savannette	2 ^{ème} La Haya
	Ouest	207 à 282	Comillon	1 ^{ère} Boucan Bois Pin, 2 ^{ème} Boucan Bois Pin, 2 ^{ème} Plaine Céleste, 1 ^{ère} Plaine Céleste
			Thomazeau	3 ^{ème} Trou d'Eau
			Ganthier	2 ^{ème} Balan et 3 ^{ème} Fonds Parisiens
			Fonds-Verrettes	4 ^{ème} Fonds-Verrettes
	Sud-Est	282 à 311	Anse-à-Pître	2 ^{ème} Bois d'Orme et 1 ^{ère} Boucan Guillaume

Tableau 1.- Liste des Collectivités territoriales frontalières et des bornes s'y trouvant

* La commune de Baptiste a été créée en 2015

Les Communes couvrent une superficie totale de de 3,551.03 km² mais la superficie des Sections Communales limitrophes à la frontière est de 2,244.76 km²

De cet inventaire, il ressort ce qui suit :

- 1- Bornes inventoriées : 311
 - a. Bornes jumelles : 22
 - b. Bornes alternes : 160
 - i. Côté dominicain : 80
 - ii. Côté haïtien : 80
 - c. Bornes communes : 129
- 2- Numérotation des bornes, de l'embouchure de la Rivière Massacre à celle de la Rivière des Pédernales : de 1 à 311
- 3- Bornes disparues : 36
- 4- Bornes submergées dans le Lac Azuei : 2 (bornes communes 240 et 241)
- 5- Bornes situées dans des propriétés privées : 70
- 6- Bornes de forme différentes : 17

Par ailleurs, il a été constaté ce qui suit :

- a- la borne jumelle 16 a été emportée par une crue de la Rivière Massacre en 1943, ce qui met en doute la propriété exacte d'une portion de terrain située entre la ville de Ouanaminthe et la ville dominicaine de Dajabón ;
- b- les ponts jetés sur les Rivières Libon et Artibonite sont menacés d'effondrement ;
- c- la Route internationale mérite des réparations urgentes pour la rendre carrossables en tout temps ;
- d- des matériaux de construction sont extraites sans aucun contrôle sur les berges des cours d'eau frontaliers ;
- e- les eaux des rivières frontalières sont très contaminées ;
- f- les travaux d'inventaire de 2002 ont donné un comptage allant du numéro 1 au numéro 311 alors que la numérotation originelle des bornes (tracé de 1929) part du numéro 1 au numéro 313.

Ce problème pourrait trouver son origine dans le remplacement des bornes de la partie sud de la frontière suite aux dégâts provoqués par les crues de la Rivière des Pédernales lors du passage du cyclone Hazel en 1954.

Figure 6.- Tracé de la frontière réalisé à partir des données de terrain de 2002

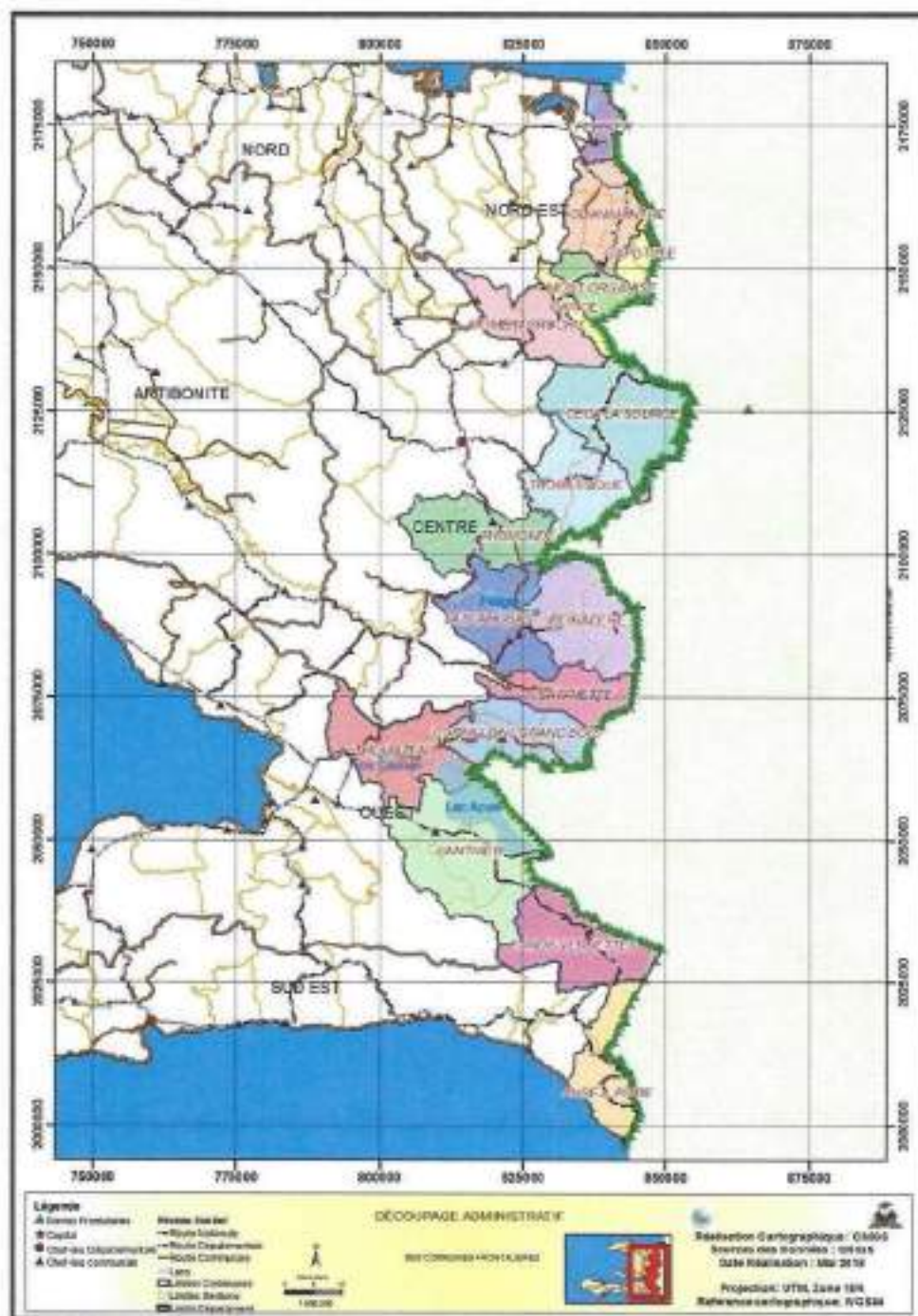




Figure 7. - Vue de l'île entière et du tracé de la frontière terrestre

(Source : UNEP 2013 Haïti-République Dominicaine : défis environnementaux dans la zone frontalière)



Figure 8.- Vue de la frontière terrestre et des quatre bassins versants qu'elle traverse

(Source : UNEP 2013 Haïti-République Dominicaine : défis environnementaux dans la zone frontalière)



Figure 9.- Carte de la frontière terrestre Nord (Source : CNIGS)



Photo 1.- Jour de marché à Ouanaminthe Photo 2.- Traversée du pont sur la Rivière Massacre un jour de marché



Photo 3.- Vue aérienne des deux marchés frontaliers et de la passerelle les reliant



Figure 10 .- Carte de la frontière terrestre Nord Centre (Source : CNIGS)



Photo 4.- et 5.- Traversée du fleuve Artibonite au point de passage non contrôlé de Boc Banik (Thomassique)

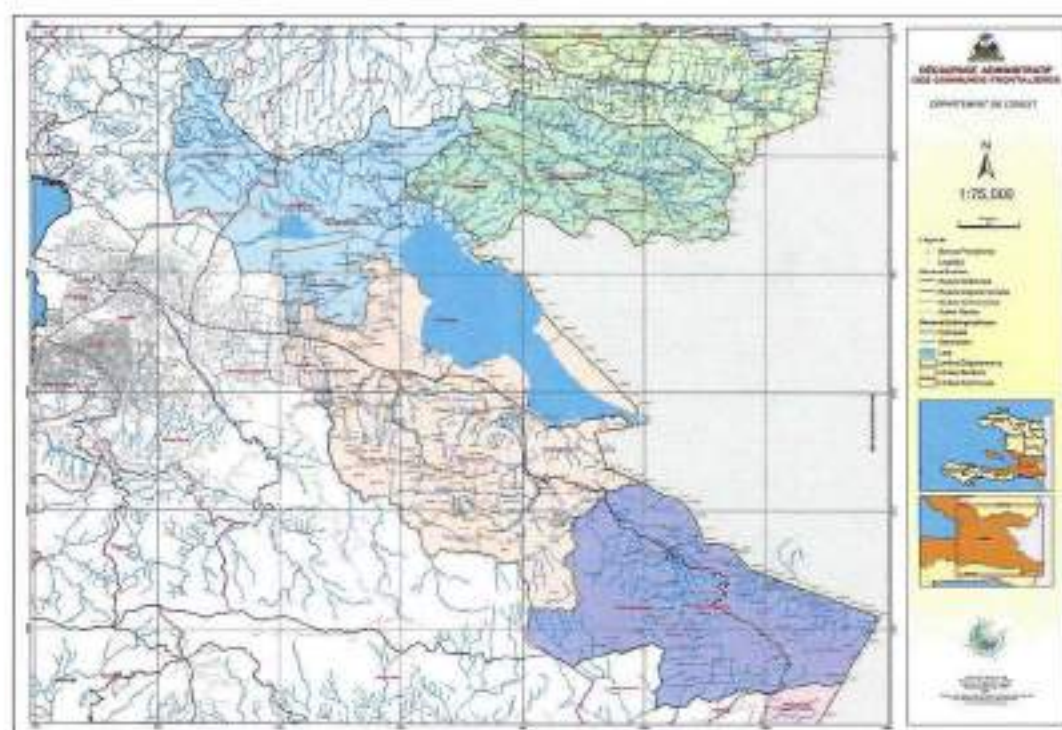


Figure 11.- Carte de la frontière terrestre Sud Centre (Source : CNIGS)



Photo 6.- Point de passage de Malpasse/Malpasso

Photo 7.- Vue du marché de Malpasse



Photo 8.- Ruines de l'ancien bâtiment de la Douane de Nan 40, ancienne route royale Thomasseau-Las Lajas



Photo 9.- Nouveau complexe administratif de Malpasso Photo 10.- Nouvelle barrière construite à Malpasso

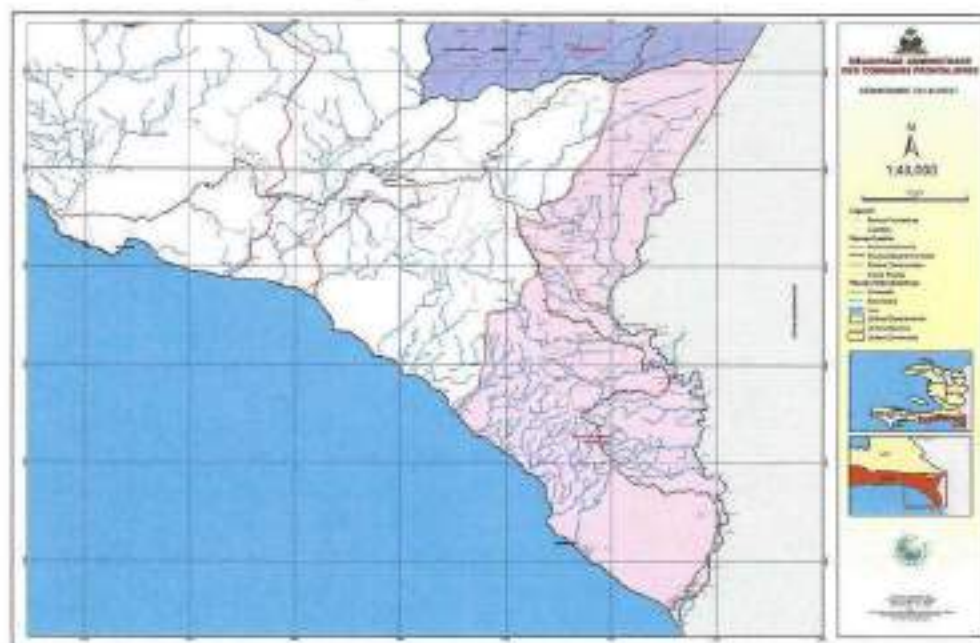


Figure 12.- Carte de la frontière terrestre Sud (Source : CNIGS)



Photo 11.- Point de passage frontalier de Anse à Pitre - Pedernales

1.3.3.- Administration de la frontière

La traversée de la frontière est gérée administrativement au niveau de quatre (4) postes situés aux points de passage officiels Ouanaminthe - Dajabón, Belladère – Comendador (Eliás Piña), Ganthier (Malpasse) - Jimaní (Malpaso), Ande-à-Pitre – Pedernales.

Au niveau de ces points officiels de passage, on remarque généralement la présence des institutions publiques suivantes : Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) avec l'Administration Générale des Douanes (AGD) et l'Office d'Assurance Véhicule Contre Tiers (OAVCT), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) avec la Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE), le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) avec le Bureau de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS) et la Police Frontalière

(POLIFRONT), deux entités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) avec son Service de Quarantaine Animale et Végétale et le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) avec le Conseil National des Télécommunications (CONATEL).

Aussi, il existe pas moins de quatre-vingt quinze (95) points de passage non contrôlés au niveau de la frontière dont les plus connus sont Poste Chevalier (Capotille)- Capotillo, Corosse (Mont-Organisé)-Restauración, Tilori (Cerca la Source)-Restauración, Los Cacaos (Cerca la Source)-Pedro Santana, Bok Banik (Thomassique)-Bánica, Savane Baume (Comillon)-Cacique, Lac Azûéi (Fonds-Parisien/Ganthier)-Las Lajas et Chapotin (Fond-Verrettes)-Limón.

1.4. La frange frontalière

Généralement, la frontière est un lieu d'échange de biens de toutes sortes, de manière licite et illicite. Notre frontière avec la République Dominicaine n'échappe pas à ce rôle non plus. C'est pourquoi, l'état central y exerce toujours un contrôle sans relâche à travers les différentes institutions citées précédemment se trouvant au niveau des différentes Collectivités Territoriales qu'elle longe et qui forment la frange frontalière, ainsi désignée puisque ses contours ne peuvent être déterminés sur une base linéaire.

1.4.1.- Découpage territorial - Les Collectivités Territoriales

La frange frontalière a une superficie de trois mille cinq cent cinquante neuf kilomètres carrés, soit 13% environ de la superficie totale du pays. Globalement, elle comprend quatre (4) Départements, dix-sept (17) Communes et quarante-quatre (44) Sections Communales. Y vit environ une population d'un million d'habitants.

1.4.2.- Services sociaux de base

Cette frange se caractérise par un développement anarchique, un déficit d'équipements et d'infrastructures et de faibles activités économiques. En effet, le réseau électrique est globalement

inexistant et dans les rares endroits où il fonctionne, il est défaillant avec une moyenne de desserte en énergie électrique de moins de trois (3) heures par jour.

Quant au réseau routier, environ trente pour cent (30%) des communes (Cerca la Source, Savannette, Cornillon, Fond-Verrettes et Anse à Pitre sont très enclavées). De plus, des communes limitrophes n'ont aucune voie partagée, par exemple Cerca la Source-Carice, Cerca la Source-Mont-Organisé, Thomonde-Thomassique, Savannette-Baptiste et Savannette - Cornillon, Fonds Verrettes-Anse à Pitre.

Environ un pour cent (1%) de la population habitant la frange frontalière est alimentée en eau potable et il n'est remarqué aucun système d'assainissement (gestion de déchets et autres). L'offre scolaire de base est déficiente et aucune école d'enseignement supérieur n'est remarquée. L'offre en soins de santé de qualité est pratiquement inexistante précaire.

1.4.3.- Economie

C'est une zone à faible indice de développement industriel, dominée par les activités du secteur agricole et le marché informel. Il existe une zone franche industrielle de sous-traitance, le parc CODEVI, construite sur une superficie de quatre-vingt (80) hectares de terre (terrain concédé sous la présidence de Jean-Bertrand Aristide en 2004) par un groupe d'entrepreneurs dominicains (Grupo M) du côté de la plaine de Maribahoux, employant plus d'une dizaine de milliers d'ouvriers mais sur l'ensemble de la frontière, le chômage fait rage. Généralement, les échanges avec les voisins dominicains concernent surtout des produits comestiques, de la frippe (vêtements usagés ou *pèpè*), des boissons (rhum barbaque, *towò*), des produits agricoles (avocat, mangue, grenadine, pois congo, maïs, tamarin, café, pomme de terre, chou) et d'élevage (bœuf, cabrit, poule, pintade) et d'élevage (bœuf mais surtout pintades et cabris sur pieds). En plus des grands marchés de Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitre, il en existe d'autres de moindre importance, sans contrôle, par lesquels circulent également beaucoup de biens entre les deux pays par exemple TiLori, Los Cacaos, Boc Banic, Nan Kas, Miguel, Savane Baume et Chapotin. Il faut mentionner que ces espaces de marchés sont mal organisés et mal gérés.

Les échanges de biens entre les deux pays se font officiellement par les quatre postes frontaliers officiels avec le plus gros volume transitant dans le temps par celui de Malpasse/Malpaso (65%), vu sa proximité avec Port-au-Prince, le principal centre économique du pays mais détroné depuis par Belladère à cause de l'insécurité régnant sur l'axe Malpasse-Croix-des-Bouquets (RN 8). Cependant, le volume échangé en dehors des points officiels n'est pas connu et pourrait être très important. Par exemple, dans le Nord-Est, entre Capotille (Poste Chevalier) et Capotillo, entre Mont-Organisé (Corosse) et Restauración, entre Carice (Poste Wacacou) et Restauración et dans le Plateau Central, entre Cerca-la-Source (Ti Lori) et Restauración, entre Thomassique (Bok Banik) et Bánica, les biens circulent sans aucun contrôle des autorités douanières des deux pays. Au niveau de Chapotin, dans la Forêt des Pins, commune de Fond-Verrettes, c'est encore le même phénomène qui est observé.

Dans ses dimensions géométriques, la frontière a une longueur totale de 391km654m46cm avec 172.00 km constitués par des cours d'eau et 219 km 654m46cm sur la terre ferme. Les cours d'eau frontaliers sont, du Nord au Sud : Rivière Massacre ou Dajabón, Rivière Bernard ou Capotillo, Rivière Libon, Fleuve Artibonite, Rivière Macasías, Rivière Carrizal et Rivière des Pédernales.

En fait, la frange frontalière est une zone marginalisée et enclavée. Les autorités centrales n'y sont présentes qu'aux points de passage officiels et ceci aux heures de bureau uniquement, assurant ainsi une présence minimale, donc un service minimal. Les autorités locales sont livrées à elles-mêmes car n'ayant ni budget de fonctionnement ni budget d'investissement.

Ces différents points de passage instaurés par les communautés haïtiennes et dominicaines riveraines de la frontière sur toute sa longueur permettent l'établissement de créneaux d'échanges et de compréhension mutuelle donnant naissance à une solidarité particulière qui fait dire à ces communautés qu'elles forment le « troisième pays » de l'île car, répètent-elles très souvent, elles font face aux mêmes problèmes. Leurs relations de bon voisinage se manifestent jusqu'à présent par une socialisation atteignant même le train-train quotidien et poussant les voisins à une coopération et une solidarité fonctionnelles, loin des aléas de la politique malgré les disparités économiques entre les deux pays. La construction du mur frontalier pronée et mise en œuvre par

les autorités dominicaines pourrait perturber cet état d'esprit et provoquer la disparition de ce « troisième pays ».

Pour preuve encore de cette solidarité transfrontalière agissante, à Magazen dans la Commune de Capotille, il existe une micro centrale hydroélectrique financée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) fournissant 11 KW à environ 70 familles à la construction de laquelle ont participé les habitants de la localité dominicaine voisine qui avaient bénéficié d'une micro centrale de la même capacité construite par une organisation non gouvernementale italienne.

De l'autre côté de l'Etang Saumâtre, en territoire haïtien, il existe une communauté oubliée des autorités dont la plupart des adultes ont à la fois la carte d'identification nationale et la carte électorale dominicaine (cédula).

1.5 - Relations haïtiano-dominicaines

La République d'Haïti et la République Dominicaine sont deux nations partageant l'île d'Haïti faisant partie des Grandes Antilles et située au cœur de la Caraïbe. Les deux républiques sont liées non seulement par la géographie mais aussi par leur histoire. Elles ont des expériences historiques en commun et possèdent un patrimoine administrativo-légal de près d'une centaine de textes entre traités, accords, conventions, déclarations conjointes, mémorandum d'entente couvrant tous les aspects de la coopération entre elles. D'ailleurs, le premier acte signé entre les deux républiques, le Traité de Paix, d'Amitié, de Commerce, de Navigation et d'Extradition témoigne déjà de la bonne volonté des autorités de l'époque de créer et de maintenir un climat propice au dialogue, à la paix et au développement économique et social des deux peuples.

1.5.1.- Principaux éléments de comparaison entre la République d'Haïti et la République Dominicaine

Avant d'aborder les relations proprement dites entre les deux pays, essayons de les comparer à partir de quelques paramètres. Les éléments comparatifs choisis sont indiqués dans le tableau suivant.

Éléments comparatifs	République d'Haïti	République Dominicaine
Origine historique	Guerre d'indépendance	Troubles politiques en Haïti
Superficie totale (km ²)	27,750.00	48,730.00
Origine ethnique	Noirs d'Afrique	Blancs d'Europe
Composition	Noirs en majorité et des métis	Métis en majorité, noirs et blancs moins de 2/3
Population (en millions)	11.54	10.85
Langues officielles	Créole et français	Espagnol
Produit intérieur brut 2021 (en milliard)	7.5	89.7
Croissance annuelle PIB	5%	1%
Croissance annuelle PIB per capita	Augmentation au quadruple	Réduction de moitié
Rang économie (PIB en USD courants)*	125	64
Rang/exportations totales*	148	89
Rang/importations totales*	156	82
Indice de Développement Humain	170/189	88/189
Pauvreté extrême	50.0%	3.5%
Système politique	Instabilité	Stabilité
Energie électrique disponible (MW)**	130.00	2,973.00
Aéroports**	4	16
Routes (km)**	4,266.00	19,705.00
Taux d'analphabétisme	Plus de 65.00%	Moins de 7.00%

*Données 2019

**Données 2013

Au regard du tableau précédent, les indicateurs sont nettement favorables à la République Dominicaine et montrent clairement que la frontière sépare l'île en deux nations et deux états avec des réalités très différentes en ce qui a trait à la richesse de leur économie, leur niveau de pauvreté et la stabilité de leur système politique respectif. Ces différences sont substantielles et elles ont toujours rendu les relations diplomatiques entre les deux pays très complexes d'autant plus que la proclamation de l'indépendance de la République Dominicaine a résulté de troubles politiques dans la République d'Haïti qui à ce moment occupait tout le territoire de l'île. Les deux états ont toutefois des expériences en commun et leur histoire est aussi marquée tant par des points positifs que par des désaccords.

A signaler toutefois qu'en 1960, les deux pays avaient un PIB per capita similaire et depuis, les efforts consentis par la république Dominicaine ont vu son PIB croître régulièrement. D'ailleurs, ce pays fait partie des 6 pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes à avoir récupéré les niveaux d'avant covid.

Mentionnons d'abord les points positifs.

L'article 12 du premier traité signé entre les deux états témoigne des sentiments fraternels animant à l'époque les deux gouvernements. La République d'Haïti avait accepté de rétrocéder à la République Dominicaine une partie de ses recettes douanières sur la base des avantages tirés de la liberté de commerce à travers la frontière. Ce montant d'une valeur de cent cinquante mille pesos sera versée au comptant ou en lettres de crédit en versements annuels anticipés sur une période de huit (8) années pour les besoins du service public. Suivant le degré de prospérité des deux nations, la République d'Haïti se réserverait alors le droit de réclamer le privilège réciproque.

Aussi, les articles 14 et 15 du même traité stipulaient que les citoyens des deux pays pouvaient entrer, séjourner, s'établir et résider à n'importe quel point du territoire et se lancer dans les affaires sans être assujettis à des droits autres ou supérieurs que ceux imposés aux nationaux.

Voilà comment était la vision des autorités de l'époque pour raffermir davantage les liens entre les deux peuples.

De plus, depuis la création de l'état dominicain, les classes politiques respectives des deux pays ont vu la nécessité de s'allier dans diverses conjonctures. Par exemple, sur invitation du leader portoricain Ramón Emeterio Betances, des leaders haïtiens comme Fabre Nicolas Geffrad, Anténor Firmin, Nissage Saget, des leaders dominicains, Gregorio Luperón, Máximo Gomez, l'écrivain et éducateur portoricain Eugenio María de Hostos et le leader cubain José Martí ont travaillé sur un projet antillais mais n'ont pas pu le matérialiser.

De plus, le gouvernement haïtien, sous la présidence de Fabre Nicolas Geffrad collabora activement dans la guerre de Restauration de la République Dominicaine en fournissant toutes sortes de ressources aux patriotes dominicains (bateau de guerre, armes, munitions, soldats, ...). Durant la première occupation américaine de la République d'Haïti (1915-1934) et de la République Dominicaine (1916-1924), les insurgés et combattants nationalistes des deux pays unirent leur force pour lutter contre les américains.

Aussi, en 1929, les autorités haïtiennes par note verbale autorisa les autorités dominicaines à approvisionner la ville de Las Lajas en eau à partie du Lac Azüéi. On doit mentionner également que lors de la deuxième occupation de la République Dominicaine par les américains en 1965, des combattants haïtiens jouèrent un rôle important du côté des constitutionnalistes, l'un d'eux le militant Jacques Viaud est considéré comme une icône de la solidarité haïtiano-dominicaine de par son engagement dans la lutte contre l'occupant.

Le 31 mai 1979, les Présidents Jean-Claude Duvalier et Antonio Guzmán Fernández signèrent un Accord de Base de coopération dans les domaines scientifique, technique, culturel et économique pour favoriser le développement économique et social des deux peuples et contribuer à resserrer davantage les liens historiques et géographiques qui les unissent déjà et en profitèrent pour créer la Commission Mixte Haïtiano-Dominicaine (CMHD) aux fins d'exécution dudit accord.

De 1991 à 1992, l'embargo décrété par l'OEA contre la République d'Haïti a été totalement ignoré par le Président Joaquín Balaguer Ricardo arguant qu'il ne pouvait laisser mourir ses voisins, décision bénéfique pour la population haïtienne bien qu'elle ne faisait que créer du marché pour les entreprises dominicaines. Le 13 mai 1996, les Présidents Préval et Balaguer renforcèrent cet engagement en mettant en place la Commission Mixte et franchirent une nouvelle étape en créant un nouveau cadre institutionnel dans le désir de promouvoir une utilisation optimale des ressources des deux pays afin d'améliorer la qualité de vie des deux peuples pour arriver à un développement économique et social équilibré.

Le 26 mars 2012, dans leur Déclaration Conjointe, les présidents Michel Joseph Martelly et Leonel Fernández Reyna firent de la Commission Mixte Bilatérale le mécanisme fondamental pour le dialogue entre les deux états pour impulser la coopération au bénéfice du développement mutuel.

Plus près de nous, lors des grandes inondations de Fonds Verrettes et de Jimani en 1999, des habitants de Fonds-Parisiens ont apporté une aide substantielle à leurs voisins de Jimaní. Lors du destructeur tremblement de terre du 12 janvier 2010, les autorités dominicaines furent les premières à apporter leur support moral et matériel aux victimes haïtiennes en présentiel.

1.5.2.- Les facteurs générateurs de crise entre les deux pays

Malgré tout, l'histoire des deux états est jonchée de souvenirs douloureux résultant de crises liées aussi bien à des facteurs de cristallité classiques tels les facteurs historiques, les facteurs identitaires et les facteurs structurels qu'à d'autres thématiques constituant des pierres d'achoppement telles la migration, la sécurité, l'économie et le commerce.

1.5.2.1.- Facteurs de cristallité classique

Plusieurs facteurs ont contribué et continuent encore de générer des situations de tension ou de conflits entre les deux pays. Nous pouvons citer entre autres des facteurs historiques, des facteurs identitaires et des facteurs structurels.

1.5.2.1.1 Facteurs historiques

La République d'Haïti est le dixième pays indépendant du continent américain et la première république nègre du monde, liberté obtenue au prix d'une longue guerre à travers des batailles épiques lui ayant permis de chasser les français dans la partie occidentale de l'île, là où eurent lieu ces batailles. Cependant, les incursions en Haïti de soldats français cantonnés dans la partie de l'est pour capturer des citoyens haïtiens en vue de les vendre comme esclaves dans les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico sur ordre du Général Ferrand allaient obliger les autorités haïtiennes à planifier l'annexion de ce territoire car le nouvel état n'aurait pour limites que l'océan. Cet aspect est sciemment ignoré par certains historiens car depuis la signature du Traité de Bâle le 22 juillet 1795, toute l'île était sous juridiction française et le fait par José Núñez de Cáceres de déclarer indépendante la province orientale de l'île du nom de Dominiciane en Haiti Espanole le 1^{er} décembre 1820 allait donner l'occasion au Président Jean Pierre Boyer, sur invitation de plusieurs groupes de citoyens de cette province, de la réunir le 9 février 1822 au reste du pays. Cette annexion ne dura que vingt-deux (22) ans car à la chute de Boyer, des mouvements insurrectionnels commencèrent un peu partout dans la partie est et le 27 février 1844, la Dominiciane se déclara indépendante et prend le nom de République Dominicaine. Des tentatives

de reprise de ce territoire vont être menées en mars 1844, mars 1849 et avril 1856 mais pour diverses raisons elles n'ont pas abouti. Pour mémoire, la République d'Haïti n'a, à aucune période de son histoire, occupé la République Dominicaine. Ceci laisse un souvenir amer dans l'esprit des voisins de l'est bien que le Président Boyer n'avait fait que prendre possession d'une partie du territoire de l'île que le vaincu français contrôlait encore et sur laquelle il n'avait aucun droit.

1.5.2.1.2 - Les facteurs identitaires

La population de la République Dominicaine se réclame de l'Europe et les autorités publiques font tout pour s'identifier et se rattacher à l'Espagne. D'ailleurs, la théorie de la dominicanité y a son origine et sert de référence pour se comparer à la population nègre haïtienne, d'origine africaine, peu éduquée et traitée d'indésirable. Aussi, les autorités essaient d'éliminer ou d'occulter tout ce qui marquerait un certain rapprochement identitaire des deux peuples. En 1937, par exemple, le Bureau des Statistiques, par la plume de son Directeur Vincente Tolentino, signalait une présence trop importante de citoyens haïtiens en territoire dominicain, mettant ainsi de l'eau au moulin des adeptes et promoteurs de la théorie raciste de la dominicanité tels Manuel Arturo Peña Battle et Joaquín Balaguer Ricardo pour ne citer que ces deux. Cette théorie allait être renforcée par le Président Rafael Leonidas Trujillo Molina qui voulait ethniquement différencier les deux peuples.

1.5.2.1.3 – Les facteurs structurels

Le mode de fonctionnement des deux états, les structures mises en place pour la conduite des affaires de l'état et favoriser le développement économique et social ont également contribué à créer le fossé entre eux. En effet, la gouvernance respective des deux états est marquée par l'instabilité socio-politique du côté de la République d'Haïti depuis la chute du régime des Duvalier tandis que la classe politique dominicaine est arrivée à créer des conditions pour stabiliser la vie politique et impulser le développement économique. De plus, l'incapacité des autorités haïtiennes à freiner et inverser la détérioration des conditions socio-économiques, l'augmentation de l'insécurité alimentaire, l'insécurité des rues, l'accès limité aux services sociaux de base contribuent à renforcer chez beaucoup de nationaux haïtiens le sentiment d'être

abandonnés et la tendance à migrer vers de meilleurs cieux en général et vers le pays le plus proche qui est la République Dominicaine en particulier.

1.5.2.2. Les pierres d'achoppement : migrations, sécurité, économie et commerce

Les informations précédentes montrant clairement les inégalités entre les deux pays ont évidemment des répercussions sur leurs relations.

La première répercussion concerne l'attractivité de l'économie dominicaine avec ses indicateurs de performance au vert sur des compatriotes qui nourrissent le rêve de se rendre en territoire voisin à la recherche d'un mieux-être, vu le niveau de vie élevé de la population dominicaine par rapport au leur. Ainsi se crée toute une organisation autour de cette tendance qui est transformée en une juteuse affaire commerciale pour faciliter l'accès au territoire dominicain de manière légale et illégale. Les haïtiens s'y rendent à un rythme tel que les autorités et les extrémistes de droite l'assimilent depuis quelque temps à une invasion pacifique, réveillant les sentiments haïtianophobes des ultranationalistes dominicains. D'ailleurs, il ne se passe pas une semaine sans un rapatriement, un tollé dans la presse dominicaine sur des altercations de migrants haïtiens avec des autorités migratoires. Même si au niveau de la frange frontalière les communautés coopèrent et s'entraident mutuellement surtout lors de catastrophes naturelles cependant, au niveau des grands centres urbains et de la capitale, la présence de migrants haïtiens commence à être perçue autrement. Ils sont l'objet de contrôle incessant par les autorités et depuis l'annonce par les autorités policières haïtiennes de la présence de délinquants d'origine dominicaine dans les bandes armées qui terrorisent la population haïtienne, ce contrôle prend une autre allure et des ressortissants en situation régulière sont molestés par les agents de la Direction Générale de Migration (DGM) dans leurs opérations de chasse aux haïtiens dont la présence semble devenir indésirable.

De plus, la République d'Haïti, avec une croissance nettement négative de la productivité de son économie durant les vingt dernières années, s'est vue transformée en quatrième destination des produits dominicains, donc un partenaire commercial toujours d'importance, surtout pour les

petites et moyennes entreprises dominicaines. Pour le présent exercice fiscal, les importations d'Haïti ont déjà atteint les sept cent millions (USD700,000,000.00) de dollars américains. Sous la présidence de Monsieur Martelly, les nombreux coulages au niveau des postes douaniers dus à la contrebande, ont obligé les autorités haïtiennes à interdire l'entrée de certains produits par voie terrestre. En effet, depuis le 1^{er} octobre 2015, dans l'objectif d'un meilleur contrôle de qualité en vue de mieux assurer la sécurité de la population les autorités économiques haïtiennes interdirent l'importation par voie terrestre de vingt-trois (23) produits dominicains à savoir : *farine de froment, huile comestible, savon de lessive, détergent en poudre, emballage en foam, eau potable, peinture et produits pour carrosserie de voiture, beurre de cuisine, mantèque, fer pour construction, pâtes alimentaires, métal déployé et tôles, tuyaux PVC, jus en poudre, boissons gazeuses, bière, snack (cheeco), maïs moulu, matelas, équipements lourds pour la construction (même en location), ustensiles ménagers en plastique et biscuits*. Cette mesure provoqua un immense tollé dans les milieux d'affaires dominicains et malgré les multiples démarches entreprises, elle tient toujours et est devenue un irritant dans toutes les discussions entre des délégations officielles des deux pays. Cette décision crée depuis lors une situation délicate, restée tout de même au stade de tension, la partie dominicaine ne rate aucune occasion pour solliciter l'annulation de ladite décision. Grosso modo, la République d'Haïti contribue à hauteur de 6% à l'économie dominicaine.

Par ailleurs, l'annonce de la présence de délinquants dominicains au sein des gangs opérant en Haïti a été démentie par les autorités dominicaines qui en profitèrent pour qualifier l'institution policière haïtienne d'incapable et de sous-équipée, augmentant les risques de tension et anihilant les efforts de coopération entre les deux institutions de surveillance. Il est vrai que la surveillance au niveau de la ligne frontalière ne se fait réellement qu'au niveau des quatre postes frontaliers. L'existence de près d'une centaine de points de passage non contrôlés ne garantit pas un environnement sûr, et fait de la frontière un terrain propice pour le développement du crime organisé et des nouvelles menaces, les hommes armés et les gens mal intentionnés pouvant circuler sans problème entre les deux pays pour planifier leurs forfaits car la grande pauvreté sévissant dans

cette zone crée des conditions favorables à l'émergence de poches d'insécurité, à la dégradation de l'environnement et la migration illégale, affectant même l'équilibre régional. Ce sont des situations auxquelles les deux institutions de la force publique n'ont d'autre choix que de coopérer pour y faire face en renforçant les dispositifs de sécurité à tous les niveaux (infrastructures de surveillance et de contrôle modernes, corps spéciaux de vigilance et de défense du territoire). Il faut signaler que les autorités dominicaines ont fait de leur mieux pour se doter des moyens de leur politique.

Il est donc temps d'agir pour créer des emplois durables, améliorer les capacités de production des communautés frontalières, formaliser les mouvements de biens et de personnes à travers cette frontière poreuse qui devrait mériter l'attention des autorités nationales.

1.6.- La gestion des grandes crises

La toute première crise à laquelle les autorités des deux pays eurent à faire face a été celle provoquée par le massacre de ressortissants haïtiens en République Dominicaine en 1937. En effet, au début du mois d'octobre 1937, une chasse à mort à l'homme haïtien a été ordonnée par le président dominicain Rafael Leonidas Trujillo Molina dans la frange frontalière nord de son pays dans laquelle chasse environ une quinzaine de milliers de compatriotes périrent à l'arme blanche ou noyés dans la mer des Caraïbes, tués par des civils (simples citoyens et grands propriétaires terriens) et des militaires. Mais selon certaines sources, le massacre commença au mois de juin 1937 de manière discrète pour s'achever en juin 1938 et au total près de trente mille (30000) haïtiens y trouvèrent la mort. Cette tuerie se produisit quelques mois après la fin des travaux de terrain relatifs au tracé de la ligne de démarcation. Ceci provoqua une crise entre les deux pays et sa mauvaise gestion par les autorités politiques haïtiennes, quoique appuyées par la communauté internationale, ramenant le massacre à un simple dérapage entre paysans lors d'une dispute et au dédommagement financier des familles des victimes laissa un goût amer dans l'esprit de tous les contemporains haïtiens d'autant plus que lesdites familles n'avaient pas été effectivement dédommagées par le pouvoir central haïtien selon l'accord signé à Washington le 31 janvier 1938

pour régler le différend surgi entre les deux pays à cause des événements survenus en octobre 1937. Cet accord est qualifié par plus d'Accord de la honte puisque les autorités haïtiennes ont accepté la version dominicaine des faits malgré l'appui de nombreux pays sur la base des conventions ratifiées par la République d'Haïti et la République Dominicaine.

Aussi, la violation de l'espace de l'Ambassade dominicaine sous la présidence du Docteur François Duvalier en avril 1963 n'est toujours pas digérée par des acteurs de la classe politique dominicaine. En effet, faisant fi des conventions internationales sur l'immunité diplomatique, des autorités policières et des membres de la milice violèrent l'enceinte de ladite ambassade le 26 avril 1963 à la recherche d'opposants au pouvoir en faveur desquels le gouvernement ne voulait pas émettre de sauf-conduit et le 28 avril 1963, les deux pays rompirent leurs relations diplomatiques qui ne seront reprises véritablement que vers la fin des années 70. Cette fois, les autorités haïtiennes gèrent la crise à leur manière sans baisser la tête devant les commissaires de l'Organisation des Etats Américains (OEA).

Plus près de nous, la dénationalisation de citoyens dominicains d'origine haïtienne suite à la sentence rendue le 23 septembre 2013 par la Cour Constitutionnelle de la République Dominicaine à travers l'Arrêt TC :0168/13 contre la dame Juliana Deguis Pierre, la privant de la nationalité dominicaine de même que des dizaines de milliers d'autres personnes nées comme elle en territoire dominicain a généré une situation de crise non correctement gérée par les autorités haïtiennes de l'époque malgré l'appui de l'organisation hémisphérique OEA. Aussi, les déportations massives ininterrompues de ressortissants haïtiens, les descentes de lieux dans les entreprises appartenant à des haïtiens ou dans d'autres employant du personnel d'origine haïtienne ont pour cause principale la question identitaire car ils ne sont pas considérés comme dominicain de par la couleur de leur épiderme. Ceci génère actuellement une situation de crise d'une grande importance dans les relations entre les deux pays, la République Dominicaine violant ouvertement et sans risque de s'inquiéter, le Protocole sur les mécanismes de rapatriement signé en 1999 et d'autres conventions internationales auxquelles les deux pays adhèrent.

La dénationalisation et la migration sont toujours d'actualité et les actions continues de déportation massive de migrants haïtiens va de cette politique raciale basée sur la théorie raciste de la dominicanité conçue et mise en œuvre sous la présidence de Rafael Leonidas Trujillo Molina. Ceci constitue également un irritant majeur dans les discussions des délégations officielles des deux pays et n'est pas étranger aux actions des autorités migratoires. A date, les autorités haïtiennes paraissent ignorer ces situations, donnant l'impression de vouloir plaire aux autorités dominicaines, leur gestion par la République d'Haïti paraissant floue, aucune discussion n'étant initiée jusqu'à présent, laissant également l'impression d'avoir peur des dominicains.

1.7.- Les initiatives conjointes de développement

Les initiatives conjointes de développement de la frontière ont commencé avec la construction, à la fin des années 1970 du barrage partiteur sur la Rivière des Pédernales, rivière frontalière fermant la frontière depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Mer des Caraïbes. La communauté de Anse à Pitre n'a pas, jusqu'à présent, su tirer profit des ressources hydriques rendues disponibles contrairement aux voisins dominicains.

En 1997, l'idée d'un projet relatif à la construction conjointe d'un barrage hydroélectrique sur le fleuve Artibonite à l'endroit appelé Dos Bocas sur la frontière a été mise sur la table. Le fait que quelques hectares de terre seraient inondés du côté dominicain ralentit encore la poursuite des discussions sur ledit projet.

En 2000, sous l'Administration Préval-Alexis, une proposition de développement économique de la frontière a été élaborée, suite à la 4^e Session de la Commission Mixte Haïtiano-dominicaine tenue à Port-au-Prince (Hôtel El Rancho, octobre 1999). Ladite proposition a été discutée avec la partie dominicaine à Santo Domingo, au palais national, avec l'équipe du Président Hipolito Mejía, récemment élu à la tête de l'Etat voisin. La délégation haïtienne, composée de Raymond Lafontant jr, Georges Exantus, Yves Robert Jean, Allen Sabinus Henry, Myrlène Chrysostome et Pierre Karly Jean Jeune, était conduite par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) Anthony Dessources et l'Ordonnateur National du Fond Européen de Développement,

Jean-Marie Chérestal. Aucune suite n'y a été donnée du côté haïtien mais une initiative conjointe de protection de l'environnement a été lancée à travers le Projet Environnement Transfrontalier (PET) au niveau du bassin versant des lacs Azuei et Enriquillo. Là encore, aucune trace des bénéfices dudit projet n'est palpable du côté haïtien.

A signaler qu'aucune session de la Commission Mixte Bilatérale n'a été réalisée entre 2000 et 2008. Au début de la deuxième pentade de la décennie 2000, sous la présidence de Monsieur René Garcia Préval, a été créée, au sein du Ministère de l'Economie et des Finances une structure chargée de faciliter le développement de la zone frontalière dénommée, le Fond de Développement Frontalier. A part des réunions réalisées avec des leaders communautaires et des tentatives de plantation au niveau de la frontière, on ne retient rien de spécial ni de concret de cette structure.

Au début de la décennie 2010, un projet conjoint de protection de l'environnement dénommé Libon Verde a été mis en oeuvre dans les communes frontalières de Capotille et Cerca la Source et dans la ville dominicaine de Restauración. Cependant la précarité des moyens d'existence du côté haïtien a vite fait d'effacer les traces de cette initiative.

Au cours de la même période, a été lancé le projet Artibonito avec pour objectif principal de proposer un Plan stratégique d'aménagement du bassin du fleuve Artibonite. Malheureusement, ledit plan n'a pu être validé, la période de la signature du protocole coïncidant avec la proclamation de la sentence TC :0168-13 et aucune autorité dominicaine ne voulait s'asseoir en public avec des autorités haïtiennes.

Le Fond de Développement Frontalier sera remplacée en 2015, sous la présidence de Monsieur Michel Joseph Martelly, par une autre structure, toujours rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances dénommée Commission Technique des Frontières (CTF).

Cette structure allait lancer la dernière initiative conjointe de développement connue de la frange frontalière après avoir dressé le constat de son délabrement malgré son potentiel de pouvoir générer de la richesse. C'est ainsi que des cadres haïtiens et dominicains de l'administration publique ont

convenu lors d'une visite, en décembre 2016, dans la ville frontalière de Laredo au Texas, USA, de travailler ensemble et d'alerter leur gouvernement respectif afin de développer cette bande de terre qui sépare leur territoire. En fait, ce projet devrait permettre ce qui suit :

- mise en place d'infrastructures économiques, énergétiques, commerciales, sociales, pour un développement durable de la zone frontalière,
- création d'emplois et de richesses au bénéfice des populations vivant dans les zones limitrophes (« shared economy »),
- aménagement de zones économiques spéciales pour la production agricole, le tourisme, l'industrie, les manufactures, la pêche, l'habitat, ...le commerce,
- légitimation des activités économiques des populations frontalières à travers un renforcement du management et de la supervision des deux Etats,
- optimisation des rendements sur les investissements en termes de sécurité et de stabilité,
- accroissement de la capacité de lutter contre les menaces communes

1.9.- En guise de conclusion

Ces inégalités économiques, cette invasion massive du marché haïtien par les produits dominicains, les déportations massives de ressortissants haïtiens, l'insécurité grandissante en Haïti devenue une menace pour la population dominicaine vu la porosité de la frontière ont certainement des répercussions. Il est vrai que combler le fossé économique qui sépare les deux pays ne sera ni facile ni rapide. Toutefois, ces derniers doivent s'entendre pour combattre ensemble la corruption, promouvoir le développement frontalier et affronter ensemble les défis communs tels la migration, la lutte contre le crime organisé et les nouvelles menaces. Nous sommes en fait deux voisins inégaux et faisant face à des défis identiques.



1.8.- Références bibliographiques

- 1- Acosta, Mercedes et al (1981). Azucar y politica en la Republica Dominicana, 3^{ra} Edicion, Ediciones de TALLER, Santo Domingo, 235 pp
- 2- Alexandre, Guy (2001). La question migratoire entre la République Dominicaine et Haïti: matériaux pour une proposition de politique. Document de travail pour l'Organisation Internationale de la Migration, Première édition, juin 2001, 92pp
- 3- Castor, Suzy (1988). Le massacre de 1937 et les relations haïtiano-dominicaines, Le Natal, Port-au-Prince
- 4- Corten, André (2013) Haiti y Republica Dominicana: miradas desde el siglo XXI. Coleccion Bohio, C3Editions 2013, 219 pp
- 5- Garcia, Juan Manuel (1983). La matanza de los haïtianos. Genocide de Trujillo, 1937, Primera Edicion, 1983, 185pp
- 6- Manigat, Lesly F. (1997) Les relations haïtiano-dominicaines, ce que tout haïtien devrait savoir, in Les Cahiers du CHUDAC, Port-au-Prince, Avril-Juin
- 7- MPCE, (2017) La bande frontalière - Stratégie de développement & d'aménagement. Présentation powerpoint, Port-au-Prince, 26pp
- 8- Notes de terrain de 1996 à date (inventaire de 2002 et diverses missions au niveau des collectivités territoriales frontalières en Haïti et en République dominicaine
- 9- Price-Mars, Jean(Dr) (1953) La République d'Haïti et la République Dominicaine, Editions Fardin, Port-au-Prince (Tomes I et II)
- 10- Pena Battle, Manuel Arturo: Historia de la Cuestión Fronteriza. Ed. Sociedad Dominicana de Bibliófilos, Santo Domingo, 1946
- 11- Thomas, Yves Michel et al (2015): Haïti-République Dominicaine: projeter l'avenir, CRESPED:UNASUR,2015, 170pp

I- Survol historique

La République d'Haïti trouve son existence dans la victoire de l'armée indigène lors de la longue et épique guerre de l'indépendance avec l'armée colonialiste de l'Empereur Napoléon. Les généraux et officiers supérieurs choisirent et proclamèrent le Général Jean-Jacques Dessalines Gouverneur à vie du nouvel état tout en abolissant l'esclave sur toute l'étendue de l'île. En effet, la partie orientale quoiqu'encore habitée par des communautés espagnoles et françaises avait été cédée à la France par la Couronne d'Espagne à travers le Traité de Bâle (22 juillet 1795). Le général français Ferrand, s'amusant à procéder par raids pour capturer des nouveaux libres et les vendre comme esclaves dans les colonies des environs, une expédition militaire a été lancée en mars 1805 en vue de placer ce territoire sous l'autorité définitive du Gouverneur à vie. L'annonce de la présence de bateaux de guerre français dans les eaux territoriales fit avorter ladite expédition quoique les généraux Christophe et Pétion étalent sur le point d'assiéger la ville de Santo Domingo de Guzman, respectivement à partir d'un front nord et d'un front ouest.

A la fin de la première décennie (1809) du XIX^{ème} siècle, une révolte des créoles de la partie y délogea les français mais ces derniers restèrent sous l'autorité de Port-au-Prince. Les habitants de la partie Est de l'île se libèrent ainsi de la domination française et à cette action sera attribué plus tard par certains historiens le nom de Première indépendance. Le 30 novembre 1821, le chef politique de Santo Domingo, Nuñez de Cáceres proclama l'indépendance de la partie centrale (provinces Cibao et Ozama) et nomma ce nouvel état *Haïti Espagnol* le 1^{er} décembre 1821 tout en tentant de le faire annexer à la Grande Colombie récemment fondée par Simon Bolivar. Cependant, d'autres citoyens, opposés à de Cáceres, regroupés au sein d'un mouvement politique connu sous le nom de *Junta centrale provisoire de Saint-Yague (Santiago de los Caballeros)*, écrivirent au Président Jean-Pierre Boyer à la mi-décembre et lui exprimèrent leur désir de continuer à vivre sous les couleurs et la Constitution d'Haïti. Boyer à son tour écrivit à de Cáceres, suite à la réception le 19 décembre de sa dépêche en date du 5 du même mois et lui fit part de sa prochaine tournée dans la partie de l'est avec des forces imposantes, non comme conquérant mais comme pacificateur et conciliateur de tous les intérêts en harmonie avec les lois de l'Etat, la République étant une et indivisible.

Chose dite, chose faite. Le 9 février 1822, il fit une entrée triomphale en terre voisine aux cris de « Vive Boyer », sans aucun tir d'armes et avec la réception des clés de la ville de Santo Domingo. Ceci mit fin à l'existence de l'état Haïti espagnole (1^{er} décembre 1821 – 9 février 1822).

Boyer réalisa un contrôle rigoureux du foncier, instaura le caporalisme agraire et prit d'autres mesures telles l'appropriation par l'état des vastes domaines de l'église catholique, l'obligation de parler français, qui ne plurent pas du tout aux habitants qui, sensibilisés par les membres de l'organisation révolutionnaire clandestine *La Trinitaria* et aidés de voisins de la partie ouest, particulièrement des adhérents au *Manifeste de Praslin*, le renversèrent en février 1843. Rivière Hérard prit les commandes de l'île, maintint les mesures prises par Boyer et fut à son tour

renversé par ses amis de la Trinitaria, le 27 février 1844, qui proclamèrent l'Indépendance de la partie orientale de l'île sous le nom de République Dominicaine, sans un véritable coup de fusil, le Général Charles Etienne Desgrottes ayant préféré retourner à Port-au-Prince au lieu d'engager ses troupes dans un combat dont il ne pouvait prévoir l'issue, la majorité de ses soldats étant des créoles. Beaucoup d'historiens dominicains appellent cet événement Deuxième indépendance. Les frontières entre ce nouvel état et la République d'Haïti sont restées floues jusqu'en 1936, les habitants de la partie de l'est voulant toujours se référer au Traité d'Aranjuez (3 juin 1777, appelé aussi Traité des Limites). A mentionner toutefois que de nombreuses familles haïtiennes qui avaient migré vers la partie est ont vu leurs biens confisqués par le nouvel état. Des procès furent engagés mais restés sans issue.

Des tentatives de reconquête furent réalisées par les Président Rivière Hérard (mars 1844- avec la bataille du 19 à Azua, considérée par les dominicains comme la bataille de leur indépendance), Pierrot (mars 1846), Soulouque (mars 1849) et l'Empereur Faustin 1^{er} (avril 1856).

Plus tard, beaucoup d'historiens et de simples citoyens comprendront que les dirigeants haïtiens n'avaient nullement l'intention d'occuper la partie de l'est mais plutôt, dans le souci de se protéger des puissances impérialistes et esclavagistes de l'époque, ont tout fait pour empêcher aux voisins de les laisser s'établir à nouveau dans cette partie de l'île et quand le Général Président Pedro Santana, proclama l'annexion au Royaume d'Espagne le 18 mars 1861, le Président Fabre Nicolas Geffrard a utilisé tous les moyens en son pouvoir (fonds du Trésor public) pour procurer un bateau de guerre, des armes et des munitions aux révolutionnaires tout en envoyant des soldats haïtiens prendre part aux différentes batailles ayant conduit à la restauration de la République fêtée chaque année à la date du 16 août. La ville frontalière dominicaine, Restauración, est nommée après cette victoire contre le Royaume d'Espagne car c'est dans ses parages, plus précisément au haut de la colline Cerro de Capotillo, qu'un groupe de rebelles appuyé par les autorités haïtiennes ayant à leur tête Gregorio Luperon, dominicain d'ascendance haïtienne et Santiago Rodriguez réalisa une expédition en territoire dominicain à partir d'Haïti, le 16 août 1863 pour y hisser le drapeau dominicain. Cette incursion connue sous le nom de Cri de Capotille (*Grito de Capotillo*) fut le début de la première véritable insurrection devant mener au départ des troupes espagnoles le 15 juillet 1865, synonyme de fin de la domination espagnole. Les historiens parlent alors de Troisième indépendance.

Cependant, des citoyens des deux pays ont tout de même souhaité un rapprochement entre leurs deux nations mais ce n'est qu'avec la signature du Traité de Paix, d'Amitié, de Commerce, de Navigation et d'Extradition signé à Port-au-Prince le 9 novembre 1874 que les autorités haïtiennes reconnurent finalement et formellement l'existence de la République Dominicaine.

Toute une série d'alliance et de mésalliances entre les autorités, les hommes politiques et les citoyens des deux pays vont voir le jour. Certains des présidents dominicains ont eu un lien très fort avec Haïti : le Président Santana est né Hinche, les Présidents Gregorio Luperon, Ulysses Heureaux, Rafael Leonidas Trujillo et Joaquim Balaguer Ricardo sont d'ascendance haïtienne. Le Président Luperon était un très bon ami du Président Lysius Félicité Salomon Jeune ; ils s'étaient rencontrés lors de leur exil à Saint-Thomas. Ce lien amical était si fort qu'à la mort de Salomon

en exil en France, Luperon a assisté financièrement la veuve Salomon jusqu'à son dernier souffle. Le Président Trujillo avait une grande admiration pour le Colonel Pétrus Démosthène Calixte (premier commandant de la garde d'Haïti au départ des occupants américains) qui était aussi son pion et son principal espion.

Le patrimoine coopératif bilatéral haïtiano-dominicain comprend différents instruments légaux et diplomatiques depuis le dix-neuvième siècle (1874), avec un total de plus de quatre-vingts textes incluant des traités, accords de coopération, memorandum d'entente et déclarations conjointes signés entre les Dirigeants et des Représentants des deux pays et couvrant des thématiques diverses.

La suprématie de la République d'Haïti sur l'île entière ne va s'achever qu'avec l'occupation américaine de deux républiques, du 28 juillet 1915 au 1^{er} août 1934 pour la République d'Haïti et du 5 mai 1916 au 13 juillet 1924 pour la République Dominicaine, période au cours de laquelle, les autorités américaines invitèrent celles des deux pays partageant l'île à initier les pourparlers en vue du tracé définitif de leur frontière terrestre. Le 21 janvier 1929 fut signé à Santo Domingo le Traité sur la Délimitation de la Frontière entre les deux pays. Les travaux y relatifs s'achevèrent en 1936 avec la ratification du Protocole de Révision. La date du 14 avril fut déclarée « *Jour de la Confraternité Haïtiano-Dominicaine* » par les Parlements des deux pays. Cependant, ceci n'empêcha pas aux autorités dominicaines de massacrer des dizaines de milliers d'Haïtiens de juin 1937 à juin 1938, massacre connu sous l'appellation de *Vêpres dominicaines* et *Kout Kouto*.

La frontière est matérialisée par des bornes en béton numérotées de 1 à 311 contre 313 initialement selon le rapport d'inventaire dressé par *La Commission Présidentielle chargée de la relocalisation et de la détermination des bornes frontalières haïtiano-dominicaines* créée par l'Arrêté du 26 septembre 2001.

De cette date à 1979, les autorités des deux pays restèrent très timides et prudentes dans leurs relations, la diplomatie aidant à les maintenir dans des limites acceptables pour les deux parties.

II- La Commission Mixte

Le 31 mai 1979, Leurs Excellences M. Jean-Claude Duvalier, Président à vie de la République d'Haïti et M. Antonio Guzman Fernandez, Président de la République Dominicaine signèrent à Malpasse, localité de la 3^{ème} Section Fonds Parisien de la Commune de Ganthier, Arrondissement de la Croix-des-Bouquets, l'Accord de Base de Coopération entre les deux Gouvernements dans les Domaines Scientifique, Technique, Culturel et Economique devant favoriser le développement économique et social entre les deux peuples et contribuer à resserrer davantage les liens historique et géographique qui les unissent déjà et en profitèrent pour créer la Commission Mixte de Coopération haïtiano-dominicaine aux fins d'exécution dudit accord.

Dans l'esprit de cet Accord, les Hautes Parties Contractantes devraient signer trois autres accords déjà négociés, à savoir : un accord commercial, un accord sur les transports et un accord de crédit réciproque. Cependant, la seule action palpable réalisée après la signature dudit accord fut la

construction du barrage partiteur sur la Rivière des Pédernales. Cependant, les Haïtiens recommencèrent à visiter le pays voisin comme cela se faisait régulièrement avant le massacre de 1937.

Il a fallu l'avènement au pouvoir de feu le Président René Garcia Préval pour franchir une nouvelle étape dans les relations bilatérales avec la création d'un nouveau cadre institutionnel, la Commission Mixte Bilatérale (CMB) comprenant des Représentants des secteurs public et privé (Déclaration Conjointe signée à Santo Domingo de Guzman le 13 mars 1996 par Leurs Excellences M. René Garcia Préval Président de la République d'Haïti et M. Joaquim Balaguer, Président de la République Dominicaine), tous deux désireux de promouvoir une utilisation optimale des ressources des deux pays afin d'améliorer la qualité de vie des deux peuples pour arriver à un développement économique et social équilibré.

Dans cette Déclaration Conjointe, il est établi la composition et le mécanisme de fonctionnement de la CMB qui se réunira en Session tous les six (6) mois, alternativement à Port-au-Prince et à Santo Domingo et sera composée pour la République d'Haïti de la façon suivante, à savoir :

- Le Ministre des Affaires Etrangères (MAE), Président,
- Le Ministre de l'Économie et des Finances (MEF),
- Le Ministre du Commerce et de l'Industrie (MCI),
- Le Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH),
- Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) - Ordonnateur de Lomé,
- Le Président de la Commission Présidentielle pour la Modernisation et la Croissance de l'Economie,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH),
- Le Président de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH),
- Le Représentant de la Présidence.

Aussi, par Arrêté pris en date du 18 juillet 1996, le Pouvoir Exécutif nomma les Représentants de la Partie haïtienne à ladite Commission Mixte (CMB). Au début, il y avait un Secrétariat virtuel jusqu'à ce que deux hauts cadres de la Chancellerie (Directeur de Cabinet du Ministre et le Directeur des Affaires Politiques) eurent la lumineuse idée d'inviter les Ministères à mettre des experts à la disposition dudit Secrétariat.

En 2008, la Partie dominicaine introduisit de nouveaux acteurs au sein de la CMB. Ainsi, la Partie haïtienne, encore sous la Présidence de Son Excellence M. René Garcia Préval, cette fois-ci lors du second mandat, modifia aussi sa composition et y instaura également un Secrétariat. Un Arrêté a été pris le 18 février 2009 en ce sens. De neuf (9), la composition est passée à vingt-six (26) membres, comprenant :

- Le Bureau du Premier Ministre,
- Le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes,
- Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe,

- Le Ministère de l'Economie et des Finances,
- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie,
- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales,
- Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique,
- Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger,
- Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications,
- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural,
- Le Ministère de l'Environnement,
- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population,
- Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,
- Le Ministère de la Culture et de la Communication,
- Le Ministère à la Jeunesse, aux Sports et à l'Action Civique,
- Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme,
- Le Ministère du Tourisme,
- Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail,
- Le Bureau de l'Ordonnateur National du Fond Européen de Développement,
- La Banque de la République d'Haïti,
- Le Centre de Facilitation des Investissements,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti,
- L'Association Touristique d'Haïti,
- L'Association des Industries d'Haïti,
- L'Association Haïtienne des Technologies de l'Information et de la Communication,
- Un Représentant du secteur syndical désigné en concertation avec les parties concernées.

Son mandat est de procéder, conjointement avec la partie dominicaine, à une revue régulière de la coopération entre les deux pays et de recommander aux deux gouvernements les mesures à adopter et à mettre en oeuvre en vue d'améliorer et de renforcer la coopération entre les deux Etats, notamment dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'environnement, de l'éducation, de la culture, de la santé, du tourisme, de la migration, des sports, de la sécurité publique et des droits humains.

Elle est maintenant présidée par le Premier Ministre qui délègue spécialement au Chancelier, Vice-Président, l'autorité pour assurer, avec son homologue dominicain, la planification, la convocation, la coordination et le suivi des sessions. Par ailleurs, il a été créé un Secrétariat pour assister la Partie haïtienne, appelé Secrétariat Technique de la Commission Mixte Haïtiano-Dominicaine (STCMHD), chargé :

- d'instruire les dossiers à soumettre à l'appréciation de la Commission Mixte,
- d'animer les groupes de travail thématiques à mettre en place pour l'analyse des dossiers,
- d'assurer le suivi des recommandations et résolutions adoptées par la CMB.

Le Secrétaire Technique a rang d'Ambassadeur.

Les différents groupes de travail thématiques sont appelés Sous-Commissions et sont au nombre de dix (10), à savoir :

- Questions Migratoires et Frontalières,
- Justice et Sécurité,
- Santé,
- Agriculture et Environnement,
- Tourisme,
- Commerce et Investissement,
- Projets conjoints de Développement,
- Transports et Communications,
- Education, Culture, Jeunesse et Sports,
- Enseignement Supérieur, Science et Technologie.

Les activités de ces Sous-Commissions sont coordonnées par le Représentant du Ministère qui en assure la présidence. Mais c'est le STCMHD qui lance les invitations.

Le Secrétariat technique sert de canal de communication entre les deux branches de la Commission Mixte. Le dernier vendredi de chaque mois, le STCMHD réalise une activité appelée *Le Vendredi du Secrétariat* au cours de laquelle un expert est invité à donner une conférence sur l'une des thématiques.

Le financement du Secrétariat (fonctionnement et investissement) est assuré par le Trésor Public à travers le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes. Depuis 2012, l'Union Européenne appuie financièrement le Secrétariat pour des activités permettant sa structuration et la dynamisation des Sous-Commissions. En République Dominicaine, l'entité homologue se nomme Secrétariat Exécutif de la Commission Mixte Dominico-Haïtienne (SECMDH).

Très active de 1997 à 1999, la Commission Mixte a été peu fonctionnelle jusqu'à la relance de ses activités en 2010.

En 2012, leurs Excellences M. Michel Joseph Martelly, Président de la République d'Haïti et Leonel Fernandez Reyna, Président de la République Dominicaine, en firent « *le mécanisme fondamental pour le dialogue entre les deux Etats pour impulser la coopération au bénéfice du développement mutuel* » dans leur Déclaration Conjointe signée à Santo Domingo le 26 mars de ladite année.

La dernière Session technique de la Commission Mixte Haïtiano-Dominicaine, la sixième, a eu lieu les 19 et 20 novembre 2014 à l'Hôtel El Rancho, Pétion-Ville. Cependant, contrairement à la procédure, les propositions techniques issues de ces deux journées de travail n'ont pas été validées le troisième jour soit le 21 novembre par les autorités politiques et ne le sont pas encore à date.

Le STCMHD publie régulièrement un Bulletin, une sorte de synthèse des revues de presse sur les relations haïtiano-dominicaines.

En plus de la Direction des Affaires Politiques de la Chancellerie, il existe au sein de ce Ministère une entité dénommée Direction des Affaires Dominicaines (DAD) créée le 28 septembre 2015 avec pour mission générale de traiter tout ce qui relève de la réalité dominicaine, d'archiver les dossiers y relatifs et d'alimenter les directions thématiques en informations utiles. Il existe depuis des lustres à la Chancellerie Dominicaine une direction similaire appelée la Direction des Affaires Haïtiennes.

Depuis le mois d'octobre 2012, La DAD assure la publication régulière du bulletin d'information *L'Observatoire sur la République Dominicaine*.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère des Affaires Étrangères et des Cultes

COMMUNIQUE

Le Ministère des Affaires Étrangères et des Cultes (MAEC) présente ses compliments à la Presse écrite, radio, télévision et en ligne et profite pour informer que le Président de la République dominicaine, Son Excellence Monsieur Luis ABINADER et le Premier Ministre, Son Excellence Dr Ariel HENRY se sont entretenus par téléphone aujourd'hui 18 février 2022. Durant la conversation, le mandataire dominicain a officiellement porté à la connaissance du Premier Ministre haïtien le projet du Gouvernement dominicain de construction d'une clôture électrifiée le long de la frontière terrestre séparant les deux pays.

Selon le mandataire dominicain cette initiative, loin de représenter une décision hostile vis-à-vis de la République d'Haïti, s'inscrit dans le cadre des efforts des deux pays pour affronter ces défis communs comme la contrebande, le trafic des personnes et le commerce illicite des drogues et des armes.

Le Président Abinader a proposé la mise en place d'une équipe conjointe regroupant les experts des deux pays dans le domaine géospatial pour bien s'assurer du respect de la position des bonnes frontières.

Le Ministère des Affaires Étrangères et des Cultes (MAEC) profite pour renouveler l'engagement du Gouvernement haïtien à travailler au maintien des bonnes relations avec la République Dominicaine, tout en veillant au strict respect et la protection de l'intégrité du territoire national.

Port-au-Prince, le 18 février 2022



MODULE II

MIGRATIONS FRONTALIÈRES HAÏTI/RD : SUR FOND DE PROBLÉMATIQUE IDENTITAIRE : CONFLITS, CRISES, POLITIQUE, par Sabine Manigat

La méthode : andragogique : format séminaire.

Le matériel : Plan de cours, bibliographie, lectures (2 textes), carte, documents audiovisuels

Les objectifs :

- (i) Comprendre l'évolution de la question migratoire entre Haïti et la République dominicaine (aspect historique)
- (ii) Transmettre des informations de base sur les dynamiques migratoires à la frontière haïtien-dominicaine (aspects sociologiques, statistiques).
- (iii) Verser quelques éléments relatifs aux politiques migratoires entre les deux pays.
- (iv) Introduire des éléments d'observation pour la recherche de terrain

Le plan de la séance

I. Un peu d'histoire

1.1. Haïti, terre d'asile et de migrations : le double effet de la révolution d'indépendance

1.1.1. Asile : Révolutionnaires (Billaud Varenne), fugitifs, rachetés.

1.1.2. Migrations : Le ressort économique ; les destinations

1.2. Les logiques migratoires jusqu'à la première occupation américaine.

1.2.1. La recherche de terres

1.2.2. Le complément de revenu/recherche de travail

1.3. Migrations entre Haïti et la République dominicaine de l'occupation au massacre

1.3.1. Les migrations et la fabrication de la frontière

1.3.2. « Pueblo rayano »?

1.3.3. Définitions frontalières et identitaires du trujillisme. Héritage de l'occupation américaine. Le massacre de 1937.

1.3.4. Dynamiques migratoires sans politiques publiques. Des embauches à la « libre » migration.

II. Les migrations entre Haïti et la République dominicaine

2.1. Flux et statistiques

2.1.1. Les types de flux : saisonniers, réguliers, illégaux

2.1.2. Les statistiques : problèmes de définition ; problèmes de mesure

2.1.3. Les ENI et la fin des mythes

2.2. Evolutions politique, économique et sociologique

2.2.1. De la crise migratoire de 1991 à la « sentence infâme » en passant par Hatillo Palma (2005) : le poids de la politique.

2.2.2. Les secteurs d'emploi des migrants.

2.2.3. Economie et politique : Le durcissement périodique des rapatriements.

III. Les nouvelles tendances dans les migrations et les nouvelles tensions à la frontière

3.1. Evolution des profils de migrants

3.1.1. Quelques définitions

3.1.2. Ages, sexe, formation

3.1.3. Des flux frontaliers divers et risqués

3.2. Le mur, une politique migratoire ?

3.2.1. La logique qui sous-tend le mur

3.2.2. Sécurité, droits humains et le mur

3.2.3. Plus qu'une barrière, un symbole

3.3. La fin du « pueblo rayano »

3.3.1. Une nouvelle dynamique frontalière : marchés « binationaux », « carnet frontalier », conditions d'accès aux services sociaux.

3.3.2. Formalisation et séparation

3.3.3. La fin du troisième pays et les nouveaux impératifs pour une politique migratoire



BIBLIOGRAPHIE

Cette courte bibliographie porte spécifiquement sur les thématiques abordées dans cette séance d'initiation. Elle reflète à la fois la diversité et les limites, du côté haïtien en particulier, de la littérature produite sur les migrations entre Haïti et la République dominicaine. Elle est loin toutefois d'être exhaustive.

ALEXANDRE, Guy, "Vers une gestion ordonnée de la migration entre la République Dominicaine et Haïti", dans *Conjonction revue franco-haïtienne de l'Institut Français en Haïti*, No 226, année 2014

CASTOR, Suzy, *Migración y relaciones internacionales (el caso haitiano-dominicano)*, ed. UNAM, México, 1983

DORE, Carlos, "Après Hatillo Palma. Le nouveau et l'ancien dans la question de l'immigration haïtienne", dans *Conjonction revue franco-haïtienne de l'Institut Français en Haïti*, No 226, année 2014

LOZANO, -Wilfredo, *La paradoja de las migraciones – El Estado Dominicano frente a la inmigración haitiana*, ed. UNIBE, FLACSO, SJRM, Santo Domingo, 2005

MANIGAT, Sabine, "La dinámica histórica de las migraciones en Haïti", en *Haïti México. hacia una nueva política de cooperación*, ed. El Colegio de México, México, 2012

----- Rapatriements d'Haïtiens par la République Dominicaine : la même histoire encore et encore ?

OBMICA, *Estado de las migraciones que atañen a la República Dominicana*, ed. Búho, Santo Domingo, 2016

THEODAT, Jean Marie, *Haïti-République dominicaine, une île pour deux*, ed. Karthala, Paris, 2003

WOODING, Bridget, et al, *Fann nan fwontye, fann toupatou – Una mirada a la violencia contra las mujeres migrantes haitianas (...) en la frontera dominico-haitiana*, OIM AECID, Santo Domingo, 2011

Migrations Frontalières Haïti/Rd : Sur Fond De Problématique Identitaire : Conflits, Crises, Politique, Sabine Manigat - UNIQ 2022

APRES HATILLO PALMA.

Le nouveau et l'ancien dans la question de l'immigration haïtienne.

Carlos Dore Cabral.

Les événements tragiques d'Hatillo Palma ont entraîné une réactivation de la question de l'immigration de citoyens haïtiens en République dominicaine. Ils ont fait apparaître de nouveaux éléments de cette question en même temps qu'ils en ont posé d'anciens, sur un mode nouveau. Deux facteurs relient ces aspects mis à jour par l'assassinat d'une Dominicaine par des Haïtiens en mai dernier : a) leur nature idéologique – qui occulte des intérêts économiques, sociaux, politiques et culturels ; et b) leur caractère d'obstacles presque infranchissables dans la quête de solutions adéquates et modernes à la présence haïtienne en République dominicaine.

L'une des nouveautés marquantes dans les événements qui se produisirent à Hatillo Palma en mai dernier (1) est l'action de groupes néo-nationalistes anti-haïtiens (2) qui se proposaient – peut-être pour la première fois - d'organiser et de mobiliser la population dominicaine dans un discours public contre la présence haïtienne. Quelques uns de leurs leaders, mettant à profit la juste indignation qu'avaient provoqué les faits mentionnés chez les habitants de Hatillo Palma, ont entrepris de se rendre dans cette localité frontalière pour tenir des meetings au cours desquels ils analysaient et dénonçaient l'immigration haïtienne comme absolument nuisible pour le pays et sa population, concluant, comme de coutume, avec l'idée que cette immigration met en péril l'existence même de la nation. Et il advient que la presse écrite, radiophonique et télévisée se chargera de donner écho à ces meetings dans tout le pays, peut-être précisément en raison de leur nouveauté.

Il ne s'agit pas seulement de la nature de ce discours. Il faut aller plus loin et examiner les lignes qui définissent les clefs de leur argumentation pour se rendre compte que l'idéologie anti-haïtienne commence à se renouveler depuis Hatillo Palma. Pour le dire rapidement, le flux de population de l'Ouest vers l'Est de l'île n'est déjà plus présenté, comme cela était le cas antérieurement, comme le plus grand danger pesant sur la nation. Non. Désormais, pour les nouveaux doctrinaires du combat contre Haïti et les Haïtiens, c'est une réalité de destruction de fait qui frapperait le pays. Et cela, non seulement parce qu'elle détruit peu à peu - ou contamine, comme ils disent - l'environnement naturel, la santé, la culture, les systèmes de travail agricole, l'utilisation de la main d'œuvre et le budget national dominicains, mais aussi parce qu'en plus elle a réussi à s'imposer aux populations natives des différentes localités et à les soumettre.

Voici un échantillon de formules constitutives de ce nouveau discours idéologique :

«...qu'une enfant de neuf mois a été violée par des Haïtiens, que les femmes dominicaines doivent rester enfermées après six heures, en détention à domicile et vivre comme si les Haïtiens avaient instauré un couvre-feu...Les Haïtiens maintiennent leur prépondérance dans les grandes fermes et plantations. Le vendredi ils se répartissent plus de deux millions de pesos, pendant que les dominicains se contentent de vivre leur misère et leur sous-emploi en silence ; les Haïtiens se pavanent dans le bourg, bruyamment et avec arrogance ..."(3)

Un renversement de situation ?

Ceux d'entre nous qui ont étudié les conditions de vie et de travail des Haïtiens dans le pays, et ceux qui sont familiarisés avec ces recherches et ces conditions pourraient penser, à lire ce texte, qu'il s'est produit renversement de la réalité; que la condition de soumission et d'exploitation qui antérieurement était celle des migrants haïtiens par rapport aux nationaux de la République dominicaine se trouve aujourd'hui être celle des Dominicains face aux immigrants haïtiens . Et les étrangers qui liront le texte cité plus haut sans disposer d'aucune autre information sur la présence haïtienne en République dominicaine pourraient penser qu'il s'agit d'une situation dans laquelle Haïti (ou ses migrants) exerce un contrôle sur l'Etat dominicain, ses structures administratives et répressives.

La vérité est que, dans la construction de la nouvelle idéologie évoquée ici, des faits délictueux ou criminels qui ont effectivement eu lieu sont généralisés et présentés comme éléments permanents, alors qu'ils ne se sont produits ni dans toutes les régions de présence haïtienne ni systématiquement, mais de manière fortuite et en des lieux spécifiques.

L'expérience migratoire accumulée par l'humanité enseigne que des faits semblables se sont produits dans tous les processus de déplacements de population d'un pays à un autre (des migrants dominicains se sont vus impliqués dans des cas similaires) et de surcroît des incidents similaires ont mis en cause des Dominicains contre des Dominicains ; il suffit de lire les pages rouges (et parfois les premières pages) des journaux du pays pour illustrer cette affirmation. Autrement dit, les faits tragiques dans lesquels des Haïtiens ont été impliqués récemment ne sont pas exclusifs à ce processus migratoire, ni non plus aux citoyens d'Haïti, comme on pourrait le déduire de l'approche des néo-nationalistes et de leurs propositions pour combattre de tels agissements.

L'histoire des migrations nous apprend aussi que le traitement moderne et civilisé qu'il faut donner à ces situations difficiles n'a rien à voir avec le vieux dicton biblique «œil pour œil dent pour dent», dépassé depuis des siècles par les croyants eux-mêmes; il convient de considérer les formes spécifiques selon lesquelles doivent être sanctionnés et corrigés ces comportements, tant pour les nationaux que pour les étrangers.

Harangues.

Cependant, les néo-nationalistes doctrinaires proposent un traitement de ces cas difficiles - qu'ils exagèrent au maximum - par l'affrontement direct des immigrants haïtiens par la population dominicaine.

Avec leurs opinions exprimées sous forme de harangues ils poussent à la violence et fomentent la haine entre les citoyens d'Haïti et ceux de la République dominicaine.

Voici un exemple de cet autre type d'expression du nouveau discours idéologique opposé à l'immigration haïtienne :

«Hatillo Palma a donné un délai aux Haïtiens pour qu'ils abandonnent le bourg... Sans faire couler une seule goutte de sang haïtien ! Sans brûler une seule maison ! On a certes mis le feu à une montagne de matelas crasseux (...) qui représentaient une menace sanitaire, pour éviter que les charognes ne reviennent au nid. Parce que le peuple est fatigué de la terreur, de l'abus, de l'abandon des autorités, de la désespérance. Parce que dans ce pays les illégaux ne peuvent faire la loi. » (4)

La logique de ceux qui parlent ainsi ne vise pas une régularisation de l'immigration haïtienne dans le pays, ni même un contrôle de cette immigration ; elle se propose plutôt d'y mettre fin. Ceci est une autre nouveauté postérieure à Hatillo Palma. Jusqu'alors, les néo-nationalistes avaient défendu - dans tous les espaces où cela se discutait - des prescrits constitutionnels et des lois sur le contrôle de la présence haïtienne, mais ils acceptaient celle-ci comme une réalité avec laquelle il fallait coexister. Actuellement, comme nous l'avons déjà dit et montré, leurs considérations et leurs appels visent à éliminer les immigrants haïtiens de l'espace national.

Le pire est que cette nouvelle posture ne se limite pas à une simple question théorique et conceptuelle au sujet d'un aspect de la problématique haïtiano-dominicaine. Elle conduit - et cela a été dit et mis en pratique- à des actions directes, certaines violentes et même irrémédiables, pour que les immigrants venus du pays voisin sortent d'ici...

Dans le paragraphe cité plus haut, il est dit : «Hatillo Palma a donné un délai pour que les Haïtiens abandonnent le bourg». Il est impossible qu'Hatillo Palma, comme entité, ait donné un tel délai - s'il est vrai qu'il en ait été question et qu'il ne s'agisse pas du produit de l'imagination de celui qui a écrit la phrase - seule une partie de la population a pu le donner, comme on le démontrera plus loin. Et donner un délai, surtout quand ce qui est

exigé c'est d'abandonner un lieu, signifie que si à l'épuisement du délai l'injonction n'a pas été satisfaite, on procède par voie de fait. Dans ce cas spécifique, face à des actions criminelles commises par des immigrants haïtiens à Hatillo Palma et dans d'autres localités (d'après les dénommés néo-nationalistes) des actes également criminels ont été perpétrés par des dominicains contre des citoyens haïtiens à Villa Trina, à Moca Ponton et à La Vega.

Je ne sais si les promoteurs intellectuels de ces faits et leurs meneurs se rendent compte qu'avec leurs idées et leurs agissements ils sont en train de revendiquer les pogroms (5) - condamnés par toute l'humanité progressiste - perpétrés surtout contre la population juive de l'Europe centrale et orientale ; ils ne perçoivent peut-être pas que c'est en se basant sur de tels critères et de telles actions que certaines publications étrangères ont dit, en référence au conflit migratoire haïtiano-dominicain, que les déclarations et les actions des Dominicains trahissent une certaine intention de "nettoyage ethnique" (6). De même, ils oublient sans doute qu'un génocide a déjà été commis en République dominicaine (7) précisément contre des immigrants haïtiens en 1937, et que les arguments utilisés alors par la dictature de Rafael Leonidas Trujillo étaient similaires, voire identiques, à ceux qui sont développés aujourd'hui pour justifier les déclarations et les pratiques contre la même population.

Un grand danger.

Ceci dit, les nouveaux éléments de l'idéologie néo-nationaliste anti-haïtienne comportent un grand danger pour la nation dominicaine. Leur diffusion et leur mise en application placent la Patrie de Duarte, Sanchez y Mella dans le nombre réduit de pays archaïques qui ne participent pas des grandes avancées de l'humanité en matière de relation, telles qu'elles sont exprimées dans de multiples documents des Nations Unies, mais qui préfèrent résoudre leurs différends internes et avec l'extérieur par le recours à la violence.

Cela seul serait suffisant pour que l'Etat, les organisations de la société civile et chaque membre de la communauté citoyenne du pays s'activent à chercher et à trouver des solutions adéquates et modernes aux problèmes liés à la présence haïtienne dans le pays. Or cette recherche de solutions est urgente, parce qu'il ne s'agit pas que de cela. Ces nouvelles idées (et leur mise en pratique) peuvent enfermer le pays dans de grands problèmes sur les plans national, insulaire et international.

Il semble parfaitement compréhensible qu'une approche qui propose la liquidation de l'immigration haïtienne et ses possibles conséquences puisse provoquer des difficultés insulaires, c'est-à-dire avec Haïti ; de même qu'internationales, c'est-à-dire avec les

Etats, avec les organisations internationales et civiques qui ont appuyé les Haïtiens qui, légalement ou non, résident dans le pays, dans leurs confrontations avec les autorités ou des segments de la population dominicaine. Ce qui n'est pas à première vue perceptible c'est que, pour les mêmes raisons, des conflits nationaux, c'est-à-dire entre différents groupes locaux, peuvent se déclencher. En l'occurrence, de tels conflits se sont déjà produits, à propos même des événements qui ont commencé avec le cas d'Hatillo Palma.

Je m'explique. Dans tous les pays récepteurs de migrants - et il s'agit de constantes du phénomène sur toute la planète - il y a des groupes nationaux bénéficiaires de la migration. Habituellement ces secteurs pro-immigration sont des groupes d'entrepreneurs qui utilisent cette main-d'œuvre; par ailleurs il y a des groupes ecclésiastiques et de la société civile qui luttent pour la défense des droits humains et, en général, contre les différentes manifestations de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les deux secteurs défendent et même facilitent - parfois contre les lois mêmes de leurs pays - l'immigration de travailleurs, étant par ailleurs motivés par des motifs tout différents, voire opposés.

Alors que les patrons favorisent l'immigration parce que la force de travail immigrante, de par ses spécificités, contribue à augmenter la rentabilité de leurs affaires, les groupes civiques et religieux cherchent à obtenir que les étrangers qui travaillent et résident dans un pays jouissent des mêmes conditions de vie et de travail que les nationaux. Ce sont deux groupes sociaux qui jouent ce rôle dans le pays et leurs objectifs sont ainsi différenciés.

Apparemment, il n'est pas nécessaire de documenter -ni d'argumenter sur - les conflits qui se sont produits entre secteurs de l'Eglise catholique et groupes de la société civile d'une part, et partisans des idées néo-nationalistes ici exposées, de l'autre.

La presse quotidienne de ces derniers mois reflète cette profonde divergence entre secteurs nationaux. Il en est de même entre les employeurs d'Haïtiens et les néo-nationalistes, sauf qu'en ce qui touche à l'expression de leurs différences ces dernières parties font moins de bruit ... Cependant l'attitude des entrepreneurs face à la situation créée à Hatillo Palma a été très claire quand ils se sont présentés à la dernière des fameuses réunions organisées et dirigées par les néo-nationalistes et ont posé la nécessité de mettre fin au harcèlement contre les haïtiens parce que le manque de cette force de travail provoquerait pour eux de grandes pertes; c'est ainsi qu'ont pris fin ces rencontres... (c'est à cause de cette attitude des entrepreneurs de cette région et de quelques-unes des ONG que j'ai déjà mentionnées qu'on ne peut prétendre que toute la population de Hatillo Palma a donné un délai aux Haïtiens pour qu'ils abandonnent la localité. De fait, il y eut un secteur qui, bien au contraire, s'opposa à cette requête et revendiqua leur présence dans la zone.

Changer la réalité.

Mon opposition au nouveau discours anti-haïtien et à la mise en pratique des solutions violentes qu'il prône ne signifie pas que je sois partisan du statu quo existant concernant l'immigration haïtienne. Bien au contraire. Je coïncide avec les néo-nationalistes sur un point : il faut transformer la réalité actuelle de cette immigration. Mais j'ai des différends radicaux avec eux en ce qui concerne les modalités et la direction dans lesquelles il faut opérer ces changements. Nous retrouvons ici de vieux éléments de la question migratoire réactualisés après Hatillo Palma.

La formule pour engager le processus qui apporterait une solution à la longue liste de disputes autour de la présence haïtienne est bien connue, parce qu'elle a été, et est encore utilisée dans les pays où les difficultés migratoires ont été réduites au minimum ; et parce qu'elle a déjà été proposée auparavant. A des moments déterminés même, quelques pas ont été faits dans cette voie. Cependant cette formule n'a jamais été inscrite dans un plan général de l'Etat pour apporter une réponse systématique et durable à chacun des problèmes que le pays et sa population confrontent, à l'instar de ce qui s'est fait, par exemple, à propos de la violence et du crime qui frappent les populations urbaines, surtout dans les zones les plus déprimées. Cette formule, c'est la régularisation de l'immigration.

Cependant, régulariser l'immigration ne consiste pas simplement en l'élaboration d'une loi adéquate et moderne et d'un règlement d'application de cette loi. Il est obligatoire que, conséquemment, ces dispositions soient accompagnées de changements institutionnels qui les rendent applicables et qu'un travail de réforme (ou d'élimination) des pratiques habituelles en la matière soit entrepris. Et tout laisse à penser que ce ne sera ni facile, ni rapide.

C'est qu'on ne peut pas penser la régularisation sans la transparence et l'honnêteté dans l'utilisation de la main d'œuvre haïtienne, sans le respect des normes internationales et nationales qui régissent le travail dans le pays. Cela implique, par exemple, que le patron qui a besoin de cette force de travail spécifique doive la solliciter en quantité et dans les délais requis et, s'il obtient satisfaction, qu'il remplisse tous les pré requis en ce qui a trait au salaire, à la sécurité médicale et sociale, et aux autres bénéfices qu'accorde aux travailleurs le Code du Travail dominicain.

Autre exemple : la régularisation serait illusoire sans une réingénierie de la frontière, tant sur le plan non physique que sur le plan humain. De même, les efforts de régulation de la migration de main d'œuvre ont commencé apparemment dans la deuxième décennie du siècle dernier - la documentation ; et ils sont difficiles à normaliser dans leurs dimensions sociales et émotionnelles si importantes et délicates, comme la résidence permanente et la nationalité.

Un processus de régularisation pensé non comme un ensemble de normes, mais comme une véritable réforme des structures socio-économiques et politico-culturelles si significatives, serait la voie la plus sûre pour obtenir la réduction systématique de la présence haïtienne dans le pays :

1. Plus le processus d'entrée des étrangers dans le pays sera organisé et conforme aux normes, plus difficile sera l'entrée et la permanence d'illégaux ; un des facteurs qui facilitent la présence incontrôlée de sans papiers haïtiens est le désordre dans la situation actuelle, l'absence de normes claires en la matière, et le non respect de celles qui existent.

2. Le fait que les entrepreneurs soient tenus d'appliquer également aux haïtiens les normes établies dans le pays en matière de travail peut être un facteur qui découragerait l'embauche de migrants, puisqu'en fin de compte cela reviendrait au même que d'employer des Dominicains ; mieux, cette situation peut conduire à une technification qui réduirait le recours à la force de travail. Car les patrons dominicains préfèrent le travailleur haïtien non parce que celui-ci leur plaît davantage, mais parce que c'est une main d'œuvre qu'ils peuvent payer meilleur marché, à laquelle ils n'accordent pas les bénéfices socio-économiques que les lois accordent aux travailleurs ; parce qu'elle est docile et n'a pas la possibilité, vu les lois nationales, de s'organiser et de lutter pour défendre ses intérêts.

Il ne s'agit là que de lignes générales pour une proposition de solution formulée pour susciter un débat et aider à la prise de décision en la matière. Cette prise de décision ne peut plus attendre encore longtemps. En effet, plus le temps passe sans que l'Etat ne travaille de façon déterminée, et conformément à un plan de moyen et long terme, plus la situation migratoire se compliquera, et plus difficiles et complexes seront les problèmes nationaux, insulaires, et internationaux qui en découlent.

Un autre vieux élément de la question haïtieno-dominicaine réactivé après Hatillo Palma, c'est la disqualification comme Dominicain par les néo-nationalistes, de tout citoyen qui avance des propositions différentes des leurs. Il en a toujours été ainsi, mais cette fois-ci, il y a une telle emphase que l'on peut dire qu'avec cette composante de leur idéologie ils exercent est une espèce de «terreur patriotique», au sens où Mattelart qualifie de «terreur économique» l'idéologie qui en Amérique Latine s'opposait à la réforme agraire dans les années 1970. Ce qui suit en est un échantillon :

"Qu'ils le sachent, tous ceux-là qui, quelques grands efforts qu'ils fassent pour nous faire porter comme un maléfice pervers tous les malheurs du peuple haïtien, quelques manœuvres qu'ils réalisent pour mettre le gouvernement et le pays au service d'étrangers sans papiers envers les quels nous n'avons aucune obligation, pour nous enlever nos

moyens de survie dans notre propre pays....Qu'ils entendent bien cela ! Le cri d'Hatillo Palma, l'appel du 9 mai sont le signal définitif du réveil des Dominicains ..."(8).

En dépit de ces accusations j'insisterai dans ma critique de la posture idéologique et des propositions des néo-nationalistes. Elles ne garantissent pas une solution adéquate et moderne à la présence haïtienne en République dominicaine ; au contraire, elles conduiraient seulement la nation et ses habitants à des problèmes plus grands que ceux qu'ils ont maintenant. Même l'appartenance - dans ce cas, la condition de Dominicain - n'est pas une question de mots, mais de praxis. C'est ce que dit le quotidien, et c'est aussi ce que dira l'histoire.

Santo Domingo, 9 décembre 2005.

(1) Un crime odieux et spectaculaire ; on tenta d'enlever la vie non seulement à la mère de famille mais aussi à ses enfants -qui furent sauvés grâce à l'intervention des voisins et à son époux à qui on manqua de couper la langue et qui n'eut la vie sauve que miraculeusement.

(2).Les néo-nationalistes ne constituent pas un regroupement politique ou civique à proprement parler ; il s'agit plutôt d'un groupe d'individus - parmi lesquels des intellectuels, des juristes, des politiciens, des communicateurs sociaux et membres d'organisations civiques - regroupés autour de l'idée que le danger principal qu'affronte le pays tient à sa proximité avec Haïti et au processus migratoire de citoyens de ce pays vers le nôtre.

(3).Núñez Manuel, Por allá por Hatillo Palma, Listín Diario, 1^{er} juin 2005.

(4).Ibidem.

(5) Ce vocable est utilisé dans des études sur les involutions historiques et se réfère aux processus au cours desquels des citoyens d'autres pays -généralement juifs, qui résidaient dans d'autres pays, normalement d'Europe Centrale ou Orientale, étaient lynchés, brûlés, assassinés et dépouillés de leurs droits sans avoir commis aucun délit et sans avoir connu ni jugement ni condamnation.

(6).C'est un terme utilisé dans les guerres d'extermination qui se sont produites durant les dernières années entre nationalités ou Etats de pays d'Europe de l'Est.

(7) Ce vocable désigne l'extermination ou élimination systématique d'un groupe social pour des motifs raciaux, politiques ou religieux.

(8).Núñez Manuel, Ibidem.

de acuerdo en hacer eso. Ya yo tenía 4 días en el trabajo, si hubiera sido el primer día yo se lo hubiera dicho, pero si se lo decía ella iba a pensar que cuando ella sale yo me acuesto con su marido, es por eso que no le dije eso. Lo guardé en mi corazón cuando ella llegó yo le dije que me iba y ella me dio 100 pesos por los 4 días que yo duré”.

Jorelyne dice que este tipo de situación pasa siempre a las trabajadoras domésticas jóvenes, y aconseja a las demás que dejen el trabajo ese mismo día si les pasa algo así.

Atalie es otra joven que contaba con la confianza y el conocimiento de su entorno necesario para rechazar los avances sexuales del esposo de su empleadora, aunque le costó su trabajo: *“Anteriormente trabajaba en una casa y lo dejé porque el esposo de la señora me ofrecía dinero para acostarme con él, me decía que me daba 500 pesos y yo se lo dije a la hermana de su esposa, le dije que me iba del trabajo y lo dejé y busqué otro trabajo”.*

Kathia sufrió una experiencia parecida, con la diferencia de que su situación económica y poca experiencia en el país la llevaron a aceptar la propuesta sexual, para no perder su trabajo. Según cuenta ella, *“después que mi marido me dejó, me fui a trabajar a una casa en esa casa había un hombre, él me estaba enamorando yo le dije que no, que no quería marido, que estaba trabajando. El señor de la casa me dijo que si yo no aceptaba al que me estaba enamorando me iba a echar del trabajo, y yo acepté”.* Algo parecido le pasó a una amiga de Cassandra, que *“estaba trabajando en la casa de un dominicano y abusó de la muchacha y la echó del trabajo, la muchacha quedó embarazada y él no mantenía el hijo”.*

Esta vulnerabilidad a la violencia sexual resulta de las relaciones desiguales de poder entre hombre y mujer, empleador/a empleada, dominicano haitiano, clase media pobre, etc. Según Quiroga et al, estas desigualdades, “junto con las condiciones de clase, género, edad y migración, y la desprotección estatal, sitúan a las trabajadoras domésticas en condiciones de mayor explotación económica y alta vulnerabilidad ante la violencia sexual: su cuerpo trazado como fuerza de trabajo explotable y fuente de placer masculino” (2009: 87). A esto se le puede agregar el mito sobre la sexualidad de la mujer haitiana, “el cocomordan”⁸⁸, que sostiene que ella tiene la capacidad de hacer contracciones genitales que son de mucho agrado al sexo masculino. El fetichismo que tienen los agresores dominicanos frente a las mujeres afrodescendientes que trabajan en su casa, convirtiéndolas en objeto sexual, junto con las desigualdades arriba mencionadas, terminan por crear situaciones en que la violencia sexual ha de ser más común de lo que cualquier estadística pueda registrar.

6.6. Tráfico y trata de mujeres

Elias Piña es un punto de tránsito importante a través del cual pasan muchas personas que son objetos del tráfico ilícito de migrantes hacia Santo Domingo. Los actores involucrados en actividades de tráfico son varios, desde “buscones” y transportistas, a otros migrantes, a hijos de autoridades locales, algunos con mejores intenciones que otros. El deseo de muchas mujeres y niñas migrantes es llegar a Santo Domingo, lo que denominamos en este estudio el “sueño capitalaño”. Para lograr ese sueño, ellas depositan su confianza en las personas involucradas en actividades de tráfico de bienes y personas, que las pone en riesgo de sufrir varios tipos de violencia y/o de convertirse en víctimas de trata.

88 El origen de la palabra viene del creole, “cocomordan”, que quiere decir “vagina que muere”.

Antes de presentar los hallazgos del estudio, conviene recordar la diferencia entre el tráfico y la trata de personas. Según el artículo 1 de la Ley 137-03, el tráfico ilícito de migrantes se define como *"la facilitación de la entrada, salida, tránsito o paso ilegal de una persona en el país o al extranjero, sin el cumplimiento de los requisitos legales, con el fin de obtener, directa o indirectamente, un beneficio financiero u otro beneficio"*. Aunque el tráfico es un grave delito, se hace con el consentimiento de la persona traficada y termina con la llegada a su destino. Sin embargo, el tráfico lleva a la violación de múltiples derechos humanos de las mujeres migrantes traficadas. En concreto, puede llevar a la trata, en que son comunes actos criminales tales como *"confiscación de la identidad legal, retención de documentos, encierro físico o cautiverio, privación de derechos laborales, trabajo forzado, explotación sexual forzada, acoso sexual, rapto, tortura, venta y asesinatos"*.⁸⁹ Según el Programa Mundial contra la trata de personas de la UNODC, las víctimas de la trata nunca han consentido o, si lo hicieron inicialmente, ese consentimiento ha perdido todo su valor por la coacción, el engaño o el abuso de los traficantes.⁹⁰

6.6.1. Sueño capitalaño

Una gran parte de las mujeres entrevistadas en el marco del estudio mencionaron que cuando venían para Elías Piña, les habían hecho la promesa de llevarlas hacia la capital. Otras siguen soñando con lograrlo y están dispuestas a correr mucho peligro para llegar. Durante el trabajo de campo, aprendimos que Cassandra, una trabajadora doméstica de 18 años que llegó a Elías Piña como desplazada tras el terremoto, tenía planes de ir a trabajar a una casa de familia en la capital. Su tío iba a hacer un arreglo para conseguirle trabajo y transporte hacia la capital, pero cayeron los planes en el último momento y ella tuvo que volver a Haití para atender a unos hermanos suyos que estaban enfermos.

Marielyne, otra trabajadora doméstica de 19 años, cuenta que hay muchachos que utilizan ese sueño como estrategia de enamoramiento: *"Había un muchacho que me estaba enamorando y me dijo que me llevaría para la capital, él iba a trabajar y yo me quedaría en la casa lavando"*.

Las niñas entrevistadas también sueñan con llegar a Santo Domingo para estudiar y trabajar. Adline, la niña de 14 años que fue acogida por una familia dominicana, cuenta que quiere irse a la capital para vivir con parientes de su familia adoptiva. Dice que es lo que visualiza para su futuro porque la capital *"es hermosa y que a todas las personas les gusta vivir ahí, porque es una ciudad bonita"*. Asimismo, Wilda, otra hija de crianza en una familia dominicana, está en su último año de bachillerato, y nos contó sus planes de llegar a la capital para estudiar en la universidad.

6.6.2. Tráfico ilícito de personas haitianas hacia Santo Domingo

En el corredor Belladère-Comendador hay redes de actores que facilitan el tráfico ilícito de personas y contrabando. Las mujeres migrantes regularmente entran en contacto con estos agentes, que las ayudan a cruzar la frontera.

Marielyne, por ejemplo, oriunda de La Kas en el Plateau Central de Haití, decidió migrar cuando se separó de su marido a causa de su infidelidad. Según ella, la opción más fácil era contratar los servicios de una persona que trafica en bienes y personas:

"Yo pagué 200 pesos a un señor, él siempre hace viajes, trae y lleva mercancía los días de mercado, los lunes y viernes. Le dan algo a los CESFRONT, unos 250 pesos en cada chequeo"

⁸⁹ Quiroga et al 2009: 146

⁹⁰ UNODC 2007: xv, resumido en Wooding et al 2010.

para cruzar. Cuando yo venía, él traía a 20 personas, algunos pagan 100 pesos, 200 pesos depende de la persona, porque hay personas que él las trae a crédito y cuando terminan de vender le pagan”.

Los arreglos se vuelven un poco más complicados cuando el destino del tráfico es la capital. Según una informante clave del estudio, se hace de la siguiente manera:

“El buscón va a Belladère a la parada de Puerto Príncipe o su punto estratégico que tiene al lado del hospital en Belladère que también es un punto de negociación. Ahí hacen sus planes, su planificación. Y un poquito más para acá de la aduana haitiana, ahí está el aeropuerto. Ahí se sientan, se hace la negociación final, muchas veces ahí se entrega la mitad del dinero. Puede costar (RD\$) 3000, 4000, o 5000, dependiendo... Si eres un poco blanquita y puedes pasar por dominicana, hasta al salón te llevan, pero te cobran eso. Son profesionales, muy planificados. Ahí se hace el negocio, se pasa por detrás de la aduana, y te trae un motorista hasta la parada o un poquito más adelante, te monta en el vehículo y te vas”.

En otros casos, las personas migrantes se hospedan en lugares clandestinos – que suelen ser casas privadas – durante varios días mientras esperan el transporte o mientras reúnen el dinero suficiente para seguir su viaje. Durante el trabajo de campo de este estudio, nos contaron acerca de al menos dos casas que ejercen como punto de tránsito: una de una migrante de La Kas y su esposo, que llevan 13 años residiendo en Comendador, y otra del hijo de una autoridad local (dominicano). En la primera, la migrante es cómplice, que se encarga de alimentar y alojar a las personas que vienen de paso, mientras su esposo se pone de acuerdo con los buscónes que las traen y los choferes que las llevan. Durante la entrevista en su casa, ella describió el flujo de tráfico así:

“Tú ves a esa gente que está en el patio, son personas que van para la capital, pasan por aquí y duermen. Las personas van a buscarse la vida para la capital porque la situación no está buena en Haití. Vienen de Thomassique, Lascachobas, Puerto Príncipe, Belladère, tú sabes que a veces no los dejan cruzar y duermen aquí y después se van para la capital a trabajar. Las otras personas que han venido aquí, le dicen a los demás que pueden pasar por la casa de Fulano que te dará donde dormir. A veces tienen comunicación con mi marido y le dicen que hay una persona que viene tal día, de tal sitio, esa persona llega, se le da comida, hace la diligencia de irse a la capital, si su dinero no es suficiente se devuelve para su casa. Cuando la situación está difícil que casi no están dejando pasar, ellos duran más tiempo, dos días, y así porque ahora casi no están dejando pasar por la situación del cólera, por ejemplo hoy día de mercado hay muchos chequeos y tienen que pagar mucho dinero. Los guardias piensan que vienen al mercado, pero los que traen niños en sus manos, los guardias le cogen 100 pesos porque cuando ven a una persona con niños y un bulto, pueden pensar que es para la capital que va y le quitan dinero. Hay algunas que llegan y los devuelven. La casa tiene 4 habitaciones, pero si te tapa del sol, no te cubre de la lluvia porque cuando llueve es un río dentro. A mi marido le dan su dinerito, pero a veces son personas que él conoce, son su gente. A veces sólo le dan el dinero de la comida, porque tienen que pagar mucho en el camino. Él tenía mucho tiempo que no hacía eso porque yo le dije que no entrara en esas cosas. Yo tengo mucho tiempo aquí no me gustaría tener problemas”.

Hay varios choferes de guagua y personas particulares que se ganan la vida transportando a las personas indocumentadas a la capital por alrededor de RD\$ 3000-7000 por persona y viaje. Las investigadoras presenciamos el tráfico de personas en uno de nuestros viajes de Elías Piña hacia la capital, en que el

chofer dijo abiertamente que *"traía un moreno atrás"*, y el cobrador se bajaba en cada punto de chequeo para darle un *"saludo cariñoso"* al militar de turno, que esperaba con su mano abierta y después nos deseaba un feliz viaje. Al llegar a la terminal de la Duarte en Santo Domingo, el mismo chofer llamó a la señora haitiana que había encargado el servicio, que llegó a pagarle RD\$5000 por haber transportado a su esposo.

Si bien es un delito punible el tráfico ilícito de personas, no necesariamente se puede considerar una violación de derechos humanos ni violencia contra las mujeres de por sí, ya que muchas escogen pagar los servicios de traficantes en la ausencia del conocimiento o acceso a opciones legales de migración. No obstante, los fines de lucro y la clandestinidad en que operan los traficantes crean condiciones propicias para que se pueda ejercer otras violencias contra ellas tales como el engaño de buscones y choferes, violación sexual en el camino⁹¹ y la trata de personas. Esto contradice la observación de Dilla, que afirma que *"para estos tráficos la frontera es sólo un lugar de paso sin más implicaciones que la tensión policiaca y militar que generan"*.⁹² Si se toman en cuenta los riesgos y la desprotección que supone el tráfico de personas para las mujeres migrantes, la frontera es un lugar que sí da paso a una gama de violaciones de sus derechos humanos, entre ellas la trata de personas.⁹³

6.6.3. Trata de mujeres y niñas haitianas hacia Santo Domingo

Dado que Comendador es un punto de tránsito y no necesariamente el destino final de las personas migrantes, difícilmente se puede determinar desde ese punto fronterizo cuántos casos de tráfico terminan en la trata de personas. Ninguna de las autoridades locales entrevistadas tenía conocimiento de algún caso de trata.

A pesar de la falta de detección y registro, en el marco del estudio se pudo identificar al menos dos casos de trata de menores, que nos fueron relatados a través de una entrevista y contacto institucional con la Colectiva y la OIM.

El primero fue el de una adolescente haitiana de 15 años, que se encontraba bajo custodia de CONANI en Santo Domingo durante el trabajo de campo, pero que no pudo ser localizada para la entrevista y cuyos padres se encontraban en Comendador. Posteriormente, se obtuvo información de la especialista en trata de la OIM en Santo Domingo, que brindó asistencia para reunir a la víctima con su familia. Según lo relatado por la OIM, la víctima, M.C., es originaria de la zona llamada les Abeilles en Haití, por el Río Artibonito cerca de Macaca. Fue traída a territorio dominicano a la zona de Elías Piña para servir en domesticidad a una familia, después la misma familia la mandó a vivir con una hija a Santo Domingo, donde tenía como labor diaria cuidar y atender a un niño. Desde que llegó a territorio dominicano, pasó a ser la doméstica en 3 casas diferentes, pero dentro de un grupo de familia y amiga. En su última experiencia en Haina, fregaba, preparaba el desayuno y la cena, pero recibía 5 a 10 pesos regalados por la dueña de la casa algunos días de clase.

91. Cassandra, la joven que canceló sus planes de perseguir su sueño capitalino, nos contó de los abusos de un traficante que vivía en su barrio: *"Hay un hombre que venía con una mujer para la capital y cuando llegó a mitad de camino la violó y la dejó botada. Eso pasa todo el tiempo porque él se dedica a llevar gente para la capital. Ese señor vivía por allá donde el Barraco, ahora yo no sé dónde vive. Es un haitiano, como de 25 años"*.

92. Dilla 2008: 31

93. Para una discusión más detallada de los factores que contribuyen a la trata de mujeres haitianas, ver el estudio de OBMICA *Mujeres en el camino: La trata de mujeres haitianas en República Dominicana tras el terremoto en Haití* (Wooding, Tejeda, Santillán Idoate, y Boyer 2010).

Un día en que ocurrió una caída accidental del niño, la madre le dio tantos golpes a M.C. que ella tuvo que acudir a explicar su situación a una vecina, la que le aconsejó que fuera al departamento de orientación de la escuela a la que iba para que le brindaran asistencia. La psicóloga, después de hablar con la adolescente, tomó la responsabilidad de llamar a la Fiscalía para que interviniera como mediadora. La Fiscalía envió el caso a CONANI. Esta última entidad solicitó la ayuda de OIM/República Dominicana, organismo que a través de la colaboración con su homólogo en Haití,⁹⁴ llevó a cabo el rastreo familiar del caso, encontrando a la familia de la víctima y evaluando su capacidad para recibirla de nuevo como positiva, se realizó el retorno y se inició el proceso de reintegración que incluye atención en educación, salud y fortalecimiento de la capacidad generadora de ingresos de la familia para una mejor garantía de la sostenibilidad de la presencia de la menor dentro de la familia.

El otro caso de trata detectado fue el de una joven que escapó de una familia que la tenía encerrada y laborando sin pago en una casa en Santo Domingo, en condiciones que se asemejan a la práctica de *restavèk* en Haití.⁹⁵ Según el relato de la migrante entrevistada con conocimiento del caso:

"Hay una señorita que vivía con su tía, la tenían haciendo todo tipo de oficio y había una gente que llegó de la capital, les gustó la muchachita, la cogieron y se la llevaron. La ponían a comer comida que tenía varios días en la nevera calentada, y como ella no estaba acostumbrada a eso no estaba comiendo nada. La dejaban en la casa con la puerta cerrada y se iban a trabajar. Esa muchacha acechó a la gente de la casa, cogió un perfume y se lo dio a un chofer para que la trajeran de regreso acá (a Elías Piña). Antes de que ella llegara a la casa de la gente aquí, el dueño de la casa allá (en la capital) llegó a buscarla. La tía le preguntó, '¿Qué es lo que ha hecho esa muchacha?' Esa muchachita hizo eso porque estaba pasando hambre y esa gente la dejaba en la casa sola, quieren que se coma una comida que llevaba dos semanas en la nevera. La muchacha se fue a los pies de su familia (para que la aceptaran de nuevo)".

Aunque los detalles del caso no se conocen (edad de la joven, nacionalidad de la familia, etc.), lo importante de señalar es que la trata de mujeres y niñas se está haciendo no sólo para fines de explotación sexual como comúnmente se piensa. También están siendo tratadas niñas y mujeres con fines de trabajo doméstico forzado en casas privadas en territorio dominicano. La invisibilización de las dinámicas laborales en el trabajo doméstico remunerado donde se sospecha existen casos de trata – al igual que en el trabajo sexual – hace aún más difícil su detección,⁹⁶ además de que muchas autoridades no reconocen el trabajo forzado no sexual como trata.

Asimismo, conviene señalar el hallazgo del estudio de OBMICA "Mujeres en el camino", en que se reconoce que hay un *mayor riesgo* de trata de mujeres haitianas tras el sismo en Haití, a pesar de la imposibilidad de constatar si ha habido un *aumento numérico* de casos.⁹⁷

94 La OIM/Haití tiene un programa amplio contra la trata de menores en situaciones de *restavèk*. Desde el 2005, han asistido a más de 300 niñas y niños *restavèk* para reunirse con sus familias. Para mayor información, ver "Child Trafficking and Abuse in Haiti, IOM Efforts to Rescue *Restavèks*" disponible en <http://www.iom.int/unitedstates/Home/Restavek%20info%20sheet.pdf>

95 En Haití, *restavèk* es una práctica en que familias pobres reubican a sus hijos/as con familias más pudientes, para que realicen tareas domésticas a cambio del pago de su educación y manutención. En efecto, los niños y niñas reubicadas muchas veces son explotados como sirvientes no pagados, y tratados de forma diferente a los *pitit kay*, o hijos del hogar (Smucker y Murray 2004; Cadet 1998 citados en Kulstad 2007).

96 Wooding et al 2010: 3

97 Wooding et al 2010: 37

6.7. Trabajo sexual

En Comendador, muchas mujeres migrantes ejercen el trabajo sexual, algunas de forma independiente en el parque o en uno de los cabarets, otras afiliadas a casas de cita. Según la informante que está involucrada en el tráfico de personas, *"Hay muchas mujeres haitianas que hacen esa vida, para defenderse, hay personas que vienen aquí para eso solamente"*. La información recogida indica que hay zonas de cabaret "por la gallera", en el centro del pueblo donde se hace el mercado, en la salida hacia Santo Domingo, y en el punto de cruce fronterizo El Carrizal. Las que trabajan en el negocio en Carrizal son mujeres en tránsito de Belladère, cuyos clientes en su mayoría son los choferes de patanas⁹⁸ que ahora pasan por Comendador en vez de Jimaní debido a las inundaciones en ese lugar.⁹⁹ Hay varios moteles en el centro del pueblo y en las afueras donde las trabajadoras van con sus clientes – dominicanos y haitianos; camioneros, comerciantes y otras personas en tránsito; hombres "vagabundos" y "personas de bien" locales – por un precio que varía desde RD\$ 50 hasta RD\$ 400.¹⁰⁰

Antes de presentar los hallazgos del estudio, conviene aclarar que **no consideramos el trabajo sexual de por sí como violencia**, dado que hay mujeres que eligen vender sus servicios sexuales. De igual manera, algunas mujeres deciden migrar para laborar como trabajadoras sexuales sin que esto sea considerado trata de personas.¹⁰¹ No obstante, si examinamos la violencia estructural¹⁰² a la que están sometidas las migrantes haitianas en este estudio – pobreza aguda, desplazamiento tras el sismo, pocas opciones laborales, violencia económica, etc. – nos damos cuenta de que la decisión de prostituirse raras veces se toma en condiciones que se puedan considerar libres.

Reconocemos que este tema es muy debatido dentro de los feminismos: algunas abogan por los derechos de las trabajadoras sexuales a vender su cuerpo en condiciones dignas, mientras otras insisten que la prostitución siempre es violencia contra la mujer, ya que implica la explotación del cuerpo femenino. Para propósitos de este estudio, en vez de categorizar todo el trabajo sexual como violencia, decidimos analizar las condiciones de vida que las llevan a ejercer el trabajo sexual, junto a las violencias asociadas a dicho trabajo. Esperamos que este análisis sirva para que los prestadores de servicios, ONGs y otros actores en la zona puedan identificar puntos de intervención para ampliar las opciones de vida disponibles para las mujeres migrantes así como apoyar a las que deciden ejercer el trabajo sexual en su autodefensa ante las múltiples violencias a que están expuestas.

Ninguna de las mujeres que participaron en el estudio admitió haber trabajado en este sector, pero tampoco condenan la decisión de muchas de hacerlo, entendiendo que es algo que hacen, en sus palabras, para "salvar su vida". Jorelyne, una joven de 16 años desplazada por el terremoto, explica que *"hay mujeres que hacen eso porque necesitan comprarse una ropa, una zapatilla, y si tienen hambre y encuentran el dinero se ven en la obligación de cogerlo, porque pasar hambre no es dulce"*. Otras lo ven como una opción preferible antes que robar: *"Hay personas que no tienen la idea de robar en su cabeza y como quiera, si vas a robar es una vergüenza. Cuando tú vas a robar y andas en la calle, la gente te señala"*.¹⁰³ Jesula explica que lo hacen para mantener a sus hijos: *"Porque si hacen una casa así, es la situación de la vida*

98 El término "patana" se utiliza en la República Dominicana para referirse a camiones de carga pesados.

99 Entrevista con informante clave el 24 de mayo del 2011.

100 Grupo focal, 19 de mayo del 2011

101 Ver, por ejemplo, Kempadoo, Kamala, ed. 2005. *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Paradigm Publishers.

102 Farmer 2003

103 Grupo focal, 26 de mayo del 2011

que les obliga a hacer una cosa así. Si hacen eso, es porque tienen hijos que hay que darles de comer. Esas personas harían eso para salvar su vida".

En el primer grupo focal, Chantal defendió a las trabajadoras sexuales con tanto fervor, y describió la labor con tanto detalle, que sospechamos que ella misma se ha visto en la obligación de hacerlo, aunque nunca llegó a admitirlo abiertamente:

"Yo no hablo mal de esas mujeres porque si tienen hijos que mantener y vestir y casa que pagar, no se van a echar a morir. Hay muchos hoteles aquí. Desde que tú te cambias de ropa, te pones un poco de perfume, tú no hiedes mal (sant dòmi), te bañas, te pones un poco de crema, un poco de perfume y ya, cualquier hombre te puede enamorar. Y si tú aceptas, ya, te vas a ganar tus 50 pesos o tus 200 pesos y te salvas la vida. Yo hablo claro, si estoy en una situación así no me voy a dejar morir porque de lo que Dios te ha dado (la vulva), de eso tú tienes que vivir. (Se ríen las demás, y ella continúa en español). No, no, no es cuero. Porque si yo tengo un negocio en mis manos (su puesto en el mercado) y esa gente me lo está desbaratando, no hay trabajo para los hombres ahora y más que son haitianos, ¿eh? ¿Cómo yo voy a hacer para vivir con los muchachos míos? Tengo que pagar la casa, tengo que lavar, tengo que comprar ropa para ponerme. ¿Qué voy a hacer? ¿Voy a robar? Noo, yo no puedo hacer eso. Yo no robo porque robar es peor porque te agarran, te fuerzan y te llevan a la policía".

Los relatos de las mujeres entrevistadas sugieren que hay altos riesgos de **trabajo sexual forzado**, especialmente para las mujeres jóvenes desplazadas por el terremoto. Ellas están hospedadas en las casas de familiares lejanos o amigos, que las presionan para aportar más dinero a la economía familiar. En vista de la falta de opciones laborales, algunos de estos familiares y conocidos llegan al extremo de hacer los arreglos para que la joven se meta en el trabajo sexual. Por ejemplo, la prima que le ha alojado a Marielyne, una joven desplazada de 19 años, le está presionando para que aporte más dinero para la comida de la casa. Según ella:

"Mi prima casi me manda a coger hombres para que le dé dinero para la comida, porque uno no está trabajando y ella siempre está peleando... es por eso que estoy tratando de conseguir un trabajo (doméstico) con dormida. Yo no voy a hacer lo mal hecho (prostituirse) porque si yo lo hago es porque lo llevaba en la sangre, pero a mí nadie me puede obligar a hacer lo que yo no quiero".

Asimismo, Daphnee, la joven que está sufriendo violencia verbal y económica a manos de su pareja dominicana, prefiere seguir con él antes de volver a la casa donde vivía al llegar a Elías Piña, donde algunas personas intentaron "negociarla" para fines de trabajo sexual forzado.

Si Marielyne y Daphnee han logrado evitar el trabajo sexual forzado, hay otras que no tienen la misma suerte. En Belladère muchas de las mujeres desplazadas¹⁰⁴ "han caído en problemas, tienen que vender su cuerpo para hallar qué comer y qué dar a sus hijos".¹⁰⁵ Algunas caen en manos de buscones tanto haitianos como dominicanos que las traen al negocio en Carrizal, después de la aduana, donde las tienen explotadas sexualmente. Según lo relatado por una activista de derechos humanos oriunda de la zona, en

104 En los meses posteriores al terremoto, en Belladère, comunidad de 65,000 habitantes, se registró un incremento de casi el 10% de la población albergada en casas de familiares y amigos (Naciones Unidas 2010). A mediados de 2011, la representante de GARR entrevistada dice que ya no están llegando las ayudas para la población desplazada, que hay mujeres que se ven obligadas a andar en la calle con sus hijos y a vender su cuerpo para mantenerlos.

105 Entrevista con la representante de GARR, 26 de mayo del 2011.

la frontera las trabajadoras sexuales están expuestas a toda clase de abuso:

"Hay muchas mujeres que fungen como trabajadora sexual aquí en la frontera y luego que tienen su relación sexual son maltratadas por los dueños de vehículo, por el buscón de ellas también. Hay buscones haitianos y dominicanos que llevan las mujeres desde el otro lado y luego que ellas terminan de hacer su trabajo hay que entregarles su dinero a ellos. En Belladère se da este caso muy a menudo después del terremoto. Hay lugares de cita, las mujeres salen de ahí golpeadas, enfermas porque el abuso es grande. Es muy difícil acercarse a esas mujeres porque tú quieres ayudarles. Las trabajadoras son mujeres muy jóvenes, hay menores de edad, que vienen de otros pueblos, desplazadas después del terremoto. Las que trabajan en Carrizal son mujeres que vienen de Belladère en tránsito. Eso es un negocio igual que la trata y el tráfico".¹⁰⁶

Las migrantes entrevistadas son muy conscientes de los riesgos que conlleva el trabajo sexual, entre ellos las **infecciones de transmisión sexual y el riesgo de ser violadas**. A Nicole, que fue abandonada por su pareja haitiana a los 5 meses de embarazo, hombres haitianos y dominicanos le han ofrecido dinero para tener relaciones sexuales con ellos:

"Me dicen que se van a casar conmigo y ponerme en una casa. Pero yo no les creo. No me voy a meter con ellos porque tengo miedo a las enfermedades. Ahí afuera está lleno de enfermedades de SIDA. Yo no quiero coger una enfermedad, morirme y dejar a mis hijos en la miseria porque no tengo familia en Elías Piña. No voy a meter a mi cuerpo en cualquier sitio en asuntos de hombres. Si yo estuviera haciendo esa vida, no estaría trabajando en casa de familia".

En el segundo grupo focal, varias mujeres comentaron el riesgo de ser violadas,¹⁰⁷ golpeadas, robadas y drogadas por los clientes y sus amigos. Una explicó estas violencias así:

"A veces la mujer está caminando por la calle, se encuentra con un delincuente que tiene la cabeza 'caliente', la persona le dice, 'Móntate por aquí'. Se monta, llegan a un lugar y le ponen una cosa en la bebida para voltearle la cabeza. Unos cuantos la agarran y le pasan por arriba (la violan). Si tú conoces a la persona, al otro día tú vas a la policía y en la policía te dan una orden para que vaya a buscar a la persona. Pero si tú no conoces a la persona, tú no puedes ir a quejarte a la policía porque no van a meter al dueño del lugar preso".

Ese último comentario demuestra lo difícil que es para las migrantes que se ven obligadas a ejercer el trabajo sexual, defenderse ante los abusos de sus clientes y encontrar **justicia** en caso de ser atacadas o violadas. Agraven la situación por lo menos tres factores: 1) existe la errónea percepción social de que la trabajadora sexual "se lo buscaba" y por tanto no es violable; 2) ellas temen denunciar por su estatus migratorio irregular y por la ilegalidad de su trabajo; y 3) se percibe que las mismas autoridades policiales y militares muchas veces son clientes de ellas y/o están "encompinchados" con los dueños de casas de cita y otros actores involucrados, realidad que deja a la sobreviviente aún menos protegida a la hora de poner una querrela.

¹⁰⁶ Entrevista con informante clave, 24 de mayo del 2011.

¹⁰⁷ Según el Procurador Fiscal de Elías Piña, "la agresión podría ser que alguna mujer va a un hotel con alguien y no le pague. Se puede producir un acto de violencia si no se ponen de acuerdo, la puede violar" (Entrevista 18 de mayo del 2011).

6.8. Repatriaciones

La Dirección General de Migración (DGM), en coordinación con CESFRONT y las otras Fuerzas Armadas, está efectuando repatriaciones de migrantes haitianos/as en situación migratoria irregular desde Elías Piña, así como otras regiones del país. Según la supervisora de la DGM en Comendador, se está haciendo una vez a la semana, normalmente los jueves.¹⁰⁸ El capitán de policía entrevistado en Comendador calcula que llegan hasta tres guaguas de deportados desde Santo Domingo cada semana. La supervisora de la DGM confirma la tendencia nacional según la cual se incrementaron las repatriaciones debido al brote de cólera en la primera parte del año 2011. Esta medida fue muy criticada por su arbitrariedad, tanto por organismos nacionales como internacionales,¹⁰⁹ dado que no existen evidencias que demuestren que hubo coordinación formal alguna con el Ministerio de Salud Pública. Meses más tarde se levantaron los controles fronterizos especiales que fueron implementados para controlar la expansión del cólera, pero sin haber contenido la enfermedad. En junio del 2011, los altos comisionados de las Naciones Unidas para los refugiados y los derechos humanos, ACNUR y OACNUDH respectivamente, hicieron un llamamiento para que se establezca una moratoria contra toda repatriación de migrantes haitianos, por razones humanitarias.¹¹⁰ Hasta la fecha, se siguen haciendo en la República Dominicana, hecho que evidencia la falta de un sistema migratorio funcional que regule los flujos migratorios de forma eficaz y humana.

Ha habido algunos intentos de establecer procedimientos formales de repatriaciones, por ejemplo a través de la firma del Protocolo de Entendimiento con Haití de 1999. En ese acuerdo, el gobierno de la República Dominicana se compromete a:

- a) no deportar haitianos/as de noche, durante la tarde del sábado o durante las jornadas festivas;
- b) evitar separar familias nucleares (p/madres e hijos/as pequeños/as);
- c) deportar a haitianos/as sólo a través de los pasos fronterizos de Jimaní, Dajabón, Elías Piña y Pedernales, en vez de utilizar otros pasos menos accesibles;
- d) permitir a las personas deportadas recoger sus pertenencias y conservar sus documentos de identidad;
- e) proporcionar a cada persona deportada una copia de su orden de deportación; y
- f) dar noticia de las repatriaciones a las autoridades haitianas.

Las autoridades competentes en Comendador – DGM y CESFRONT – aseguran que las repatriaciones se llevan a cabo de manera ordenada y pacífica. Según la supervisora de la DGM en Comendador, se hacen lo que ella llama las “devoluciones” así: *“Cuando la persona pasa los límites fronterizos son repatriaciones, pero si están en los límites fronterizos son devoluciones. No tienen casa, se quedan deambulando, ellos*

108. Entrevista con la supervisora de la DGM en Comendador, 27 de mayo del 2011.

109. La Red Jacques Vieu de Encuentro Dominicanohaitiano y la Mesa Nacional para las Migraciones emitieron una nota de prensa con fecha del 11 de enero del 2011, haciendo “un llamado a las autoridades a suspender las repatriaciones masivas, arbitrarias y violatorias a los derechos humanos de los migrantes haitianos, al adherirse a las normas internacionales y binacionales que rigen en la materia”. Amnistía Internacional también ha criticado la forma arbitraria en que se llevan a cabo las repatriaciones.

110. Thompson, Tanika. 23 junio 2011. “UN urges halt to Haitian deportation”, The Tribune. http://www.tribune242.com/06232011_ttUNhaitians_news_pg1LEAD20110623T095158

mismos se montan mansamente en el camión y se van". Agrega que dependiendo de la hora en que los capturan, se les da comida o cena y al día siguiente los repatrian. En cuanto a la recogida de pertenencias, el coronel de CESFRONT entrevistado para el estudio explica que *"Hemos tenido que hacer desalojos y se le recogen todos sus motetes, sillas, todo. Uno no gana nada con llevarse a la persona así y dejar todo, sus sillas, su cama"*. Lo que les resulta más difícil es la notificación y entrega de personas a las autoridades haitianas; debido a la ausencia o debilidad de las mismas, muchas veces no hay quién las reciba.

En lo que concierne esta investigación, habría que aclarar que **no consideramos las repatriaciones de mujeres migrantes violencia contra las mujeres per se**. Sin embargo, los relatos de las migrantes entrevistadas que han sido repatriadas nos indican que la manera en que se están efectuando no siempre corresponde con lo reportado por las autoridades entrevistadas. Al parecer, se está vulnerando su derecho al libre tránsito al someterlas a **redadas y deportaciones arbitrarias**, sin el debido proceso y sin tomar en cuenta las necesidades específicas de las mujeres.

En los grupos focales, enfatizaron la **arbitrariedad** con que se realizan las redadas, y el riesgo adicional que les supone el tener que volver a su casa en territorio dominicano "por el monte":

"Las personas de CESFRONT dan muchos problemas porque cuando te cogen, te mandan para Carrizal (las deportan). Tú no puedes regresar por el monte porque te pueden matar. Cuando tú estás caminando y ellos se encuentran contigo, te piden los papeles. Si tú no tienes papeles, te dicen, 'Haitiana, súbete en el camión'. Si tú no quieres subirte, te cogen y te tiran en el camión y te llevan para Carrizal como quiera".

Kathia, una joven desplazada de 19 años, describe la violencia con que fue repatriada, en especial la pérdida de las únicas **pertenencias** que tenía:

"Ahora en el mes de enero me llevaron y cuando llegué a Carrizal todas mis cosas se perdieron, otras personas me robaron la ropa y la del niño. Cuando llegué a Carrizal yo no tenía dinero para llegar a mi país y volví para acá otra vez. Cuando Migración llega, entra a tu casa y te tira las cosas para afuera. Si tú tienes niños, cogen a los niños y te dicen que te montes y cuando llegan a Carrizal te tiran las cosas al suelo y te dejan ahí".

A Kathia le dieron la oportunidad de llevar a sus hijos, pero Darline no tuvo la misma suerte. Ella cuenta cómo la **separación de familias nucleares** (madres e hijos/as pequeños/as) es particularmente dolorosa: *"A veces salimos a la calle para comprar algo de comida para nuestros hijos, el general de CESFRONT te echa mano y te manda a Carrizal y tú no puedes dejar de subirte aunque los niños estén tirados en el suelo llorando. Eso no los conmueve aunque vean niños llorando detrás de ti, ellos no te van a desmontar"*.

Por último, a ninguna de las entrevistadas que ha sido repatriada se le había dado una copia de su **orden de deportación**.

No se pudo detectar a través de esta investigación si las mujeres experimentan **otros tipos de violencia** a través del proceso de repatriación más allá de las vulneraciones de derechos aquí descritos. Eso viene a confirmar la necesidad detectada en el estudio de GARR, *República Dominicana/Haití: Tendencias en la prensa sobre temáticas de la isla*, de investigar más acerca de sus vivencias. Tras un análisis de prensa en ambos lados de la isla durante un período de tres años, en que tan solo un artículo empleaba un enfoque de género, preguntan los autores: *"¿Se debe presuponer que las mujeres haitianas están exentas de todas las formas de violencia perpetradas en los momentos de repatriación? ¿O bien estos tipos de violencia específica no se han denunciado todavía o no están reportados por los medios?"*¹¹¹ Claramente es un tema

que merece mayor atención e investigación en el futuro.

6.9. Vulnerabilidades de niñas y adolescentes

Dos fenómenos observados en Elias Piña que pueden suponer riesgos de violencia para niñas y adolescentes son la práctica de acogida de hijas de crianza y el alojamiento de adolescentes desplazadas por el terremoto en casas anfitrionas. Estas situaciones, al igual que las de trabajo sexual o la repatriación, no se consideran violencias de por sí; sin embargo, las señalamos como situaciones que puedan crear las condiciones en las que las personas involucradas ejercen violencia contra ellas.

La práctica de acogida de **hijas/os de crianza o restavèk**, en que familias pobres entregan a sus hijas/os a familias más pudientes en un arreglo extra-legal, es bastante común en la República Dominicana y Haití. En este arreglo, los padres "adoptivos" asumen la provisión de alimentos, ropa, albergue y educación,¹¹² normalmente a cambio de la realización de tareas domésticas en el hogar. Llega a suceder por varios motivos – muerte de los padres biológicos, pobreza, migración, separación conyugal – y ocurre a través de las redes sociales existentes a que ambas familias, biológicas y adoptivas, pertenecen.¹¹³ En la franja fronteriza, donde ha habido una convivencia y mestizaje histórico, estas redes sociales comúnmente son transnacionales, implicando a nacionales dominicanos y haitianos.

La literatura indica que los **riesgos de abuso y explotación** son más elevados para hijas/os de crianza que hijas/os biológicas/os. Esto fue confirmado por las participantes en un grupo focal. Chantal, por ejemplo, nos explicó por qué algunas mujeres llevan a sus hijos a vivir con otra familia, y los riesgos que ella detecta:

"Hay muchas mujeres que no pueden con sus hijos porque hay que darles comida, ropa, ponerlos en la escuela. Todo eso requiere dinero, ellas no tienen para eso y los llevan a vivir donde una persona. Y cuando ella piensa que ese hijo está comiendo bien y está durmiendo bien, ese niño lo que está es pasando miseria y ella no se entera. Cuando la mamá está a su lado, lo tratan como si fuera un dios, pero cuando da la espalda, lo trata como si fuera un demonio. Lo maltrata".

112 Smucker y Murray 2004

113 Kulstad 2007



Niña de origen haitiano en Comendador.
Fotografía: Hilary Petrozziello

LA MIGRATION HAÏTIENNE EN REPUBLIQUE DOMINICAINE AUJOURD'HUI

Profils, continuités et évolutions

Données ENI 2012-2017

LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ANALYSE

- Evolution démographique
- Genre et générations
- Profils occupationnels

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

- 458,233 en 2012 – 497,825 en 2017
- Croissance de 9.2% de la migration haïtienne entre 2012 et 2017
- 88.5% de l'immigration en Rep. Dominicaine (2017)

PROFIL GENERATIONNEL ET GENRE



- 62% a entre 10 et 34 ans – Profil classique des migrations économiques
- 2012: 35% de femmes - 2017: 38%
- 32% des femmes ont moins d'un an en RD. La migration féminine a augmenté.
- 150,000 femmes ont entre 15 et 49%

MOTIVATIONS DES MIGRANTS

- Economiques: **76%**
- Recherche d'emploi: **42.5%**
- Conditions de vie: **33%**
- Réunion familiale : **11%**
- Educación: **4%**

PROFILS EDUCATIONNELS

- 19%: Aucune scolarité
- 50%: Primaire
- 26% Secondaire
- 3% Universitaire

PROFIL OCCUPATIONNEL

- Agriculture: 34%
- Construction: 26%
- Commerce, services: 16%
- Industrie: 5%
- Restauration: 5,5%

Ancienneté de la migration

- **36%:** Dix ans ou plus
- **20%:** Plus de 4 et moins de 10 ans
- **16%:** Entre 1 et 4 ans
- **28%:** Moins d'un an

NOMBRE D'ENTREES EN REP. DOMINICAINE

- Une: 84.2%
- Plusieurs: 15.8% DONT:
 - 45% deux fois
 - 39.8% entre trois y six fois. Plusieurs hypotheses derriere ces chiffres:
 - (i) Entrées saisonnieres;
 - (ii) Entrées irrégulieres.

ORIGINE DE LA POPULATION MIGRANTE

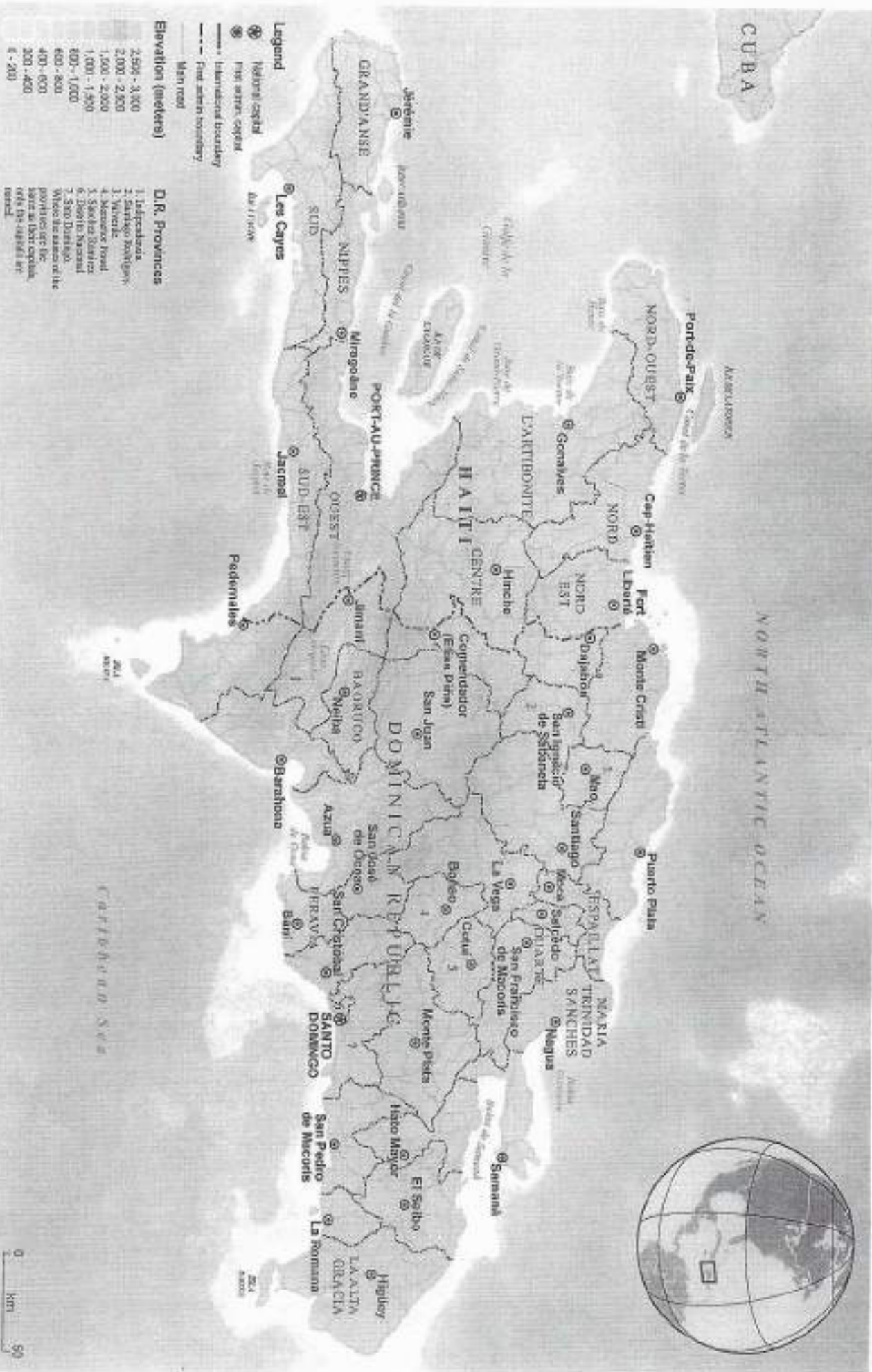
- Artibonite: Entre 2012 et 2017: +18.6%, soit 14,568 migrants
- Centre: Entre 2012 et 2017: +44.9%, soit 26,039 migrants.
- Par contre deux départements limitrophes affichent une évolution négative de leur population migrante:
 - Nord-est: - 6,8%
 - Ouest: - 7,7%

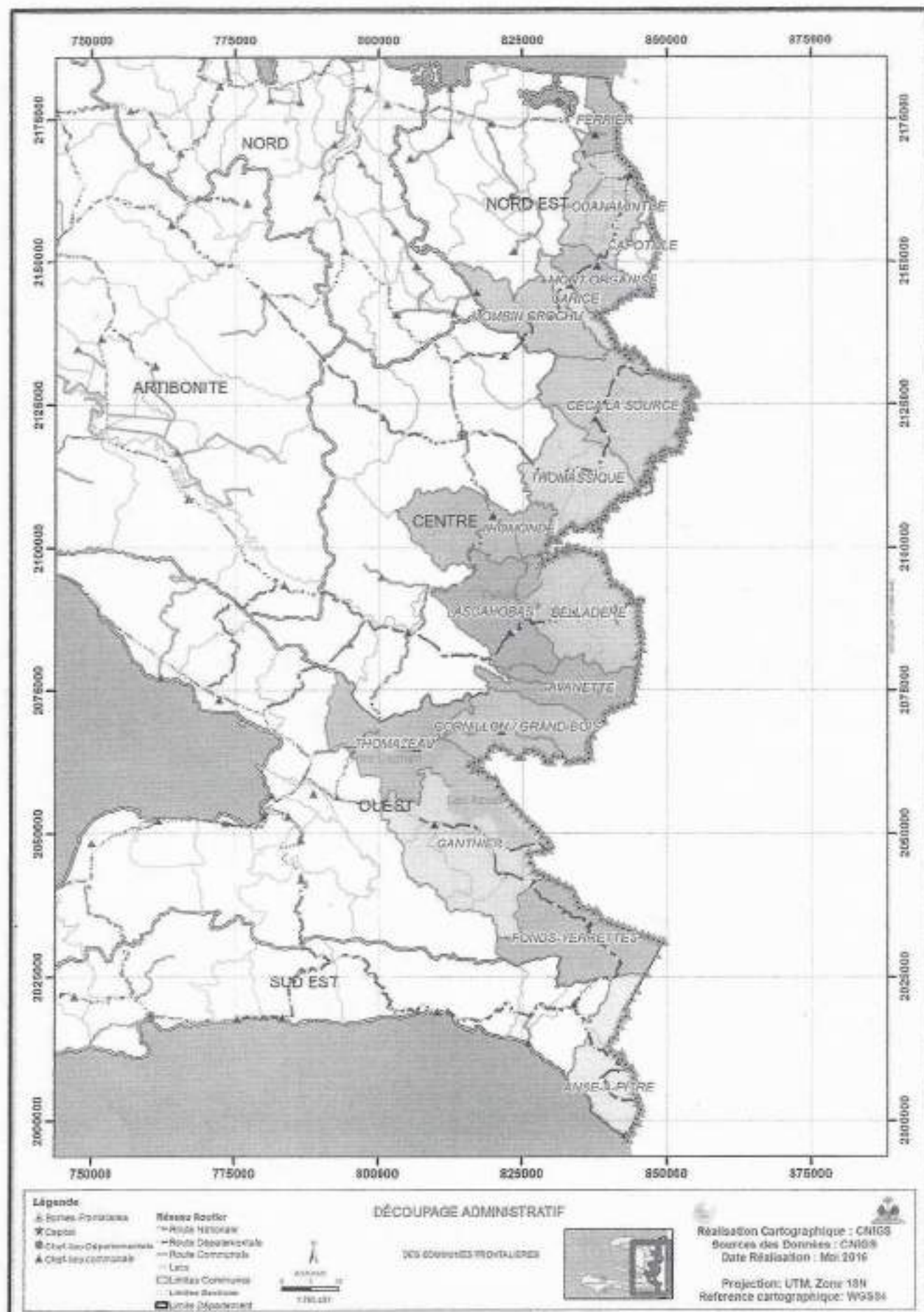
DOCUMENTATION

- 94% détient son acte de naissance
- 60% a un document d'identité haitien
- 16% a un passeport AVEC visa
- 14% a un passeport SANS visa
- 31% dispose d'un carnet de régularisation d'étranger (PNRE)
- 9% dispose d'un carnet délivré par les services migratoires dominicains.

QUELQUES CONCLUSIONS

- La migration haïtienne en Rep. Dominicaine présente des régularités qui semblent indiquer une tendance à la stabilisation.
- Le “million idéologique” est mis à mal par les enquêtes ENI.
- L’image traditionnelle du migrant bracero s’estompe aussi avec les statistiques sur le profil occupationnel de cette migration.
- Quelques uns des points de friction récents, notamment sur la frange frontalière, sont documentés dans les ENI.





DESCRIPTION DE LA FORMATION

TITRE : « Enjeux et Défis de sécurité Haïtiano-Dominicains »
Intervenant : Prof. James BOYARD
Date :Juillet 2022
Lieu : UNIQ
Heure : De 10h à 15h

Mise en contexte :

Comme c'est le cas pour tous pays partageant des frontières terrestres communes, la nature ou la qualité de leurs relations bilatérales est souvent déterminé non seulement par leur histoire, mais aussi et surtout par les défis auxquels ces pays sont exposés au niveau de leurs frontières communes. Conformément à ce déterminisme, les relations entre Haïti et la République dominicaine sont marquées par des périodes de frictions qui prennent pour la plupart leurs sources dans des enjeux que représente l'espace frontalier tant à titre de « *front* » (c'est-à-dire, les différentes ressources qui s'y attachent), à titre de « *bordure* » (à savoir sa délimitation) qu'à titre de « *communauté interculturelle* » (autrement dit les relations sociales et de proximité qui s'y développent).

Puisque ces deux nations sont condamnées par la géographie et par les principes du droit international contemporain à vivre ensemble et en paix, il revient donc aux autorités des deux pays de prendre la mesure de leur responsabilité quant à la nécessité non seulement d'engager des efforts communs pour bien appréhender ces enjeux et défis de sécurité, mais aussi de mettre en œuvre des outils appropriés pour contenir ces menaces de sécurité, ainsi que les conflits intercommunautaires ou interétatiques qu'elles peuvent engendrer.

Objectif et contenu de la Formation : Ladite formation vise quatre (04) objectifs fondamentaux :

- (01) Il s'agit dans un premier temps d'introduire les auditeurs à la définition multidimensionnelle de la sécurité, en déterminant à partir de cadres théoriques et d'exemples empiriques les quatre (04) grandes dimensions de la sécurité.

A savoir, la « Sécurité citoyenne », la « Sécurité nationale », la « Sécurité humaine » et la « Sécurité sociétale » ;

(02) Il convient dans un deuxième temps d'inventorier les principaux défis ou menaces de sécurité qui caractérisent les frontières Haïtiano-dominicaines, tels :

- *La Criminalité transnationale organisée « classique » (trafic de drogue, trafic d'armes et de munitions, trafic de véhicules volés, etc.) ;*
- *Les Activités des gangs armés et les incursions militaires ;*
- *Le Trafic de personnes et la prostitution infantile ;*
- *Contrebande de marchandise, Corruption et Blanchiment d'argent ;*
- *Les autres types de menaces de sécurité, etc*

(03) Il s'agira en troisième lieu d'établir la typologie des conflits frontaliers qui caractérisent les relations entre les deux pays, dont :

- Les Conflits migratoires ;
- Les Conflits territoriaux ;
- Les Conflits de position ;
- Les Conflits commerciaux ;
- Les Conflits de ressources ;
- Les Conflits de sécurité ;
- Les Conflits écologiques.

(04) Il convient en dernier lieu d'analyser la nature et la qualité des interactions sécuritaires entre les deux pays (acteurs institutionnels, pratiques de coopération, ainsi que leurs limites, sans oublier d'évaluer les principaux outils (formels ou informels) auxquels les deux gouvernements peuvent recourir pour assurer la prévention ou la gestion de des conflits frontaliers qui peuvent survenir.

À la fin de la Formation, l'auditeur sera en mesure de :

- Bien saisir les défis et menaces de sécurité auxquels s'exposent les frontières haïtiano-dominicaines, ainsi que les communautés frontalières ;

- Comprendre les facteurs structurels et cognitifs des principaux conflits qui caractérisent les relations entre les deux pays ;
- Maîtriser les principaux outils (formels ou informels) de prévention et de gestion des conflits frontaliers.

Méthodologie de la formation :

Ladite formation sera organisée sur une durée de six (06) heures, déclinée en trois (03) périodes de deux (02) heures chacune, entrecoupées par une pause de dix (10) minutes chacune. Vu que cette formation est destinée à un public ordinaire et non spécialiste, celle-ci sera organisée dans un langage simplifié, comprenant :

- des exposés magistraux de type interactif ;
- une présentation Powerpoint suffisamment illustratif ;
- des périodes d'échanges et de mise en situation.

Fiche de lectures :

- James BOYARD, « *La Question de la Double Nationalité* », Dans J. Boyard, Le Manifeste de la République : Pour une reconstruction politique et institutionnelle de l'État, Port-au-Prince, L'Action sociale, 2012, Pp. 150-197
- James BOYARD, « *L'Amendement de la constitution de 1987 face à la nationalité : un crime de haute trahison contre la République* », Dans F. Dorvillier, 2012. L'Amendement de la Constitution de 1987, Port-au-Prince, C3 éditions, Pp. 119-137
- Le Manifeste de la République : Pour une Reconstruction politique et institutionnelles de l'Etat. Port-au-Prince : Kopivit-l'Action sociale, juin 2012
- James BOYARD, « *Une nouvelle victoire contre le racisme et la discrimination au sein des sociétés latino-américaines* », Le Nouvelliste, 29 octobre 2014
- James BOYARD, « *Considérations de droit relatives à l'affaire Amaral Duclona* », Le Nouvelliste, 26 mai 2014

- James BOYARD, « Proposition de stratégies d'actions visant à neutraliser la menace dominicaine », Le Nouvelliste, 24 juin 2015
- James Boyard, Les Grands débats et Défis du Système International en devenir. *Port-au-Prince : Kopyvit-l'Action sociale*, juin 2020
- James Boyard, Le Procès de l'insécurité : Problèmes, Méthodes et Stratégies. *Port-au-Prince : Kopyvit-l'Action sociale*, juin 2021

MODULE III.-

ENJEUX ET DEFIS DE SECURITE HAITIANO-DOMINICAINE, par James BOYARD

I.- Objectif :

A un moment où les relations entre Haïti et la République dominicaine sont marquées par des soubresauts nationalistes et des tensions conjoncturelles, liés tant à la situation d'instabilité interne d'Haïti et aux enjeux de politique intérieure en République dominicaine, nous nous engagerons au terme du **Module III** à mettre en lumière l'un des deux (02) champs d'intérêts autour desquels sont cristallisées ces nouvelles tensions entre les deux gouvernements à savoir, la problématique de sécurité (l'autre étant la question de l'immigration).

En conséquence, l'enseignement de ce Module a pour but d'offrir aux jeunes chercheurs les éléments de compréhensions théoriques et techniques pour mieux évaluer les enjeux et défis de sécurité qui caractérisent les deux Etats, aussi bien au niveau de leurs interactions politiques et institutionnelles qu'au niveau des interactions entre les deux populations vivant dans les communautés frontalières.

Au final, le **Module III** se propose de lever le voile sur le cadre structurel et cognitif qui participe à la réification des conflits frontaliers et à la structuration de la réalité des zones frontalières dans le domaine de la sécurité.

II.- Contenu :

1.- Les quatre dimensions de la sécurité

La définition la plus universellement admise de la sécurité, celle soutenue par l'Ecole de Copenhague, le PNUD ou l'OEA, conçoit la sécurité comme la situation permettant à l'individu, à la communauté ou à l'Etat d'être à l'abri de tout type de danger ou de menace, que celui-ci soit interne ou externe ou de nature criminelle, militaire, naturelle ou psychologique. Ainsi définie, cette définition a le mérite de décliner les menaces de sécurité en plusieurs champs, dont notamment quatre :

- 1.1) **La Sécurité nationale** : elle se présente comme l'ensemble des moyens politiques, militaires ou de défense mis en place par l'appareil d'Etat visant à protéger le pays contre tout type de menaces pouvant porter atteinte à l'indépendance ou à la souveraineté nationale, à la stabilité de l'ordre institutionnel et aux intérêts économiques du pays (Wolfers, 1952)¹. La sécurité nationale fait donc de l'Etat l'

« Objet référent » de la sécurité et regroupe toutes les menaces de sécurité de « niveau de défense », dont :

- Agression armée étrangère contre le territoire national ;
- Attaques terroristes ou cybernétiques ;
- Tentative de coup d'État armée ;
- Trouble insurrectionnel, rébellion armée ou prise d'arme par un groupe d'individus contre le gouvernement central ;
- Trafic international d'armes à feu, de munitions ou d'engins assimilés ;
- Fabrication de fausse monnaie nationale ...

1.2) La Sécurité citoyenne : elle se rapporte aux dispositions policières ou judiciaires instituées par l'Etat au niveau central ou local pour protéger le citoyen et ses biens au sein d'une communauté. Le champ de la « Sécurité citoyenne » vise les catégories de menaces de sécurité dites de « niveau judiciaire » et regroupe tous les phénomènes ayant trait aux menaces criminelles traditionnelles contre les vies et les biens des citoyens ou contre l'ordre public (Roché, 2001)ⁱⁱ, tels :

- Actes d'assassinat, meurtre ou tentative d'assassinat ou de meurtre ;
- Prise d'otage ou kidnapping ;
- Viol et autres agressions sexuelles ;
- Vol à main armée ;
- Trafic transnational illicite de drogue ;
- Détention ou port illégal d'armes à feu ;
- Trafic d'êtres humains ;
- Destruction de propriété publique ou privée ;
- Troubles à l'ordre public...

1.3) La Sécurité humaine : elle comprend toutes les mesures d'action, de prévention ou de coordination instituées par un gouvernement pour protéger les citoyens pris collectivement face à certains phénomènes non criminels ou non militaires. Le champ de la « Sécurité humaine » s'applique donc à ce l'on appelle les nouvelles menaces de sécurité, baptisées par l'OEA de « *Menaces multidimensionnelles* »ⁱⁱⁱ ou par les Nations unies de « *Menaces de sécurité humaine* » (Ogata, 2005)^{iv}, tels :

- ◆ Les violations massives des droits de l'homme ;
- ◆ L'extrême pauvreté et les inégalités sociales ;
- ◆ Les déficits d'État de droit et la mauvaise administration judiciaire ;
- ◆ Les Catastrophes humaines, climatiques ou environnementales mettant en danger une ou plusieurs communautés du pays ;
- ◆ Les Risques de famine ou de crise humanitaire touchant une ou plusieurs

régions du pays ;

- ◆ Les Risques de propagation de foyers d'épidémies ou de contagion ...

1.4) **La Sécurité sociétale** : Il se rapporte à tous les phénomènes politiques ou sociaux venus essentiellement de l'étranger susceptibles de porter atteinte aux caractéristiques identitaires ou essentialistes d'une communauté humaine distincte et de compromettre sa cohésion sociale, sa culture, ses moeurs et traditions. Le champ de la sécurité sociétale, tel qu'il a été problématisé par l'École de Copenhague s'intéresse aux phénomènes négateurs de l'identité nationale (Buzan, 1993)⁴, comme :

- ❖ L'immigration étrangère massive non contrôlée ;
- ❖ La diffusion d'une culture étrangère parasitaire ;
- ❖ La perte du sens civique et patriotique ;
- ❖ La promotion d'une doctrine étrangère pernicieuse ou séditeuse ;
- ❖ Le déclin des liens de solidarité sociale (...)

2.- Les enjeux et menaces de sécurité à la frontière Haitiano-dominicaine

Le territoire de la République d'Haïti est situé à l'Ouest de la République Dominicaine. Il est séparé de la république voisine suivant un axe nord-sud partant du département du Nord-est, qui descend vers le Sud-est en longeant les extrémités Est des départements du Centre et de l'Ouest. Les deux pays partagent en commun 376 km de frontières terrestres auxquelles, il faudrait ajouter 44, 448 km maritimes, si on compte les 12 milles marins du côté Nord et les 12 milles marins du côté Sud (1 * 1.852 km). Cet espace frontalier est caractérisé par quatre (04) points de passage officiels, dont Ouanaminthe/Dajabon (31% des échanges) Belladère/ Elias pinas (5% des échanges) ; Malpasse/Jimani (51% des échanges) et Anse-à-Pitres/Pédernales (3% des échanges).

Il faut aussi compter 16 points de passage clandestins, dont les plus connus sont :

a) Dans le Nord^{est} : Commune de Ferrier (Baie de Maciana, Méac, Méandre, Ponigo, Labeyl...) ; Commune de Ouanaminthe : (Bas-de-l' eau, Ancien Pont, Nan Bambou, Manquette, etc.) ;

b) Dans le Centre : Commune de Belladère (Cachiman, Carisal, Baptiste...) ; Commune de Thomassique (Boc Banique...) ; Commune de Savanette (La Hoye...) ; Commune de Cerca-la-Source (Ti Lorie, Los Cacaos, La Mielle, Saltadère, Los Posos, Salgaden...) ;

c) Dans l'Ouest : Malpasse (Lac Azuei...) ; Cornillon ;

d) Dans le Sud^{est} : Anse-à-Pitres (Parc Cadeau, Embouchure, Bois-d' hommes, Nan Bannann...).

La ligne frontalière haïtiano-dominicaine est matérialisée par des côtes marines, cours d'eau, lac, montagne, et bornes en béton érigées sur toute sa longueur – (limites côtières Nord-Est (Fort-Liberté) aux limites côtières Sud-Est (Anse-à-Pitres).

Dans ce contexte, les frontières haïtiano-dominicaines remplissent dans la vie courantes des citoyens partageant les deux côtés de l'île, plus particulièrement ceux des communautés frontalières cinq (05) grandes fonctions :

- (1) **Une fonction Politique** : C'est un lieu de démarcation entre deux ou plusieurs territoires souverains ;
- (2) **Une fonction de Transportation** : C'est une zone de passage et de communication transnationale ;
- (3) **Une fonction Economique** : C'est une zone d'échanges et de commerce binationale ;
- (4) **Une fonction Stratégique** : Ce sont des espaces physico-matériels fragiles de souveraineté ;
- (5) **Une fonction de Sécurité** : Qui requiert aux deux gouvernements de développer des moyens respectifs pour lutter contre les foyers de criminalité transfrontalière qui s'y développent.

En raison de toutes ces fonctions représentées par les frontières haïtiano-dominicaines, ces espaces sont engagés naturellement dans des dynamiques identitaires et mafieuses qui les exposent à de multiples enjeux politiques et sociaux et par voie de conséquence à un ensemble de menaces de sécurité qui peuvent correspondre dans leur expression et manifestation à chacune des dimensions ou chacun de champs de la sécurité antérieurement définie.

A titre d'illustration, si du côté des dominicains, ils se plaignent de la possibilité que certains membres des gangs armés haïtiens exportent la situation de violence armée en Haïti sur leur territoire, les autorités haïtiennes estiment que l'une des sources privilégiées d'approvisionnement en arme et munitions des gangs armés haïtiens reste la République dominicaine. Dans les deux cas, il s'agit d'une menace de **sécurité nationale**, à laquelle, il faut ajouter l'incursion armée de soldats dominicains sur le territoire haïtien ; la mobilisation de forces armées dominicaines sur les frontières ; le risque d'affluence de réfugiés haïtiens sur le territoire dominicain afin d'échapper aux problèmes de violence et de chômage en Haïti, etc.

De même, lorsque sous l'effet de la recherche du gain illicite et de la banalisation des valeurs morales, la porosité de la frontière conduit certains points à devenir des espaces de développement de ce que l'on appelle la « **Criminalité transnationale organisée** », tels, le trafic de drogue, des armes, des personnes et de véhicules volés, la contrebande de marchandises, le blanchiment d'argent, etc., ces activités criminelles représentent de graves menaces pour la **sécurité citoyenne**.

2.1) Le concept « Criminalité transnationale organisée »

Au regard de la Convention des Nations unies sur la criminalité transnationale organisée, adoptée par l'Assemblée générale le 12 novembre 2000 et ratifiée par Haïti et la République dominicaine respectivement le 19 avril 2011 et le 26 octobre 2006, une infraction est de nature transnationale si: a) Elle est commise dans plus d'un État; b) Elle est commise dans un État mais qu'une partie substantielle de sa préparation, de sa planification, de sa conduite ou de son contrôle a lieu dans un autre État; c) Elle est commise dans un État mais implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État; ou d) Elle est commise dans un État mais a des effets substantiels dans un autre État (Article 3.2, CTO).

Cette Convention générale a été renforcée par trois protocoles additionnels, dont :

- (1) **Le Protocole du 15 novembre 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.** Il a pour objet : a) De prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants; b) De protéger et d'aider les victimes d'une telle traite en respectant pleinement leurs droits fondamentaux; et c) De promouvoir la coopération entre les États Parties en vue d'atteindre ces objectifs. (Article 2, Convention de Palerme);
- (2) **Le Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air :** Il vise à prévenir et combattre le trafic illicite de migrants, ainsi que de promouvoir la coopération entre les États Parties à cette fin, tout en protégeant les droits des migrants, objet d'un tel trafic ;
- (3) **Le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions :** Il a pour objet de promouvoir, de faciliter et de renforcer la coopération entre les États Parties en vue de prévenir, de combattre et d'éradiquer la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (Article 2, Convention de Palerme).

2.2) Les illustrations empiriques en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière

Même si plusieurs autres organismes de l'État haïtien concourent à la lutte contre la criminalité transfrontalière, par souci pédagogique, nous nous limiterons aux actions de la POLIFRONT (Police frontalière) du fait qu'elles sont à la fois plus substantielles et plus variées.

En effet, dans sa mission de contrôle et de sécurisation de la frontière, la POLIFRONT intervient dans pas moins d'une dizaine de champs liés aux violations des législations pénales haïtiennes. Le Tableau suivant représentant la période 2020-2021 nous offre une idée de l'ampleur des activités criminelles et illicites impliquant les frontières haïtiano-dominicaines :

	MALPASSE	REGION NORD'EST	REGION SUD'EST	TOTAL
Contrebande	68	05	07	80
Trafic illicite de Migrants		01	01	02
Trafic de Mineurs	15	36		41
Trafic de personnes		06		06
Trafic de stupéfiants	01	02 (9,75 KG)	01	04
Voyage clandestin	55	42		97
Immigration irrégulière	56		08	64
Détention illégale de documents d'immigration	09	01		10
Faux et Usage de faux	11			11
Evadés de prisons récupérés	02	02		04
Tentative de corruption de fonctionnaire	12	02		14
				333

Ce Tableau nous permet de comprendre trois choses importantes :

- (1) L'une des quatre (04) zones frontalières de passage officiel n'est pas encore desservie par la POLIFRONT ;
- (2) Malpasse est le lieu par excellence en matière de criminalité transfrontalière, notamment de la contrebande et de l'immigration irrégulière ;
- (3) L'absence de cas connus sur le trafic d'armes ou de minutions pourrait indiquer non pas une absence de ce trafic mais plutôt que celui-ci bénéficie d'un système de sophistication qui lui permet d'échapper pour le moment à la POLIFRONT.

2.3) D'autres types d'enjeux de sécurité

a) L'Exploitation des mineurs dans la prostitution frontalière

A cause de leur porosité et du manque du contrôle et de surveillance surtout du côté du territoire haïtien, certaines parties de la frontière haïtiano-dominicaine connaissent un nouveau phénomène négateur des droits de la femme, il s'agit de la traite de mineurs haïtiennes par des passeurs ou des réseaux de proxénètes haïtiens et dominicains aux fins de leur exploitation sexuelle en République dominicaine.

En effet, une étude conjointe conduite en 2000 par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le Nord d'Haïti, a fait observer que pour les communes de Pilate et de Plaisance seulement, 2 000 enfants traversent chaque année illégalement la frontière. La même réalité existe dans les autres régions frontalières, notamment à Ouanaminthe où les chiffres officiels des services de l'immigration dominicaine indiquent jusqu'à 800, le nombre d'enfants haïtiens qui traversent chaque mois la frontière vers la République dominicaine à partir des points de passage clandestins.

Si les plus chanceux de ces enfants vont s'adonner à la mendicité et à la vente à la sauvette, la majorité des filles mineures finissent leur course dans la prostitution infantile en République dominicaine sous la menace de grands réseaux de proxénètes haïtiens et dominicains. Ces jeunes enfants souvent âgées entre 9 à 15 ans sont acculées à vendre leur corps surtout dans les grandes villes touristiques du Sud de la République dominicaine, comme Boca Chica.^{vi} Ce phénomène d'exploitation des mineurs haïtiens à des fins de prostitution en République dominicaine peut être considéré à la fois comme une menace de **Sécurité citoyenne** du fait qu'il s'agit d'une violation des législations pénales haïtiennes et d'une menace de **Sécurité humaine** du fait qu'il cible une catégorie sociale spécifique rendue vulnérable par la pauvreté.

b) La Contrebande de bois de cuisson

20.3% de la production du charbon de bois destinés à la consommation des ménages à Port-au-Prince provient du Plateau central, dont un fort pourcentage des territoires limitrophes avec la République dominicaine à travers un trafic impliquant des paysans et des membres des forces de l'ordre des deux côtés de l'île. En raison de pratiques prédatrices contre l'environnement auquel ce commerce donne lieu, la diminution considérable des terres arables dans certaines régions haïtiennes touchées par la déforestation encourage de nombreuses familles à vouloir immigrer vers la République dominicaine. Avec la détérioration de l'écosystème de ces régions, on peut donc parler encore d'une autre forme d'expression des menaces de **Sécurité humaine**.

c) L'immigration massive d'haïtiens en République dominicaine

Les pays d'ascendance religieuse, comme Israël ou les pays musulmans, ainsi que ceux dirigés par des régimes nationalistes ont tendance à appréhender l'immigration comme une menace de **Sécurité sociétale** du fait que les discours nationalistes estiment que les migrants de culture étrangère pourraient avoir une influence néfaste sur la culture, les schèmes de pensée et les traditions locales. C'est justement ce discours qui est tenu par certains gouvernements dominicains vis-à-vis de l'immigration haïtienne.

3. La Typologie des conflits transfrontaliers

Depuis la division de l'île en deux colonies distinctes par le Traité de Ryswick en 1697, les deux territoires ont connu des modes de peuplement et de développement différents qui établissent aujourd'hui des contrastes profonds entre les deux Etats, au point de bouleverser l'équilibre de l'île et attiser les tensions entre les deux peuples. Comme le témoigne le Tableau ci-après, ces contrastes sont à la fois d'ordre culturel, économique, politique et social :

Parallèle entre Haïti et la République dominicaine

DOMAINES DE COMPARAISON	HAÏTI	REPUBLIQUE DOMINICAINE	REMARQUES
TERRITOIRE	27 750 KM ²	48 730 KM ²	DIFFERENCE 76%
COMPOSITION ETHNIQUE (NOIR, METISSE, BLANC)	95% - 5% - 0%	11% - 73% - 16%	
LANGUES PARLEES	CREOLE, FRANCAIS	ESPAGNOL	
RELIGION MAJORITAIRE	VODOU	CATHOLIQUE	
PRESSION MIGRATOIRE A L'ETRANGER	PRES DE 2 MILLIONS	PRES DE 1 MILLION ET DEMI	1 MILLION D'HAITIENS EN RD
GOUVERNANCE	INSTABILITE POLITIQUE CHRONIQUE	STABILITE POLITIQUE DURABLE	
PRODUIT INTERIEUR BRUT	7,4 MILLIARDS	51,7 MILLIARDS	700% EN FAVEUR DE LA RD
INDICE DE DEVELOPEMENT HUMAIN	170/189	88/189	
UTILISATION DU GPL	2%	79%	D'OÙ LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE EN HAÏTI

Sur la base donc de ces contrastes, de l'affirmation d'objectifs antinomiques et du poids de l'histoire, les deux pays se retrouvent engagés dans une dynamique de « *Paix négative* », caractérisée par des conflits frontaliers ou transfrontaliers.

En effet, la première notion désigne tout différend, litige ou revendication portant sur un espace terrestre, maritime ou fluvial délimitant au moins deux Etats souverains. Dans ce contexte, les « Conflits frontaliers » se présentent comme des conflits de territoire, de positionnement, d'affectation ou de répartition cristallisés autour des éléments de démarcation qui définissent les lieux de passage ou de démarcation entre deux ou plusieurs territoires souverains. A contrario, la notion de « Conflits transfrontaliers » est employée surtout pour rendre compte des conflits identitaires qui opposent deux peuples ou deux nations partageant des frontières fonctionnelles communes. Même si ces dits conflits prennent généralement comme point d'ancrage des différends ou litiges d'ordre fonctionnel ou matériel, ils sont cristallisés autour des questions ethniques ou raciales qui leur donnent du sens et leur permettent de se réifier et de se perpétuer dans le temps.

Au regard de ces considérations, les « Conflits transfrontaliers » se présentent plus comme des conflits de civilisation, nourris par des contrastes socioculturels divers entre les peuples concernés et entretenus au besoin par des entrepreneurs politiques qui cherchent à mobiliser les sentiments nationalistes dans la perspective d'accéder au pouvoir ou de se maintenir au pouvoir au détriment de la promotion de relations harmonieuses ou pacifiques entre les différents gouvernements ou peuples partageant des frontières communes. Conséquemment à cette dimension essentialiste, les « Conflits transfrontaliers » sont plus difficiles à solutionner que les « Conflits frontaliers » proprement dits.

Toutefois, quel que soit l'origine ou la motivation de ces conflits qui sont de nature à affecter les relations haïtiano-dominicaines, on peut les regrouper en sept (07) catégories :

- (1) **Les Conflits migratoires** : Il s'agit de différends concernant la gestion des flux de migrants haïtiens vers la République dominicaine, les conditions des ressortissants haïtiens, la question des conflits de nationalité, etc. (Exemple les cas de déportation massive d'Haïtiens débutés depuis le Printemps dernier/ L'Affaire de l'Arrêt 168-13) ;
- (2) **Les Conflits de sécurité** : il s'agit non seulement des différends liés aux impacts négatifs provoqués par l'instabilité politique et les troubles sociaux en Haïti sur le territoire voisin, mais aussi du rôle perceptuel ou réel joués par des secteurs dominicains dans cette instabilité ou insécurité (cas d'un dominicain lié à la DNI en rapport avec le gang de Village de Dieu, sorti blessé accidentellement par balle par les membres dudit gang en 2020, alors qu'aucun citoyen n'osait à l'époque fréquenter la zone)
- (3) **Les Conflits de Position** : il s'agit de désaccords réels ou fabriqués sur l'emplacement des bornes frontalières ou sur le tracé de la ligne frontalière commune (cas des tensions ayant

alimenté les discussions bilatérales en 2020 sur l'actualisation des bornes # 240 (submergée à 5 mètres sous l'eau), # 241 (submergée un mètre et demi), # 242 (toujours visible) et # 251 partiellement détruite).

- (4) **Les Conflits territoriaux** : Il s'agit de revendications sur des espaces terrestres ou maritimes, telles que le litige concernant les « 7 sœurs » se situant au Nord-est d'Haïti ou la délimitation de la Mer territoriale et de la Zone économique exclusive séparant les deux pays ;
- (5) **Les Conflits commerciaux** : Il s'agit de désaccords au sujet des mesures douanières jugées trop protectionnistes (Exemples, alors que selon l'année Haïti peut exporter pour 1 ou 2 millions de dollars vers la RD, celle-ci exporte pour 1 à 2 milliards. Il y a aussi l'affaire relative à la restriction sur l'importation de 23 produits dominicains en 2015) ;
- (6) **Les Conflits de ressources** : Il s'agit de différends portant sur l'affectation, l'utilisation ou le partage des ressources d'eau ou des fréquences en matière de télécommunication (Exemple l'affaire de la construction de la prise d'eau du côté haïtien sur la rivière Massacre en 2021)
- (7) **Les Conflits écologiques** : Il s'agit de risques de litiges générés par la dégradation accélérée de l'environnement des zones frontalières (Exemples : d'un côté, il y a la déforestation, l'érosion des sols et la détérioration du milieu marin du côté haïtien ouvrant la voie au trafic des personnes et à l'immigration irrégulière des populations haïtiennes vulnérables et appauvries vers la République dominicaine. D'un autre côté, il y a le commerce illégal de bois précieux et surtout de charbon de bois [2 800 sacs par semaine, soit 144 000 sacs par an] en provenance de la région « Independencia » vers Haïti à partir du Lac Azuei, mettant en péril les zones dominicaines protégées).

4.- Les interactions sécuritaires ou la Gouvernance sécuritaire entre les deux pays

4.1.- Les acteurs institutionnels engagés dans la gouvernance sécuritaire au niveau des frontières haïtiano-dominicaines : La question de la sécurité des frontières terrestres et maritimes limitrophes à la République dominicaine est assurée par l'intervention et la coordination entre pas moins de six (06) forces publiques et entités ministérielles, dont les Forces armées haïtiennes (FADH), la Police nationale d'Haïti (PNH), la Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE), l'Administration générale des douanes (AGD), l'Autorité portuaire nationale (APN), le Service maritime et de navigation haïtienne (SEMANAH). Evidemment, selon la problématique, d'autres organismes ministériels peuvent aussi appeler à intervenir sur les frontières, dont le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Environnement, le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la santé, etc. Mais les principales institutions de l'Etat haïtien, chargées du contrôle des entrées et des sorties des personnes et des biens en Haïti sont la Direction de l'Immigration et de l'Emigration, l'Administration Générale des Douanes et la Police Nationale d'Haïti.

4.2.- Rôles spécifiques des trois (03) principaux acteurs :

(1) L'Administration Générale des Douanes (AGD) : Organisme déconcentré du Ministère de l'Économie et des Finances, l'Administration Générale des Douanes (AGD) exerce une triple mission :

a) Mission fiscale : Elle consiste pour les agents des douanes à percevoir les droits de douanes et les parafiscalités sur les marchandises importées à destination d'Haïti ;

b) Mission économique : Elle consiste à favoriser l'essor économique en prenant, dans son champ de compétence, des mesures propres à assurer la libre concurrence commerciale, en luttant contre la fraude, la contrefaçon par exemple ou en accordant un traitement équitable à tous les opérateurs ; la facilitation des échanges, la fluidité, la simplicité et transparence des procédures ; la disponibilité des statistiques du commerce extérieur, pour éclairer les décideurs dans leurs choix de politique commerciale et les opérateurs dans leurs investissements ;

c) Mission de protection sociale : Protection de la santé de la population ; Protection des consommateurs ; Protection de l'environnement ; Protection de la propriété ; Protection de la sécurité intérieure...

(2) La Direction de l'Immigration et de l'Émigration (DIE) : est une entité technique et administrative du Ministère de l'Intérieur. Elle a pour mission de contrôler le flux migratoire sur toute l'étendue du territoire national ;

(3) La Police Nationale d'Haïti (PNH) : conformément à sa mission, a pour devoir de «contrôler toutes les voies de communication terrestres, maritimes et aériennes sur toute l'étendue du territoire national ». Elle intervient dans les régions frontalières à travers la POLIFRONT.

Il existe du côté dominicain une sorte de parallélisme institutionnel qui leur permet d'engager dans la sécurité et la protection de la frontière presque les mêmes acteurs institutionnels, avec en plus le déploiement depuis 2020 de 18% de l'effectif de leurs forces armées soit 12 000 militaires et la présence des agents de la DNI (Dirección de la Inteligencia Nacional). De plus, La CESFRONT (Cuerpo Especializado en Seguridad Fronteriza Terrestre) qui est l'équivalente nominale de la POLIFRONT maintient, contrairement à cette dernière, une présence et une mobilité dans toutes les provinces frontalières.

Enfin, malgré les échanges commerciaux soutenus entre les deux communautés frontalières, grâce aux marchés dits binationaux, la principale mission des institutions administratives, policières et militaires dominicaines est articulée surtout autour de la lutte contre l'immigration illégale haïtienne et la protection de leur marché intérieur contre l'importation de produits haïtiens.

4.3.- Les pratiques de coopération entre les deux pays au niveau sécuritaire

En raison de leur proximité géographique et des menaces communes auxquelles les deux pays sont exposés en matière de criminalité transfrontalière, les gouvernements haïtiens et dominicains sont traditionnellement engagés dans des dynamiques de coopération sécuritaire à la fois bilatérales, plurilatérales et multilatérales.

Au niveau bilatéral, leurs premières préoccupations en matière de sécurité commune ont été manifestées à travers le Traité de paix, de commerce et de navigation de 1874 dont certaines dispositions abordaient déjà à l'époque la question de l'extradition des fugitifs de droits communs et l'obligation des deux gouvernements de ne pas tolérer à leur frontière respective des groupes de rebelles armés menaçant l'un ou l'autre des gouvernements.

Même si cette clause bilatérale d'extradition n'a jamais pu être évoquée entre les deux pays, ces dernières ont développé à partir du milieu des années 2000 la pratique de remise de fugitifs, en dehors de la conclusion de tout accord formel. Cette pratique de remise s'est étendue aussi aux véhicules volés, sans compter que les institutions policières ou judiciaires des deux gouvernements sont souvent appelées à s'échanger des informations opérationnelles ou à recourir à l'entraide judiciaire sur des affaires pénales concrètes.

Au niveau plurilatéral, il la coopération dans le domaine de sécurité entre les deux pays est surtout encouragée par les États-Unis, lesquels l'étend à la Jamaïque. C'est le cas surtout du « **Projet Multi-pays** », axé sur la formation en matière de sécurité frontalière et l'échanges d'information opérationnelle entre ces gouvernements.

Au niveau multilatéral, il faut surtout mentionner le « **Programme binational** » introduit en 2012 par l'Union européenne, visant à promouvoir la coopération entre les deux pays dans plusieurs domaines, y compris celui de la sécurité frontalière.

4.4.- Les limites de la coopération sécuritaire bilatérale

Pour des pays qui partagent le même espace insulaire et exposés aux mêmes défis et menaces de sécurité, leur coopération en matière de sécurité est extrêmement hésitante. Cette hésitation traditionnelle s'explique par deux facteurs importants.

D'abord, les cicatrices de l'histoire et les contrastes structurels et identitaires entre les deux peuples sont souvent exploités dans les discours de certains entrepreneurs politiques haïtiens et dominicains, ce qui n'encourage pas la construction d'une confiance entre les deux gouvernements. Ce fut justement ce facteur qui expliqua l'échec du projet de création de « **Commissariats conjoints** » dans certaines zones frontalières entre les deux pays en 2005 et du programme de formation de la PNH offerte par la République dominicaine en 2011.

D'un autre côté, en dépit des incitatifs que peuvent offrir certains programmes multilatéraux ou d'autres puissances comme les Etats-Unis, l'instabilité gouvernementale quasi-permanente en Haïti ne permet pas aux autorités haïtiennes de réfléchir sur une véritable Politique publique de sécurité frontalière, ni de s'engager dans une dynamique de coopération visant une longue durée.

4.5.- Les perspectives en matière de gouvernance sécuritaire binationale

La proximité géographique et le contexte historico-politique qui caractérisent les deux pays nous permettent de les inscrire dans ce qu'on peut appeler un « Complexe régional de sécurité », c'est-à-dire un cadre d'interactions mutuelles et environnementales localement délimitées et générant pour les deux gouvernements les mêmes préoccupations sécuritaires immédiates.

En effet, conformément au concept de « Complexe régional de sécurité », introduit par les penseurs de l'Ecole de Copenhague, Haïti et la République dominicaine partagent des critères géographiques et politiques qui les exposent aux mêmes menaces de sécurité. Parmi ces critères constituant le « Complexe de sécurité », il y a lieu de citer :

- (1) La proximité géographique de ces États et l'existence de frontières communes (Ils sont séparés du Nord au Sud par une frontière longue de 376 km ou « *420 km ») ;
- (2) L'interdépendance croissante (Entre Haïti et la République dominicaine, il existe une interdépendance incontournable, notamment dans le domaine de la circulation des flux de personnes, des marchandises et des capitaux) ;
- (3) L'intensité des interactions sécuritaires entre les États concernés (la nécessité de la lutte contre la criminalité transfrontalière oblige les deux gouvernements de l'île à développer des interactions formelles ou informelles afin de combattre le trafic de drogue, des armes, des véhicules volés, etc.) ;
- (4) Le degré élevé de menace/crainte que ressentent mutuellement ces Etats (les deux pays sont exposés à des menaces communes en matière de l'insécurité criminelle et de certaines formes de l'insécurité non criminelle) ;
- (5) L'existence de caractères culturels ou ethniques communs (même si les populations des deux pays se distinguent du point de vue ethnique et de la langue notamment, elles partagent une même histoire coloniale et certaines traditions culturelles similaires) ;
- (6) Confiance mutuelle.

En conclusion, la « **Confiance mutuelle** » demeure évidemment le seul critère manquant qui peut empêcher aujourd'hui d'inscrire les deux pays dans un projet de « Complexe de sécurité »



sous-régional. Cette confiance mutuelle qui a été anéanti depuis l'échec de la réunification de l'île pendant les premières décennies de la période postcoloniale mérite aujourd'hui d'être reconstruite par le biais de bonnes politiques de prévention, de gestion et de transformation de conflits.

¹Arnold Wolfers. 1952. "National Security" as an Ambiguous Symbol." *Political Science Quarterly* 67, no. 4, pp. 481-502.

²Sebastian Roché. 2001. « Sécurité publique, marché, État. Vers la métropolisation de la sécurité », *Le Débat*, vol. no 115, no. 3, pp. 87-98.

³ OEA : Declaration of the Americas. 2003. <https://www.oas.org/en/sms/docs/>

⁴ Sadako Ogata. 2005. "Human Security: Theory and Practice." *St Antony's International Review*, vol. 1, no. 2, pp. 11-23.

⁵Barry Buzan. 1993. « Societal security, state security and internationalisation ». *London: Pinter*, pp. 19-26

⁶ James Boyard. 2021. *Le Procès de l'Insécurité : Problèmes, Méthodes et Stratégies*. Port-au-Prince : Kopivit/L'Action sociale. Pp 216-217

MODULE IV

METHODES ET TECHNIQUES APPLIQUEES AUX RECHERCHES TRANSFRONTALIERES, par Prospère CHARLES

Cette formation donne un aperçu des meilleures pratiques et des approches récentes pour étudier les relations transnationales. A l'issue de la formation, les participants devront être capables d'identifier les différentes méthodes utilisées dans les études transfrontalières et de mener les recherches spécifiques liées à ce projet.

A. Présentation générale

Quelles sont les méthodologies de recherche adéquates pour les études transfrontalières ? Comment étudier les relations transfrontalières sans tomber dans le piège du nationalisme méthodologique ? De quels modes de réflexion et stratégies de contextualisation les chercheurs bénéficient-ils ? Quelles unités d'analyse sont les plus utiles ? Quelles nouvelles formes de collecte et d'interprétation des données sont appropriées ?

Éléments de méthodologie et de pratiques pour étudier les frontières :

- Perspectives historiques
- Ethnicité
- Mobilité transfrontalière
- Restructuration institutionnelle mondiale
- Transformations culturelles complexes

Un focus sur le nationalisme méthodologique : qu'est-ce que c'est ? Comment le chercheur peut-il l'éviter ? On va aborder l'état contemporain du débat autour des frontières voire abandon plutôt radical de la réification des frontières nationales en tant qu'expressions de la souveraineté populaire, de la reconnaissance politique et de la liberté vis-à-vis des contraintes imposées de l'extérieur.

Quel est le problème qu'on doit étudier ? Quel est le but ? Quelles sont les hypothèses ? Quelles sont les questions de recherche ?

B. Conception de la recherche et rationalité

Méthodologie mixte : approche de la recherche qui combine ou implique à la fois des techniques qualitatives et quantitatives :

1. La recherche qualitative s'intéresse davantage au sens et au contexte. Il est utilisé pour comprendre les perceptions et la façon dont les gens coexistent. Il existe diverses approches dans les méthodes qualitatives, qui comprennent la théorie ancrée, l'ethnographie, la recherche-action, la recherche phénoménologique et la recherche narrative. Ils partagent certaines similitudes mais mettent l'accent sur des objectifs et des perspectives différents.

Les approches les plus courantes des méthodes de collecte de données dans une étude qualitative impliqueraient :

- Observations
- Entretiens
- Groupes de discussion
- Enquêtes
- Recherche secondaire

La plupart des types d'analyse de données qualitatives partagent les mêmes cinq étapes :

- Préparez et organisez vos données.
- Examinez et explorez vos données.
- Développer un système de codage des données.
- Attribuez des codes aux données.

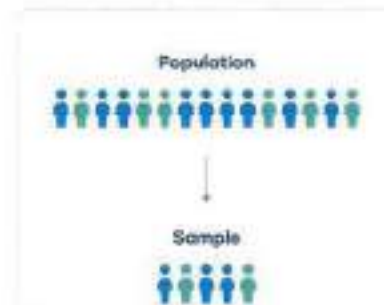
L'analyse de données qualitatives peut adopter les approches suivantes :

- **Analyse de contenu** : décrire, catégoriser des mots, des phrases et des idées courants dans des données qualitatives.
- **Analyse thématique** : identifiez et interprétez des modèles et des thèmes dans des données qualitatives.
- **Analyse textuelle** : examinez le contenu, la structure et la conception des textes.
- **Analyse du discours** : étudiez la communication et la manière dont le langage est utilisé pour obtenir des effets dans des contextes spécifiques.

2. La recherche quantitative est le contraire de la recherche qualitative. C'est le processus de collecte et d'analyse de données numériques. Elle peut être utilisée pour trouver des modèles et des moyennes, faire des prédictions, tester des relations causales et généraliser les résultats à des populations plus larges. Habituellement, les méthodes de recherche quantitative peuvent être utilisées pour la recherche descriptive, corrélationnelle, ou expérimentale.

C. Population de recherche et échantillonnage

Une population est l'ensemble du groupe sur lequel tirer des conclusions. Un échantillon est le groupe spécifique de la population à partir duquel collecter des données. La taille de l'échantillon est toujours inférieure à la taille totale de la population.



Dans la recherche, une population ne fait pas toujours référence à des personnes. Cela peut signifier un groupe contenant des éléments de tout ce que vous souhaitez étudier, tels que des objets, des personnes, des événements, des organisations, des pays, des espèces, etc.

Il existe deux approches principales pour sélectionner un échantillon.

- **Échantillonnage probabiliste** : chaque membre de la population a une chance d'être sélectionné pour l'étude par sélection aléatoire.
- **Échantillonnage non probabiliste** : certains membres de la population sont plus susceptibles que d'autres d'être sélectionnés pour l'étude en raison de critères tels que la commodité ou l'auto-sélection volontaire.

Aussi, il faut garder à l'esprit le concept de variabilité de l'échantillon. Cela fait référence à des variables tels que :

- Groupe d'âge
- Genre
- Niveau d'éducation
- Occupation

D. Collecte de données et procédures de recrutement et de participation.

Il existe de nombreuses approches de collecte de données en sciences sociales. Le tableau ci-dessous montre les différentes méthodes principalement utilisées par les chercheurs dans ce domaine :

Table.1

Data collection methods

Method	When to use	How to collect data
Experiment	To test a causal relationship.	Manipulate variables and measure their effects on others.
Survey	To understand the general characteristics or opinions of a group of people.	Distribute a list of questions to a sample online, in person or over-the-phone.
Interview/focus group	To gain an in-depth understanding of perceptions or opinions on a topic.	Verbally ask participants open-ended questions in individual interviews or focus group discussions.
Observation	To understand something in its natural setting.	Measure or survey a sample without trying to affect them.
Ethnography	To study the culture of a community or organization first-hand.	Join and participate in a community and record your observations and reflections.
Archival research	To understand current or historical events, conditions or practices.	Access manuscripts, documents or records from libraries, depositories or the Internet.
Secondary data collection	To analyze data from populations that you can't access first-hand.	Find existing datasets that have already been collected from sources such as government agencies or research organizations.

Méthodes de collecte de données

Méthode	Quand utiliser	Comment collecter des données
Expérience	Pour tester une relation causale.	Manipulez des variables et mesurez leurs effets sur les autres.
Enquête	Pour comprendre les caractéristiques générales ou les opinions d'un groupe de personnes. Distribuez une liste de questions à un échantillon en ligne, en personne ou par téléphone.	
Entretien/groupe de discussion	Pour acquérir une compréhension approfondie des perceptions ou des opinions sur un sujet. lors d'entretiens individuels ou de discussions de groupe.	Poser verbalement aux participants des questions ouvertes
Observation	Pour comprendre quelque chose dans son cadre naturel. sans essayer de les affecter.	Mesurez ou étudiez un échantillon
Ethnographie	Pour étudier la culture d'une communauté ou d'une organisation de première main. participez à une communauté et enregistrez vos observations et réflexions.	Rejoignez et
Recherche d'archives	Pour comprendre des événements, des conditions ou des pratiques actuelles ou historiques. Accédez à des manuscrits, des documents ou des archives de bibliothèques, de dépôts ou d'Internet.	
Collecte de données secondaires	Pour analyser les données de populations auxquelles vous ne pouvez pas accéder de première main. Trouvez des ensembles de données existants qui ont déjà été collectés auprès de sources telles que des agences gouvernementales ou des organismes de recherche.	

E. Analyse des données et outils

Une fois les données collectées, elles doivent être analysées pour obtenir des réponses aux questions recherchées. On peut effectuer des analyses statistiques de nature plus quantitative telles que des analyses descriptives et inférentielles. La recherche descriptive vise à décrire précisément et systématiquement une population, une situation ou un phénomène. Elle peut répondre aux questions quoi, où, quand et comment, mais pas aux questions pourquoi.

Les statistiques inférentielles aident à tirer des conclusions et des prévisions basées sur les données. Lorsque vous avez collecté des données à partir d'un échantillon, vous pouvez utiliser des statistiques inférentielles pour comprendre la population plus large à partir de laquelle l'échantillon est prélevé.

Il existe d'autres types d'analyses telles que l'analyse de contenu et l'analyse du discours qui sont de nature plus qualitative. Certains autres outils que les gens utilisent pour analyser les données de recherche sont Microsoft Excel et SPSS. Il est fortement recommandé que les chercheurs soient au moins familiarisés avec ces outils.

Référence

Les étudiants doivent consulter ces ressources académiques en ligne pour se familiariser avec la méthodologie de recherche :

1. https://www.academia.edu/40309984/LECTURE_NOTES_Research_Methodology
2. https://www.academia.edu/3683300/Research_Methodology_Notes
3. <http://bbamantra.com/research-methodology/>